This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

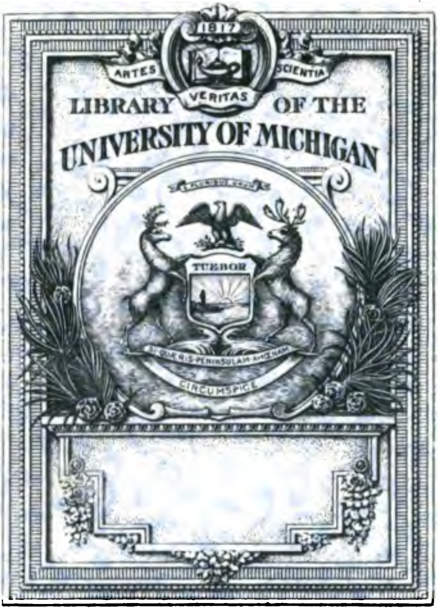
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

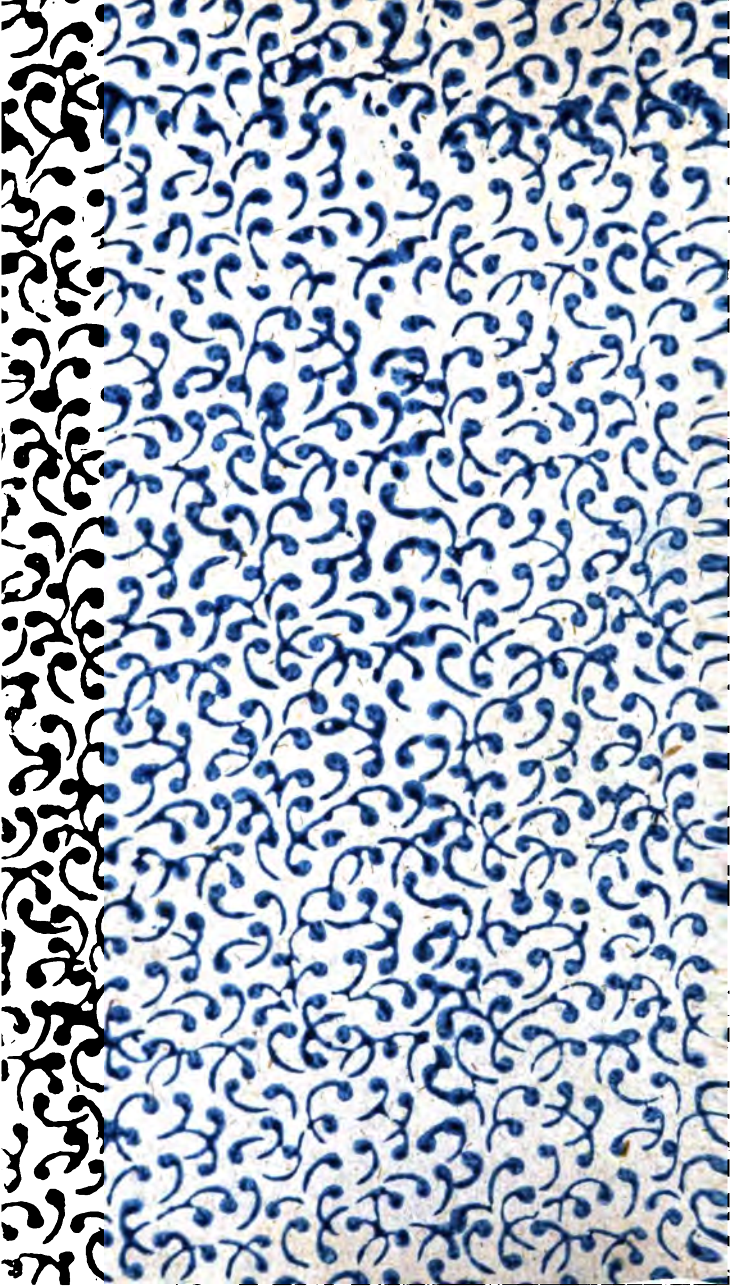

II 4

281/1

141B149

Biernacki

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ.

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'eſt paſſé de remarquable en France pendant les premieres années du Regne de LOUIS XIV.

Nouvelle Edition exactement revue & corrigée.

TOME SECOND.

A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXIX.

DC
130
.R44
A3
1779
v.2

693649-020

AVERTISSEMENT.

LES Mémoires du Cardinal de Retz ſont connus de tout le monde, & s'annoncent ſuffiſamment par eux-mêmes, ainſi nous n'entreprendrons point d'en faire l'éloge. Nous nous contenterons de dire que dans l'Edition que nous publions aujourd'hui, nous n'avons rien négligé pour la rendre plus fidelle, plus exacte, plus correcte, en un mot, plus parfaite que celles qui ont paru juſqu'à preſent. Voilà tout ce que nous dirons de l'Ouvrage.

A l'égard de l'Auteur, nous ſuivrons la même conduite qu'ont tenue quelques-uns des Editeurs qui nous ont précédés. A leur exemple nous allons donner un précis de la généalogie, de la vie & du caractere de ce grand Homme, & nous indiquerons les différents Ouvrages qu'il a compoſés.

La maiſon de Gondy dont il ſortoit, étoit originaire de Florence, & elle y tenoit un rang diſtingué dès les premiers temps de cette République.

Antoine de Gondy, IIe. du nom,

abandonna sa patrie au commencement du XVIe. siecle, & vint s'établir à Lyon, où il vécut avec une noblesse & un éclat dignes de son nom. L'Eglise des Jacobins de cette ville porte encore aujourd'hui des marques de sa magnificence. Il épousa en 1516 *Catherine de Pierrevive, issue d'une ancienne famille de Quiers en Piémont. Cette Dame fut dans la suite Gouvernante des Enfants de France.*

De ce mariage sortit Albert de Gondy, qui vint à la Cour avec d'autres Seigneurs Florentins, lorsque Catherine de Médicis, Florentine elle-même & parente des Gondy, épousa le Dauphin qui regna dans la suite sous le nom de Henri II. Albert gagna les bonnes graces de cette Princesse, & lorsqu'elle fut sur le trône, elle le combla de biens & de dignités. Il fut successivement Duc de Retz, Marquis de Belle-Isle, Pair & Maréchal de France, Général des galeres, Colonel-Général de la Cavalerie Françoise, seul premier Gentilhomme de la Chambre, Grand-Chambellan des Rois Charles IX & Henri II, & Chevalier des Ordres de S. Michel & du S. Esprit (a).

(a) *La grande faveur d'Albert lui attira un nombre considérable d'ennemis, qui s'attacherent*

Il épousa Claude-Catherine de Clermont, dont il eut Philippe-Emanuel de Gondy, Comte de Joigny, Général des galeres de France, Chevalier des Ordres du Roi. C'est du mariage de celui-ci avec Françoise-Marguerite de Silli, Dame de Commerci, que sortit Jean-François-Paul de Gondy, Cardinal de Retz, Damoiseau souverain de Commerci, Prince d'Euville, second Archevêque de Paris, Auteur de ces Mémoires.

à le déchirer par des satyres & des libelles de toute espece. On alla même jusqu'à lui disputer sa noblesse, & on lui reprocha d'être le fils d'un simple Banquier de Lyon, dont le pere avoit fait deux fois banqueroute. On lui reprocha aussi que sa mere avoit entretenu dans cette même ville le commerce le plus infame. Ces faits sont énoncés sans preuve dans un libelle extrêmement satyrique, où l'auteur vivement passionné contre Catherine de Médicis, répand également son fiel sur elle & sur toutes les personnes qui lui étoient attachées. Il dit à propos de cette Princesse, qu'elle descendoit d'un Charbonnier, qui ayant gagné du bien, fit son fils Médecin, & que celui-ci ayant fait une fortune immense, donna son nom à sa maison, & prit pour armes cinq pillules. C'est ainsi qu'il qualifie les cinq tourteaux qui forment les armes des Médicis. Ce libelle se trouve à la fin du Journal de Henri III. Il est intitulé : Discours merveilleux de la vie, actions & déportements de la Reine Catherine de Médécis, mere de François II, Charles IX & Henri III.

Il naquit à Montmirel en Brie, au mois d'Octobre 1614, & eut pour Précepteur le fameux Vincent de Paul, qui fut depuis Aumônier de la Reine Anne d'Autriche, & Instituteur de la Congrégation des Prêtres de la Mission de St. Lazare. Il a été canonisé en 1737.

Le jeune Gondy destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, fut pourvu en 1627 d'un Canonicat de Notre-Dame par Jean-François de Gondy, son oncle, qui étoit alors Archevêque de Paris (a). Il avoit déja les Abbayes de Buzai & de Quimperlai en Bretagne, & celle de la Chaume dans le Duché de Retz. Son goût ne le portoit cependant pas du côté de l'Eglise, & l'on remarqua dès sa jeunesse, qu'il auroit été plus propre à porter une épée qu'une soutane.

(a) *Il y avoit déja long-temps que ce grand Diocese étoit gouverné par les Gondy.*

Pierre de Gondy, frere d'Albert, fut nommé Evêque de Paris en 1570 par Charles IX, & il se démit en 1598; il eut pour successeur Henri de Gondy, son neveu, fils d'Albert, Maréchal de France, qui mourut en 1622.

Louis XIII nomma pour lui succéder Jean-François de Gondy, frere de Henri. A son avénement à l'Episcopat, l'Eglise de Paris fut élevée à la dignité de Métropole, & le nouveau Prélat fut sacré d'abord en qualité d'Archevêque. Il eut pour successeur son neveu dont il s'agit ici.

Il fallut néanmoins continuer les études, & il les fit avec distinction : ce fut alors que se développerent les grandes dispositions qu'il avoit naturellement pour les affaires.

Il joignit à une mémoire extraordinaire un génie hardi, intrigant, plein de ressources, une pénétration étendue, un caractere d'esprit libre & indépendant, & une vivacité surprenante. Le Cardinal de Richelieu qui connoissoit les hommes, pressentit du premier coup d'œil le rôle que le jeune Gondy devoit jouer dans la suite : après avoir conversé quelque temps avec lui, il en parla avec éloge, mais en même temps il observa que ce jeune homme pourroit un jour se faire craindre.

Les cours d'études finis, il fut reçu de la maison & société de Sorbonne, & prit le bonnet de Docteur. Peu après, c'est-à-dire en 1643, il fut nommé Coadjuteur de l'Archevêché de Paris, avec le titre d'Archevêque de Corinthe, & fut sacré par son oncle le 31 de Janvier de l'année suivante. Quelque dégoût qu'il eut d'un état qu'il avoit embrassé malgré lui, il sçut bientôt pourtant s'assujettir à la décence qu'exigeoit son caractere, & il remplit les fonctions épiscopales avec tant de zele & d'assiduité, que l'on

auroit dit qu'il étoit né pour être Ecclésiastique. L'envie de se faire aimer du Peuple & du Clergé le porta à remplir extérieurement tous les devoirs d'un véritable Pasteur : on le vit souvent paroître dans les chaires, pendant l'avent & le carême, & le Peuple ébloui de la régularité apparente de ce Prélat, étoit enchanté de l'entendre, & le comparoît aux premiers Pasteurs de l'Eglise. Mais ceux qui ne s'arrêtoient pas simplement aux dehors, n'avoient pas de peine à découvrir que la vanité & l'ambition étoient les véritables motifs qui animoient sa régularité & sa vigilance pastorale.

Ses grandes qualités lui acquirent une telle réputation dans le Clergé, qu'on lui confia souvent les affaires les plus importantes de l'Eglise, & ce fut lui qui, en 1646, porta la parole au nom du Clergé de France dans la remontrance qui fut faite au Roi en présence de la Reine mere.

L'amour de la gloire & le desir d'être loué, lui firent entreprendre un grand rôle pendant les troubles de la minorité de Louis XIV. Il affecta beaucoup de zele pour la défense du bien public ; mais ce zele ne plut pas à tout le monde, & s'il s'attira quelques élo-

ges, il fut déchiré d'ailleurs de la maniere la plus sanglante. Les libelles & les satyres firent peu d'impression sur lui : & ce Prélat qui sçavoit tout braver pour aller à ses fins, s'embarrassa peu des vains murmures de ses ennemis, & continua toujours d'agir avec la même vivacité.

Il eut dans la personne du Cardinal Mazarin un ennemi d'autant plus redoutable, que cette Eminence étoit persuadée que le Coadjuteur avoit dessein d'occuper sa place dans le ministere. En effet, tout sembloit fortifier ses soupçons; cependant on convient que M. de Retz n'avoit d'autres vues que de croiser les projets du Ministre, & de se venger avec éclat du mépris qu'il avoit fait de son entremise dans le temps de la fameuse journée des Barricades.

Il n'eut pas la même indifférence pour le Cardinalat, & on peut dire qu'il se servit utilement des malheurs publics pour se procurer cette dignité, malgré les obstacles qu'il rencontra de la part du Cardinal Mazarin qui l'avoit desservi dans l'esprit du Roi. Mais le Coadjuteur fit mouvoir tant de ressorts, qu'il força, pour ainsi dire, le Prince de lui accorder ce qu'il recherchoit avec tant de passion. Le Roi le nomma donc

Cardinal au mois de Septembre 1651, mais Sa Majesté ne voulant pas désobliger le Cardinal Ministre en conférant cette dignité à son rival, donna peu après des ordres secrets pour faire échouer cette nomination.

Ces ordres furent sans effet; le Coadjuteur plus actif & mieux servi que la Cour, prévint habilement les contr'ordres du Roi, & les menées du Cardinal Mazarin: on croit même qu'Innocent X qui étoit Pape alors, ne fut pas fâché de mortifier le Ministre par l'élévation de son ennemi.

Mazarin vivement piqué de cet événement entreprit de se venger du nouveau Cardinal, en le détruisant dans l'esprit de la Reine, & en le faisant passer pour un brouillon, qui fomentoit la révolte de ceux des François qui avoient osé prendre les armes contre le Roi.

Le Ministre vint à bout de son dessein: Le Cardinal de Retz qui se préparoit à prêcher l'avent dans la Cathédrale, ne fit que le premier sermon; & peu après il fut arrêté dans le Louvre, & conduit au château de Vincennes.

On fit d'inutiles démarches pour obtenir sa liberté: rien ne fut capable d'adoucir le Ministre. Cependant à force

de sollicitations, Mazarin parut disposé à se laisser fléchir : mais il exigea préalablement que le prisonnier donnât la démission de son Archevêché. Le Cardinal de Retz refusa long-temps de se soumettre à cette condition : il s'y détermina néanmoins pour sortir de captivité. On le fit sortir en effet du château de Vincennes, mais ce ne fut que pour changer de prison, car on le transféra dans le château de Nantes. Il fut assez heureux pour s'en sauver, & dès qu'il se vit en liberté, il révoqua sa démission, & sortit ensuite du Royaume. Il passa en Espagne, d'où il se rendit à Rome, où il assista au conclave d'Alexandre VII.

Le nouveau Pape n'ayant pas paru disposé à prendre ses intérêts aussi vivement qu'il auroit souhaité, il sortit d'Italie & se retira en Franche-Comté, d'où il erra pendant long-temps en Hollande, en Flandre & en Angleterre. Après la mort du Cardinal Mazarin, il se rendit aux volontés de la Cour, & donna enfin sa démission dans la forme qu'on la souhaitoit : ce fut alors que le Roi lui donna l'Abbaye de St. Denis. Quelques années après il prit le parti de la retraite, & voulut même se démettre du Cardinalat ; mais Clé-

ment X qui étoit alors souverain Pontife, ne voulut jamais y consentir.

Ce goût pour la retraite lui atttira de grands éloges, & l'exposa en même temps aux traits de la malignité de ses ennemis. Les uns l'attribuerent à la foiblesse de l'âge & à des infirmités qui annoncent aux vieillards que leur fin n'est pas éloignée. D'autres penserent plus favorablement, & crurent que l'éloignement que cette Eminence témoignoit alors pour le monde, provenoit de ce dégoût salutaire qui développe enfin les principes de religion que les désordres du monde & la tyrannie des passions ont presque étouffés.

C'est ainsi qu'en pensoit l'illustre Evêque de Meaux, qui en prononçant l'oraison funebre du Chancelier le Tellier, fit au sujet du Cardinal de Retz cette admirable digression, dans laquelle il peint en peu de mots & avec les plus vives couleurs, une partie des vertus & des défauts de cette Eminence.

Mais puis-je oublier, *dit M. Bossuet*, que je vois par-tout dans le récit de nos malheurs, cet homme si fidele aux particuliers, si redoutable à l'état, d'un caractere si haut, qu'on ne pouvoit ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi? Ferme

génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'il voulut à la fin quitter, comme trop cherement achetée, ainsi qu'il eut le courage de le reconnoître dans le lieu le plus éminent de la Chrétienté, & enfin comme peu capable de contenter ses desirs, tant il connut son erreur & le vuide des choses humaines. Mais pendant qu'il voulut acquérir ce qu'il devoit un jour mépriser, il remua tout par de secrets & puissants ressorts, & après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, & seul encore menacer de ses intrépides regards le favori victorieux, &c.

Au reste, de quelque façon que l'on pense sur la retraite de ce Prélat, on peut toujours dire que ce fut l'action la plus éclatante de sa vie. En se séparant du monde, son premier soin fut d'acquitter les dettes immenses qu'il y avoit contractées. Il vendit généreusement ses deux Souverainetés; & ne se réservant que vingt mille livres de rente pour sa subsistance, il abandonna tout le reste de ses revenus pour payer ses créanciers.

Il en vint heureusement à bout & après avoir acquitté pour onze cents dix mille écus de dettes, il se trouva encore

en état de créer des pensions pour ceux de ses amis qui en avoient besoin. Exemple rare qu'il n'avoit reçu de personne, & que personne n'a encore suivi jusqu'à présent.

Ce Prélat plus content dans sa retraite que lorsqu'il manioit dans le tumulte de la Cour les plus importantes affaires de l'Etat, continua de suivre avec autant de piété que de courage le nouveau genre de vie qu'il avoit embrassé, & il termina enfin sa carriere le 24 *d'Août* 1679, *âgé de* 65 *ans. Il mourut à Paris dans l'Hôtel de Lesdiguiere, & son corps fut porté dans l'Abbaye Royale de St. Denis en France, dont il a été le dernier Abbé. Il est inhumé dans la grande Eglise devant le chœur, près de la grille de fer qui le ferme, & du grand piller de la croisée, vis-à-vis le tombeau de François I. Son cœur fut déposé dans l'Eglise des Religieuses du Calvaire du Marais, à la priere de Marie-Catherine de Gondy, sa niece, qui étoit Générale de cet Ordre.*

Il nous reste de ce Prélat quantité d'ouvrages qui presque tous ont trait aux troubles qui agiterent la minorité de Louis XIV. Nous en excepterons la conjuration du Comte Jean-Louis de Fiesque, in-12. *Ouvrage exact & bien*

écrit, qu'il composa n'étant encore âgé que de 17 ans.

Tous les autres regardent les affaires qui se sont passées de son temps. Ils sont connus sous ces titres :

1. *Avis de M. le Coadjuteur, prononcé au Parlement pour l'éloignement des créatures du Cardinal Mazarin*, 11 *Juillet* 1651, in-4°.

2. *Avis désintéressé sur la conduite de M. le Coadjuteur*, in-4°. 1651.

3. *Le bon Frondeur qui fronde les mauvais Frondeurs, & qui ne flatte pas la fronde mazarine de ceux qui ne sont plus bons Frondeurs*, in-4°. 1651.

4. *Apologie de l'ancienne & légitime fronde.* in-4°. 1651.

5. *Le vrai & le faux de M. le Prince & de M. le Cardinal de Retz*, in-4°. 1652.

6. *Le vraisemblable sur la conduite de M. le Cardinal de Retz.* in-4°. 1652.

7. *Les contretemps du sieur de Chavigny, premier Ministre d'Etat de M. le Prince*, in-4°. 1652.

8. *Les intérêts du temps*, in-4°. 1652.

9. *Le Solitaire*, in-14°. 1652.

10. *Avis aux malheureux*, in-4°. 1652.

11. *Le Manifeste de M. de Beaufort, par lequel il déclare se joindre à Son*

Altesse Royale, au Parlement & à la ville de Paris, in-4°. 1652.

12. *L'esprit de paix*, in-4°. 1652.

13. *Lettre d'un Bourgeois désintéressé*, in-4°. 1652.

14. *Harangue faite au Roi par M. le Cardinal de Retz en présence de M. le Nonce, assisté de MM. du Clergé pour la paix générale, à Compiegne, le* 12 *Septembre*, in-4°. 1652.

15. *Réponse de M. le Cardinal de Retz faite à M. le Nonce du Pape, à MM. de Brienne & le Tellier, Secrétaires d'Etat, le* 4 *Août*, in-4°. 1653.

16. *Remontrance adressée au Roi sur la remise des places maritimes de la France entre les mains des Anglois*, in-4°. 1658. Le but de cet Ouvrage est de décrier la conduite du Cardinal Mazarin.

Le plus considérable de ces Ouvrages est celui que nous donnons aujourd'hui, & qui fut publié pour la premiere fois en 1717. *Nous rapporterons à ce sujet ce qu'un célebre Bibliographe nous en apprend, comme le tenant de bonne part.*

Ces Mémoires écrits de main de Maître, *dit M. l'Abbé Langlet, Catalogue des Historiens*, in-12, p. 139, regardent les guerres civiles de Paris

depuis 1648 jusqu'en 1655. Nous n'avons gueres de Mémoires écrits avec un aussi grand sens & une aussi grande connoissance des affaires. L'Auteur les écrivit dans sa retraite de Commerci, frontiere de Lorraine. Il avoit mêlé beaucoup d'aventures galantes avec les affaires de l'Etat ; & comme l'Auteur les avoit communiqués à des Religieuses, elles les copierent entiérement, à la réserve des intrigues d'amour, que la religion de ces bonnes Filles les empêcha de transcrire. C'est ce que m'a dit en Lorraine M. d'Audiffret, Envoyé de S. M. T. C. auprès de S. A. R. de Lorraine. Ce Ministre plein d'une vertu solide, de beaucoup de lumiere & d'une prudence consommée, qui auroit mérité un plus grand théatre que celui sur lequel il a paru, avoit eu un exemplaire de ces Mémoires, par le moyen de quelques-unes de ces Religieuses, &c.

Nous avons joint à cette édition différents morceaux, dont les uns sortis de la plume du Cardinal, font plus particuliérement connoître le génie de l'Auteur : les autres servent d'éclaircissement à quelques endroits des Mémoires de cette Eminence. Nous allons les indiquer selon l'ordre qu'on leur a donné dans cette édition.

1°. *Procès-verbal de la conférence faite à Ruel par MM. les Députés du Parlement, Chambre des comptes & Cour des aides; ensemble ceux de la ville, contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes & Députés de la Reine, que par les Députés desdites compagnies, & de tout ce qui s'est passé entr'eux pendant ladite conférence.*

2°. *Lettre présentée au sacré College de la part du Cardinal de Retz pendant sa prison.* Elle est en latin.

3°. *Le Courier burlesque de la guerre de Paris, envoyé à M. le Prince de Condé pour le divertir pendant sa prison.*

4°. *Sermon de S. Louis, Roi de France, fait & prononcé devant le Roi & la Reine régente sa mere, par Mgr. J. F. P. de Gondy, Archevêque de Corinthe & Coadjuteur de Paris, à Paris dans l'Eglise de S. Louis des PP. Jésuites au jour & fête dudit S. Louis, l'année 1648.*

5°. *La conjuration de Jean-Louis, Comte de Fiesque.* Ouvrage que M. de Retz composa n'ayant encore que 17 ans.

6°. *Avis à M. le Cardinal Mazarin sur les affaires de M. le Cardinal de Retz.*

Non tam præmiis periculorum, quàm ipsis periculis lætus, pro certis & olim partis, nova, ambigua, ancipitia malebat. *Tacit.*

MEMOIRES

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

LIVRE III.

MONSIEUR le Cardinal Mazarin ne songea, après la Paix, qu'à se défendre, pour ainsi parler, des obligations qu'il avoit à Mr. le Prince, qui à la lettre l'avoit tiré de la potence; & l'une de ses premieres vues fut de s'allier avec la Maison de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres s'étoit trouvée opposée aux intérêts de la Maison de Condé. Il s'appliqua, par le même motif, à gagner l'Abbé de la Riviere, & il eut même l'imprudence de laisser voir à Mr. le Prince qu'il lui faisoit espérer le Chapeau destiné à Mr. le Prince de Conti. 1649.

1649. Quelques Chanoines de Liege ayant jetté les yeux sur le même Prince de Conti pour cet Evêché, le Cardinal, qui affectoit de témoigner à la Riviere, qu'il eût souhaité de le dégoûter de sa profession, y trouva des obstacles, sous le prétexte qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la France de se brouiller avec la Maison de Baviere, qui y avoit des prétentions naturelles & déclarées.

J'omets une infinité de circonstances, qui marquerent à Mr. le Prince la méconnoissance & la défiance du Cardinal. Il étoit trop vif & trop jeune encore pour songer à diminuer la derniere; il l'augmenta par la protection qu'il donna à Chavigni, qui étoit la bête du Mazarin & pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris par le soin qu'il prit des intérêts de Mr. de Bouillon qui s'étoit fort attaché à lui depuis la Paix, & par les ménagements qu'il avoit de son côté pour la Riviere, lesquels n'étoient pas secrets. *Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'Autorité Royale. Quelques défauts qu'ils aient, ils ne sont jamais assez foibles pour ne pas mériter, ou qu'on les ménage ou qu'on les perde. Leurs ennemis ne les doivent jamais mépriser, parce qu'il n'y a au monde que ces sortes de*

gens, à qui il ne convienne pas quelquefois d'être méprisés. 1649.

Ces indispositions firent que Mr. le Prince ne se pressa pas, comme il avoit accoutumé, de prendre cette Campagne le commandement des armées. Les Espagnols avoient pris Saint Venant & Ypres: & le Cardinal se mit dans l'esprit de prendre Cambrai. Mr. le Prince, qui ne jugea pas l'entreprise praticable, ne s'en voulut pas charger. Il laissa cet emploi à Mr. le Comte d'Harcourt, qui y échoua, & il partit pour aller en Bourgogne, en même tems que le Roi s'avança à Compiegne pour pousser avec châleur le siege de Cambrai.

Ce voyage, quoique fait avec la permission du Roi, fit peine au Cardinal, & l'obligea à faire couler à Mr. le Prince des propositions indirectes de rapprochement. Mr. de Bouillon m'a dit qu'il sçavoit qu'Arnaud, qui avoit été Mestre-de-Camp des Carabins & qui étoit fort attaché à Mr. le Prince, s'en étoit chargé. Je ne sçais pas si Mr. de Bouillon en étoit bien informé, & je sçais aussi peu quelles suites ces propositions purent avoir. Ce qui me parut, est que Mezerolles, Négociateur de Mr. le Prince, vint à Compiegne en ce tems-là; qu'il y eut des Conférences

1649. particulieres avec Mr. le Cardinal, & qu'il lui déclara au nom de son Maître, que si la Reine se défaisoit de la Surintendance des Mers qu'elle avoit prise pour elle à la mort de Mr. de Brezé son beau-frere, il prétendoit que ce fût en sa faveur, & non en celle de Mr. de Vendôme, comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon, qui croyoit être bien avertie, me dit que le Cardinal avoit été fort étonné de ce discours, auquel il n'avoit répondu que par un galimathias, *que l'on lui fera bien expliquer*, ajouta-t-elle, *quand on le tiendra à Paris*. Je remarquai ce mot, que je lui fis moi-même expliquer; & j'appris que Mr. le Prince faisoit état de ne pas demeurer long-tems en Bourgogne & d'obliger à son retour la Cour de revenir à Paris, où le Cardinal seroit plus souple qu'ailleurs. Cette parole faillit à me couter la vie, comme vous verrez. Mais parlons auparavant de ce qui se passoit à Paris.

La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoit pas. C'est le plus irremédiable de tous les inconvénients qui sont attachés à la faction, & il est très-grand en ce que la licence qui ne convient pas à la

faction, lui eſt preſque toujours funeſte, 1649.
parce qu'elle la décrie. Nous avions intérêt de ne pas étouffer les Libelles & les Vaudevilles qui ſe faiſoient contre le Cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à ſupprimer ceux qui ſe faiſoient contre la Reine & contre l'Etat. On ne peut s'imaginer la peine que la chaleur des eſprits nous donna ſur ce ſujet. La Tournelle condamna à la mort deux Criminels ‡ convaincus d'avoir mis au jour deux Ouvrages très-dignes du feu. Comme ils étoient ſur l'échelle ils crierent qu'on les faiſoit mourir pour avoir débité des vers contre le Mazarin; le peuple les enleva à la Juſtice. Je touche cette circonſtance pour vous faire connoître l'embarras où ſont les gens ſur le compte deſquels on ne manque jamais de mettre tout ce qui ſe fait contre les Loix; & ce qui eſt encore plus fâcheux, c'eſt qu'il ne tient cinq ou ſix fois le jour qu'à la fortune, de corrompre, par des contre-tems plus naturels à ces ſortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures & les plus ſages

‡ Un de ces Criminels s'appelloit Marlot, Imprimeur de ſon métier. Il avoit été condamné au Gibet, pour avoir imprimé un Libelle très-offenſant contre la Reine. Voyez les *Mémoires de Joli*, Tom. I. p. 58.

1649. productions du bon sens. En voici un exemple.

Jerzai qui étoit en ce tems-là fort attaché au Cardinal se mit en tête d'accoutumer, disoit-il, les Parisiens à son nom, & il s'imagina qu'il y réussiroit en brillant avec tous les autres jeunes gens de la Cour qui avoient ce caractere, dans les Tuilleries, où tout le monde avoit pris fantaisie de se promener tous les soirs : Mrs. de * Candale, de ‡ Bouteville, de Souvré, de † St. Mesgrin se laisserent persuader à cette folie, qui leur réussit au commencement. Nous n'y fimes point de réflexion, & comme nous nous sentions Maîtres du pavé, nous crumes même qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité, à qui on devoit de la considération, quoiqu'ils fussent de parti contraire. Ils en prirent avantage, ils se vanterent à saint Germain

* Louis Charles Gaston de Nogaret, de la Valette & de Foix, Duc de Candale, &c. mort sans Alliance en 1658, âgé d'un peu plus de 30 ans.

‡ François Henri de Montmorenci, Duc de Pinei-Luxembourg, Maréchal de France en 1675, mort le 4 Janvier 1695.

† Jacques Esthuert, Marquis de Saint Mesgrin, mort en 1652. Il fut tué aux troubles de Paris.

que les Frondeurs ne leur faisoient 1649.
point quitter le haut du pavé dans les Tuilleries. Ils affecterent de faire de grands soupers sur la terrasse du Jardin de Renard, d'y mener les Violons & de boire publiquement à la santé de son Eminence. Cette extravagance m'embarrassa. Je sçavois d'un côté, *qu'il est dangereux de souffrir que nos ennemis fassent devant les peuples ce qui nous doit déplaire, parce que les peuples s'imaginent qu'ils le peuvent, puisqu'on le souffre.* Je ne voyois d'autre part point de moyen pour l'empêcher, que la violence, qui n'étoit pas honnête contre des particuliers, parce que nous étions trop forts; & qui n'étoit pas sage, parce qu'elle commettoit à des querelles particulieres, par lesquelles le Mazarin eût été ravi de nous donner le change. Voici l'expédient qui me vint dans l'esprit. J'assemblai chez moi Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Retz, de Vitri, & de Fontrailles. Avant que de m'ouvrir, je leur fis jurer de se conduire à ma mode dans une affaire que j'avois à leur proposer. Je leur fis voir les inconvenients de l'inaction sur ce qui se passoit dans les Tuilleries : je leur exagerai les inconvénients des procédés particuliers, & nous convinmes que

1649. dès le soir Mr. de Beaufort accompagné de ceux que je viens de nommer, & de cent ou cent-vingt Gentilshommes, se trouveroit chez Renard, quand il sçauroit que ces Messieurs seroient à table, & qu'après avoir fait compliment à Mr. de Candale & aux autres, il diroit à Jerzai que sans leur considération, on l'auroit jetté du haut du rempart, pour lui apprendre à se vanter. J'ajoutai qu'il feroit bon encore de faire casser quelques violons lorsque la bande s'en retourneroit & qu'elle ne seroit plus en lieu où les personnes qu'on ne vouloit point offenser, y pussent prendre part. Le pis de cette affaire étoit le procédé de Jerzai qui ne pouvoit point avoir de mauvaise suite, parce que sa naissance n'étoit pas fort bonne. Ils promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui, & de se servir de ce prétexte pour en faire purement une affaire de parti. Cette résolution fut très-mal exécutée. Mr. de Beaufort, au lieu de faire ce qui avoit été résolu, s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe, il renversa la table, l'on coëffa d'un potage le pauvre Vineville qui n'en pouvoit pas davantage, & qui se trouva par hazard à table avec eux. Le pauvre Commandeur de Jars eut le même sort. L'on

cassa les instruments sur la tête des Violons. Menil qui étoit avec Mr. de Beaufort, donna trois ou quatre coups d'épée à Jerzai. Mr. de Candale & Mr. de Bouteville, qui est aujourd'hui Mr. de Luxembourg, mirent l'épée à la main, & sans Caumesnil qui se mit au devant d'eux, ils eussent couru fortune dans la foule des gens qui avoient tous l'épée hors du foureau. 1649.

Cette aventure me donna une cruelle douleur, & aux partisans de la Cour la satisfaction d'en jetter sur moi le blâme dans le monde; mais cela ne fut pas de longue durée, parce que l'application que j'eus à en empêcher les suites fit assez connoître mon intention, & parce qu'il *y a des tems où certaines gens ont toujours raison*. Par la raison des contraires, Mazarin avoit toujours tort. Nous ne manquames point de célébrer comme nous devions, la levée du Siege de Cambrai; le bon accueil fait à Servien, pour le payer de la rupture de la Paix de Munster; le bruit du rétablissement d'Emery, qui courut aussi-tôt que Mr. de la Meilleraye se fut défait de la Surintendance des Finances, & qui se trouva vrai peu après. Enfin nous nous trouvions en état d'attendre avec sûreté & même avec di-

1649. gnité ce que pourroit produire le chapitre des accidents, dans lequel nous commencions à entrevoir de grandes indiſpoſitions de Mr. le Prince pour le Cardinal, & du Cardinal pour Mr. le Prince.

Ce fut dans ce moment où Madame de Bouillon me découvrit que Mr. le Prince avoit pris la réſolution d'obliger le Roi de revenir à Paris; & Mr. de Bouillon me l'ayant confirmé, je pris celle de me donner l'honneur de ce retour qui étoit très-ſouhaité du peuple. Pour cêt effet je fis inſinuer à la Cour que les Frondeurs appréhendoient ce retour, & j'écoutai les négociations que Mazarin ne manquoit jamais de hazarder de huit en huit jours, par de différents canaux, pour lui lever tout ſoupçon qu'il y eût de l'art de notre côté. Je fis ce que je pus pour faire agir en cela Mr. de Beaufort ſous ſon nom, parce que je croyois que le Mazarin s'imagineroit qu'il trouveroit plus de facilité à le tromper que moi. Mais comme Mr. de Beaufort vit que la ſuite de la négociation alloit à faire le voyage de Compiegne, la Boulaïe, à qui il s'en ouvrit, lui conſeilla de n'y point entrer, ſoit qu'il crût qu'il y eût trop de péril pour lui, ſoit qu'il ne pût ſe

résoudre à laisser faire un pas à Mr. de 1649.
Beaufort aussi contraire aux espérances que Madame de Montbazon, à qui la Boulaïe étoit dévoué, donnoit continuellement à la Cour de son accommodement. Cette ouverture de Mr. de Beaufort à la Boulaïe me donna de l'inquiétude, parce qu'étant persuadé de son infidélité & de celle de son amie, je ne voyois pas seulement la fausse négociation, que je projettois avec la Cour, inutile, je la considérois encore comme dangereuse. Elle étoit pourtant nécessaire, car vous jugez bien de quel inconvénient il étoit de laisser l'honneur du retour du Roi au Cardinal ou à Mr. le Prince qui s'en fussent fait une preuve de ce qu'il avoit toujours dit que nous nous y opposions. Le Président de Bellievre me dit, que puisque Mr. de Beaufort m'avoit manqué au secret sur un point qui pouvoit me perdre, je pouvois lui en faire un de mon côté sur un point qui le pouvoit sauver lui-même; qu'il y alloit du tout pour le Parti; qu'il falloit tromper Mr. de Beaufort pour son salut; que je le laissasse faire & qu'il me donnoit parole qu'avant qu'il fût nuit, il raccommoderoit tout le mal que le manquement de secret de Mr. de Beaufort avoit causé.

1649. Il me prit dans son Carrosse, il me mena chez Madame de Montbazon, où Mr. de Beaufort passoit toutes les soirées. Il arriva un moment après nous; & Mr. de Bellievre fit si bien qu'il répara effectivement ce qui étoit gâté. Il leur fit croire qu'il m'avoit persuadé, qu'il falloit songer tout de bon à s'accommoder, que la bonne conduite ne vouloit pas que nous laissassions venir le Roi à Paris sans avoir au moins commencé à négocier, & que la négociation se devoit faire par nous-mêmes en personne, c'est-à-dire par Mr. de Beaufort & par moi. Madame de Montbazon qui prit feu à cette ouverture, & qui crut qu'il n'y avoit plus de péril en ce voyage, puisqu'on vouloit bien effectivement négocier, avança même qu'il seroit mieux que Mr. de Beaufort y allât. Le Président de Bellievre allégua douze ou quinze raisons, dont il n'y avoit pas une qu'il entendît lui-même, pour lui prouver que cela ne seroit pas à propos, & je remarquai alors, que *rien ne persuade tant les gens qui ont peu de sens, que ce qu'ils n'entendent pas*. Le Président de Bellievre leur laissa même entrevoir qu'il seroit peut-être à propos que je me laissasse persuader, quand je serois là, de voir le Cardinal.

Madame de Montbazon qui entretenoit 1649.
des correſpondances avec tout le monde, par les différentes relations qu'elle avoit avec chacun, ſe fit honneur par celle qu'elle entretenoit avec le Maréchal † d'Albret, (à ce qu'on m'a dit depuis) de ce projet à la Cour. Et ce qui me le fait aſſez croire, eſt que Servien recommença fort inſtamment les négociations avec moi. J'y répondis à tout hazard, comme ſi j'euſſe été aſſuré que la Cour en eût été avertie par Madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiegne le Cardinal Mazarin, parce que j'étois très-réſolu de ne l'y point voir; mais je lui fis entendre que je l'y pourrois voir, parce que je reconnus clairement que ſi le Cardinal n'eût eu l'eſpérance que cette viſite me décréditeroit chez le peuple, il n'eût point conſenti à un voyage qui pouvoit faire croire au peuple que j'avois part au retour du Roi. Je jugeai à la mine plutôt qu'aux paroles de Servien, que ce retour n'étoit pas ſi éloigné de l'inclination du Cardinal que l'on le croyoit à Paris & même

† Céſar Phebus d'Albret, Comte de Mioſſens, Maréchal de France en 1653, mort en 1676. La branche de ce Maréchal eſt Batarde de la Maiſon d'Albret.

1649. à la Cour. Vous croyez facilement que j'oubliai de dire à Servien que je fisse état de parler à la Reine sur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiegne avec une joie merveilleuse, & je trouvai dans mes amis une opposition extraordinaire, parce qu'ils crurent que j'y courrois un grand péril; mais je leur fermai la bouche en leur disant que *tout ce qui est nécessaire n'est pas hazardeux*. J'allai coucher à Liancourt où le Maître & la Maîtresse de la maison firent de grands efforts pour m'obliger à retourner à Paris, & j'arrivai le lendemain à Compiegne au lever de la Reine.

Comme je montois l'escalier, un petit homme habillé de noir que je n'avois jamais vu & que je n'ai jamais vu depuis, me coula dans la main un billet où étoient ces mots en grosses lettres : *Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort*. J'y étois, il n'étoit plus tems de reculer. Comme je vis que j'avois passé la Sale des Gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je témoignai à la Reine que je venois l'assurer de mes obéissances très-humbles, & de la disposition où étoit l'Eglise de Paris de rendre à leurs Majestés tous les services auxquels elle étoit obligée. J'insinuai

dans mon discours tout ce qui étoit né- 1649.
cessaire pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté pour le retour du Roi. La Reine me témoigna beaucoup de bonté, & même beaucoup d'agrément sur ce que je lui disois : mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le Cardinal & qu'elle eût vu que quoiqu'elle me pressât de le voir, je persistois à lui répondre que cette visite me rendroit inutile à son service ; elle ne se put plus contenir, elle rougit ; & tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux.

Servien racontoit un jour au Maréchal de Clerembaut, que l'Abbé Fouquèt † proposa de me faire assassiner chez lui (Servien) où je dînois ; & il ajouta qu'il étoit arrivé à tems pour empêcher ce malheur. Mr. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenoit de fâcheux conseils contre moi ; mais quand cela n'auroit pas été, Mr. de Vendôme l'auroit dit pourtant, car il n'y a jamais eu un imposteur pareil à lui.

Je revins à Paris ayant fait tout ce

† Basile Fouquet, Abbé de Bargeau, Frere du Surintendant des Finances, mort en 1680.

1649. que j'avois souhaité. J'avois effacé le soupçon que les Frondeurs fussent contraires au retour du Roi; j'avois jetté sur le Cardinal toute la haine du délai; je l'avois bravé dans son trône, je m'étois assuré l'honneur principal du retour. Il y eut le lendemain un Libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le Président de Bellievre fit voir à Madame de Montbazon, que les circonstances particulieres m'avoient forcé à changer de résolution touchant la visite du Cardinal. J'en persuadai aisément Mr. de Beaufort, qui fut d'ailleurs chatouillé du succès que cette demarche eut auprès du peuple. Hoquincourt qui étoit de nos amis fit le même jour je ne sçais quelle bravade au Cardinal. Je ne me ressouviens point du détail, mais nous la relevames de mille couleurs. Enfin nous connumes visiblement que nous avions encore pour long-tems de la provision dans l'imagination du peuple; ce qui fait le tout en ces sortes d'affaires.

Mr. le Prince étant revenu à Compiègne, la Cour prit ou déclara la résolution de revenir à Paris. Elle y fut reçue comme les Rois l'ont toujours été & le feront toujours; c'est-à-dire avec des acclamations qui ne signifient

rien que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Un petit Procureur du Châtelet aposta pour de l'argent douze ou quinze femmes qui, à l'entrée du Fauxbourg, crierent *Vive son Eminence*, qui étoit dans le carrosse du Roi; son Eminence crut là-dessus être Maître de Paris. Il s'apperçût au bout de trois ou quatre jours qu'il s'étoit trompé. Les Libelles continuerent. *.* Marigni redoubla de force pour les chansons; les Frondeurs parurent plus fiers que jamais. Nous marchions quelquefois seuls Mr. de Beaufort & moi avec un Page derriere notre carrosse, quelquefois avec cinquante Livrées & cent Gentilshommes. Nous diversifions la scene selon que nous jugions qu'elle seroit du goût des spectateurs. Les gens de la Cour qui nous blâmoient depuis le matin jusques au soir, nous imitoient à leur mode: Il n'y en avoit pas un qui ne prit avantage sur le Ministre, des *Frotades* que nous lui donnions, (c'étoit le mot du Président de Bellievre) & Mr. le Prince, qui en faisoit trop ou trop peu à 1649.

. Jacques Carpentier de Marigni, né à Nevers; Bel Esprit de ce tems-là. Il suivit Mr. le Prince. Il s'attacha aussi au Cardinal de Retz. Il faisoit fort bien des vers, sur tout des Chansons & des Vaudevilles.

1649. ſon égard, continua à le traiter du haut en bas. Et comme il n'étoit pas content du refus qu'on lui avoit fait de la Surintendance des Mers, qui avoit été à Mr. ſon Beaufrere ; le Cardinal penſoit toujours à le radoucir par des propoſitions de quelque autre accommodement qu'il eût été bien aiſe toutefois de ne lui donner qu'en eſpérance. Il lui propoſa que le Roi acheteroit le Comté de Montbeliard, Souveraineté aſſez conſidérable, & il donna charge à Hervart de ménager cette affaire avec le propriétaire qui étoit un des Cadets de la Maiſon de Wirtemberg. On prétendoit en ce tems-là qu'Hervart même avoit averti Mr. le Prince, que ſa Commiſſion ſecrete étoit de ne pas réuſſir dans ſa négociation. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que Mr. le Prince n'étoit pas content du Cardinal & qu'il ne continua pas ſeulement depuis ſon retour à traiter fort bien Mr. de Chavigni ſon Ennemi capital, mais qu'il affecta même de ſe radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il me témoigna bien plus d'amitié qu'il n'avoit fait dans les premiers jours de la Paix, & il ménagea plus que par le paſſé Mr. ſon frere, & Madame ſa ſœur. Il me ſemble que ce fut en ce tems-là qu'il remit Mr. le Prince de

Conti dans la fonction du Gouvernement de Champagne dont il n'avoit encore eu que le titre. Il s'attacha l'Abbé de la Riviere, en souffrant que Mr. son frere, qu'il prétendoit pouvoir faire Cardinal par une pure recommandation, lui laissât la nomination pour laquelle le Chevalier d'Elbene fut dépêché à Rome. Tous ces pas ne diminuoient point les défiances du Cardinal qui étoient fort augmentées par l'attachement que Mr. de Bouillon mécontent avoit pour Mr. le Prince ; mais elles étoient encore aigries, en ce qu'il croyoit que Mr. le Prince favorisoit le mouvement de Bourdeaux. Cette Ville tyrannisée par Mr. d'Espernon, esprit violent, avoit pris les armes avec l'autorité du Parlement, sous le Commandement de Cambrai, & depuis sous celui de Sauvebeuf. Ce Parlement avoit dépêché à celui de Paris un de ses Conseillers appellé Guyonnet. Celui-ci ne bougeoit de chez Mr. de Beaufort, à qui tout ce qui paroissoit grand paroissoit bon. Il ne tint pas à moi d'empêcher toutes ces apparences qui ne servoient à rien & qui au contraire pouvoient nuire. 1649

Mr. le Prince me parla avec aigreur de ces Conférences de Guyonnet avec

1649. Mr. de Beaufort ; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les désordres de la Guyenne ; mais le Cardinal le croyoit, parce que Mr. le Prince penchoit à l'accommodement, & n'étoit pas d'avis que l'on harcelât une Province aussi importante que la Guyenne, pour le caprice de Mr. d'Espernon. Un des plus grands défauts du Cardinal Mazarin étoit qu'il n'a jamais pu croire que personne lui parlât avec bonne intention.

Comme Mr. le Prince avoit voulu se réunir toute sa Maison, il crut qu'il ne pourroit satisfaire pleinement Mr. de Longueville, qu'il n'eût obligé le Cardinal à lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée à la Paix de Ruel, c'est-à-dire, de lui mettre entre les mains le Pont de l'Arche, qui, joint au vieux Palais de Rouen, à Caen & à Dieppe, ne convenoit pas mal à un Gouverneur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à ne le pas faire. Mr. le Prince se trouvant un jour au Cercle, & voyant qu'il faisoit le fier plus qu'à l'ordinaire, lui dit en sortant du Cabinet de la Reine: *Adieu, Mars.* Cela se passa à onze heures du soir, je le sçus un demi-quart d'heure après, ainsi que tout le reste de la Ville. Et comme j'allois le lendemain sur les sept heures du matin à l'Hôtel

de Vendôme y chercher Mr. de Beaufort, je le trouvai sur le Pont-neuf dans le carrosse de Mr. de Nemours qui le menoit chez Madame sa fèmme, pour qui Mr. de Beaufort avoit beaucoup de tendresse. Mr. de Nemours étoit encore pour la Reine, & comme il sçavoit l'éclat du jour précédent, il s'étoit mis dans l'esprit de persuader à Mr. de Beaufort de se déclarer pour elle en cette occasion. Mr. de Beaufort s'y trouvoit tout-à-fait disposé d'autant plus que Madame de Montbazon l'avoit prêché jusques à deux heures après minuit sur le même ton. Le connoissant comme je faisois, je ne devois pas être surpris de son peu de vue : je le fus pourtant. Je lui représentai qu'il ne se pouvoit rien voir qui fût plus contraire au bon sens ; qu'en nous offrant à Mr. le Prince, nous ne hazardions rien ; qu'en nous offrant à la Reine ; nous hazardions tout : que dès que nous aurions fait ce pas, Mr. le Prince s'accommoderoit avec le Mazarin, qui le recevroit à bras ouverts, & par sa propre considération, & par l'avantage qu'il trouveroit à faire connoître au peuple qu'il devroit sa conservation aux Frondeurs, ce qui nous décréditeroit dans le public : qu'en nous offrant à Mr. le Prince, le pis aller seroit de de- 1649.

1649. meurer comme nous étions, avec la différence que nous aurions acquis un nouveau mérite à l'égard du public, par le nouvel effort que nous aurions fait pour ruiner son ennemi. Ces raisons emporterent Mr. de Beaufort, nous allames l'après-dîner à l'Hôtel de Longueville, où nous trouvames Mr. le Prince dans la chambre de Madame sa sœur. Nous lui offrimes nos services, & nous fumes reçus comme vous pouvez vous l'imaginer. Nous soupames avec lui chez Prudhomme, où le panégyrique du Mazarin ne manqua d'aucune figure.

Le lendemain au matin Mr. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, & il continua à me parler du même air dont il m'avoit parlé la veille. Il reçut même avec plaisir la Ballade en *Na, ne, ni, no, nu*, que Marigni lui porta alors, comme il descendoit l'escalier. Il m'écrivit le soir sur les onze heures un petit billet, où il m'ordonnoit de me trouver le lendemain matin à quatre heures chez lui avec Noirmoutier. Nous l'éveillames comme il nous l'avoit commandé. Il nous parut d'abord assez embarrassé. Il nous dit qu'il ne pouvoit se résoudre à faire la Guerre civile; que la Reine étoit si attachée

au Cardinal, qu'il n'y avoit que ce 1649.
moyen de l'en séparer; qu'il n'étoit pas de sa conscience, & de son honneur de le prendre, & qu'il étoit d'une naissance à laquelle la conduite du † Balafré ne convenoit pas. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant il nous accommoderoit aussi avec la Cour, si nous le voulions; sinon, qu'il ne laisseroit pas, si la Cour nous attaquoit, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondimes, que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos services, que l'honneur de le servir, que nous serions au désespoir que notre considération eût arrêté un moment son accommodement avec la Reine; que nous le supplyions de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le Cardinal & que cela n'empêcheroit pas que nous ne demeurassions toujours dans les termes du respect & du service que nous avions voué à S. A.

Les conditions de l'accommodement de Mr. le Prince avec le Cardinal n'ont jamais été publiques, parce qu'il ne s'en est sçu que ce qu'il plut au Cardinal en ce tems là d'en jetter dans le monde. Ce qui en parut fut la remise du Pont

† Voyez la Note de la page 423. du Tom. I.

1649. de l'Arche entre les mains de Mr. de Longueville.

Les affaires publiques ne m'occupoient pas si fort que je ne fusse obligé de vaquer à des affaires particulieres qui me donnerent bien de la peine. Madame de Guimené qui s'en étoit allée d'effroi dès les premiers jours du Siege de Paris, revint de colere à la premiere nouvelle qu'elle eut de mes visites à l'Hôtel de Chevreuse. Je fus assez fou pour la prendre à la gorge, sur ce qu'elle m'avoit lâchement abandonné : elle fut assez folle pour me jetter un chandelier à la tête, sur ce que je ne lui avois pas gardé la fidélité à l'égard de Mademoiselle de Chevreuse. Nous nous accordames un quart d'heure après ce fracas, & le lendemain je fis pour son service ce que vous allez voir.

Cinq ou six jours après que Mr. le Prince se fut accommodé, il m'envoya le Président Viole pour me dire qu'on le déchiroit dans Paris comme un homme qui avoit manqué de parole aux Frondeurs ; qu'il ne pouvoit pas croire que ces bruits-là vinssent de moi, mais qu'il sçavoit que Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon y contribuoient beaucoup ; qu'il me prioit d'y donner ordre. Je montai aussi-tôt en Carrosse

avec

avec le Préſident Viole. J'allai avec lui 1649.
chez Mr. le Prince, & je lui témoignai que j'avois toujours parlé de lui comme je devois. J'excuſai autant que je pus Mr. de Beaufort, & Madame de Montbazon, quoique je n'ignoraſſe pas que la derniere n'eût dit que trop de ſottiſes. Je lui inſinuai qu'il ne devoit pas trouver étrange que dans une Ville auſſi enragée contre le Mazarin, on ſe fût plaint de ſon accommodement qui le remettoit pour la ſeconde fois ſur le trône. Il ſe fit juſtice, il comprit que le peuple n'avoit pas beſoin d'inſtigateur pour être échauffé ſur cette matiere : il entra avec moi dans les raiſons qu'il avoit eues de ne pas pouſſer les affaires ; il fut ſatisfait de ce que je lui dis pour lui juſtifier ma conduite ; il m'aſſura de ſon amitié, je l'aſſurai de mes ſervices, & la converſation finit d'une maniere aſſez tendre, pour me donner lieu de croire qu'il me tenoit pour ſon ſerviteur, & qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me mêlaſſe d'une affaire arrivée juſtement la veille de ce que je viens de vous raconter.

Mr. le Prince s'étoit engagé à la priere de Meille cadet de Foix, qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le Tabouret à la Comteſſe de Foix ;

1649. & le Cardinal qui y avoit grande aversion, suscita toute la Jeunesse de la Cour pour s'opposer à tous les Tabourets qui n'étoient pas fondés sur des Brevets. Mr. le Prince qui vit tout d'un coup une maniere d'assemblée de Noblesse, à la tête de laquelle même le Maréchal de l'Hospital s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la chaleur publique pour des intérêts qui lui étoient assez indifférents, & il crut, qu'il feroit assez pour la Maison de Foix, s'il renversoit les Tabourets des autres Maisons privilégiées. Celle de Rohan étoit la premiere de ce nombre; & jugez de quel dégoût étoit un échec de cette nature aux Dames de ce nom. La nouvelle leur en fut apportée le soir même que Madame la Princesse de Guimené revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuse, de Rohan, & de Montbazon se trouverent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire, n'étoit qu'une vengeance qu'on prenoit de la Fronde. Nous résolumes une contre-assemblée de Noblesse pour soutenir le Tabouret de la Maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eut eu assez de plaisir qu'on l'eût distinguée par-là de celle de Lorraine, mais la considération de Madame sa mere fit qu'elle n'osa con-

tredire le sentiment commun. Il fut question d'essayer d'ébranler Mr. le Prince, avant que de venir à l'éclat : je me chargeai de la commission, j'allai chez lui dès le soir même, je pris mon prétexte sur la parenté que j'avois avec la Maison de Guimené. Mr. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, répondit ces paroles : *Vous êtes bon parent, il est juste de vous satisfaire. Je vous promets que je ne choquerai point le Tabouret de la Maison de Rohan.* 1649.

J'exécutai fidellement l'ordre de Mr. le Prince, j'allai de chez lui à l'Hôtel de Guimené où je trouvai toute la Compagnie assemblée. Je suppliai Mademoiselle de Chevreuse de sortir du Cabinet, & je fis rapport de mon ambassade aux Dames qui en furent beaucoup édifiées. Il est si rare qu'une négociation finisse de cette maniere, que celle-là m'a paru n'être pas indigne de l'Histoire.

Cette complaisance qu'eut Mr. le Prince pour moi déplut au Cardinal qui avoit encore tous les jours de nouveaux sujets de chagrin. Le vieux Duc de ‡ Chaunes, Gouverneur d'Auvergne,

‡ Honoré d'Albert, Duc de Chaunes, Gouverneur d'Amiens, Frere du Connêtable de Luines, mort en 1649, le 30 Octobre, en sa 69 année.

1649. Lieutenant de Roi en Picardie & Gouverneur d'Amiens, mourut en ce tems-là. Le Cardinal à qui la Citadelle d'Amiens eut assez plu pour lui-même, eût bien voulu que le Vidame lui en eût cédé le Gouvernement, dont il avoit la survivance, pour avoir celui d'Auvergne. Le Vidame, qui étoit frere aîné de Mr. de Chaunes que vous voyez aujourd'hui, se fâcha, il écrivit une Lettre très-haute au Cardinal & s'attacha à Mr. le Prince. Mr. de Nemours fit la même chose, parce qu'on balança à lui donner le Gouvernement d'Auvergne. Miossans, qui est présentement le Maréchal d'Albret, & qui étoit à la tête des Gens-d'armes du Roi, s'accoutuma & accoutuma les autres à menacer le Ministre, qui augmenta la haine publique en rétablissant Emeri, odieux à tout le Royaume. Ce rétablissement nous fit un peu de peine, parce que cet homme, qui connoissoit mieux Paris que le Cardinal, y jetta de l'argent, & l'y jetta même assez à propos. C'est une Science particuliere, qui bien ménagée, fait autant de bons effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais, quand elle n'est pas bien entendue. Elle est de la nature de ces choses qui sont naturellement ou toutes bonnes ou toutes mauvaises.

Cette distribution qu'il fit sagement 1649.
& sans éclat, nous obligea encore à songer avec plus d'application à nous incorporer, pour ainsi dire, avec le peuple, & comme nous en trouvames une occasion qui étoit très-bonne en elle-même, nous ne la manquames pas. Si l'on m'eût cru, l'on ne l'eût pas prise si-tôt, nous n'étions pas pressés, *& il n'est pas sage de faire dans les factions, où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé.* Mais *l'inquiétude des subalternes est la chose la plus incommode en ces rencontres. Ils croyent que dès qu'on n'agit pas, on est perdu.* Je leur prêchois tous les jours qu'il falloit *planer*, que les pointes étoient dangereuses; que la patience avoit de plus grands effets que l'activité, mais personne ne comprenoit cette vérité. L'impression que fit à ce propos dans les esprits un méchant mot de la Princesse de Guimené est incroyable. Elle se ressouvint d'un Vaudeville que l'on avoit fait autrefois sur un certain Régiment de Brûlon, où l'on disoit qu'il n'y avoit que deux Dragons & quatre Tambours. Comme elle haïssoit la Fronde pour plus d'une raison, elle me dit un jour chez elle en me raillant, que nous n'étions plus que quatorze de notre parti, qu'elle

1649. compara ensuite au Régiment de Brûlon. Noirmoutier qui étoit éveillé, mais étourdi, & Laigues qui étoit lourd, mais présomptueux, furent touchés de cette raillerie au point qu'ils murmuroient depuis le matin jusques au soir de ce que je ne m'accommodois pas, ou que je ne poussois pas les affaires à l'extrêmité. Comme *les Chefs dans les factions n'en sont Maîtres qu'autant qu'ils sçavent prévenir ou appaiser les murmures*; il fallut en venir malgré moi à agir, quoiqu'il n'en fut pas encore tems; & je trouvai par bonne fortune une matiere qui eût rectifié l'imprudence, si ceux ceux qui l'avoient causée ne l'eussent pas outrée.

Les Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris sont particulierement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que mediocrement de biens. Il est vrai qu'il y a de riches Maisons qui y ont part, mais il est encore plus vrai qu'il semble que la Providence les ait plus destinées pour les pauvres que pour les riches, & cela bien entendu, & bien ménagé pourroit être très-avantageux au service du Roi, parce que ce seroit un moyen d'autant plus efficace, qu'il seroit imperceptible, pour attacher à S. M. un nombre infini de *familles mediocres*, *qui sont*

toujours les plus redoutables dans les révolutions. La licence des tems a donné plus d'une fois des atteintes à ce fonds sacré. 1649.

L'ignorance du Cardinal Mazarin ne garda point de mesures dans sa puissance. Il recommença aussi-tôt après la paix, à rompre celles par lesquelles & les Arrêts du Parlement & les Déclarations du Roi avoient pourvu à ce desordre. Les Officiers de l'Hôtel de Ville dépendant du Ministre y contribuerent par leurs prévarications. Les Rentiers s'en émurent, ils s'assemblerent en grand nombre. La Chambre des Vacations donna Arrêt par lequel elle défendit ces assemblées, & quand le Parlement fut rentré, à la St. Martin de l'année 1649, la Grand' Chambre confirma cet Arrêt qui étoit juridique en soi, (parce que les assemblées sans l'autorité du Prince ne sont jamais légitimes) mais qui autorisoit toutefois le mal en ce qu'il en empêchoit le reméde.

Ce qui obligea la Grand' Chambre à donner un second Arrêt fut, que nonobstant celui qui avoit été rendu par la Chambre des Vacations, les Rentiers assemblés au nombre de plus de 3000 tous Bourgeois & vêtus de noir, avoient

1649. créé ‡ douze Syndics pour veiller, difoient-ils, fur les prévarications du Prévôt des Marchands. Cette nomination des Syndics fut infpirée à ces Bourgeois par cinq ou fix perfonnes qui avoient en effet quelque intérêt dans les Rentes; mais que j'avois jetté dans l'Affemblée pour la diriger, auffi-tôt que je la vis formée. Je rendis en cette occafion un grand fervice à l'Etat, parce que fi je n'euffe réglé, comme je fis, cette Affemblée, il y eût eu affurément une fort grande fédition. Tout s'y paffa avec un très-grand ordre, les Rentiers y demeurerent dans le refpect pour quatre ou cinq Confeillers du Parlement qui parurent à leur tête, & qui voulurent bien accepter le Syndicat. Ils y perfifterent avec joie, quand ils fçurent par les mêmes Confeillers que nous leur donnions Mr. de Beaufort & moi notre protection. Ils nous firent une députation folemnelle, & le premier Préfident voyant cette démarche s'emporta & donna ce fecond Arrêt dont je viens de parler. Les Syndics prétendirent que leur Syndicat ne pourroit être caffé que par le Parlement en Corps, & non par la Grand' Chambre, ils fe plaignirent

‡ Voyez là-deffus les *Memoires de Joli*, qui étoit un des douze Syndics. Tom. I. p. 64.

aux Enquêtes qui furent de même avis, 1649.
après en avoir opiné dans leurs chambres, & qui allerent ensuite chez Mr. le premier Président, accompagnés d'un très-grand nombre de Rentiers.

La Cour, qui crut devoir faire un coup d'autorité envoya des Archers chez Parain des Coutures, Capitaine de son Quartier, & qui étoit un des douze Syndics. Ils ne le trouverent pas chez lui. Le lendemain les Rentiers s'assemblerent en très-grand nombre en l'Hôtel de Ville, & ils y résolurent de présenter Requête au Parlement, & d'y demander justice de la violence qu'on avoit voulu faire à un de leurs Syndics.

Jusques-là nos affaires alloient à souhait, nous nous étions enveloppés dans la meilleure & la plus juste affaire, & nous étions sur le point de nous reprendre & de nous recoudre, pour ainsi dire, avec le Parlement, qui vouloit demander l'assemblée des Chambres, & qui sanctifioit par conséquent tout ce que nous avions fait. Le Diable monta à la tête de nos subalternes. Ils crurent que cette occasion tomberoit si nous ne la relevions d'un grain, qui fut de plus haut goût que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montresor, qui dans un Conseil de Fronde, tenu

1649. chez le Président de Bellievre, proposa qu'il falloit tirer un coup de Pistolet à l'un des Syndics, pour obliger le Parlement à s'assembler : parce qu'autrement, dit-il, le premier Président n'accordera jamais l'assemblée des Chambres, qui nous est absolument nécessaire, parce qu'elle nous rejoint au Parlement dans une conjoncture où nous serons avec le Parlement les défenseurs de la Veuve & de l'Orphelin, & où nous ne sommes sans le Parlement que des séditieux & des Tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de Pistolet dans la rue à ‡ un de nos Syndics, qui ne sera pas assez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, mais qui la fera suffisante pour produire l'assemblée des Chambres qui nous est si nécessaire.

Je m'opposai à ce dessein de toute ma force. Je leur représentai que nous aurions l'assemblée des Chambres sans cet étrange expédient qui avoit mille inconvénients. Le Président de Bellievre traita mon scrupule de pauvreté ; il me pria de me ressouvenir de ce que j'avois mis autrefois dans la Vie de César ; que *dans les affaires publiques la morale est*

‡ Voyez le détail curieux de ce projet dans les Mémoires de M. Joli. Tom. I. p. 60. & *suiv.*

de plus d'étendue que dans les particulieres. Je le priai à mon tour de se ressouvenir de ce que j'avois mis à la fin de cette même Vie, *qu'il est toujours judicieux de ne se servir, qu'avec d'extrêmes précautions, de cette licence, parce qu'il n'y a que le succès qui la justifie, & qui peut répondre du succès?* Je ne fus pas écouté, bien qu'il semblât que Dieu m'eût inspiré ces paroles, comme vous le verrez par l'événement. Il fut donc résolu qu'un Gentilhomme qui étoit à Noirmoutier tireroit un coup de Pistolet dans le Carrosse de Joli que vous avez vu depuis à moi, & qui étoit un des Syndics des Rentiers; que Joli se feroit une égratignure, pour faire croire qu'il étoit blessé, qu'il se mettroit au lit, & qu'il donneroit sa Requête au Parlement. Cette résolution me donna une telle inquiétude que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, & que je dis le lendemain matin au Président de Bellievre ces deux Vers du fameux Corneille; 1649.

* *Je rends graces aux Dieux de n'être point Romain;*
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Le Maréchal de la Mothe en eut autant d'aversion que moi. Enfin elle

* Corneile dans la Tragédie d'Horace.

1649. s'exécuta le 11 Decembre, & la fortune ne manqua pas d'y jetter le plus cruel de tous les incidents. Le Marquis de la Boulaïe, soit de sa propre folie, soit de concert avec le Cardinal, voyant que sur l'émotion causée dans la Place Maubert par ce coup de Pistolet, & sur la plainte du Président Charton l'un des Syndics, qui s'imagina qu'on avoit pris Joli pour lui, se jetta comme un Démoniaque, le Parlement étant assemblé, au milieu de la Salle du Palais, suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un misérable Savetier. Il cria aux armes, il n'oublia rien pour les faire prendre dans les Rues voisines, il alla chez le bon homme Broussel qui lui fit une reprimande à sa mode. Il vint chez moi & je le menaçai de le faire jetter par la fenêtre. Voici ce qui me fit croire qu'il agissoit de concert avec le Cardinal.

Il étoit attaché à Mr. de Beaufort, qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de lui par Madame de Montbazon, de qui il étoit tout-à-fait dépendant. J'avois découvert que ce misérable avoit des conférences secretes avec Madame d'Epinelle, concubine en titre d'office de Ondedei, & espionne avérée du Mazarin. J'avois

pourtant fait jurer Mr. de Beaufort sur 1649.
les Evangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues m'a dit que le Cardinal en mourant le recommanda au Roi, comme un homme qui l'avoit toujours fidellement servi, & vous remarquerez que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profession.

Je reviens à Joli. Le Parlement s'étant assemblé ordonna que l'on informeroit de cet assassinat. La Reine qui vit que la Boulaïe n'avoit pas réussi dans la tentative de la sédition alla à son ordinaire (car c'étoit un samedi) à la Messe à Notre-Dame. Le Prévôt des Marchands l'alla assurer à son retour de la fidélité de la Ville. On affecta de publier au Palais Royal, que les Frondeurs avoient voulu soulever le peuple & qu'ils avoient manqué leur coup; mais tout cela ne fut que douceur au prix de ce qui arriva le soir. La Boulaïe posa une espece de Corps-de-Garde de sept ou huit Cavaliers dans la Place Dauphine, pendant que lui-même, à ce qu'on m'a assuré depuis, étoit chez une fille de joie dans le voisinage. Il y eut je ne sçais quelle rumeur entre les Cavaliers & les Bourgeois du Guet, & l'on vint dire au Palais Royal, qu'il y avoit de l'émotion

1649. dans ce Quartier. Servien eut ordre d'envoyer sçavoir ce que c'étoit, & l'on prétend qu'il grossit beaucoup par son rapport le nombre des gens qui y étoient. On observa même qu'il eut une assez longue conférence avec le Cardinal dans la petite Chambre grise de la Reine, & que ce ne fut qu'après cette conférence, qu'il vint dire tout échauffé à M. le Prince, qu'il y avoit assurément quelque entreprise contre sa personne. Mr. le Prince voulut aller s'éclaircir lui-même, la Reine l'en empêcha, & ils convinrent d'envoyer seulement le Carrosse de Mr. le Prince avec quelques Carrosses de suite, pour voir si on l'attaqueroit. Arrivés sur le Pont-neuf, ils trouverent quantité de gens armés, parce que les Bourgeois avoient pris les armes à la premiere rumeur, & il n'arriva rien. Il y eut un Laquais blessé d'un coup de pistolet derriere le Carrosse de Duras, mais on ne sçait point comment cela arriva. S'il est vrai, comme on le disoit en ce tems-là, que deux Cavaliers tirerent ce coup de pistolet, après avoir regardé dans le Carrosse de Mr. le Prince, où ils ne trouverent personne, il y a apparence que ce fut un jeu & la continuation de celui du matin. Un Boucher très-homme de bien me dit

huit jours après, & il me l'a dit vingt 1649.
fois depuis, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de ce qui s'étoit dit de ces deux Cavaliers ; que ceux de la Boulaïe n'y étoient plus quand les Carrosses passerent, & que les coups de pistolet ne furent qu'entre des Bourgeois ivres & quelques Bouchers qui revenoient de Poissi, & qui n'étoient pas non plus à jeun. Ce Boucher appellé le Roux, pere du Chartreux dont vous avez ouï parler, disoit qu'il étoit dans la Compagnie.

L'artifice de Servien réunit au Cardinal Mr. le Prince qui se trouva dans la nécessité de pousser les Frondeurs, parce qu'il crut qu'ils l'avoient voulu assassiner. Tout ce qu'il y avoit de gens à lui crurent qu'ils ne lui témoigneroient point assez de zele, s'ils ne lui exageroient son péril, & les flatteurs du Palais Royal confondirent avec empressement l'entreprise du matin avec l'aventure du soir. On broda sur ce Canevas, tout ce que la plus lâche complaisance, tout ce que la plus noire imposture, tout ce que la crédulité la plus sotte, y purent figurer ; & nous nous trouvames le lendemain au matin réveillés par le bruit qu'on répandit par la Ville que nous avions voulu enlever la personne du

1649. Roi, le mener à l'Hôtel de Ville, & massacrer Mr. le Prince: que pour cet effet les troupes d'Espagne s'avançoient sur la Frontiere, de concert avec nous. La Cour fit le soir une peur épouvantable à Madame de Montbazon qu'on sçavoit être la patronne de la Boulaïe. Le Maréchal d'Albret qui se vantoit d'être aimé de cette Dame lui portoit tout ce qu'il plaisoit au Cardinal de faire aller jusqu'à elle. Vigneuil qui en étoit effectivement aimé, lui inspiroit tout ce que Mr. le Prince lui vouloit faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à Mr. de Beaufort qui me vint éveiller à cinq heures du matin, pour me dire que nous étions perdus, & que nous n'avions qu'un parti à prendre. C'étoit pour lui de se jetter dans Peronne, où Hoquincourt le recevroit, & pour moi de me retirer à Mezieres, où je pouvois disposer de Bussi-Lamet. Je crus d'abord qu'il avoit fait quelque sottise avec la Boulaïe. Après qu'il m'eut fait mille serments qu'il étoit aussi innocent que moi, je lui dis que le parti qu'il me proposoit étoit pernicieux, qu'il nous feroit paroître coupables aux yeux de tout l'Univers, qu'il n'y en avoit point d'autre que de nous envelopper dans notre innocence, que de faire bonne mine,

de ne rien entreprendre à l'égard de 1649.
tout ce qui ne nous attaqueroit pas directement, & de resoudre ce que nous aurions à faire dans les occasions. Il entra dans mes raisons. Nous sortimes sur les huit heures, pour nous faire voir au peuple, & pour voir nous-mêmes la contenance du peuple, qu'on nous avoit mandé de différents quartiers être beaucoup consterné. Cela nous parut effectivement; & si la Cour nous eût attaqués dans ce moment, je ne sçais si elle n'auroit point réussi. Je reçus trente Billets sur le midi, qui me firent croire qu'elle en avoit le dessein, & trente autres qui me firent appréhender qu'elle ne le pût avec assez de succès.

Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutier, de Laigues, de Fiesque, de Fontrailles & de Matha vinrent dîner chez moi. Il y eut après dîner une grande contestation, la plûpart voulant que nous nous missions sur la défensive : c'est-à-dire que nous nous reconnussions coupables avant que d'être accusés. Mon avis l'emporta; ce fut que Mr. de Beaufort marchât seul dans les Rues avec un Page derriere son carrosse, & que j'y marchasse de même maniere de mon côté : que nous allassions séparément chez Mr. le Prince, lui dire

1649 que nous étions très-persuadés qu'il ne nous faisoit point l'injustice de nous confondre dans les bruits qui couroient.

Je ne pus trouver après dîner Mr. le Prince chez lui, & Mr. de Beaufort, ne l'y ayant pas rencontré non plus, nous nous trouvames sur les six heures chez Madame de Montbazon, qui vouloit à toute force, que nous prissions des chevaux de poste pour nous enfuir. Nous eumes sur cela une contestation qui ouvrit une scene où il y eut bien du ridicule, quoiqu'il ne s'y agit que du tragique. Madame de Montbazon soutenant qu'au personnage que nous jouïons Mr. de Beaufort & moi, il n'y avoit rien de si aisé que de se défaire de nous, puisque nous nous mettions entre les mains de nos ennemis. Je lui répondis qu'il étoit vrai que nous hazardions notre vie, mais que si nous agissions autrement, nous perdrions notre honneur. A ce mot elle se leva de dessus son lit, où elle étoit, & me dit, après m'avoir mené vers la cheminée : „ Avouez le „ vrai, ce n'est pas ce qui vous tient; „ vous ne sçauriez quitter vos Nymphes. „ Amenons l'innocente avec nous, je „ crois que vous ne vous souciez plus „ gueres de l'autre ". Comme j'étois accoutumé à ses manieres, je ne fus pas

furpris de ce difcours, mais je le fus 1649.
davantage quand je la vis dans la penfée de s'en aller à Peronne, & fi effrayée qu'elle ne fçavoit ce qu'elle difoit. Je trouvai que fes deux Amants lui avoient donné plus de frayeur qu'ils n'euffent voulu. J'effayai de la raffurer, & fur ce qu'elle me témoignoit quelque défiance que je ne fuffe pas de fes amis à caufe de la liaifon que j'avois avec Mefdames de Chevreufe, & de Guimené; je lui dis tout ce que celle que j'avois avec Mr. de Beaufort pouvoit demander de moi dans cette conjoncture. A cela elle me répondit brufquement; *Je veux que l'on foit de mes amis pour l'amour de moi-même, ne le mérité-je pas bien?* Je lui fis là-deffus fon panégyrique, & de propos en propos qui continuerent affez long-tems, elle tomba fur les beaux exploits que nous aurions faits, fi nous nous étions trouvés unis enfemble; à quoi elle ajouta, qu'elle ne concevoit pas comment je m'amufois à une vieille plus méchante qu'un diable, & à une jeune encore plus fotte à proportion.
„ Nous nous difputons tout le jour cet
„ innocent, reprit-elle, en me montrant
„ Mr. de Beaufort qui jouoit aux échecs,
„ nous nous donnons bien de la peine
„ & nous gâtons toutes nos affaires: ac-

1649 „ cordons-nous ensemble; allons-nous „ en à Peronne. Vous êtes maître de Me- „ zieres, le Cardinal nous enverra de- „ main des négociateurs.

Ne soyez pas surprise de ce qu'elle parloit ainsi de Mr. de Beaufort. C'étoient ses termes ordinaires, & elle disoit à qui la vouloit entendre, que le pauvre Sire étoit impuissant. Ce qu'il y a de vrai ou presque vrai est, qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt, & qu'il n'étoit amoureux que de son ame. En effet il me paroissoit au désespoir quand elle mangeoit le Vendredi de la viande, ce qui lui arrivoit souvent. J'étois accoutumé à ses dits, mais je ne l'étois pas à ses douceurs. J'en fus touché, quoiqu'elles me fussent suspectes, vu la conjoncture. Elle étoit fort belle, je n'avois pas des dispositions naturelles à perdre de telles occasions, ainsi je me radoucis beaucoup & l'on ne m'arracha pas les yeux. Je proposai donc d'entrer dans le Cabinet, mais l'on me proposa pour préalable de toutes choses d'aller à Peronne : ainsi finirent nos amours. Nous rentrames dans la conversation, l'on se remit à contester sur la conduite qu'il falloit tenir. Le Président de Bellievre, que Madame de Montbazon envoya consulter, ré-

pondit que l'unique parti étoit de faire toutes les démarches de respect à l'égard de Mr. le Prince; & si elles n'étoient pas reçues, qu'il restoit de se soutenir par son innocence & par sa fermeté. 1649.

Mr. de Beaufort sortit de l'Hôtel de Montbazon pour aller chercher Mr. le Prince qu'il trouva à table. Il lui fit son compliment avec respect: Mr. le Prince qui se trouva surpris lui demanda s'il se vouloit mettre à table. Il s'y mit, soutint la conversation sans s'embarrasser, & sortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. Je ne sçais ce qui se passa depuis ce souper jusqu'au lendemain matin, mais je sçais bien que Mr. le Prince qui n'avoit pas paru aigri ce soir-là parut très-envenimé contre nous le lendemain.

J'allai chez lui avec Noirmoutier, & quoique toute la Cour y fut pour le complimenter sur son prétendu assassinat, & qu'il les fit tous entrer les uns après les autres dans son cabinet, le Chevalier de Riviere, Gentilhomme de sa chambre, me laissa toujours, en me disant qu'il n'avoit pas ordre de me faire entrer. Noirmoutier qui étoit fort vif s'impatientoit, & j'affectois de la patience. Je demeurai dans la chambre

1649. trois heures entieres, & n'en sortis qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas de cette avance, j'allai chez Madame de Longueville, qui me reçut assez froidement, après quoi je me rendis chez son Epoux qui étoit arrivé à Paris depuis peu. Je le priai de témoigner en bien pour moi à Mr. le Prince, & comme il étoit fort persuadé que tout ce qui se passoit n'étoit qu'un piége que la Cour tendoit à Mr. le Prince, il me fit connoître qu'il avoit un mortel déplaisir de tout ce qu'il voyoit. Mais comme il étoit naturellement foible & fraîchement raccommodé avec lui, il demeura dans les termes généraux, & contre son ordinaire il évita le détail.

Tout cela se passa le 11 & le 12 Décembre 1649. Le 13 Mr. le Duc d'Orléans, accompagné de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon, de Vendôme, de St. Simon, d'Elbeuf & de Mercoeur vint au Parlement où, sur une Lettre de cachet envoyée par le Roi, par laquelle S. M. ordonnoit que l'on informât des Auteurs de la sédition, il fut arrêté que l'on travailleroit à cette affaire avec toute l'application que méritoit une conjuration contre l'Etat.

Le 14 Mr. le Prince fit sa plainte, & demanda qu'il fût informé de l'assassinat

qu'on avoit voulu commettre contre sa personne. 1649.

Le 15 on ne s'assembla pas, parce que l'on voulut donner du tems à Mrs. Charon & Doujat pour achever les informations pour lesquelles ils avoient été commis.

Le 18 le Parlement ne s'étant pas assemblé pour la même raison, Joli présenta Requête à la Grand'Chambre pour être renvoyé à la Tournelle, prétendant que son affaire n'étoit que particuliere, & ne devoit pas être traitée dans l'assemblée des Chambres, parce qu'elle n'avoit aucun rapport à la sédition. Le premier Président qui ne vouloit faire qu'un procès de tout ce qui s'étoit passé le 11 renvoya la Requête à l'assemblée des Chambres.

Le 19 il n'y eut point d'assemblée.

Le 20 Monsieur & Mr. le Prince vinrent au Palais, & toute la séance se passa à contester, si le Président Charton qui avoit fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joli, opineroit ou n'opineroit pas. Il fut exclus & avec justice.

Le 21 le Parlement ne s'assembla pas.

Cependant la Fronde ne s'endormoit pas, & je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit servir au rétablissement de nos

1649. affaires. Presque tous nos amis étoient désespérés, tous étoient affoiblis : le Maréchal de la Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que Mr. le Prince lui fit de le tirer du pair, & s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire en cet endroit l'éloge de Caumartin. Il étoit mon allié, Estri mon Cousin germain ayant épousé une de ses Tantes. Il avoit déja quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Il s'unit intimement avec moi le lendemain de l'éclat de la Boulaïe ; & entra dans mes intérêts lorsque l'on me croyoit abîmé. Je lui donnai ma confiance par reconnoissance, & je la continuai au bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passoit son âge.

Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la consternation, furent les Curés. Ils travaillerent dans ces sept ou huit jours-là parmi le peuple avec un zele incroyable, & celui de St. Gervais, frere de l'Avocat Général Talon, m'écrivit dès le 5 : *Vous remonterez, sauvez-vous de l'assassinat ; avant qu'il soit huit jours, vous serez plus fort que vos ennemis.*

Le 21 à midi un Officier de la Chancelerie me fit avertir que Mr. Meillant

Procureur

Procureur Général s'étoit enfermé deux 1649.
heures le matin avec Mr. le Chancelier & Mr. de Chavigni, & qu'il avoit été résolu, de l'avis du premier Président, que le 23 il prendroit ses conclusions contre Mr. de Beaufort, contre Mr. de Broussel & contre moi; qu'il concluroit à ce que nous serions assignés pour être ouïs : ce qui est une maniere d'ajournement personnel un peu mitigé.

Nous tinmes l'après-dîné un grand Conseil de Fronde chez Longueil, où il y eut de grandes contestations. L'abattement du peuple faisoit craindre que la Cour ne se servît de cet instant, pour nous faire arrêter, sous quelque formalité de Justice que Longueil prétendoit pouvoir être coulée dans la Procédure par l'adresse du Président de Mesmes, & soutenue par la hardiesse du premier Président. Ce sentiment de Longueil me faisoit peine comme aux autres; je ne pouvois pourtant me rendre à l'avis des autres, qui étoit de hazarder un soulevement. Je sçavois que le peuple revenoit à nous, mais je n'ignorois pas qu'il n'y étoit point revenu; qu'ainsi nous pourrions manquer notre coup; & j'étois assuré que quand même nous y réussirions, nous serions perdus, parce que nous n'en pouvions soutenir les sui-

1649. tes, & que nous nous ferions convaincre nous-mêmes, de trois crimes capitaux & très-odieux. Ces raisons sont bonnes pour toucher les esprits qui n'ont pas peur; mais ceux qui craignent ne sont susceptibles que du sentiment que la peur inspire. J'observai alors, que *quand la frayeur est venue jusques à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité.* Longueil opina en cette occasion à investir le Palais Royal. Après que je les eus laissé long-tems battre l'eau, pour laisser refroidir l'imagination, qui ne se rend jamais quand elle est échauffée; je leur proposai ce que j'avois résolu de leur dire avant que d'entrer chez Longueil. C'étoit que quand nous sçaurions le lendemain Monsieur & Mrs. les Princes au Palais, Mr. de Beaufort y allât, suivi de son Ecuyer; que j'y entrasse en même tems par un autre degré avec un simple Aumônier; que nous allassions prendre nos places, & que je disse en son nom & au mien, qu'ayant appris qu'on nous impliquoit dans la sédition, nous venions porter nos têtes au Parlement pour être punis, si nous étions coupables; ou pour demander justice contre les calomniateurs, si nous nous trouvions innocents: & qu'à bien qu'en mon particulier je ne

me tinsse pas justiciable de la Compagnie, je renonçois pourtant à tous les privileges, pour faire paroître mon innocence à un Corps pour qui j'avois en toute ma vie tant d'attachement & de vénération. „ Je sçais bien, Messieurs, „ ajoutai-je, que le parti que je vous „ propose est un peu délicat, parce „ qu'on nous peut tuer au Palais : „ mais si on manque de nous tuer, demain „ nous sommes maîtres du pavé, „ & il est si beau à des particuliers de „ l'être dès le lendemain d'une accusation „ atroce, qu'il n'y a rien qu'il ne „ faille hazarder pour cela. Nous sommes „ innocents, la vérité est forte; „ le peuple & nos amis ne sont abbatus „ que parce que les circonstances „ malheureuses que le caprice de la fortune „ a assemblées à un certain point, „ les font douter de notre innocence. „ Notre sécurité ranimera le Parlement „ & le peuple. Je maintiens que nous „ sortirons du Palais, (si nous n'y tombons „ pas;) plus accompagnés que „ nos ennemis. Voici les Fêtes de Noël, „ il n'y a plus d'assemblée que demain „ & après demain. Si les choses se passent „ comme je vous marque, je les „ soutiendrai dans le peuple en un Sermon „ que je projette de prêcher le 1649.

1649. „ jour de Noël à St. Germain de l'Au-
„ xerrois qui est la paroisse du Louvre.
„ Nous les soutiendrons après les Fêtes
„ par nos amis que nous aurons le tems
„ de faire venir des Provinces.

On se rendit à cet avis, on nous recommanda à Dieu comme devant courir grand risque : mais chacun retourna chez soi avec fort peu d'espérance.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet de Madame de Lesdiguieres, qui me donnoit avis que la Reine, qui avoit prévu que nous pourrions nous résoudre à aller au Palais (parce que les Conclusions que le Procureur Général y devoit prendre s'étoient assez répandues dans le monde,) avoit écrit à Mr. de Paris, le conjurant d'aller prendre sa place au Parlement dans la vue de m'empêcher d'y aller, parce que Mr. de Paris y étant, je n'y avois plus de séance.

J'allai à trois heures du matin chercher Mrs. de Brissac & de Retz, & les menai aux Capucins du Fauxbourg St. Jacques où Mr. de Paris avoit couché, pour le prier en corps de famille de ne pas aller au Palais. Mon Oncle avoit peu de sens ; & le peu qu'il en avoit n'étoit pas droit ; il étoit foible, timide & jaloux de moi jusqu'au ridicule. Il avoit

promis à la Reine qu'il iroit prendre 1649.
sa place, & nous ne tirames de lui que des impertinences & des vanteries, comme, par exemple, qu'il me défendroit mieux que je ne me défendrois moi-même. Remarquez, s'il vous plaît, que bien qu'il jasât comme une linotte en particulier, il étoit toujours muet comme un poisson en public. Un Chirurgien qu'il avoit à son service, me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmelites qui sont tout proche, & me vint trouver un quart d'heure après pour me dire, qu'aussi-tôt que nous étions sortis de la chambre de Mr. de Paris, il y étoit entré, qu'il l'avoit loué de la fermeté avec laquelle il avoit résisté à ses neveux qui le vouloient enterrer tout vif; qu'ensuite il l'avoit exhorté à se lever en diligence pour aller au Palais, mais qu'aussi-tôt qu'il fut hors du lit il lui avoit demandé d'un ton effaré, comment il se portoit? Que Mr. de Paris lui avoit répondu, je me porte bien; à quoi il lui avoit reparti, Cela ne se peut, vous avez trop mauvais visage; qu'après celà lui ayant tâté le poux, vous avez, dit-il, la fievre. Sur cela Mr. de Paris s'étoit remis au lit, d'où tous les Rois & toutes les Reines ne le feroient pas sortir de quinze jours.

1649. Nous allames au Palais Mrs. de Beaufort, de Brissac, de Retz, & moi, mais seuls & séparément. Mrs. les Princes avoient près de mille Gentilshommes avec eux, & on peut dire que toute la Cour généralement s'y trouvoit. Comme j'étois en rochet & en camail, je passai la grande Salle le bonnet à la main, & peu de gens me rendirent le salut, tant on étoit persuadé que j'étois perdu. Etant entré dans la Grand' Chambre avant que Mr. de Beaufort y fût arrivé, & ayant surpris par conséquent la Compagnie, j'entendis un petit bruit sourd semblable à ceux que vous entendez quelquefois aux Sermons, à la fin d'une période qui a plu. J'en augurai bien, & je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avois projetté chez Longueil. Ce petit bruit recommença après mon discours qui fut court & modeste. Un Conseiller ayant voulu rapporter à ce moment une Requête pour Joli, le Président de Mesmes dit qu'avant toutes choses il falloit lire les informations faites contre la Conjuration publique dont il avoit plu à Dieu de préserver l'Etat & la Maison Royale. Il ajouta, en finissant ces paroles, quelque chose de celle d'Amboise qui me donna, comme vous verrez, un terri-

ble avantage sur lui. J'ai observé mille 1649.
fois, qu'il *est aussi nécessaire de choisir les mots dans les grandes affaires, qu'il est superflu de les choisir dans les petites.*

On lut les informations où l'on ne trouva pour témoins qu'un appellé Canto, qui avoit été condamné à être pendu à Pau; Pichon, qui avoit été mis sur la roue en effigie au Mans; Sociande, contre lequel il y avoit preuve de fausseté à la Tournelle; la Comette, Marcassar, Gorgibus, Filoux fieffés. Je ne crois pas, que vous ayez vu dans les petites Lettres de † Port Royal des noms plus fastueux que ceux-là, & Gorgibus vaut bien Tambourin. La seule déposition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la substance. Qu'il s'étoit trouvé en plusieurs assemblées des Rentiers à l'Hôtel de Ville, où il avoit ouï dire que Mr. de Beaufort & Mr. le Coadjuteur vouloient tuer Mr. le Prince; qu'il avoit vu la Boulaïe, chez Mr. de Broussel le jour de la sédition, qu'il l'avoit aussi vu chez Mr. le Coadjuteur; que le même jour le Président Charton avoit crié aux armes; que Joli avoit dit à l'oreille à lui Canto, quoi-

†Ces petites Lettres de Port Royal sont les fameuses Provinciales que Mr. Pascal a faites sous le nom de Louis Montalte.

1649. qu'il ne l'eût jamais ni vu ni connu que cette fois-là, qu'il falloit tuer le Prince & la grande ‡ Barbe. Les autres témoins confirmerent cette déposition. Comme le Procureur Général qu'on fit entrer après la lecture des informations, eut pris ses Conclusions, qui furent de nous assigner pour être ouïs, Mr. de Beaufort, Mr. de Broussel & moi; j'ôtai mon bonnet pour parler, & le premier Président ayant voulu m'en empêcher, en disant que ce n'étoit pas l'ordre, & que je parlerois à mon tour, la Sainte Cohue des Enquêtes s'éleva & faillit à étouffer le premier Président. Voici ce que je dis :

„ Je ne crois pas, Messieurs, que „ les siécles passés ayent vu des ajour„ nements personnels donnés à des gens „ de notre qualité sur des ouï-dire : mais „ je crois aussi peu que la postérité puisse „ ni souffrir ni croire que l'on ait seule„ ment écouté ces ouï-dire de la bou„ che des plus infames scélérats qui „ soient jamais sortis des cachots. Canto „ a été condamné à la corde à Pau; „ Pichon à la roue au Mans; Sociande „ est encore sur vos regîtres criminels ". (Mr. l'Avocat Général Bignon m'avoit envoyé à deux heures après-minuit ces

‡ On désignoit ainsi le premier Président Molé.

mémoires.) „ Jugez, s'il vous plaît, de 1649.
„ leurs témoignages par les étiquetes &
„ par leur profession qui est d'être des
„ filoux avérés. Ce ne pas tout, Mes-
„ sieurs : ils ont une autre qualité plus
„ relevée & plus rare ; ils sont témoins
„ à brevet. Je suis au desespoir que la
„ défense de notre honneur, qui nous
„ est commandée par toutes les Loix
„ divines & humaines, m'ait obligé de
„ mettre au jour sous le plus innocent
„ des Rois ce que les siecles les plus
„ corrompus ont détesté même dans le
„ tems des plus grands égarements des
„ anciens Tyrans. Oui, Messieurs,
„ Canto, Sociande & Gorgibus ont des
„ brevets pour nous accuser & ces bre-
„ vets sont signés de l'auguste nom qui
„ ne devroit être employé qu'à conser-
„ ver encore mieux les Loix les plus
„ saintes. Mr. le Cardinal Mazarin,
„ qui ne reconnoît que celles de la ven-
„ geance qu'il médite contre les dé-
„ fenseurs de la liberté publique, a
„ forcé Mr. le Tellier, Secrétaire d'E-
„ tat, de contresigner ces brevets infa-
„ mes. Nous en demandons justice,
„ mais nous ne vous la demandons
„ qu'après vous avoir très-humblement
„ supplié de la faire à nous-mêmes la
„ plus rigoureuse que les Ordonnances

1649. „ les plus séveres prescrivent contre les „ révoltés, s'il se trouve que nous ayons „ ni directement ni indirectement con„ tribué à ce qui a excité ce dernier mou„ vement. Est-il possible, Messieurs, qu'un „ petit-fils de Henri le Grand, qu'un „ Sénateur de l'âge & de la probité de „ Mr. de Broussel, qu'un Coadjuteur de „ Paris soient seulement soupçonnés „ d'une sédition où l'on n'a vu qu'un „ écervelé à la tête de quinze misera„ bles de la lie du peuple? Je suis per„ suadé qu'il me seroit honteux de m'é„ tendre sur ce sujet. Voilà, Messieurs, „ ce que je sçais de la moderne conju„ ration d'Amboise.

Je ne vous puis exprimer les applaudissements des Enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'éléverent sur ce que j'avois dit des témoins à Brevet. Le bonhomme Doujat, qui étoit un des Rapporteurs & qui m'en avoit fait avertir par l'Avocat Général Talon, son parent, l'avoua, en faisant semblant de l'adoucir. Il se leva comme en colére & dit très-finement: „ Ces Brevets, Monsieur, „ ne sont pas pour vous accuser, com„ me vous dites. Il est vrai qu'il y en „ a, mais ils ne sont que pour découvrir „ ce qui se passe dans les assemblées des „ Rentiers. Comment le Roi seroit-il in-

„ formé, s'il ne promettoit l'impunité 1648.
„ à ceux qui lui donnent des avis pour
„ son service, & qui sont quelquefois
„ obligés pour les avoir, de dire des
„ paroles qu'on leur pourroit tourner à
„ crime ? Il y a bien de la différence
„ entre des Brevets de cette façon; &
„ des Brevets qu'on auroit donnés pour
„ vous accuser.

La Compagnie fut radoucie par ce discours, le feu monta au visage de tout le monde. Le Premier Président, qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit de la main sa longue barbe (c'étoit son geste ordinaire, quand il se mettoit en colere;) „ Patience Messieurs, dit-il, allons „ avec ordre : Mrs. de Beaufort, le „ Coadjuteur & Broussel, vous êtes ac„ cusés, il y a des conclusions contre „ vous, sortez de vos places ". Comme Mr. de Beaufort & moi voulumes en sortir, Mr. de Broussel nous retint en disant : „ Nous ne devons sortir, Mes„ sieurs, ni vous ni moi, jusques à ce „ que la Compagnie l'ordonne: Mr. le „ Premier Président que tout le monde „ sçait être notre partie, doit sortir, si „ nous sortons ". J'ajoutai, *& Mr. le Prince.* M. le Prince s'entendant nommer dit avec fierté & d'un ton moqueur; *Moi, moi!* à quoi je répondis,

1649. Il arriva à propos de ce Sermon un incident....... dit depuis & par la haine qu'il avoit pour elle. Je crois, sans raillerie, que par le même principe elle se résolut à m'en faire part... Je m'apperçus que j'eusse mieux fait de l'être.

Il y a ici cinq lignes effacées dans l'original.

Justement quatre ou cinq jours avant que le procès criminel commençât, mon Médecin ordinaire se trouvant par malheur à l'extrémité, & un Chirurgien domestique que j'avois, étant venu à sortir de chez moi, parce qu'il avoit tué un homme, je crus que je ne pouvois mieux m'adresser qu'au Marquis de Noirmoutier, qui étoit mon ami intime & qui avoit un Médecin très-bon & très-affidé. Quoique je le connusse pour n'être pas secret, je ne pus m'imaginer qu'il ne le fût pas en cette occasion..... Noirmoutier qui étoit auprès d'elle lui répondit : Vous le trouveriez bien plus beau, si vous sçaviez qu'il est si malade à l'heure qu'il est, qu'un autre que lui ne pourroit pas seulement ouvrir la bouche...., à laquelle j'avois été obligé l'avant-veille en parlant à elle-même de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effet que cette indiscrétion ou plutôt que cette trahison produisit... mais je fus assez sot pour me raccommoder avec le Cavalier qui

me demanda tant de pardons, & qui 1649.
me fit tant de protestations, que j'excusai ou sa passion ou sa légéreté. Je crois plutôt la seconde: la mienne ne ne fut pas moindre de lui confier une place aussi considérable que le Mont Olympe. Vous verrez ce détail dans la suite & comment il fit justice à mon imprudence, car il m'abandonna & me trompa pour la seconde fois.

Le 29 nous entrames au Palais, avant que Mrs. les Princes y fussent arrivés, & nous y vinmes ensemble Mr. de Beaufort & moi avec un corps de Noblesse qui pouvoit faire 300 Gentilshommes. Le peuple qui étoit revenu dans sa chaleur pour nous, nous donnoit assez de sûreté, mais la Noblesse nous étoit bonne, tant pour faire paroître que nous ne nous traitions pas simplement de Tribuns du peuple, que parce que faisant état de nous trouver tous les jours au Palais dans la quatrieme Chambre des Enquêtes qui répondoit à la Grande, nous étions bien aises de n'être pas exposés, (dans un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer,) à l'insulte des gens de la Cour qui y étoient pêle-mêle avec nous. Nous étions en conversation les uns avec les autres, nous nous faisions des civilités, & cependant nous étions huit

1649. ou dix fois tous les matins sur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevassent dans la Grand'Chambre : ce qui arrivoit assez souvent par la contestation, dans la chaleur où étoient les esprits. Tout le monde étoit dans la défiance, & je puis dire sans exagération que sans même excepter les Conseillers il n'y avoit pas vingt hommes dans le Palais qui ne fussent armés de poignards. Pour moi je n'en avois point voulu porter, Mr. de Brissac m'en fit prendre un par force, un jour où il paroissoit qu'on pourroit s'échauffer plus qu'à l'ordinaire. De telles armes qui me convenoient peu, me causerent un chagrin qui me fut des plus sensibles. Mr. de Beaufort qui étoit un peu lourd & étourdi de son naturel, voyant la garde du stilet dont le bout paroissoit un peu hors de ma poche, le montra à Arnaud, à la Moussaye, & à des Roches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince, en leur disant ; Voilà le Breviaire de Mr. le Coadjuteur. J'entendis la raillerie, mais à dire vrai, je ne la soutins pas de bon cœur.

Nous présentames Requête au Parlement, pour recuser le premier Président comme notre ennemi, ce qu'il ne soutint pas avec la fermeté qui lui étoit

naturelle. Il en parut touché, & même 1649.
abatu. La délibération pour admêtre ou ne pas admettre la récusation dura plusieurs jours. On opina à sparat, & il est constant que cette matiere fut épuisée. Il passa enfin à la pluralité de quatre vingt-dix-huit contre soixante-deux, qu'il demeureroit Juge, & je suis persuadé que l'Arrêt étoit juste, au moins dans les formes du Palais. Mais je suis persuadé en même tems que ceux qui n'étoient pas de cette opinion avoient raison dans le fond ; ce Magistrat témoignant autant de passion qu'il en faisoit voir en cette affaire ; mais il ne la connoissoit pas lui-même. Il étoit préoccupé, & son intention étoit bonne. Le tems qui se passa depuis le jugement de cette récusation, qui fut le 4 Janvier, ne fut employé qu'à des chicanes 1650.
que Charon qui étoit l'un des Rapporteurs, & tout-à-fait dépendant du premier Président, faisoit autant qu'il pouvoit pour différer, & pour voir si on ne tireroit point quelque lumiere de la prétendue conjuration par un certain Bouquemont, qui avoit été Lieutenant de la Boulaie en la Guerre civile, & par un nommé Belot, Syndic des Rentiers, alors prisonnier en la Conciergerie.

Ce Belot, qui avoit été arrêté sans

1650. Mr. le Prince s'adoucit quatre ou cinq jours après la lecture des Informations. Mr. de Bouillon m'a dit depuis plus d'une fois que le peu de preuves qu'il avoit trouvées à ce que la Cour lui avoit fait voir d'abord comme clair & certain, lui avoit donné de bonne heure de violents soupçons de la tromperie de Servien & de l'artifice du Cardinal; & que lui Mr. de Bouillon n'avoit rien oublié pour le confirmer dans cette pensée. Il ajoutoit que Chavigni, quoiqu'ennemi de Mazarin, ne l'aidoit pas en cette occasion, parce qu'il ne vouloit pas que Mr. le Prince se rapprochât des Frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigni me fit en ce temps-là par du Gué de Bagnols, père de celui que vous connoissez, son ami & le mien. Il nous fit venir la nuit chez lui, où Mr. de Chavigni me témoigna qu'il eût cru être le plus heureux des hommes, s'il eût pu contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que M. le Prince étoit persuadé que nous n'avions point eu de dessein contre lui; mais qu'il étoit engagé & à l'égard du monde & à l'égard de la Cour: que pour ce qui étoit de la Cour, il eût pu trouver des tempéraments; mais qu'à l'égard du monde, il étoit difficile de

trouver quelque chose qui put satisfaire 1650.
un premier Prince du sang, à qui on
disputoit le pavé publiquement, & les
armes à la main, à moins que je ne
me résolusse à le lui céder au moins
pour quelque temps. Il me proposa en
conséquence l'Ambassade ordinaire de
Rome, ou l'extraordinaire à l'Empire,
dont il se parloit alors à propos de je
ne sçais quoi. Vous jugez bien quelle
put être ma réponse: nous ne convinmes
de rien, quoique je n'oubliasse pas de
faire connoître à Mr. de Chavigni la
passion extrême que j'avois de rentrer
dans les bonnes graces de Mr. le Prince.
Je demandai un jour à Mr. le Prince à
Bruxelles le dénouement de ce que Mr.
de Bouillon m'avoit dit de cette négociation
de Chavigni, & je ne me puis
remettre ce qu'il me répondit.

Cette Conférence avec Chavigni se
passa le 30 de Décembre †. Le premier
de Janvier Madame de Chevreuse qui
revoyoit la Reine depuis le retour du
Roi à Paris, & qui même dans ses disgraces
avoit conservé avec elle une
espece d'habitude incompréhensible,
alla au Palais Royal. Le Cardinal la
tirant dans une croisée du petit cabinet
de la Reine lui dit, *Vous aimez la Rei-*

† 1649.

1650. *ne, est-il possible que vous ne lui puissiez donner vos amis? Le moyen?* répondit-elle, *la Reine n'est plus Reine, elle est très-humble servante de Mr. le Prince. Mon Dieu*, reprit le Cardinal en se frottant le front, *si l'on pouvoit s'assurer des gens, on feroit bien des choses: mais Mr. de Beaufort est à Madame de Montbazon: Madame de Montbazon est à Vigneul, & le Coadjuteur....* en me nommant il se prit à rire. *Je vous entends*, dit Madame de Chevreuse, *je vous réponds de lui & d'elle.* Voilà comment cette conversation s'entama. Le Cardinal fit un signe de tête à la Reine, qui fit voir à Madame de Chevreuse que la conversation avoit été concertée. Elle en eut une assez longue le même soir avec la Reine qui lui donna le Billet suivant écrit & signé de sa main.

Je ne puis croire nonobstant le passé & le présent que M. le Coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse voir sans que personne le sçache, que Madame & Mademoiselle de Chevreuse. Ce nom sera sa sureté. ANNE.

Madame de Chevreuse me trouva chez elle au retour du Palais Royal, & je m'apperçus d'abord qu'elle avoit quelque chose à me dire, parce que Mademoiselle de Chevreuse, à qui elle avoit

avoit donné le mot en carrosse, en re- 1650.
venant me pressentit beaucoup sur les dispositions où je serois, en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas long-tems dans le doute de la tentative, parce que Mademoiselle de Chevreuse qui n'osoit me parler ouvertement devant sa mere, me serra la main en faisant semblant de ramasser son manchon, pour me faire connoître qu'elle ne me parloit pas d'elle même. Ce qui faisoit craindre à Me. de Chevreuse que je n'y voulusse pas donner les mains, étoit que quelque tems auparavant j'avois rompu malgré elle une négociation qu'Ondedei avoit fait proposer à Noirmoutier par Me. d'Empus. Laigues qui en avoit été en colere contre moi, dit six jours après, que j'avois bien fait, & qu'il sçavoit que si Noirmoutier eût été la nuit chez la Reine, comme Ondedei le lui proposoit, la partie étoit liée pour faire mettre derriere une tapisserie le Maréchal de Grammont, afin qu'il pût faire voir à Mr. le Prince, que les Frondeurs qui l'assuroient tous les jours de leurs services, étoient des trompeurs. Je ne balançai pas cependant, après avoir pesé toutes ces circonstances, entre lesquelles celle qui me persuada

1652. le plus que sa colere contre Mr. le Prince étoit sincere, fut que j'étois informé qu'elle se prenoit à Mr. le Prince d'une galanterie que Jerzai avoit voulu faire croire à tout le monde qu'il avoit avec elle. Il ne tint pas à Mlle. de Chevreuse de m'empêcher de tenter une aventure dans laquelle elle croyoit qu'on me feroit perir, & bien qu'elle n'eût pas voulu d'abord témoigner son sentiment devant Madame sa mere, elle ne se pût contenir ensuite. Je l'obligeai enfin à y consentir, & je fis cette réponse à la Reine.

Il n'y a jamais eu de moment en ma vie, où je n'aye été également à Votre Majesté. Je serois trop heureux de mourir pour son service, pour songer à ma sûreté. Je me rendrai où elle me l'ordonnera.

J'enveloppai son Billet dans le mien, & Madame de Chevreuse lui porta le lendemain ma réponse, qui fut bien reçue. On prit heure & je me trouvai à minuit au Cloître St. Honoré, où Gabouri, Porte-manteau de la Reine, me vint prendre & me mena par un escalier dérobé au petit Oratoire où elle étoit toute seule enfermée. Elle me témoigna toutes les bontés que la haine qu'elle avoit contre Mr. le Prince lui pouvoit inspirer, & que l'attachement

qu'elle avoit pour Mr. le Cardinal Mazarin lui pouvoit permettre. Le dernier me parut encore au-dessus de l'autre, je crois qu'elle me répéta vingt fois : *Le pauvre Mr. le Cardinal*, en me parlant de la Guerre Civile & de l'amitié qu'il avoit pour moi. Son Cardinal entra demi-heure après. Il supplia la Reine de lui permettre qu'il manquât au respect qu'il lui devoit, pour m'embrasser devant elle. Il fut au desespoir, disoit-il, de ce qu'il ne pouvoit me donner sur l'heure même son Bonnet, & il me parla tant de graces, de récompenses, & de bienfaits, que je fus obligé de m'expliquer, n'ignorant pas que *rien ne jette tant de défiance dans les réconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec qui on se réconcilie.* Je répondis à Mr. le Cardinal, que l'honneur de servir la Reine faisoit la récompense la plus signalée que je dusse jamais esperer, quand même j'aurois sauvé la Couronne ; & que je la suppliois très-humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connoître que c'étoit la seule récompense que j'estimois, & qui pût m'être sensible. 1650.

Mr. le Cardinal prit la parole, & sup-

1650. plia la Reine de me commander de recevoir la nomination au Cardinalat, que la Riviere, ajouta-t-il, a arrachée avec insolence & qu'il a reconnue par une perfidie. Je m'en excusai, en disant que je m'étois promis à moi-même de n'être jamais Cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre rapport à la Guerre Civile; afin de faire connoître à la Reine que la seule nécessité m'avoit séparé de son service. Je me défis sur ce fondement de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de Grand Aumônier, pour l'Abbaïe d'Orcan. Et comme il insista, soutenant toujours que la Reine ne pouvoit s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat dans le service considérable que j'étois sur le point de lui rendre, je lui dis: „ Il y a un point, „ Monsieur, sur lequel la Reine me peut „ faire plus de bien que si elle me don„ noit la thiare. S. M. vient de me dire „ qu'elle veut faire arrêter Mr. le Prince. „ La prison ne peut ni ne doit être éter„ nelle à un homme de son rang & de „ son mérite. Quand il en sortira enve„ nimé contre moi, ce me sera un mal„ heur, mais j'ai quelque lieu d'espérer „ que je le pourrai soutenir par ma di„ gnité. Il y a beaucoup de gens qui

„ sont engagés avec moi & qui servi- 1650.
„ ront la Reine en cette occasion. S'il
„ plaisoit, Madame, à V. M. de con-
„ fier à l'un d'eux quelque place de
„ considération, je lui serois plus obligé
„ que de dix chapeaux de Cardinal ".
Le Cardinal dit à la Reine qu'il n'y avoit rien de plus juste, & que le détail étoit à concerter entre lui & moi. La Reine me demanda ma parole de ne me point ouvrir à Mr. de Beaufort du dessein d'arrêter Mr. le Prince, jusqu'au jour de l'exécution, parce que Madame de Montbazon à qui il le découvriroit assurément, ne manqueroit pas de le dire à Vigneul, qui étoit tout de l'Hôtel de Condé. Je lui répondis qu'un secret de cette nature fait à Mr. de Beaufort dans une occasion où nos intérêts étoient si unis, me deshonoreroit dans le monde, si je n'en récompensois le manquement par quelque signalé service; que je suppliois donc S. M. de me permettre de lui dire que la Surintendance des Mers promise à cette Maison dès les premiers jours de la Régence, feroit un merveilleux effet dans le monde. Mr. le Cardinal reprit alors brusquement : *Elle a été promise au pere & au fils aîné.* A quoi je lui repartis : „ Le cœur me
„ dit que le fils aîné fera une alliance

1650. „ qui le mettra beaucoup au-dessus de „ la Surintendance des Mers ”. Il sourit, & dit à la Reine, qu'il accommoderoit encore cette affaire avec moi. J'eus une seconde Conférence avec la Reine & avec lui au même lieu & à la même heure : j'en eus trois avec lui seul dans son Cabinet au Palais Royal, dans lesquelles Noirmoutier & Laigues se trouverent. On convint dans ces Conférences que Mr. de Vendôme auroit la Surintendance des Mers, & Mr. de Beaufort la survivance : que Mr. de Noirmoutier auroit le Gouvernement de Charleville & de Mont-Olympe, qu'il auroit aussi des Lettres de Duc; que Mr. de Laigues seroit Capitaine des Gardes de Monsieur : que Mr. le Chevalier de Sevigni auroit vingt-deux mille livres : que Mr. de Brissac auroit pour récompense le Gouvernement d'Anjou à tel prix & avec un brevet de retenue pour toute la somme. Il fut résolu que l'on arrêteroit Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti & Mr. de Longueville. Je n'oubliai rien pour tirer du pair le dernier; je m'offris d'être sa caution, je contestai jusqu'à l'opiniâtreté, & je ne me rendis qu'après que le Cardinal m'eut montré un billet de la main de la Riviere à Flamarin, où je lus ces

propres mots : *Je vous remercie de votre avis, mais je suis aussi assuré de Mr. de Longueville, que vous l'êtes de Monsr. de la Rochefoucault. Les paroles sacramentales sont dites.* 1650.

Le Cardinal s'étendit à ce propos sur l'infidélité de la Riviere, dont il nous dit un détail qui en vérité faisoit horreur. „ Cet homme croit, ajouta-t-il, „ que je suis la plus grosse bête du mon- „ de, & qu'il sera demain Cardinal. „ J'ai eu le plaisir de lui faire aujour- „ d'hui essayer des étoffes rouges qu'on a „ apportées d'Italie, & je les ai appro- „ chées de son visage, pour voir ce qui „ y revenoit le mieux ou de la cou- „ leur de feu, ou de l'incarnat ". J'ai sçu depuis à Rome que quelque perfidie que la Riviere eût faite au Cardinal, celui-ci n'étoit pas en reste. Le propre jour qu'il l'eut fait nommer par le Roi, il écrivit au Cardinal Sachetti une Lettre que j'ai vue, bien plus capable de jaunir le chapeau que de le rougir, s'il m'est permis de le dire. Cette Lettre étoit toutefois pleine de tendresse pour lui, ce qui étoit le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent qui haïssoit si fort le Cardinal qu'il avoit même de l'horreur pour tous ses amis.

1650. Dans la seconde Conférence que nous eumes en présence de la Reine, on agita fort les moyens de faire consentir Monsieur à la prison de Mrs. les Princes. La Reine disoit qu'il n'y auroit nulle peine: mais le Cardinal n'étoit pas si persuadé que la Reine, des dispositions de Monsieur. Madame de Chevreuse se chargea de le sonder. Il avoit naturellement inclination pour elle; elle s'en servit habilement; elle lui fit croire que la Reine ne pouvoit être emportée que par lui-même à une résolution de cette nature, bien que dans le fond elle fût mal satisfaite de Mr. le Prince. Elle lui exagéra l'avantage que ce seroit de ramener au service du Roi une faction aussi puissante que celle de la Fronde; elle lui marqua comme insensiblement le péril où l'on étoit tous les jours de voir Paris à feu & à sang. Je suis persuadé, & elle le fut aussi, que cette derniere raison le toucha pour le moins autant que les autres, car il trembloit de peur, toutes les fois qu'il venoit au Palais, & il y eut des jours où il fut impossible à Mr. le Prince de l'y mener. On appelloit cela les Accès de la colique de S. A. R. Sa frayeur n'étoit pas sans sujet. Si un Laquais se fût avisé de tirer l'épée, nous eussions tous été

tués en moins d'un quart d'heure, & ce qui est rare, est que si cette occasion fût arrivée entre le premier Janvier & le 18, ceux qui nous eussent égorgés eussent été ceux-là même avec qui nous étions d'accord; parce que tous les Officiers de la Maison du Roi, de celle de la Reine, de celle de Monsieur & de celle du Cardinal étoient persuadés qu'ils faisoient très-bien leur cour d'accompagner réglément tous les jours Mrs. les Princes. 1650.

Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le Cardinal lanterna tant les cinq ou six derniers jours qui précéderent cette exécution. Laigues & Noirmoutier crurent qu'il le faisoit à dessein & dans l'espérance que nous nous massacrerions Mr. le Prince & nous dans le Palais. Mais outre que s'il eût eu cette pensée, il lui eût été facile de la faire réussir, en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise; je crois qu'il l'appréhendoit autant que nous; ne pouvant pas douter, qu'il n'y avoit point d'asyle assez sacré pour le sauver lui-même d'une telle catastrophe. J'ai toujours attribué à son irrésolution naturelle ce délai, que je confesse avoir pu & dû même produire de grands inconvénients. Ce secret qui

1650. fut gardé entre dix-sept personnes, est un de ceux qui m'a persuadé que *parler trop n'est pas le défaut le plus commun des gens qui sont accoutumés aux grandes affaires*. Ce qui me donna une grande inquiétude fut que je connoissois Noirmoutier pour l'homme du monde le moins secret.

Le 18 Janvier Laigues ayant pressé au dernier point Lionne pour l'exécution, dans une Conférence qu'il eut la nuit avec lui, le Cardinal la résolut à midi. Il avoit fait croire la veille à Mr. le Prince, que Parain des Coutures, qui avoit été un des Syndics des Rentiers, étoit caché dans une maison, & il fit en sorte que le Prince lui-même donna aux Gensdarmes & aux Chevaux-légers du Roi les ordres qui étoient nécessaires pour le mener au bois de Vincennes sous le prétexte de regler ce qu'il falloit pour la prison de ce misérable. Mrs. les Princes vinrent au Conseil: Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine arrêta Mr. le Prince; Cominge Lieutenant arrêta Mr. le Prince de Conti; & Cressi Enseigne arrêta Mr. de Longueville. J'avois oublié de vous dire qu'après que Madame de Chevreuse eut fait agréer à Monsieur qu'elle fit ses efforts auprès de la Reine pour

l'obliger à prendre quelque résolution 1650.
contre Mr. le Prince, il lui demanda pour préalable, que je m'engageasse par écrit à le servir, & qu'aussi-tôt qu'il eut mon billet il le porta à la Reine croyant lui avoir rendu un très-signalé service.

Aussi-tôt que Mr. le Prince fut arrêté, Mr. de Bouteville, qui est à présent Mr. de Luxembourg, passa sur le Pont Notre-Dame à toute bride en criant au peuple que l'on venoit d'arrêter Mr. de Beaufort. On prit les armes, que je fis poser un moment après, en marchant avec cinq ou six flambeaux devant moi par les rues. Mr. de Beaufort s'y promena de même, & l'on fit par-tout des feux de joie.

Nous allames ensemble chez Monsieur, où nous trouvames la Riviere dans la grande Salle qui faisoit bonne mine, & qui racontoit aux assistants le détail de ce qui s'étoit passé au Palais Royal. Il ne pouvoit pourtant pas douter qu'il ne fût perdu. Il demanda son congé, & il l'eut, mais il ne tint pas à Mr. le Cardinal qu'il ne demeurât. Il m'envoya Lionne sur le minuit pour me le proposer & pour me le persuader par les plus méchantes raisons du monde. J'en avois de bonnes pour

1650. m'en défendre. Lionne me dit il y a cinq ou six ans, que ce mouvement de conserver la Riviere fut inspiré au Cardinal par Mr. de Tellier qui appréhenda que les Frondeurs ne s'insinuassent dans l'esprit de Monsieur.

La Reine envoya incontinent après une Lettre du Roi au Parlement, par laquelle il expliquoit les raisons de la détention de Mr. le Prince, qui ne furent ni fortes ni bien colorées. Nous eumes notre Arrêt d'absolution, & nous allames au Palais Royal, où la badauderie des Courtisans m'étonna plus que celle des Bourgeois. Ils étoient montés sur tous les bancs des Chambres qu'on avoit apporté au Sermon.

Mesdames les Princesses eurent ordre de se retirer à Chantilli. Madame de Longueville sortit de Paris pour tirer du côté de la Normandie où elle ne trouva point d'asyle. Le Parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la Ville; Mr. le Duc de Richelieu ne la voulut pas recevoir dans le Havre; elle se retira à Dieppe où elle ne put pas demeurer long-tems.

Mr. de Bouillon qui s'étoit fort attaché à Mr. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. Mr. de Turenne, qui avoit pris la même con-

duite depuis son retour en France, se 1650.
jetta dans Stenai, bonne place que Mr. le Prince avoit confiée à la Moussaye. Mr. de la Rochefoucaut, qui étoit alors Prince de Marsillac, s'en alla chez lui en Poitou, & le Maréchal de Brezé, beau-pere de Mr. le Prince, gagna Saumur.

On publia & on enregistra au Parlement une Déclaration contre-eux, par laquelle il leur fut ordonné de se rendre dans quinze jours auprès du Roi, à faute de quoi ils étoient dès ce moment déclarés perturbateurs du repos public & criminels de leze-Majesté. Le Roi partit en même-tems pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville, qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigni, domestique du Duc son mari, & Chamboi qui commandoit pour lui dans le Pont de l'Arche, ne fissent quelque mouvement. Tout plia devant la Cour. Madame de Longueville se sauva par mer en Hollande, d'où elle alla ensuite à Arras pour sonder le bon homme la Tour, pensionnaire de son Epoux, qui lui offrit sa personne, mais qui lui refusa sa Place. Elle se rendit à Stenai, où Mr. de Turenne la vint joindre avec ce qu'il avoit pu ramasser

1650. d'amis & de ſerviteurs de Mrs. les Princes, depuis ſon départ de Paris. La Becheraille ſe rendit maître de Damvillers, dont il avoit été autrefois Lieutenant de Roi, ayant fait revolter la Garniſon contre le Chevalier de la Rochefoucaut, qui y commandoit pour ſon frere. Le Maréchal de la Ferté ſe ſaiſit de Clermont ſans coup férir: les habitants de Mouzon chaſſerent le Comte de Grandpré, leur Gouverneur, parce qu'il leur propoſoit de ſe déclarer pour Mrs. les Princes. Le Roi, qui après ſon retour de Normandie alla en Bourgogne, y établit pour Gouverneur en la place de Mr. le Prince, Mr. de Vendôme, comme il avoit établi en Normandie Mr. le Comte d'Harcourt, en la place de Mr. de Longueville. Le château de Dijon ſe rendit à Mr. de Vendôme. Bellegarde défendue par Mrs. de Tavannes, de Bonteville, & de St. Micaut, fit peu de réſiſtance au Roi qui revint à Paris de ſes deux voyages de Normandie & de Bourgogne, tout couvert de lauriers.

Le bonheur monta un peu trop fortement à la tête du Cardinal. Il parut beaucoup plus fier, qu'il n'avoit paru avant ſon départ. Voici la premiere marque qu'il en donna. Dans l'abſence

du Roi, Madame la Princesse Douai- 1650.
riere vint à Paris, & elle présenta Requête au Parlement, pour demander d'être prise en la sauvegarde de la Compagnie, afin de pouvoir demeurer à Paris, & avoir justice de la détention injuste de Mrs. ses Enfans. Le Parlement ordonna que Madame la Princesse se mît chez Mr. de la Grange, Maître des Comptes dans la cour du Palais, pendant que l'on iroit prier Mr. le Duc d'Orléans de venir prendre sa place.

Mr. le Duc d'Orléans répondit aux Députés de la Compagnie, que Madame la Princesse ayant ordre du Roi d'aller à Bourges, il ne croyoit pas devoir aller au Palais pour opiner sur une affaire en laquelle il n'y avoit qu'à obéir aux ordres supérieurs. Il ajouta qu'il seroit bien-aise que Mr. le premier Président le vînt trouver sur les cinq heures. Il y alla, & fit connoître à Monsieur, qu'il étoit nécessaire qu'il se rendît le lendemain au Palais pour assoupir par sa présence un commencement d'affaire qui pouvoit grossir par la commisération très-naturelle envers une grande Princesse affligée, & par la haine qu'on portoit au Cardinal, haine qui n'étoit pas éteinte. Monsieur le crut. Il trouva à l'entrée de la Grand' Chambre Ma-

1650. dame la Princesse qui se jetta à ses pieds; elle demanda à Mr. de Beaufort sa protection, elle me dit qu'elle avoit l'honneur d'être ma parente. Mr. de Beaufort fut fort embarrassé; je faillis à mourir de honte. Monsieur dit à la Compagnie que le Roi avoit commandé à Madame la Princesse de sortir de Chantilli, parce qu'on avoit trouvé un de ses valets de pied chargé de Lettres pour celui qui commandoit dans Saumur: qu'il ne la pouvoit souffrir à Paris, parce qu'elle y étoit venue contre les ordres du Roi; qu'elle en sortît pour témoigner son obéissance, & pour mériter que le Roi, qui seroit de retour dans deux ou trois jours, eût égard à ce qu'elle alléguoit de sa mauvaise santé. Elle partit dès le soir même, & alla coucher à Berni, d'où le Roi qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valeri. Elle resta malade à Angerville.

Je ne vois pas que Monsieur eût pu se conduire plus justement pour le service du Roi. Cependant le Cardinal prétendit qu'il avoit trop ménagé Madame la Princesse, & il nous dit à Mr. de Beaufort & à moi, que c'étoit en cette occasion que nous avions dû signaler le pouvoir que nous avions sur le peu-

ple. Il étoit naturellement vétilleux & grondeur, ce qui est un grand défaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde. 1650.

Je m'apperçus deux jours après de quelque chose de pis. Comme il y avoit eu des particuliers qui avoient fait du bruit dans les Assemblées de l'Hôtel de Ville, à cause de l'intérêt qu'ils avoient dans les Rentes, ils appréhendoient d'en être recherchés, & ils souhaiterent, peu de tems après que Mr. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une Amnistie. J'en parlai à Mr. le Cardinal qui n'en fit aucune difficulté, & qui me dit même dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le Cordon de son chapeau qui étoit à la Fronde: *Je serai moi-même compris dans cette Amnistie.*

Au retour de ces voyages du Roi ce ne fut plus cela. Il me proposa une abolition dont le titre seul eût noté cinq ou six Officiers du Parlement, qui avoient été Syndics, & peut-être mille ou deux mille des plus notables Bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces considérations, qui paroissoient n'avoir point de réplique. Il contesta, il remit; il éluda; il fit les deux voyages de Normandie & de Bourgogne sans rien con-

1650. clure; & quoique Mr. le Prince eût été arrêté dès le 18 Janvier, l'Amnistie ne fut publiée & enrégistrée au Parlement que le 12 de Mai. Encore ne fut elle obtenue que sur ce que je fis entendre, que si on ne me l'accordoit pas, je poursuivrois à toute rigueur la justice contre les témoins à brevet; chose que l'on appréhendoit au dernier point, parce que dans le fonds, il n'y avoit rien de si honteux. Ils en étoient si convaincus, que Canto & Pichon avoient disparu même avant que Mr. le Prince fût arrêté.

Nous eumes presque au même tems un autre démêlé sur le sujet des Rentes de l'Hôtel de Ville, où d'Emeri, qui ne vécut pas long-tems après, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit altérer les Rentiers, même sur des sujets où le Roi trouvoit si peu de profit, que j'eus lieu d'être persuadé qu'il n'agissoit ainsi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avoient abandonnés depuis leur accommodement avec la Cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'Abbé Fouquet cabaloit contre moi chez le menu peuple, qu'il y jettoit de l'argent, & semoit tous les bruits qui pouvoient me rendre suspect.

La vérité est que tous les Subalternes, sans exception, qui appréhendoient une union véritable du Cardinal & de moi, & qui croyoient qu'elle seroit facile par le mariage de * l'aîné Mancini avec Mademoiselle de Retz qui est présentement Religieuse, ne songerent qu'à nous brouiller dès le lendemain que nous fumes raccommodés, & ils y trouverent de la facilité, parce que les ménagements que j'étois obligé de garder avec le public pour ne me pas perdre, leur donnoient lieu de les interpréter à leur mode auprès du Mazarin, & aussi parce que la confiance que Mr. le Duc d'Orléans prit en moi, aussi-tôt après la prison de Mr. le Prince, devoit par elle-même produire dans son esprit une défiance très-naturelle. Goulas, Secrétaire des Commandements de Monsieur, rétabli dans sa maison par la disgrace de la Riviere qui l'en avoit chassé, contribua beaucoup à la lui donner, par l'intérêt qu'il avoit à affoiblir auprès de son Maître par le moyen de la Cour ma faveur naissante, qu'il s'imaginoit traverser la sienne. Re- 1650.

* N... Mancini tué en 1652, au combat du Faubourg Saint Antoine. Il étoit fils de Michel-Laurent Mancini & de Hieronime Mazarini, sœur du Cardinal.

1650 marquez que je n'avois pas recherché cette faveur, que je connoissois pour très-fragile & pour périlleuse, par l'humeur de Monsieur, & parce que je n'ignorois pas que l'ombre même d'un Cabinet, dont on ne peut empêcher les foiblesses, n'est pas bonne à un homme dont la principale force consiste dans la réputation publique. Ma pensée avoit été de lui produire le Président de Bellievre, parce qu'il lui falloit toujours quelqu'un qui le gouvernât, mais il ne prit pas le change. Il avoit de l'aversion pour sa mine trop fine & trop bourgeoise, disoit-il. Le Cardinal, qui croyoit, & avec raison, Goulas trop dépendant de Chavigni, balança trop au choix; car si d'abord il eût soutenu Beloi, ami de Goulas, je crois qu'il eût réussi. Quoi qu'il en soit, le sort tomba sur moi, & j'en fus presque aussi fâché que la Cour, pour les raisons marquées, & parce que cette sujettion contraignoit mon libertinage, qui étoit extrême & hors de raison.

Un autre incident me brouilla avec Mr. le Cardinal. Le Comte de * Mon-

* Jacques Graham, Marquis de Montross. Les Rebelles d'Angleterre le firent exécuter à mort à Edimbourg le 28 Mai 1650, ayant été pris après sa descente en Ecosse.

trofs, Ecossois & Chef de la Maison de 1650.
Graham, le seul homme du monde qui m'ait jamais rappellé l'idée de certains Héros que l'on ne voit plus que dans les Vies de Plutarque, avoit soutenu le parti du Roi d'Angleterre dans son pays, avec une grandeur d'ame qui n'en avoit point de pareille en ce siecle. Il battit les Parlementaires, quoiqu'ils fussent victorieux par-tout ailleurs; & il ne désarma qu'après que le Roi son Maître se fut jetté lui-même entre les mains de ses ennemis. Il vint à Paris un peu avant la Guerre Civile; & je fis connoissance avec lui par un Ecossois qui étoit à moi, & qui se trouvoit un peu son parent. Je trouvai lieu de le servir dans son malheur. Il prit de l'amitié pour moi, & cette amitié l'obligea de s'attacher à la France plutôt qu'à l'Empire, quoique l'Empire lui offroit l'emploi de Feld-Maréchal qui est une charge très-considérable. Je fus l'entremetteur des paroles que Mr. le Cardinal lui donna, & qu'il n'accepta que pour le tems où le Roi d'Angleterre n'avoit pas besoin de son service. Il fut en effet remandé quelques jours après par un billet de sa main, qu'il porta au Cardinal qui le loua de son procédé, & lui dit en termes for-

1650. mels que l'on demeureroit fidellement dans les engagements qui avoient été pris.

Mylord Montrofs repaffa en France deux ou trois mois après que M. le Prince eut été arrêté, & amena avec lui près de cent Officiers, la plûpart gens de qualité & tous de fervice. Mr. le Cardinal ne le connut plus alors *. Ne trouvez-vous pas que je n'avois point fujet d'être fatisfait? Je travaillai néanmoins de bonne foi à fuppléer dans le Parlement & dans le peuple à toutes les fauffes démarches que l'ignorance du Cardinal & l'infolence de Servien, leur fit faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plûpart, & s'il eût plu à la Cour de fe ménager, Mr. le Prince eût eu, au moins pour affez long-tems, beaucoup de peine à fe relever, mais rien n'eft plus rare & plus difficile aux Miniftres que ce ménagement, dans le calme qui fuit immédiatement les grandes tempêtes; parce que la flatterie y redouble, & que la défiance n'y eft pas éteinte.

Ce calme pourtant ne pouvoit porter ce nom que par la comparaifon du paffé; car le feu recommençoit à s'allumer de

* On peut voir là-deffus l'Hiftoire des Guerres Civiles d'Angleterre par Mylord Clarendon.

bien des côtés. Le Maréchal de Brezé, homme de très-petit mérite, s'étoit étonné à la premiere Déclaration qui fut enregistrée au Parlement, & il envoya assurer le Roi de sa fidélité, mais il mourut aussi-tôt après; & Du Mont, que vous voyez à Mr. le Prince, & qui commandoit sous lui dans Saumur, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas abandonner les intérêts de Madame la Princesse fille de son Maître. Il se déclara pour le parti, dans l'espérance que Mr. de la Rochefoucaut, qui sous prétexte des funérailles de Mr. son pere avoit fait une grande assemblée de Noblesse, le secourroit: mais Loudun dont il avoit fait dessein de se rendre maître lui ayant manqué, & cette Noblesse s'étant dissipée, Du Mont rendit la place à ‡ Comenge à qui la Reine en avoit donné le Gouvernement. 1650.

Madame de Longueville & Mr. de Turenne firent un Traité avec les Es-

‡ François de Comenge, Seigneur de Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine Anne d'Autriche mort en 1663. Je crois que celui dont il est parlé ici c'est Gaston-Jean-Baptiste de Comenge, connu à la Cour sous le nom de *Comte de Comenge*, Gouverneur de Saumur & Capitaine des Gardes en survivance à son Oncle François, qu'on appelloit à la Cour, le *vieux Guitaut*.

1650. pagnols. Le dernier joignit leur armée qui entra en Picardie & assiégea Guise, après avoir pris le Catelet. Bridieu qui en étoit Gouverneur, la défendit très-bien, & le Comte de Clermont Cadet de Tonnerre, s'y signala. Le siege dura dix-huit jours, & le manquement de vivres obligea l'Archiduc à le lever. Mr. de Turenne avoit fait quelques troupes avec l'argent que les Espagnols venoient de lui accorder par son Traité, & les avoit grossies du débris de celles qui avoient été dans Bellegarde. La plûpart des Officiers de celles qui étoient sous le nom de Mrs. les Princes, l'avoient joint avec Mrs. de Bouteville, de *Coligni*, de Langres, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de ‡ Persan, de la Moussaie, de la Suze, de St. Ibal, de Cugnac, de * Chavagnac, de Guitaut, de Mailli, de Meille, les Chevaliers de Foix & de Grammont, &c.

Cette nuée qui grossissoit devoit faire faire réflexion à Mr. le Cardinal sur l'état de la Guienne, où la pitoyable conduite de Mr. d'Epernon avoit jetté les affaires, que rien ne pouvoit démêler que son éloignement. Mille démêlés particuliers, dont la moitié ne venoit

‡ . . . . de Vaudetar Marquis de Persan.
* Gaspar Comte de Chavagnac.

que

que de la ridicule chimere de sa Principauté roturiere, l'avoient brouillé avec le Parlement, & avec les Magistrats de Bourdeaux, qui pour la plûpart n'étoient pas plus sages que lui. Mazarin, qui à mon sens étoit en cela plus fou encore que tous les deux, prit sur le compte de l'Autorité Royale tout ce qu'un habile Ministre eût pu imputer sans inconvénient & même à l'avantage du Roi, aux deux Partis. 165.

Un des plus grands malheurs que l'Autorité Despotique des Ministres du dernier siecle ait causé dans l'Etat, c'est la pratique que leurs intérêts particuliers mal entendus y ont introduite, de soutenir toujours le supérieur contre l'inférieur. Cette maxime est de Machiavel, que la plûpart des gens qui le lisent n'entendent pas, & que les autres croient avoir été habile, parce qu'il a toujours été méchant. Il s'en faut de beaucoup qu'il ne fût habile, & il s'est très-souvent trompé, mais en nul endroit à mon opinion plus qu'en celui-ci. Mr. le Cardinal étoit sur ce point d'autant plus aveugle, qu'il avoit une passion effrenée pour l'alliance de Mr. de Candale qui n'avoit rien de grand que les canons: & Mr. de Candale dont le génie étoit au-dessous du médiocre,

1650. étoit gouverné par l'Abbé * d'Etrées, présentement Cardinal, qui a été dès son enfance l'esprit du monde le plus visionnaire & le plus inquiet. Tous ces caractéres différents faisoient un galimathias inexplicable dans les affaires de la Guienne, & je ne pense pas que pour les débrouiller le bon sens des Jeannin & des Villeroi, infusé dans la cervelle du Cardinal de Richelieu, eût même été assez bon. Monsieur conçut la suite de cette confusion, il m'en parla un jour en se promenant dans le Jardin du Luxembourg, & me pressa d'en parler au Cardinal. Je m'en excusai, sur ce qu'il voyoit comme moi qu'il n'y avoit entre nous que les apparences. Je lui conseillai d'essayer de lui faire ouvrir les yeux par le Maréchal d'Etrées & par Seneterre. Il les trouva dans les mêmes sentiments que lui, bien qu'ils fussent attachés à la Cour: & même Seneterre très-aise de ce que Monsieur l'assuroit que j'y étois comme lui avec les plus sincéres & les meilleures intentions du monde, entreprit

* Cesars d'Etrée, alors Abbé de Long-pont, de St. Germain des Prez &c. ensuite Evêque & Duc de Laon, Cardinal en 1671, & Chevalier de l'Ordre &c. mort le 18 de Décembre 1714, âgé de près de 87 ans.

de me raccommoder avec le Cardinal, 1650.
avec qui je n'avois pas encore rompu ouvertement. Il m'en parla donc, & me trouva très-bien disposé, parce que je voyois que notre division grossiroit en moins de rien le Parti de Mr. le Prince, & jetteroit les choses dans une confusion où la bonne conduite n'auroit plus de part, parce que l'on ne pourroit prendre son parti, qu'avec précipitation. J'allai donc avec Mr. de Seneterre chez Mr. le Cardinal qui m'embrassa avec tendresse. Il mit son cœur sur la table, (c'étoit son terme ;) il m'assura qu'il me parleroit comme à son fils. Je n'en crus rien ; je l'assurai que je lui parlerois comme à mon pere, & je lui tins parole. Je lui dis que je n'avois au monde aucun intérêt personnel que celui de sortir des affaires publiques sans nul avantage : mais qu'aussi par la même raison, je me sentois obligé plus qu'un autre à en sortir avec dignité & avec honneur ; que je le suppliois de faire réflexion sur mon âge, qui joint à mon incapacité, ne lui pouvoit donner aucune jalousie à l'égard de la premiere place : que je le conjurois en même-temps de considérer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par cette espece de

1650. Tribunat du peuple, que la seule néceffité rendoit fupportable ; & qu'il devoit juger que cette confidération toute feule feroit capable de me donner de l'impatience pour fortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui m'en faifoient naître le dégoût à chaque inftant : que pour ce qui étoit du Cardinalat qui lui pouvoit faire quelque ombrage, je lui allois découvrir avec fincerité quels avoient été & quels étoient encore mes mouvements fur cette dignité : que je m'étois mis follement dans la tête qu'il feroit plus glorieux de l'abbattre que de la pofféder : qu'il n'ignoroit pas que j'avois fait paroître quelques étincelles de cette vifion dans les occafions : que Mr. d'Agen m'en avoit guéri en me faifant voir par de bonnes raifons qu'elle n'avoit jamais réuffi à ceux qui l'avoient eue : que cette circonftance lui faifoit au moins connoître que l'avidité pour la Pourpre n'avoit pas été grande en moi, même dès mes plus jeunes années ; qu'elle y étoit encore affez médiocre : que j'étois perfuadé qu'il étoit affez difficile qu'elle manquât dans les temps à un Archevêque de Paris ; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il auroit à l'obtenir dans les formes, & par les actions purement de

à profession, lui feroient tourner à honte 1650.
les autres moyens qu'il emploieroit pour
le la procurer: que je serois au desespoir qu'il y eut sur ma Pourpre une seule
goutte du sang qui avoit été répandu
dans la Guerre civile, & que j'étois résolu de sortir absolument de tout ce qui
s'appelle intrigue, avant que de faire ni
de souffrir un pas qui y eût le moindre
rapport : qu'il sçavoit que par la même
raison je ne voulois ni argent ni Abbaïe;
& qu'ainsi j'étois engagé par les déclarations publiques que j'avois faites sur tous
ces chefs, à servir la Reine sans intérêt;
que le seul intérêt qui me tenoit en cette
disposition étoit de finir avec honneur
& de rentrer dans les emplois purement
spirituels de ma profession, mais avec
sûreté; que je ne lui demandois pour
cet effet que l'accomplissement de ce
qui étoit encore plus du service du Roi
que de mon avantage particulier, qu'il
sçavoit que dès le lendemain que Mr.
le Prince fut arrêté, il m'avoit fait porter
aux Rentiers telles & telles paroles, &
que je voyois qu'au préjudice de ces
paroles on affectoit tout ce qui pouvoit
persuader à ces gens-là que j'agissois de
concert avec la Cour pour les tromper;
que j'étois averti, que Ondedei avoit
dit à certaine heure chez M. Dempus,

1650. que le pauvre Mr. le Cardinal avoit failli à se laisser surprendre par le Coadjuteur, mais qu'on lui avoit bien ouvert les yeux, & qu'on me tailloit une besogne à laquelle je ne m'attendois pas; que je ne doutois point que l'accès que j'avois auprès de Monsieur ne lui fît peine, mais qu'il devoit être informé que je ne l'avois recherché en aucune façon & que j'en voyois les inconvénients. Je m'étendis beaucoup en cet endroit qui est le plus difficile à comprendre pour un homme de cabinet, & ces sortes de gens-là en sont toujours si entêtés, que l'expérience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la considération n'y consiste. La conversation dura depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir; & je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'heure de la mort. La vérité jette, lorsqu'elle est arrivée à un certain point, une sorte d'éclat auquel on ne peut plus résister: mais je n'ai jamais vu d'homme qui fît si peu d'état de la vérité que Mazarin. Elle le toucha pourtant en cette occasion à un point que Mr. de Seneterre, qui étoit présent, en fut étonné. Il me pressa de prendre ce moment pour lui parler des dangereuses suites des mouvements de la

Guienne. Je le fis, & je lui représentai 1650.
que s'il s'opiniâtroit à soutenir Mr. d'Epernon, le parti de Mrs. les Princes ne manqueroit pas cette occasion : que si le Parlement de Bourdeaux s'y engageoit, nous perdrions peu à peu celui de Paris : qu'après un aussi grand embrasement le feu ne pourroit pas être assez éteint en cette Capitale, pour ne pas craindre qu'il n'y en restât encore beaucoup sous la cendre : que les factieux y auroient beau champ pour faire appréhender le contrecoup du châtiment d'un Corps coupable d'un crime dont la Cour ne nous tenoit pas même purgés que depuis deux ou trois mois. Seneterre appuya mon sentiment avec vigueur, & nous ébranlames le Cardinal qui avoit été averti la veille, que Mr. de Bouillon commençoit à remuer dans le Limousin, où Mr. de la Rochefoucaut l'avoit joint avec quelques troupes ; qu'il avoit enlevé à Brives la Compagnie des Gensd'armes du Prince Thomas, & qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient dans Tulles. Ces nouvelles obligerent S. E. à faire réflexion sur ce que nous lui disions, il nous parut moins rétif, & Mr. le Maréchal d'Etrées qui le vit un quart-d'heure après nous, dit à l'un &

1650. à l'autre le lendemain au matin, qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi & de ma sincérité, & qu'il lui avoit répété à diverses reprises : *Dans le fond ce garçon veut le bien de l'Etat.* Ces dispositions donnerent lieu à ces deux hommes très-corrompus d'ailleurs, mais qui cherchoient leur repos particulier dans le repos public, parce qu'ils étoient fort vieux, de songer à trouver les moyens de nous unir intimement, le Cardinal & moi. Ils lui proposerent pour cet effet le mariage de son Neveu avec ma Niece. Il y donna les mains de bon cœur, mais je m'en éloignai à proportion, ne pouvant pas me résoudre, à ensevelir ma Maison dans celle du Mazarin, & n'estimant pas assez la grandeur, pour l'acheter par la haine publique. Je répondis civilement aux Oublieux, (on appelloit ainsi ces Messieurs, parce qu'ils alloient d'ordinaire entre huit & neuf heures du soir dans les maisons où ils négocioient quelque chose, & ils négocioient toujours :) je leur répondis, dis-je, civilement, mais négativement. Comme ils ne souhaitoient pas la rupture entre nous, ils colorerent si adroitement le refus, qu'il ne produisit point d'aigreur, & comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joie d'être em-

ployé à la Paix générale, ils firent si bien que le Cardinal, de qui l'enthousiasme pour moi dura douze ou quinze jours, me le promit comme de lui-même, & de la meilleure grace du monde. 1650.

Le Maréchal d'Etrées se servit habilement de ce bon intervalle, pour le rétablissement de Mr. de * Chateauneuf dans sa Commission de Garde des Seaux, dont le Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillé. On l'avoit ensuite tenu prisonnier treize ans dans le Château d'Angoulême. Cet homme avoit vieilli dans les emplois & s'y étoit acquis beaucoup de réputation, à laquelle sa longue disgrace donna même beaucoup d'éclat. Il étoit proche parent du Maréchal de Villeroi. Le Commandeur de Jars avoit été sur l'échafaud de Troyes pour ses démélés avec le Cardinal de Richelieu. On l'avoit vu Amant de Madame de Chevreuse, & il ne l'avoit pas été sans succès. Il étoit alors âgé de 72 ans; mais sa santé forte & vigoureuse, sa dépense splendide, son désintéressement parfait en tout ce qui ne passoit pas le

* Charles de l'Aubespine, Marquis de Châteauneuf, né en 1580. On lui ôta les Seaux en 1633, après les avoir tenu un peu plus de 2 ans. On les lui rendit le 2. Mars 1650. Il mourut le 17 Septembre 1653.

1650. médiocre, & son humeur brusque & feroce, qui paroissoit franche, suppléoient à son âge, & faisoient qu'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le Maréchal d'Etrées qui vit que le Cardinal se mettoit dans l'esprit de se rétablir dans le public, en accommodant les affaires de Bourdeaux, & en remettant l'ordre dans les rentes, prit le temps de cette verve, pour ainsi dire, qui ne dureroit pas long-temps, disoit-il, pour lui persuader qu'il falloit couronner l'œuvre par la dégradation du Chancelier, odieux au public ou plutôt méprisé, à cause de son penchant naturel à la servitude qui obscurcissoit la grande capacité qu'il avoit pour cette dignité, & par l'installation de Mr. de Châteauneuf dont le seul nom honoreroit le choix. Je ne fus jamais plus étonné que quand le Maréchal d'Etrées nous vint dire à Mr. de Bellievre & à moi, qu'il voyoit jour à ce changement. Je ne connoissois Mr. de Châteauneuf que par réputation, mais je ne me pouvois figurer que la jalousie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place, un esprit aussi bien fait pour le Ministere; & ma surprise qui n'eut point d'autres causes que celle-là, fut interprétée par le Maréchal,

comme l'effet de mon appréhension que 1650.
ce ne fût un génie tout aussi-bien fait pour un Cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit le soir à Mr. le Président de Bellievre, qui sçachant mes intentions l'assura fort du contraire. Il n'en fut pourtant pas persuadé, au contraire il le fut si peu qu'il ne cessa point d'être surpris, & pour lever l'obstacle qu'il eut peur que je ne fisse à son ami, il m'apporta une Lettre de sa part, par laquelle il m'assuroit de ne jamais songer au Cardinalat avant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut, à un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une période à chaque mot que je disois pour m'en défendre : on le fit pour moi à Madame de Chevreuse, à Noirmoutier, à Laigues, & à douze ou quinze autres. Le bon homme s'aida ainsi de tout le monde, & tout le monde l'aida. Le Cardinal le fit Garde des Seaux, non pour couronner les deux grands desseins de l'accommodement de Bourdeaux & du rétablissement des Rentes, mais au contraire pour autoriser par un nom de réputation la conduite toute opposée qu'il avoit prise à la persuasion des Subalternes qui appréhen-

1649. doient sur-tout notre réunion, & la résolution de pousser le Parlement de Guienne, & de décréditer dans Paris les Frondeurs. Il crut d'ailleurs que ce nom lui serviroit à réparer un peu à l'égard du Public le tort qu'il s'y faisoit en donnant la Surintendance des Finances, vacante par la mort d'Emeri, au Président des Maisons dont la probité étoit moins que problématique. Enfin il vouloit m'opposer dans le besoin un rival illustre pour le Cardinalat. Seneterre qui étoit attaché à la Cour, & même au Cardinal, me dit ces propres mots en parlant de lui : *Cet homme se perdra & perdra peut-être l'Etat pour les beaux yeux de Mr. de Candale.*

Le jour que Seneterre prononça cet oracle, les nouvelles arriverent que Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avoient fait entrer dans Bourdeaux Madame la Princesse & Mr. le Duc, que le Cardinal avoit laissé entre les mains de Madame sa Mere, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi, comme Servien le lui avoit conseillé. Le Parlement de cette Ville, dont le plus sage & le plus vieux jouoit en ce tems-là gaiement tout son bien en une soirée, sans faire tort à sa réputation, eut en une même année deux spectacles as-

sez extraordinaires. Il vit un Prince & 1650.
une Princesse du sang à genoux au Bureau, lui demandant Justice, & il fut assez fou, si on peut parler ainsi d'une Compagnie en corps, pour faire exposer sur le même Bureau une hostie consacrée, que des Soldats des troupes de Mr. d'Epernon avoient laissé tomber d'un ciboire qui avoit été volé.

Le Parlement de Bourdeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à Mr. le Duc, mais il garda pourtant beaucoup plus de mesures qu'il n'appartenoit au climat Gascon & à l'humeur où il étoit contre Mr. d'Epernon. Il ordonna que Madame la Princesse, Mr. le Duc, Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut auroient la liberté de demeurer dans Bourdeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de n'y rien entreprendre contre le service du Roi, & que cependant la Requête de Madame la Princesse seroit envoyée à S. M. & que très-humbles Remontrances lui seroient faites sur la détention de Mrs. les Princes. Le Président de Gourgues dépêcha un Courier à Seneterre son ami, avec une Lettre de treize pages en chiffre, par laquelle il lui mandoit que son Parlement n'étoit pas si emporté qu'il ne

1650. demeurât dans la fidélité, si le Roi vouloit révoquer Mr. d'Epernon; qu'il lui en donnoit sa parole; que ce qu'il avoit fait jusques-là n'étoit qu'à cette intention; mais que si l'on différoit, il ne répondoit plus de la Compagnie, & beaucoup moins du peuple, qui ménagé & appuyé comme il l'étoit par le parti des Princes, se rendroit même dans peu maître du Parlement. Seneterre n'oublia rien pour faire que le Cardinal profitât de cet avis. Mr. de Châteauneuf fit des merveilles, & voyant que le Cardinal ne répondoit à ses raisons que par des exclamations contre l'insolence du Parlement de Bourdeaux qui avoit donné retraite à des gens condamnés par une Déclaration du Roi; il lui dit brusquement; *Partez demain, Monsieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous devriez être déja sur la Garonne.* Le succès fit voir que Mr. de Châteauneuf avoit raison de conseiller le radoucissement, & qu'on eût mieux fait de ne pas tant presser l'exécution. Car quoiqu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de Bourdeaux, qui alloit même jusques à la fureur, il résista pourtant long-temps aux emportements du peuple animé par Mr. de Bouillon, & donna Arrêt pour faire for-

ir de la Ville D. Joseph Osorio qui 1650.
étoit venu d'Espagne avec Mrs. de Silleri & de Vassé, que Mr. de Bouillon y avoit envoyé pour traiter. Il fit plus; il défendit qu'aucun de son Corps ne rendît visite à aucun de ceux qui avoient eu commerce avec les Espagnols, non pas même à Madame la Princesse. La populace ayant entrepris de le faire opiner de force pour l'union avec les Princes, il arma les Jurats, qui la firent retirer à coups de mousquet. Cette résistance du Parlement de Bourdeaux, a été traitée de simulée par presque tout le monde: mais elle m'a été confirmée pour véritable & pour très-sincere, par Mr. de Bouillon qui m'a dit plusieurs fois depuis, que si la Cour n'eût point poussé les choses, on eût eu de la peine à les porter à l'extrémité. Ce qu'il y a de certain est, qu'on crut à la Cour que tout ce que faisoit ce Parlement n'étoit que grimace; qu'au retour de Compiegne où le Roi étoit allé dans le temps du siege de Guise, pour donner par sa présence de la vigueur à l'armée commandée par le Maréchal du Plessis-Praslin, on résolut d'aller en Guienne; que ceux qui en représenterent les conséquences, passérent pour des factieux qui ne vouloient pas que

1650. l'on fit un exemple de leurs ſemblables, & qui avoient correſpondance avec ceux de Bourdeaux : que tout ce que l'on dit des ſuites prochaines & des influences immédiates que ce voyage auroit dans le Parlement de Paris, paſſa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on vouloit faire, & auquel on ne pourroit pas réuſſir ; & que quand Monſieur s'offrit d'aller lui-même travailler à l'accommodement, pourvu qu'on lui donnât parole de révoquer Mr. d'Epernon, on lui dit pour toute réponſe, qu'il étoit de l'honneur du Roi de le maintenir dans ſon Gouvernement.

Je vous ai déja dit que la tendreſſe du Cardinal pour moi ne dura pas longtemps. Seneterre qui étoit de ſon naturel grand rabilleur, ne voulut pas laiſſer partir la Cour ſans mettre un peu d'onction, (c'étoit ſon mot,) à ce qui n'étoit, diſoit-il, qu'un pur mal-entendu. La vérité eſt que le Cardinal ne ſe pouvoit plaindre de moi, & que je me voulois encore moins plaindre de lui, quoique j'en euſſe ſujet. On ſe raccommode plus aiſément quand on eſt diſpoſé à ne ſe point plaindre, que quand on l'eſt à ſe plaindre, quoiqu'on n'en ait pas de ſujet. Je l'éprouvai en cette rencontre.

Seneterre dit au Premier Président qu'un 1650.
mot que la Reine avoit dit à Mr. le Cardinal à la louange de ma fermeté, lui avoit frappé l'esprit d'une telle maniere, qu'il n'en reviendroit jamais. Il ne laissa pas de me témoigner toute l'amitié imaginable, avant qu'il partît pour la Guienne. Il affecta même de me laisser le choix d'un Prévôt des Marchands, ce qui fut honnête en apparence, mais un coup habile en effet; car il avoit reconnu que le précédent, qui y avoit été mis de sa main, lui avoit été inutile: cependant il n'oublia rien le même jour pour nous brouiller, Mr. de Beaufort & moi, sur un détail qu'il est nécessaire de reprendre de plus haut.

Vous avez vu que la Reine avoit desiré que je ne m'ouvrisse point avec Mr. de Beaufort, du dessein qu'elle avoit d'arrêter Mrs. les Princes. Le jour que ce dessein fut exécuté, ce qui fut sur les six heures du soir, Madame de Chevreuse nous envoya querir sur le midi, lui & moi, & nous le découvrit comme un grand secret que la Reine lui eût commandé de nous communiquer, à l'issue de la Messe. Mr. de Beaufort le prit pour bon; je le menai dîner chez moi, je l'amusai toute l'après-dînée à jouer aux échecs; je l'empêchai d'aller

1650. chez Madame de Montbazon, & Mr. le Prince fut arrêté avant qu'elle en eût le moindre soupçon. Elle en fut en colere, & dit à Mr. de Beaufort tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on l'avoit joué. Il s'en plaignit à moi, je m'en éclaircis avec lui devant elle : je lui tirai de ma poche les Patentes de l'Amirauté. Il m'embrassa, Madame de Montbazon m'en baisa cinq ou six fois bien tendrement. Ainsi finit l'histoire.

Mr. le Cardinal prit en gré de la renouveller deux ou trois jours avant qu'il partît pour Bourdeaux. Il témoigna une merveilleuse amitié à Madame de Montbazon, lui fit des confidences extraordinaires, & après de grands détours, tout aboutit à lui exagérer la douleur qu'il avoit eue d'avoir été obligé par les instances de Madame de Chevreuse & du Coadjuteur, à lui faire une finesse de la prison de Mrs. les Princes. Mr. de Beaufort, à qui le Président de Bellievre fit voir que cette fausse confidence du Mazarin n'étoit qu'un artifice, me dit en présence de Madame de Montbazon : *Soyez alerte, je gage qu'on se voudra bientôt servir de Mademoiselle de Chevreuse pour nous brouiller.*

Le Roi partit pour Guienne dans les premiers jours de Juillet, & Mr. de

Mazarin apprit un peu avant son départ, 1650.
que le bruit de son voyage avoit produit par avance tout ce qu'on lui avoit prédit; que le Parlement de Bourdeaux avoit accordé l'union avec Mrs. les Princes, & qu'il avoit député vers le Parlement de Paris: que ce Député avoit ordre de ne voir ni le Roi ni les Ministres: que Mrs. de la * Force & de ‡ St. Simon étoient sur le point de se déclarer; (ils ne persisterent pas) & que toute la Province étoit prête à se soulever. La consternation du Cardinal fut extrême. Il se recommanda même aux moindres *Frondeurs*, & cela avec des bassesses que je ne vous puis exprimer. Monsieur demeura à Paris avec le commandement; la Cour lui laissa Mr. le Tellier pour surveillant. Mr. le Garde des Seaux & Mr. le premier Président entrosent au Conseil. On m'y offrit place, & je ne jugeai pas à propos de l'accepter. Tout le monde sans exception s'y trouva fort embarrassé, parce que nous y demeurames dans un état où il étoit

* Armand Nompar de Caumont, Duc de la Force, créé Maréchal de France en 1652, & mort en 1675.

‡ Claude de St. Simon, Gouverneur de la Ville, Château & Comté de Blaie, &c. Il avoit été favori de Louis XIII, & il mourut en 1693 âgé de 85 ans.

1650. impossible de ne pas broncher de côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guienne.

Aussi-tôt que le Roi fut à la portée, Mr. de St. Simon, Gouverneur de Blaie qui avoit branlé, vint à la Cour, & Mr. de la Force avec qui Mr. de Bouillon avoit aussi traité, demeura dans l'inaction, mais * Dognon qui commandoit dans Brouage, & qui devoit toute sa fortune au feu Duc de Brezé, s'en excusa sous prétexte de la goutte. Les Députés du Parlement de Bourdeaux furent au-devant de la Cour à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes pour y recevoir le Roi avec toutes ses troupes. Ils répondirent qu'un de leurs privileges étoit de garder la personne des Rois quand ils étoient dans leurs villes. Le Maréchal de la Meilleraie s'avança entre la Dordogne & la Garonne, il prit le château de Vaire, où Pichon commandoit 300 hommes pour les Bourdelois, & le Cardinal le fit pendre à Libourne à cent pas du logis du Roi. Mr. de Bouillon fit pendre par represailles Canolle, Offi-

* Louis Foucaut, Comte du Dognon, Gouverneur de Brouage & créé Maréchal de France en 1653. Il mourut en 1659.

cier dans l'armée de Mr. de la Meille- 1650.
raie. Il attaqua ensuite l'Isle de Saint George, qui fut peu défendue par la Mothe de Las, & où le † Chevalier de la Valette fut blessé à mort : il assiégea après cela Bourdeaux dans les formes, & ensuite d'un grand combat il emporta le Fauxbourg de St. Surin, où *St. Mesgrin* & Roquelaure, Lieutenants-Généraux dans l'armée du Roi, firent très-bien. Mr. de Bouillon n'oublia rien de tout ce qu'on pouvoit attendre d'un sage politique & d'un grand Capitaine. Mr. de la Rochefoucaut signala son courage dans tout le cours de ce siege, & particulierement à la défense de la demi-lune où il y eut assez de carnage; mais il fallut enfin céder au plus fort. *Le* Parlement & le peuple ne voyant point le secours d'Espagne, obligerent les gens de guerre à capituler, ou, pour mieux dire, à faire une espece de paix. Gourville qui alla trouver de la part des assiégés la Cour, qui s'étoit avancée à Bourg, & les Députés du Parlement convinrent de ces conditions : Que l'Amnistie géné-

† Jean-Louis de la Valette, dit le *Chevalier de la Valette*, fils naturel du Duc d'Epernon (Jean-Louis de Nogaret) & frere du côté gauche de Bernard de Nogaret. Il mourut en 1650.

1650. rale seroit accordée à tous ceux qui avoient pris les armes, & négocié avec l'Espagne sans exception : Que tous les gens de guerre seroient licentiés à la réserve de ceux qu'il plairoit au Roi de retenir à sa solde : Que Madame la Princesse avec Mr. le Duc, demeureroient ou en Anjou, dans l'une de ses maisons, ou à Mouzon, à son choix, à condition que si elle choisissoit Mouzon qui étoit fortifié, elle n'y tiendroit pas plus de deux cents hommes de pied & soixante chevaux : Que Mr. d'Epernon seroit révoqué du Gouvernement de Guienne.

Madame la Princesse vit le Roi & la Reine, & dans cette entrevue, il y eut de grandes Conférences de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avec M. le Cardinal. Ce qui obligea le Cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne pas s'opiniâtrer à une réduction plus pleine & plus entiere de Bourdeaux, fut l'impatience extrême qu'il eut de revenir à Paris. Vous en allez voir les raisons.

Les coups de canon que l'on tira à Bourdeaux avoient porté jusques à Paris, avant même que l'on y eût mis le feu. Aussi-tôt que le Roi fut parti, Voisin, Conseiller & Député de ce Parle-

ment, demanda audience à celui de 1650.
Paris. On pria Monsieur d'y venir prendre sa place; & comme j'étois averti qu'il y auroit bien du feu à l'apparition de ce Député, je dis à Monsieur, que je croyois qu'il seroit à propos qu'il concertât avec Mr. le Garde des Seaux & avec Mr. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, & il me commanda de demeurer avec eux dans le Cabinet. Le Garde des Seaux ne put ou ne voulut pas concevoir que le Parlement pût seulement songer à délibérer sur une proposition de cette nature. Je considérai sa sécurité comme une hauteur d'un Ministre accoutumé au temps du Cardinal de Richelieu, mais vous verrez qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'apperçus que Mr. le Tellier qui n'étoit plus en école, parloit sur le même ton, je me modérai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un & l'autre disoient; & Monsieur qui connoissoit mieux le terrain, s'en mettant en colere contre moi, je lui proposai de prendre les sentiments du Premier Président. Il y envoya sur le champ Mr. le Tellier, qui revint très-convaincu de mon opinion, & qui dit nettement à Monsieur que celle du Premier Président étoit qu'il passeroit du

1650. Bonnet à entendre le Député. Vous remarquerez que lorsque les Députés de la Compagnie avoient été recevoir les commandements du Roi à son départ, le Garde des Seaux leur avoit dit en sa présence, que ce Député n'étoit qu'un Envoyé des séditieux, & non pas du Parlement.

Il se trouva le lendemain que l'avis du Premier Président étoit bon. Quoique Monsieur eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à Mr. d'Epernon de sortir de la Guienne, & de venir au-devant de lui sur son passage, dans la vue de traiter les affaires avec douceur, & d'agir en Pere plutôt qu'en Roi, il n'y eut pas dix voix de ne pas recevoir le Député. On le fit entrer à l'heure même, il présenta la Lettre du Parlement de Bourdeaux; il harangua & même avec éloquence; il mit sur le bureau les Arrêts rendus par sa Compagnie, & il conclut par la demande de l'union.

On opina deux ou trois jours de suite sur cette affaire, & l'on conclut à faire regiſtre de ce que Monsieur avoit dit touchant l'ordre du Roi à Mr. d'Epernon; que le Député de Bourdeaux donneroit sa créance par écrit, laquelle seroit présentée au Roi par les Députés du

du Parlement de Paris, qui supplieroient 1650.
très-humblement la Reine de donner la paix à la Guienne. La Délibération fut assez sage, on ne s'emporta point; mais ceux qui connoissoient le Parlement, virent clairement à l'air plutôt qu'aux paroles, que celui de Paris ne vouloit pas la perte de celui de Bourdeaux. *Monsieur* me dit dans son carrosse au sortir du Palais: „ Les flatteurs du Car-„ dinal lui manderont que tout va „ bien, & je ne sçais s'il n'auroit pas „ été à propos qu'il eût paru aujour-„ d'hui plus de chaleur?" Il devina, car le Garde des Seaux me dit à moi-même ensuite, que ce que le Premier Président avoit mandé à Monsieur la veille, n'étoit qu'un effet de la passion qu'il avoit de se faire valoir dans les moindres choses. Il ne le connoissoit pas, & ce n'étoit pas là son foible.

Le Garde des Seaux fit le même jour une faute plus considérable que celle-là. La Lettre du Parlement de Bourdeaux contenoit une plainte contre les violences de Foulai, Maître des Requêtes & Intendant de Justice en Limousin, & la Compagnie ordonna sur cet article que Foulai seroit oui. Le Garde des Seaux crut qu'il y alloit de l'autorité du Roi de le soutenir au

1650. moins indirectement. Il aposta Menardeau, Conseiller de la Grand'Chambre, habile homme, mais décrié à cause du Mazarinisme, pour présenter une Requête de récusation contre le bon homme Broussel qui en avoit rapporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret récusa de sa part Menardeau; & ces contestations tinrent les Chambres assemblées cinq ou six jours. Monsieur, ayant appris que le Président de Gourgues étoit arrivé à Paris avec un Conseiller nommé Guyonet, envoyé par sa Compagnie pour Chef de la Députation, le voulut voir de l'avis de Mr. le Tellier, qui connoissoit mieux que tout ce qui étoit à la Cour, la conséquence des mouvements de Guienne. Je m'imaginai, car je ne l'ai jamais sçu au vrai, qu'il avoit reçu quelques ordres secrets de la Cour qui lui donnoient lieu de conseiller à Monsieur ce que vous allez voir: car je doute, de l'humeur dont il étoit, qu'il eût été assez hardi pour l'oser faire de lui même. Il l'assuroit pourtant; je m'en rapporte à ce qui en est. Il dit donc à Monsieur, que son avis seroit que S. A. R. assurât dès le lendemain les Députés que le Roi avoit envoyés à Mr. d'Epernon à Loches, qu'on lui ôteroit même le Gouverne-

ment de la Guienne, pour satisfaire 1650.
l'aversion des peuples; qu'on donneroit une amnistie générale à Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucault; qu'il souhaitoit qu'ils écrivissent à leur Compagnie les propositions qu'il leur faisoit, & qu'ils l'assurassent qu'il iroit lui-même, si elle le desiroit, les négocier à la Cour. Monsieur me commanda d'aller conférer de sa part avec Mr. le Premier Président, qui m'embrassa, ne doutant non plus que moi, que le Cardinal ne fût obligé par les difficultés qu'il trouvoit en Guienne, à prendre le parti de faire faire ces propositions par Monsieur, afin de couvrir & son imprudence & sa légereté. Il me parut très-persuadé qu'elles adouciroient beaucoup le Parlement; & comme il sçut que Monsieur les avoit faites aux Députés de Bourdeaux, il envoya les Gens du Roi dans les Chambres des Enquêtes dire au nom de S. A. R. qu'elle les avoit mandées ce matin pour leur ordonner de dire à la Compagnie qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elle s'assemblât, parce qu'il étoit en traité avec les Députés du Parlement de Bourdeaux. Ce procédé choqua les Enquêtes, elles prirent leurs places tumultuairement dans la Grand'Chambre, & le plus ancien de

1650. leurs Présidents dit à Mr. le Premier Président, que l'ordre n'étoit pas de porter des paroles aux Chambres par les Gens du Roi, & que quand il y avoit une proposition., elle devoit être en pleine assemblée du Parlement. Le Premier Président surpris ne la put pas refuser; & pour la différer au moins jusques au lendemain, il prit le prétexte de Monsieur, sans lequel il n'étoit pas du respect d'opiner, ni même de la possibilité de le faire, puisqu'il s'agissoit d'une proposition qui avoit été faite par lui.

Il y eut le soir une scene chez Monsieur, qui mérite votre attention. Il nous assembla Mr. le Garde de Seaux, Mr. le Tellier, Mr. de Beaufort & moi, pour sçavoir nos sentiments sur la conduite qu'il avoit à tenir dans le Parlement le lendemain matin. Le Garde des Seaux soutint d'abord qu'il falloit que Monsieur ou n'y allât point, ou défendît l'Assemblée, ou du moins qu'il n'y demeurât qu'un moment, & qu'après avoir dit à la Compagnie son intention, il sortît pour peu qu'il trouvât d'opposition. Cette proposition qui eût tourné en moins d'un demi-quart d'heure toute la Compagnie du côté des Princes, si elle eût été exécutée, ne trouva aucune approbation, mais elle ne fut contredite

que par Mr. de Beaufort & par moi, 1650.
parce que Mr. le Tellier, qui en voyoit le ridicule comme nous, ne s'y voulut pas oppoſer avec force, pour laiſſer échauffer la conteſtation entre le Garde des Seaux & moi, qu'il étoit fort aiſe de brouiller, & pour faire ſa cour au Cardinal, en lui faiſant voir qu'il alloit aux avis les plus vigoureux pour ſon ſervice. Je connus dans la même converſation, que le Garde des Seaux mêloit dans ſon humeur bruſque & dans ſes anciennes maximes, de l'art pour faire auſſi ſa Cour à mes dépends & pour faire paroître à la Reine qu'il ſe détachoit des Frondeurs où il s'agiſſoit de l'Autorité Royale. Je voyois auſſi qu'en me roidiſſant contre leurs ſentiments, je donnois lieu & à eux & à tous ceux qui vouloient plaire à la Cour, de me traiter d'eſprit dangereux, qui cabaloit auprès de Monſieur, pour les aliéner, & qui avoit intelligence avec les rebelles de Bourdeaux. Je conſidérois d'autre part que ſi Monſieur ſuivoit leur conſeil, il donneroit en peu de ſemaines le Parlement de Paris à Mr. le Prince; que Monſieur, dont je connoiſſois la foibleſſe, s'y redonneroit lui-même dès qu'il verroit que le public y courroit; que le Cardinal y pourroit même re-

1650. venir, & qu'ainsi je courrois risque de périr par les fautes d'autrui, & par celles-là mêmes par lesquelles je ne pouvois me défendre de m'attirer ou la défiance & la haine de la Cour, ou l'aversion publique, & la honte du mauvais succès, en y consentant. Je ne trouvai de ressource qu'à me remettre au jugement de Mr. le premier Président. Mr. le Tellier y alla de la part de Monsieur, & il en revint persuadé que l'on perdroit tout, si l'on ne ménageoit le Parlement avec adresse, dans une conjoncture où les serviteurs de Mr. le Prince n'oublioient rien pour faire appréhender les conséquences de la perte de Bourdeaux.

Je fus encore plus persuadé au retour de Mr. le Tellier, que la complaisance qu'il avoit eue pour le Garde des Seaux, n'étoit qu'un effet des raisons que je vous ai déja marquées; car aussitôt qu'il en eut assez dit pour pouvoir mander à la Cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on n'eût fait des merveilles, & qu'il m'avoit commis avec le Garde des Seaux; il revint à mon avis, sous prétexte de se rendre à celui du premier Président, avec une précipitation que Monsieur remarqua, & qui l'obligea à me dire dès le soir, que le Tellier n'avoit jamais été dans le cœur

d'un autre avis que de celui auquel il disoit seulement d'être revenu. 1650.

Monsieur proposa le lendemain au Parlement ce qu'il avoit offert aux Députés de Bourdeaux, en ajoutant qu'il souhaitoit que ses offres fussent acceptées dans dix jours, faute de quoi il retireroit sa parole. Vous comprenez que Mr. le Tellier non seulement n'eût pas fait une proposition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même consenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès de Mr. le Cardinal; & vous concevrez encore plus facilement l'importance de ne faire jamais ces propositions que bien à propos. Celle de la destitution de Mr. d'Epernon eût désarmé la Guienne peut-être pour toujours, & eût imposé silence aux partisans de Mr. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours avant le départ du Roi, qui fut dans les premiers jours de Juillet: mais elle ne fut pas comptée pour beaucoup le huit & le neuf d'Août, & l'on se contenta d'ordonner qu'on en donneroit avis au Président le Bailleul & aux autres Députés de la Compagnie qui étoient partis pour aller à la Cour, & elle n'empêcha pas que bien que Mr. d'Orleans menaçât à tous moments de se retirer, si l'on mê-

1650. loit dans les opinions des matieres qui ne fussent pas de la délibération, il n'y eût beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargissement de Mrs. les Princes & l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Président Viole, passionné partisan de Mr. le Prince, ouvrit l'avis, non qu'il espérât de le faire passer, car il sçavoit bien que nous étions encore plus forts que lui en nombre de voix, mais pour en tirer l'avantage de nous embarrasser, Mr. de Beaufort & moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler, & sur lequel nous ne pouvions pourtant nous taire sans passer en quelque façon pour des Mazarins. Le Président Viole servit admirablement Mr. le Prince en cette occasion, où Bourdet, brave soldat qui avoit été Capitaine aux Gardes, & qui depuis s'attacha à Mr. le Prince, fit une action qui ne lui réussit pas, mais qui donna beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en Maçon avec quatre-vingt Officiers de ses troupes qui s'étoient coulées dans Paris, & ayant ramassé des gens de la lie du peuple auxquels on avoit délivré quelque argent; il vint droit à Monsieur qui sortoit, & qui étoit déja au milieu de la Salle, en criant; *point de Mazarin, vi-*

ve les Princes. Monsieur, à cette vision 1650.
& à deux coups de pistolet que Bourdet tira en même temps, tourna brusquement, & s'enfuit courageusement dans la Grand'Chambre, quelques efforts que Mr. de Beaufort & moi fissions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon Rochet, & Mr. de Beaufort ayant fait ferme avec les Gardes de Monsieur & nos gens, repoussa Bourdet & le renversa sur les degrés du Palais. Il y eut deux Gardes de Monsieur tués.

Le fracas de la Grand'Chambre étoit un peu plus dangereux. On s'y assembloit presque tous les jours, à cause de l'affaire de Foulai, dont je vous ai déja parlé, & il n'y avoit point d'assemblées où on ne donnât des *bourrades* au Cardinal, & où ceux du parti de Mr. le Prince n'eussent le plaisir deux ou trois fois le jour de nous faire voir au peuple comme des gens qui étoient dans une parfaite union avec lui. Ce qu'il y a de plus admirable est que dans ces mêmes moments le Cardinal & ses adhérents nous accusoient d'avoir intelligence avec le Parlement de Bourdeaux, parce que nous soutenions que si on ne s'accommodoit avec lui nous donnerions infailliblement celui de Paris à

1650. Mr. le Prince. Mr. le Tellier le voyoit comme nous, & il nous disoit qu'il le mandoit tous les jours à la Cour: mais je ne puis vous dire ce qui en étoit. Le grand Prévôt qui étoit à la Cour me dit, quand elle fut revenue, que le Tellier disoit vrai, & qu'il le sçavoit de science certaine. * Lionne m'a assuré depuis tout le contraire, & qu'il étoit vrai que le Tellier avoit pressé le retour du Roi à Paris; mais pour obvier, disoit-il, aux cabales que j'y faisois contre le service du Roi. Si j'étois à l'article de la mort je ne me confesserois pas sur ce point. J'agis en ce temps-là avec toute la sincérité que j'eusse pu avoir, si j'avois été Neveu du Cardinal Mazarin. Ce n'étoit pourtant pas pour l'amour de lui, mais je me croyois obligé par les régles de la bonne conduite, de m'opposer aux progrès que la faction de Mr. le Prince faisoit, par la mauvaise conduite de ses propres ennemis: & pour m'y opposer avec effet, je me trouvois dans la nécessité de combattre avec autant d'application la flatterie des partisans du

* Hugues de Lionne, Marquis de Berni, Secrétaire, Ministre d'état & Ambassadeur, mort en 1671, âgé de 60 ans.

Ministre, que les efforts des serviteurs de Mr. le Prince. 1650.

Le 3 Septembre le Président le Bailleul revint avec les autres Députés : il fit la relation de son voyage à la Cour dans le Parlement, dont la substance fut que la Reine les avoit remerciés des bons sentiments que la Compagnie lui avoit témoignés, & qu'elle leur avoit commandé de l'assurer de sa part, qu'elle étoit très-bien disposée pour donner la paix à la Guienne, & qu'elle l'auroit déja, si Mr. de Bouillon qui avoit traité avec les Espagnols, ne se fût rendu maître de Bourdeaux, & n'eût empêché les effets de la bonté du Roi.

Les Députés du Parlement de Bourdeaux entrerent en même temps dans la Grand'Chambre, & ils y firent leurs plaintes en forme, de ce qu'on avoit donné si peu de temps de négocier à ceux de Paris, à qui on n'avoit pas permis seulement de demeurer deux jours à Libourne ; & de ce qu'on les avoit laissés trois jours à Angoulême, sans leur donner aucune réponse, ensorte qu'ils avoient été obligés de revenir avec aussi peu d'éclaircissement qu'ils en avoient lorsqu'ils étoient sortis de Paris. Ce procédé eût porté la Compagnie à un grand éclat, si Mon-

1650. sieur qui l'avoit prévu, n'eût pris très-sagement le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en disant au Parlement qu'il avoit reçu une lettre de Mr. l'Archiduc qui lui faisoit sçavoir que le Roi d'Espagne ayant envoyé un plein pouvoir de faire la paix, il souhaitoit avec passion de la traiter avec lui. Monsieur ajouta qu'il n'avoit point voulu faire de réponse que par l'avis de la Compagnie. Cette petite pluie fit tomber le vent qui commençoit à se lever dans la Grand'Chambre, & l'on résolut de s'assembler le Lundi suivant, pour délibérer sur une proposition de cette importance.

La veille que Monsieur l'apporta au Parlement, elle fut extrêmement discutée dans son Cabinet, & l'on convint que selon toutes les apparences elle n'étoit pas faite de bonne foi par les Espagnols. Ils venoient de prendre la Capelle, Mr. de Turenne les avoit joints avec ce qu'il avoit pu ramasser d'Officiers & de troupes de Mrs. les Princes; le Maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roi, n'étoit pas en état de leur faire tête. Le Trompette qui apporta la Lettre de l'Archiduc à Monsieur datée du camp de Bazoches auprès de Rheims, fit une chamade à la

Croix du Trahoir, & tint même des discours fort séditieux au peuple. On trouva le lendemain cinq ou six placards affichés en différents endroits de la Ville au nom de Mr. de Turenne, par lesquels il assuroit que Mr. l'Archiduc ne venoit qu'avec un esprit de paix. Et dans l'un des placards ces paroles y étoient contenues: „C'est à vous, Peu-
„ ple de Paris, à solliciter vos faux
„ Tribuns, devenus enfin pensionnaires
„ & protecteurs du Cardinal Mazarin,
„ qui se jouent depuis si long-temps de
„ vos fortunes & de votre repos, &
„ qui vous ont tantôt excités, & tan-
„ tôt ralentis, tantôt poussés, & tantôt
„ retenus selon leurs caprices, & les dif-
„ férents progrès de leur ambition ".

1650.

Vous voyez l'état où étoient les Frondeurs dans une conjoncture où ils ne pouvoient faire un pas qui ne fût contre eux. Monsieur me parla le soir avec une très-grande aigreur contre le Cardinal, ce qu'il n'avoit jamais fait jusques-là. Il me dit, „ Qu'il croyoit
„ qu'il lui avoit fait proposer par Mr.
„ le Tellier ce qu'il avoit avancé à la
„ Compagnie, pour le décréditer;
„ qu'une disparate pareille ne pouvoit
„ pas être l'effet de la pure imprudence;
„ qu'il falloit qu'il y eût de la mau-

1650. „ vaiſe intention; qu'il me vouloit dé-
„ couvrir un ſecret ſur lequel il ne s'é-
„ toit jamais expliqué : que le Cardinal
„ lui avoit fait deux perfidies terribles
„ en ſa vie; qu'il y en avoit une dont
„ il ne s'ouvriroit jamais à perſonne ”.
Voici l'autre. Dans l'accommodement qu'il fit avec Mr. le Prince touchant le Pont de l'Arche, il étoit expreſſément porté que s'il arrivoit que lui Monſieur eût quelque choſe à démêler avec Mr. le Prince, il ſe déclareroit contre lui, & ne marieroit même aucunes de ſes Nieces ſans le conſentement de Mr. le Prince. Monſieur ajouta encore deux ou trois conditions auſſi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre la Riviere, qui le trahiſſoit, me dit-il, pour les deux autres, & qui les trahiſſoit pourtant tous trois. Monſieur continua à s'emporter contre le Cardinal juſqu'au point de me dire, qu'il perdroit l'Etat en ſe perdant ſoi-même, & qu'il nous perdroit tous avec lui; qu'il remettroit Mr. le Prince ſur le trône.

Je vous aſſure que s'il m'eût plu ce jour-là de pouſſer Monſieur, je n'euſſe pas eu peine à lui faire prendre des vues peu favorables à la Cour, mais je me crus obligé à la conduite contraire,

parce que dans l'éloignement où elle 1650.
étoit, la moindre apparence qu'il eût donné de ſon mécontentement eût été capable de l'empêcher de ſe rapprocher, & peut-être même de la porter à ſe raccommoder avec Mr. le Prince. Je répondis à Monſieur, que je n'excuſois pas le procédé de Mr. le Cardinal, qui étoit inſoutenable, mais que j'étois perſuadé toutefois, qu'il n'avoit pas un auſſi mauvais principe que celui qu'il lui donnoit; que je croyois que ſon premier deſſein avoit été, connoiſſant que la préſence du Roi n'avoit pas produit à Bourdeaux l'effet qu'on en avoit attendu, que ſon premier deſſein, dis-je, avoit été de penſer ſérieuſement à l'accommodement, & qu'il avoit donné ſur cela ſes ordres à le Tellier: que voyant depuis que les Eſpagnols ne faiſoient pas pour le ſecours de cette ville ce qu'il en avoit dû craindre lui-même, il avoit changé d'avis dans la vue & dans l'eſpérance de la réduire: que je ne prétendois pas faire ſon panégyrique en l'excuſant ainſi, mais que je concevois pourtant que l'on devoit faire une notable différence entre une faute de cette eſpece & celle dont S. A. R. le ſoupçonnoit. Voilà par où je commençai ſon apologie; je la continuai par tout

1650. ce que le meilleur de ses amis eût pu dire pour sa défense, & je la finis par l'explication de la Maxime qui nous ordonne, *de ne nous pas si fort choquer des fautes de ceux qui sont nos amis, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre qui nous agissons.* Cette derniere considération toucha Monsieur qui revint à lui presque tout d'un coup, & qui me dit : *Je vous l'avoue, il n'est pas encore temps de mettre à bas Mazarin.* Je remarquai ces paroles, & je les dis le soir au Président de Bellievre, qui me répondit : *Alerte, cet homme peut nous échapper à tous les moments.*

Comme cette conversation avec Monsieur finissoit, M. le Garde des Seaux, M. le Premier Président, Mr. d'Avaux & les Présidents le Coigneux le pere, & de Bellievre, qu'il avoit envoyé querir, entrerent dans sa chambre avec Mr. le Tellier; & comme ils le trouverent presque tout ému de l'emportement où il avoit été contre le Cardinal, & que le premier mot qu'il dit à le Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avoit engagé, & qui avoit été si mal secondé par Mr. le Cardinal; toute la Compagnie qui m'avoit trouvé seul avec lui, ne douta pas que je ne l'eusse échauffé; & quoique je me joignisse de très-bonne foi à ceux

qui le supplioient d'attendre, avant que 1650.
de se plaindre, le retour de Coudrai Montpensier qu'il avoit envoyé à la Cour & à Bourdeaux touchant les offres qui lui avoient été inspirées par le Tellier; personne, à la réserve du Président de Bellievre qui sçavoit ma pensée, ne douta que ce que je disois ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faisoit croire encore davantage, est que de temps en temps je faisois de certains signes à Monsieur, pour le faire ressouvenir de ce qu'il venoit de confesser lui-même, qu'il n'étoit pas temps d'éclater contre le Cardinal. On prenoit ces signes au sens contraire, parce que Monsieur ne s'en apperçut pas d'abord, & qu'il continua à pester : de sorte que quand il se radoucit, ils crurent que la force de leurs raisons l'avoit emporté sur la fureur de mes conseils, & dès le soir ils s'en firent honneur, & l'écrivirent à la Cour. Madame de Lesdiguieres m'en fit voir une relation très-habilement & très-malicieusement circonstanciée quinze jours ou trois semaines après : mais elle ne me voulut pas dire de qui elle la tenoit. Elle protesta seulement que ce n'étoit pas du Maréchal de Villeroi. Je crus qu'elle étoit

1650. de * Vardes qui étoit en ce tems-là un peu amoureux d'elle.

Mr. de Beaufort vint à cet instant chez Monsieur, & s'impatientant d'entendre assez souvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochoient notre union avec Mazarin, il dit assez brusquement à Mr. le Tellier qu'il ne concevoit pas pourquoi le Cardinal avoit affecté de recevoir comme il avoit fait, les Députés du Parlement de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr pour donner le Parlement entier à Mr. le Prince. Comme je craignois l'impétuosité de l'éloquence de Mr. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la modérer; & le Garde des Seaux s'approchant alors de l'oreille du premier Président lui dit: *Voilà le bon & le mauvais Soldat.* ‡ Ornano, Maître de la Garderobe de Monsieur, qui l'entendit, me le redit un quart d'heure après.

Le reste de la soirée ne raccommoda pas ce qu'il sembloit que la fortune prît

* François René du Bec, Marquis de Vardes, mort en 1688.

‡ Joseph-Charles d'Ornano, fils d'Alfonse Corse d'Ornano, Maréchal de France. Joseph Charles Maître de la Garderobe de Gaston Duc d'Orleans mourut en 1670. âgé de 78. ans.

plaisir à gâter. On parla de la Lettre 1650.
de l'Archiduc sur laquelle le premier Président prononça hardiment & avant même qu'on lui eût demandé son avis. Il la faut prendre pour bonne, dit-il, si par hazard elle l'est. Si elle ne l'est pas, il est important d'en faire connoître l'artifice aux François & aux Etrangers. Vous avouerez qu'un homme de bien & sage ne pouvoit pas être d'un autre avis; mais le Garde des Seaux le combattit avec une force qui passa jusques à la brutalité, & soutint qu'il étoit du respect dû à la Souveraineté, de n'y point faire de réponse & de renvoyer tout à la Reine. Le Tellier qui connoissoit comme nous que si on prenoit ce parti, on donneroit lieu aux partisans de Mr. le Prince de rejetter sur nous la rupture de la Paix générale, parce qu'il étoit public que le Cardinal avoit rompu celle de Munster; le Tellier, dis-je, n'appuya l'avis du Garde des Seaux, qu'autant qu'il fallut pour nous commettre encore davantage ensemble. Dès qu'il eut fait son effet il tourna tout court comme l'autre fois, & il se rendit au sentiment de Mr. d'Avaux * qui fut plus fort

* Claude de Mesmes, Comte d'Avaux,

1650. que celui du premier Président & que le mien ; car au lieu que nous n'avions fait que proposer que Monsieur écrivît à l'Archiduc, & lui mandât seulement en général qu'il avoit reçu ses offres avec joie, & qu'il le prioit de lui faire sçavoir son intention plus en particulier pour la maniere de traiter ; il soutint que Monsieur devoit dépêcher le lendemain un Gentilhomme pour lui en proposer lui-même la maniere. Ce qui, ajouta-t-il, abrégera de beaucoup, & fera connoître aux Espagnols que la proposition, qu'ils ne font peut-être en mauvaise intention, que parce qu'ils sont persuadés que nous ne voulons pas la Paix, pourra produire un meilleur effet qu'ils ne se le sont eux-mêmes imaginé. Mr. le Tellier en appuyant ce sentiment dit à Monsieur, qu'il le pouvoit assurer que la Reine ne désapprouveroit pas ces démarches, qu'il supplioit S. A. R. de lui dépêcher un Courier, lequel lui apporteroit sûrement à son retour un plein & absolu pouvoir de traiter & de conclure la Paix générale.

Plénipotentiaire à Munster, ensuite Surintendant des Finances & Ministre d'Etat, mort en 1651.

Le Baron de Verderonne fut envoyé 1650.
le lendemain à l'Archiduc avec une Lettre, par laquelle Monsieur faisoit réponse à la sienne en lui demandant le lieu, le temps & les personnes que l'Espagne voudroit employer à la Paix, & en l'assurant qu'au jour & au lieu préfix, il enverroit sans délai un pareil nombre de personnes. Verderonne étant prêt de partir, Monsieur, à qui il vint quelque scrupule sur la réponse que le Tellier avoit dressée, envoya chercher les mêmes personnes qui s'étoient trouvées en la conversation du soir précédent; & il nous fit faire la lecture de cette réponse. Le premier Président remarqua que Monsieur ne répondoit pas à l'article dans lequel l'Archiduc lui proposoit de traiter personnellement avec lui, & il me le dit tout bas en ajoutant: *Je ne sçais si je dois relever l'omission.* Mr. d'Avaux ne lui en laissa pas le temps, car il en parla & même avec véhémence. M. le Tellier s'excusa sur ce que la veille on ne s'en étoit pas expliqué distinctement. Mr. d'Avaux insista que cette clause y étoit entierement nécessaire. Le premier Président se joignit à lui, Mrs. le Coigneux & de Bellievre furent de même avis. Le Garde des Seaux & le Tellier pré-

1650. tendirent que Monſieur ne ſe pouvoit engager à un Colloque perſonnel avec l'Archiduc, ſans un agrément exprès & même ſans un commandement poſitif du Roi, & qu'il y avoit bien de la différence entre une réponſe générale ſur un Traité de Paix que S. A. R. ſçavoit ne pouvoir jamais être refuſé par la Cour, & une conférence perſonnelle d'un Fils de France avec un Prince de la Maiſon d'Autriche. Monſieur qui étoit naturellement foible, ſe rendit ou aux raiſons ou à la faveur de Mr. le Tellier, & la Lettre demeura ſimplement comme elle étoit. Mr. d'Avaux qui étoit très-homme de bien, s'emporta contre le faux Caton, (c'eſt ainſi qu'il appella le Garde de Seaux,) & il me témoigna être ſatisfait de ce que j'avois dit à Monſieur. Nous nous connoiſſions peu, & comme il étoit frere de Mr. le Préſident de Meſmes avec qui j'étois fort brouillé à cauſe des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu enſemble avant les troubles, étoit comme perdu. La ſincérité avec laquelle je parlois à Monſieur contre les ſentiments de le Tellier, lui plut, & lui donna lieu d'entrer en matiere avec moi ſur la Paix, pour laquelle je ſuis perſuadé qu'il eût donné ſa vie du

meilleur de fon cœur. Il le fit bien 1652.
voir à Munfter, où, fi Mr. de Longueville eût eu la fermeté néceffaire, il l'eût donnée à la France, malgré les artifices du Miniftre, avec plus de gloire & d'avantage pour la Couronne que dix batailles ne lui en euffent pu apporter. Il me trouva, dans la converfation dont je vous parle, fi conforme à fes fentiments, qu'il m'en aima toujours depuis, & qu'il eut même fouvent fur ce point des conteftations avec fes freres.

Verderonne revint, & il ràmena avec lui Dom Gabriel de Tolede qui avoit une Lettre de l'Archiduc à Monfieur, par laquelle il le prioit que l'Affemblée fe fît entre Rheims & Rhetel, & que Monfieur & lui traitaffent perfonnellement, en choififfant toutefois ceux qu'il leur plairoit de part & d'autre pour les affifter. Le Courier dépêché à la Cour arriva auffi, & il fembloit que le Ciel alloit bénir ce grand ouvrage, quand toutes les efpérances s'évanouirent de la maniere la plus furprenante.

La Cour fut furprife & affligée de la propofition de l'Archiduc, parce que dans la vérité Servien avoit corrompu l'efprit du Cardinal à l'égard de la Paix générale, & que le défir que je lui

1650. avois témoigné, lorsque je m'étois raccommodé la derniere fois avec lui, d'en être un des Plénipotentiaires, lui fit croire que cette proposition étoit un peu jouée, & que j'avois été de concert avec Mr. de Turenne pour la faire faire à l'Archiduc. Il ne l'osa pourtant pas refuser, M. le Tellier lui ayant mandé que tout Paris se souleveroit, si seulement il y balançoit. Le Grand Prévôt me dit au retour qu'il sçavoit de science certaine que Servien avoit fait tous les efforts possibles pour l'obliger à ne point envoyer à Monsieur le plein pouvoir, & pour faire qu'il ne se rendît pas, particulierement sur le point de la Conférence personnelle de Monsieur avec l'Archiduc.

Les Patentes arriverent à propos pour les faire voir à Dom Gabriel de Tolede. Elles donnoient à Monsieur un plein & entier pouvoir de traiter & conclure la paix à telles conditions qu'il trouveroit raisonnables & avantageuses pour le service du Roi; & elles lui joignoient, avec subordination, mais cependant aussi avec le titre d'Ambassadeurs extraordinaires & Plénipotentiaires, Mrs. Molé premier Président, & d'Avaux. Vous êtes peut-être surprise de ne me pas trouver en tiers, après les engagements

mens dont je vous ai parlé ci-dessus. 1650.
Je le fus aussi, mais je n'éclatai pas ; & j'empêchai Monsieur, qui n'en étoit gueres moins en colere que moi, de faire paroître ses sentiments : car je ne voulois pas donner la moindre lueur d'aucun intérêt particulier dans les préliminaires d'un bien aussi grand & aussi général que celui de la Paix. Je m'en expliquai dans ces termes à tout le monde, & j'ajoutai que tant qu'il y auroit espérance de le faire réussir, je lui sacrifierois de bon cœur le ressentiment que je pouvois & que je devois avoir de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de Chevreuse qui en appréhenda la suite d'autant plus que je paroissois modéré, obligea le Tellier d'en écrire à la Cour. Elle en écrivit elle-même très-fortement. Le Cardinal s'effraya ; il m'envoya la commission d'Ambassadeur extraordinaire comme aux deux autres ; & Mr. d'Avaux qui en fut transporté de joie, m'obligea à parler à Dom Gabriel de Tolede en particulier, & à l'assurer de sa part & de la mienne, que si les Espagnols se vouloient réduire à des conditions raisonnables, nous ferions la paix en deux jours. Ce que Mr. d'Avaux me dit sur ce sujet est remarquable. Je faisois quel-

1650. que difficulté, venant de recevoir la commiſſion de Plénipotentaire, de conférer ſur cette matiere, quoique légérement, avec un Miniſtre d'Eſpagne. Il me dit alors : „ J'eus cette foibleſſe „ à Munſter dans une occaſion où elle „ a peut-être coûté la paix à l'Europe, „ Monſieur eſt Lieutenant Général de „ l'Etat, & le Roi eſt mineur. Vous „ lui ferez agréer ce que je vous pro„ poſe, parlez-en à Monſieur, je con„ ſens que vous lui diſiez que je vous „ l'ai conſeillé ". J'entrai ſur le champ dans le Cabinet des Livres, où Monſieur arrangeoit ſes médailles; je lui fis la propoſition de Mr. d'Avaux. Il le fit entrer, & après l'avoir fait parler plus d'un quart d'heure ſur ce détail, il me recommanda de dire ou de faire dire à Dom Gabriel de Tolede, qu'il diſoit être homme à argent, que ſi la Paix ſe faiſoit dans la Conférence qui avoit été propoſée, il lui donneroit cent mille écus; & qu'il le prioit pour toutes conditions de dire à l'Archiduc, que ſi les Eſpagnols en propoſoient de raiſonnables il les accepteroit, les ſigneroit, & les feroit enregiſtrer au Parlement, avant que le Mazarin en eût ſeulement le premier avis.

Mr. d'Avaux crut que je devois écrire

en même temps à Mr. de Turenne, & 1650.
il se chargea de lui faire rendre ma Lettre en main propre. La Lettre fut honnêtement folle, pour être écrite sur un sujet sérieux. Elle commençoit par ces paroles : „ Il vous sied bien, maudit „ Espagnol, de nous traiter de Tribuns „ du peuple ". Elle ne finissoit pas plus sagement; car je lui faisois la guerre d'une petite grisette qu'il aimoit de tout son cœur dans la Rue des petits-champs. Le milieu de la dépêche étoit plus solide. On lui faisoit voir que nous étions bien intentionnés pour la Paix. Je parlai à Dom Gabriel de Tolede chez Monsieur, d'une maniere qui parut si peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée, mais qui ne laissa pas de lui expliquer suffisamment ce que j'avois à lui dire. Il le reçut avec une joie sensible, & il ne fit même ni le fier ni le délicat sur la proposition des cent mille écus. Il étoit intime avec Fuensaldaigne qui avoit de l'inclination pour lui, & qui, pour excuser certaines fantaisies particulieres auxquelles il étoit sujet, disoit que c'étoit le plus sage fou qu'il eût jamais vu. J'ai remarqué plus d'une fois, que ces sortes d'esprits persuadent peu, mais qu'ils insinuent bien, & que *le talent d'insinuer est plus d'usage que ce-*

1650. *lui de persuader : parce que l'on peut insinuer à tout le monde, & que l'on ne persuade présque jamais personne.* Dom Gabriel n'insinua ni ne persuada à Fuensaldaigne ce que l'on avoit espéré ; car le Nonce du Pape & le Ministre, qui en l'absence de l'Ambassadeur résidoit à Paris pour la République de Venise, l'ayant suivi de fort près avec Mr. d'Avaux, & étant allé coucher à Nanteuil pour attendre de plus près les passeports qu'ils demandoient à l'Archiduc pour concerter en détail ce que Dom Gabriel de Tolede n'avoit touché que fort en général, ils eurent pour toute réponse que son Altesse Impériale ayant assigné le lieu & le temps comme elle avoit fait, n'avoit rien à dire de nouveau ; que le mouvement des Armées ne lui permettoit pas d'attendre plus long-temps que le dix-huitieme ; qu'il n'étoit aucun besoin de Médiateurs, & que toutes les fois que la conjoncture pourroit permettre de traiter de la Paix, on y apporteroit toutes les facilités imaginables. Vous voyez que l'on ne peut sortir d'affaire, je ne dis pas plus malhonnêtement, mais encore plus grossierement que les Espagnols en sortirent en cette occasion ; ils y agirent contre leurs in-

térets, contre leur réputation, & contre la bienséance, & je n'ai jamais pu trouver personne qui m'en pût dire la raison. Cet événement est à mon sens un des plus rares & des plus extraordinaires de notre siecle.

En voici un d'une autre nature qui n'est pas moindre. Le Roi d'Angleterre, qui venoit de perdre la * Bataille de Worcester arriva à Paris le propre jour du départ de Dom Gabriel de Tolede: Mylord Taff lui servoit de Grand Chambellan, de Valet de Chambre, d'Ecuyer de cuisine, & de Chef de Gobelet. L'équipage étoit digne de la Cour, & il n'avoit pas changé de chemise depuis l'Angleterre. Mylord Jermyn lui en donna une des siennes en arrivant. La Reine sa mere n'avoit pas assez d'argent pour lui donner dequoi en acheter pour le lendemain. Monsieur l'alla voir aussi tôt qu'il fut arrivé, mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un sol au Roi son neveu; parce que, disoit-il, peu n'est pas digne de lui, & beaucoup m'engageroit à trop dans la suite. A propos de ces paroles je fais cette digression, qu'*il n'y a rien de si fâcheux que d'être le Ministre d'un Prince dont on n'est pas*

* Le 13. Septembre 1650.

1650. *le Favori : parce qu'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir sur le petit détail de sa Maison, dont on ne laisse pas d'être responsable au public, lorsque le monde voit que l'on a le pouvoir sur des choses bien plus considérables que le domestique.* La faveur de Mr. le Duc d'Orleans ne s'acqueroit pas, mais elle se conquéroit. Il sçavoit qu'il étoit toujours gouverné, & il affectoit toujours d'éviter de l'être, ou plutôt de paroître l'éviter : & jusques à ce qu'il fût dompté, pour ainsi parler, il ruoit & donnoit des saccades. J'avois trouvé qu'il me convenoit assez d'entrer dans les grandes affaires, mais je n'avois pas cru qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La figure qu'il y eût fallu faire, m'eût trop donné l'air de confusion, qui ne m'étoit pas bon, parce qu'elle ne se fût pas bien accordée avec l'homme du Public, dont je tenois le poste plus beau & bien plus sûr que celui de Favori de Mr. d'Orléans. Je dis plus sûr; car le Peuple de Paris se fixe plus aisément qu'aucun autre, & Mr. de Villeroi qui en a parfaitement connu le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il gouvernoit sous Mr. du Maine, a été de ce sentiment. Ce que j'en éprouvois moi-même me le persuadoit, &

fit que bien que Montresor, qui avoit 1650.
été long-temps à Monsieur, me pressât de prendre au Palais d'Orléans l'appartement de l'Abbé de la Riviere que Monsieur m'avoit offert, & qu'il m'assurât que j'aurois des dégoûts, tant que je ne me serois pas érigé moi-même en Favori, bien que Madame m'en pressât très-souvent aussi elle-même, bien qu'il n'y eût rien de si facile, parce que Monsieur joignoit à l'inclination qu'il avoit pour ma personne, une très-grande considération pour le pouvoir que j'avois dans le Public; je demeurai pourtant toujours ferme dans ma premiere résolution, qui étoit bonne dans le fond, mais qui ne laissa pas d'avoir des inconvénients par la suite; par exemple celui sur le sujet duquel je vous fais cette remarque. Si je me fusse logé au Palais d'Orleans, & que j'eusse vu les comptes du Trésorier de Monsieur, j'eusse donné la moitié de son Apanage à qui il m'eût plu, & quand il l'auroit trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne voulus pas me mettre sur ce pied. Il ne fut donc pas en mon pouvoir de l'obliger d'assister le Roi d'Angleterre de mille pistoles, & j'en eus honte pour lui & pour moi. J'en empruntai quinze cents de

1650. Mr. de Morangis Oncle de celui que vous connoissez, & je les portai à Mylord Taff pour le * Roi son maître. Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, en monnoie même de son Pays, car en retournant chez moi sur les onze heures du soir je rencontrai un certain Tilnei, Anglois, que j'avois connu autrefois à Rome, qui me dit que Vaire, grand Parlementaire & très-confident de Cromwel, venoit d'arriver à Paris, & qu'il avoit ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarrassé, je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue. Vaire me donna une petite Lettre de la part de Cromwel, laquelle n'étoit que de créance. Elle portoit que les sentiments que j'avois fait paroître dans la défense de la Liberté Publique, joints à ma réputation, avoient donné à Cromwel le dessein de faire une étroite amitié avec moi. Le fonds fut orné de toutes les honnêtetés, de toutes les offres, de toutes les vues que vous pouvez vous imaginer. Je répondis avec respect, mais je ne dis & ne fis rien qui ne fut di-

* Mylord Clarendon parle avec éloge des honnêtetés du Cardinal de Retz pour le Roi Charles II. & il infere une conversation curieuse du Cardinal avec ce Prince.

gne d'un vrai Catholique & d'un bon 1650.
François. Vaire me parut d'une capacité surprenante. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Laigues qui y avoit eu le matin une grande conférence avec Mr. le Tellier, m'aborda, & je connus qu'il avoit quelque chose à me communiquer. Je le lui dis, & il me répondit : Il est vrai, mais me donnez-vous votre parole de me garder le secret ? Je l'en assurai. Le secret étoit que le Tellier avoit ordre positif du Cardinal de tirer Mrs. les Princes du Bois de Vincennes si les ennemis se mettoient à portée d'en pouvoir approcher, & de ne rien oublier pour y faire consentir Monsieur, mais de l'exécuter quand bien même il n'y consentiroit pas ; d'essayer de me gagner sur ce point par le moyen de Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore tout-à-fait payée des quatre-vingt mille livres que la Reine lui avoit données de la rançon du Prince de Ligne, qui avoit été pris prisonnier à la Bataille de Lens, & qu'il croyoit par cette considération être plus dépendante de la Cour. Laigues ajouta toutes les raisons qu'il put trouver lui-même pour me prouver la nécessité & même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout

1650. court, & je lui répondis que je serois bien aise de lui parler devant Mr. le Tellier. Nous l'attendimes chez Monsieur, nous le primes sur le degré, nous le menames dans la chambre du Vicomte d'Autel, & je l'assurai que je n'avois aucune aversion à la translation de Mrs. les Princes; que je ne croyois pas y avoir aucun intérêt; que j'étois même persuadé que Monsieur n'y en avoit aucun véritable; & que s'il me faisoit l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimerois pas parler contre ma conscience en lui parlant ainsi: mais que mon opinion avoit été en même tems, qu'il n'y avoit rien de plus contraire au service du Roi, parce que cette translation étoit de la nature des choses dont le fond n'étoit pas bon, & dont les apparences sont mauvaises, & qui par cette raison sont toujours dangereuses. „ Je m'explique, ajoutai-„ je. Il faudroit que les Espagnols eus-„ sent gagné une bataille pour venir à „ Vincennes; & quand ils l'auroient „ gagnée, il faudroit qu'ils eussent „ des Escadrons volants pour l'investir „ avant qu'on eût le temps d'en tirer „ Mrs. les Princes. Je suis convaincu „ par cette raison, que la translation „ n'est pas nécessaire, & je soutiens que

„ *dans les matieres qui ne sont pas fa-* 1650.
„ *vorables par elles-mêmes, tout chan-*
„ *gement qui n'est pas nécessaire, est*
„ *pernicieux, parce qu'il est odieux.* Je
„ la tiens encore moins nécessaire du
„ côté de Monsieur, & du côté des Fron-
„ deurs, que du côté des Espagnols.
„ Supposé que Monsieur ait toutes les
„ plus méchantes intentions du monde
„ contre la Cour, supposé que Mr. de
„ Beaufort & moi voulions enlever Mrs.
„ les Princes, comment s'y prendroit-
„ on? Toutes les Compagnies qui sont
„ dans le Château ne sont-elles pas au
„ Roi? Monsieur a-t-il des troupes pour
„ assiéger Vincennes? Et les Frondeurs,
„ quelque foux qu'ils puissent être, ex-
„ poseront-ils le Peuple de Paris, à un
„ siege que deux mille chevaux déta-
„ chés de l'Armée du Roi feront lever
„ dans un quart-d'heure à cent mille
„ Bourgeois. Je conclus que la transla-
„ tion n'est pas bonne dans le fond. Exa-
„ minons les apparences. Ne feront-elles
„ pas que Mr. le Cardinal se seroit voulu
„ rendre maître, sous le prétexte des
„ Espagnols, des personnes de Mrs. les
„ Princes pour en disposer à sa mode?
„ Qui peut répondre que Monsieur n'en
„ prenne pas lui-même de l'ombrage,
„ ou du moins qu'il ne se choque d'une

1650. „ action que le commun ne peut au
„ moins s'empêcher de croire lui être
„ désavantageuse ? Le peuple qui est
„ généralement Frondeur, croira que
„ vous lui ôtez Mr. le Prince, qu'il
„ croit présentement en ses mains,
„ quand il le voit sur le haut du don-
„ jon ; & que vous le lui ôtez pour lui
„ rendre la liberté, quand il vous plaira,
„ & pour venir assiéger Paris une se-
„ conde fois avec lui. Les Partisans de
„ Mr. le Prince s'en serviront utilement
„ pour échauffer les esprits, par la com-
„ misération que le seul spectacle de
„ trois Princes enchaînés & promenés
„ de cachot en cachot, produira dans
„ l'imagination. Je vous ai dit que je
„ n'avois aucun intérêt dans cette transf-
„ lation, je me suis trompé ; j'y en
„ trouve un grand, qui est que le Peu-
„ ple criera ; & dans ce Peuple je
„ compte tout le Parlement. Je serai
„ obligé, pour ne me point perdre, de
„ dire que je n'ai pas approuvé la ré-
„ solution. On mandera à la Cour que
„ je la blame, & l'on mandera le vrai.
„ On ajoutera que je la blame pour
„ émouvoir le Peuple, & pour décré-
„ dlter Mr. le Cardinal, & cela ne sera
„ pas vrai; mais comme l'effet s'ensui-
„ vra, cela sera cru, & ainsi il m'arri-

„ vera ce qui m'eſt arrivé au commen- 1650.
„ cement des troubles, & ce que j'é-
„ prouve encore aujourd'hui ſur les
„ affaires de Guienne. J'ai fait les trou-
„ bles, parce que je les ai prédits, &
„ je fomente la révolte de Bourdeaux,
„ parce que je me ſuis oppoſé à la con-
„ duite qui l'a fait naître. Voilà ce que
„ j'ai à vous dire ſur ce que vous me
„ propoſez ; & que j'écrirai, ſi vous
„ voulez, aujourd'hui à Mr. le Car-
„ dinal, & même à la Reine.

Le Tellier qui avoit ſes ordres, ne prit de mon diſcours que ce qui facilitoit ſon deſſein. Il me remercia au nom de la Reine de la diſpoſition que je témoignois à ne m'y point oppoſer. Il exagera l'avantage que ce me ſeroit d'effacer, par cette complaiſance aux frayeurs, (quoique non raiſonnables, ſi je voulois ;) de la Reine, les ombrages qu'on avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monſieur ; & je connus alors de le Tellier ce qu'on m'en avoit déja dit ; qu'une des Figures de ſa Rhétorique étoit ſouvent de ne pas juſtifier celui qu'il ne vouloit pas ſervir. Je ne me rendis pas à ſes raiſons qui n'étoient point ſolides, mais je m'étois attendu par avance à celles que je vous ai déja touchées ſur un autre ſu-

1650. jet, & qui étoient tirées de la nécessité de ne pas outrer le Cardinal, dans une conjoncture où il pouvoit à tout moment s'accommoder avec Mr. le Prince. Je promis à Mr. le Tellier tout ce qu'il lui plut sur ce fait, & je le lui tins fidellement, car aussi-tôt qu'il en eut fait la proposition à Monsieur, de la part de la Reine, je pris la parole, non pas pour le soutenir sur ce qu'il disoit, de la nécessité de la translation, de laquelle je ne me pus pas résoudre de convenir, mais pour faire voir à Monsieur, qu'elle lui étoit indifférente en son particulier, & que supposé que la Reine la voulût absolument, il y devoit consentir. Mr. de Beaufort s'opposa avec fureur à la proposition de le Tellier, & jusques au point d'offrir à Monsieur de charger leurs Gardes, quand on les transfereroit. Je ne manquai pas de bonnes raisons pour combattre son opinion, & comme il se rendit lui-même de bonne grace à la derniere que je lui alléguai, qui étoit que je sçavois de la propre bouche de la Reine que Bar lui avoit offert, lorsqu'elle partit pour aller en Guienne, de tuer lui-même Mrs. les Princes s'il arrivoit une occasion où il crut ne les pouvoir empêcher de se sauver. Je m'étonnai beaucoup de la confidence, &

j'en jugeai qu'il falloit que le Mazarin 1650.
lui eût mis dans ce tems-là des soupçons dans l'esprit, que les Frondeurs pensassent à se saisir de la personne de Mr. le Prince. Je n'y avois songé de ma vie: Monsieur comprit l'inconvénient affreux qu'il y auroit à une action qui auroit une suite aussi funeste; Mr. de Beaufort en conçut de l'horreur, & l'on convint que Monsieur donneroit les mains à la translation, & que Mr. de Beaufort & moi ne dirions point dans le public que nous l'eussions approuvée. Le Tellier me témoigna être satisfait de mon procédé, quand il sçut que dans la vérité j'avois approuvé son avis auprès de Monsieur. Servien m'a dit depuis, qu'il avoit écrit à la Cour tout le contraire, & qu'il s'y étoit fait valoir comme ayant emporté Monsieur contre les Frondeurs. Je ne sçais ce qui en est.

Permettez-moi d'égayer un peu ces matieres sérieuses par deux petits contes, qui sont très-ridicules, mais qui vous feront connoître le génie des gens avec qui j'avois à agir. Mr. le Tellier proposant à Madame de Chevreuse la translation de Mrs. les Princes, lui demanda si elle pouvoit s'assurer de moi sur ce point, & il lui répéta cette demande trois ou quatre fois. Elle com-

1650. prit à la fin ce qu'il entendoit, & elle lui dit : „ Je vous entends; oui, je suis
„ assurée de lui, & d'elle : Il lui est
„ plus attaché que jamais; & j'agis de
„ si bonne foi en tout ce qui regarde
„ la Reine & le Cardinal, que quand
„ cela finira ou diminuera, je vous en
„ avertirai fidellement". Le Tellier la remercia bonnement; & de peur d'être soupçonné d'ingratitude en son endroit, en cachant l'obligation qu'il lui avoit, il en fit la confidence une heure après à Vassé, qu'il trouva apparemment en son chemin plutôt que les Trompettes de la ville. Le jour que Madame de Chevreuse fit cette amitié à Mr. le Chancelier, elle m'en fit une autre; elle me mena dans le cabinet de l'appartement bas de l'hôtel de Chevreuse. Elle ferma les verroux sur elle & sur moi, & elle me demanda si je n'étois pas effectivement de ses amis? Vous vous attendez sans doute à un éclaircissement de ce côté-là. Nullement.... Je l'assurai cependant de ma prudence, elle prit ma parole, & me dit du fond du cœur : *Laigues est quelquefois insupportable.* Cette parole jointe aux reprimandes impertinentes qu'il faisoit de temps en temps avec un *rechignement......* & aux liaisons un peu trop étroites qu'il me paroissoit pren-

dre avec le Tellier, m'obligea de tenir un Conseil dans le Cabinet de Madame de Rhodes, & nous résolumes elle, Mademoiselle de Chevreuse & moi de donner un autre amant à la Mere. Hacqueville fut mis sur les rangs. Il commençoit en ce tems-là à venir très-souvent à l'hôtel de Chevreuse, & il avoit aussi renoué depuis peu avec moi une ancienne amitié de college. Il m'a dit plusieurs fois, qu'il n'auroit pas accepté la commission; je m'en rapporte. Je n'en pressai pas l'expédition, parce que je n'eus pas la force sur moi-même de solliciter la destitution de l'autre; mais je ne m'en trouvai pas mieux; & ce ne fut pas la premiere fois que je m'apperçus, que l'on paie souvent les dépends de sa bonté. 1650.

Le jour que Mrs. les Princes furent transférés à Marcoussi, maison de Mr. d'Entragues, bonne à un coup de main, & située à six lieues de Paris, d'un côté où les Espagnols n'eussent pu aborder, à cause des rivieres; le Président Bellievre parla fortement au Garde des Seaux, & lui déclara en termes formels, que s'il continuoit à agir à mon égard comme il avoit commencé, il seroit obligé pour son honneur de rendre le témoignage qu'il devoit à la

1650. vérité. Le Garde des Seaux lui répondit assez brusquement : *Les Princes ne sont plus à la vue de Paris ; il ne faut pas que le Coadjuteur parle si haut.* Vous verrez bien-tôt que j'eus raison de prendre date de cette parole. Je retourne au Parlement.

Le Coudrai-Montpensier étant revenu de la Cour & de Bourdeaux où Monsieur l'avoit envoyé porter les conditions qu'on a vues ici, n'en apporta pas beaucoup plus de satisfaction que les Députés du Parlement de Paris. Il fit en pleine Assemblée la relation de ce qu'il avoit négocié en l'une & en l'autre, dont la substance étoit, que lui Coudrai-Montpensier étant arrivé à Libourne, où étoit le Roi, avoit envoyé deux Trompettes à Bourdeaux & deux Couriers pour y proposer la cessation d'armes pour dix jours ; que huit de ces jours étant écoulés avant qu'il pût être à Bourdeaux pour avoir la réponse, ceux de ce Parlement avoient desiré que cette cessation d'armes ne fût comptée que du jour que Coudrai-Montpensier retourneroit à Bourdeaux du voyage qu'il étoit prié de faire à Libourne, pour obtenir du Roi cette prolongation. Il rapporta encore qu'ayant jugé cette condition raisonnable, il étoit sorti

de la ville pour la venir proposer à la Cour. Mais qu'étant à moitié chemin il avoit reçu un ordre du Roi de renvoyer l'Escorte & le Tambour de Mr. de Bouillon; que le lendemain, comme lui & ceux de la ville s'attendoient à une réponse favorable, ils avoient vû paroître le Maréchal de la Meilleraie qui les croyoit surprendre, & qui étoit venu attaquer la Bastide, dont il avoit été repoussé. Voilà la vérité de la relation de Coudrai-Montpensier; je ne sçais si le peu de commotion qu'elle causa dans les esprits le jour qu'il l'apporta à l'Assemblée des Chambres, se doit attribuer aux couleurs dont nous la déguisames tout le soir de la veille chez Monsieur, ou à des influences bénignes & douces qui adoucissent en de certains jours les esprits d'une Compagnie. Je ne l'ai jamais vue plus modérée; l'on ne nomma presque pas le Cardinal, & on passa sans contestation à l'avis de Monsieur, qui avoit été concerté la veille avec Mr. le Tellier. Cet avis fut d'envoyer deux Députés de la Compagnie & le Coudrai-Montpensier à Bourdeaux, sçavoir pour la derniere fois, si le Parlement vouloit la paix ou non; & d'inviter même deux Députés de Bourdeaux d'y accompagner ceux de Paris 1650.

1650. Cinq ou six jours après, le Parlement de Toulouse écrivit à celui de Paris touchant les mouvements de la Guienne, dont une partie est de sa jurisdiction; & lui demanda en termes exprès l'union; mais Monsieur éluda avec adresse cette rencontre qui étoit très-importante, & fit par insinuation plutôt que par autorité, que la Compagnie ne répondit que par des civilités, & par des expressions qui ne signifioient rien. Il ne se trouva pas à la délibération pour mieux couvrir son jeu. Le Président de Bellievre me dit l'après-dînée: *Quel plaisir y auroit-il à faire ce que nous faisons pour des gens qui seroient capables de le connoître?* Il avoit raison, & vous le connoîtrez, lorsque je vous aurai dit que nous fumes lui & moi une partie du jour chez Monsieur avec le Tellier, qui ne nous en dit pas seulement une parole.

Le calme du Parlement n'étoit pas si parfait qu'il n'y eut toujours de l'agitation. Tantôt il donnoit Arrêt pour interroger les prisonniers d'Etat qui étoient dans la Bastille; tantôt il en sortoit à propos de rien comme un tourbillon qui sembloit mêlé d'éclairs & de foudres contre le Cardinal Mazarin; tantôt on se plaignoit du divertissement des fonds destinés pour les

rentes. Nous avions peine à parer aux 1650
coups, & nous n'eussions pas tenu long-temps contre les vagues, si la nouvelle de la Paix de Bourdeaux ne fût arrivée. Elle fut enregistrée à Bourdeaux le premier jour d'Octobre 1650. * Meunier & Bitaut, Députés du Parlement de Paris, le manderent à la Compagnie par une Lettre qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abattit extrêmement les partisans de Mr. le Prince; ils n'osoient presque plus ouvrir la bouche, & les Assemblées des Chambres cesserent ce jour-là 11 Octobre pour ne recommencer qu'à la St. Martin. La nouvelle de Bourdeaux fit qu'on ne proposa pas même la continuation du Parlement dans les *vacations*, ce qui n'auroit pas manqué d'être résolu tout d'une voix sans cette considération. L'avarice sordide & infame d'Ondedei ‡ couvrit & entretint le feu qui étoit sous la cendre. Montreuil, Secrétaire de Mr. le Prince de Conti ou de Mr. le Prince, je ne m'en souviens pas bien, & qui étoit un des plus jolis garçons que j'aie jamais con-

* Le Meunier, Conseiller à la premiere des Enquêtes.

‡ Longo Ondedei, Créature du Cardinal Mazarin, Docteur en Droit, & ensuite Evêque de Frejus.

1650. le cœur pour Mr. le Prince, & que je lui faisois faire tous les jours des propositions sur ce sujet qui étoient indignes d'un Chrétien. Il faisoit suggérer un moment après à Monsieur par Beloi, qui étoit à lui; quoique domestique de Monsieur, que je faisois de grandes avances vers lui pour me raccommoder à la Cour, mais qu'il ne pouvoit prendre aucune confiance en moi, parce que je traitois depuis le matin jusqu'au soir avec les partisans de Mr. le Prince. C'est de cette maniere que le Cardinal me récompensoit de ce que j'avois fait dans l'absence de la Cour pour le service de la Reine avec une application incroyable, & (la vérité me force à le dire) avec une sincérité qui a peu d'exemple. Je ne parle pas du péril que je crois y avoir couru deux ou trois fois par jour, péril plus grand que celui des batailles: mais faites réflexion sur ce que c'étoit pour moi que d'essuyer l'envie & de soutenir la haine d'un nom aussi odieux que l'étoit celui de Mazarin, dans une Ville où il ne travailloit qu'à me perdre auprès d'un Prince dont les deux qualités étoient d'avoir toujours peur, & de ne se fier jamais à personne, qu'à des gens qui mettoient leur intérêt à me ruiner.

Je

Je passai pendant le Siege de Bourdeaux au-dessus de ces considérations & je m'enveloppai dans mon devoir. 1650.
Je puis même dire que je ne fis alors aucun pas qui ne fût d'un bon Chrétien & d'un bon Citoyen. Cette pensée que je m'étois imprimée dans l'esprit, & mon aversion pour tout ce qui avoit la moindre apparence de *girouetterie*, m'eût, à ce que je crois, conduit insensiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à Mr. le Cardinal Mazarin de m'en arracher comme par force, & de me rejetter malgré moi dans la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bourdeaux me revint de tous côtés. Madame de Lesdiguieres me fit voir une Lettre de Mr. le Maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandoit que je ferois très-sagement de me retirer & de ne pas attendre le retour du Roi. Le Grand Prévôt m'écrivit la même chose; ce n'étoit plus un secret; & dès qu'une chose de cette nature n'a plus la forme de secret, elle est irremédiable. Madame de Chevreuse qui conçut que j'aurois peine à me laisser opprimer comme une bête, & qui eût souhaité que la Fronde n'eût pas quitté le service de la Reine, auprès de laquelle elle com-

1650. mençoit à retrouver de l'agrément, songea à empêcher les suites que la conduite du Cardinal lui faisoit craindre. Elle trouva du secours pour son dessein dans la disposition de la plûpart de ceux de notre parti qui n'en avoit aucune à retourner à celui de Mr. le Prince. Ils se joignirent presque tous à elle, non pas pour me persuader, car ils me faisoient justice, & ils sçavoient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir; mais pour détromper la Cour, & faire connoître au Cardinal la netteté de mon procédé, & ses propres intérêts. Je me souviens d'un endroit de la Lettre que Madame de Chevreuse lui écrivit. Après lui avoir exagéré ce que j'avois fait pour soutenir le peuple, elle ajoutoit: „ Est-il „ possible qu'il y ait des gens assez scé„ lérats pour oser vous mander que le „ Coadjuteur ait eu commerce avec „ ceux de Bourdeaux? Je suis témoin „ que quand il étoit votre ennemi dé„ claré, il avoit peine à garder les me„ sures nécessaires avec leurs Députés, „ & qu'un jour que je l'en grondai, & „ que je lui reprochai qu'il vivoit mieux „ avec ceux de Provence, il me ré„ pondit que les Provençaux n'étoient „ que frivoles, dont on peut quelque„ fois tirer parti, & que les Gascons

„ sont toujours foux & gens avec qui 1650.
„ il n'y a que des impertinences à faire ".
Madame de Chevreuse me rendoit justice. Elle ne put jamais persuader au Cardinal de me la rendre ; soit qu'il fût trompé par le Garde des Seaux & par le Tellier, comme Lionne me le dit depuis, ou qu'il fît semblant de l'être, dans la vue d'avoir occasion de me pousser.

Madame de Rhodes de qui le bon homme Garde des Seaux étoit plus amoureux qu'elle ne l'étoit de lui, & qui étoit en grande liaison avec moi par le commerce de Madame de Chevreuse, trouvoit dans la disposition où étoient les affaires, une matiere bien ample à satisfaire son humeur naturellement portée à l'intrigue. Elle ne se brouilloit pas avec le Garde des Seaux en contribuant à me brouiller avec la Cour, non par aucune piece qu'elle m'y fit ; car elle étoit incapable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avoit été assez amie de Madame de Longueville, & l'étoit davantage de Madame la Palatine, qui la pressoit de me faire des propositions pour la liberté de Mrs. les Princes. Ces propositions dont elle ne se cacha pas à l'Hôtel de Chevreuse, alarmerent toute la cabale de ceux du parti qui

1650. ne regardoient que leurs petits intérêts particuliers, qu'ils trouvoient avec la Cour, & qui eussent été bien aises de ne s'en pas détacher. De ce nombre étoient Madame de Chevreuse, Noirmoutier & Laigues; le reste se trouvoit subdivisé en deux bandes dont les uns vouloient la sûreté & l'honneur du parti, comme Mrs. de Montresor, de Vitri, de Bellievre, de Brissac, à sa mode paresseuse, & Mr. de Caumartin. Les autres ne sçavoient presque pas ce qu'ils vouloient. Mr. de Beaufort & Madame de Montbason ne vouloient proprement rien, à force de tout vouloir; & ces sortes d'esprits assemblent toujours dans leurs imaginations des choses contradictoires. Je disois à Madame de Montbazon que je serois trop satisfait de sa conduite, pourvu qu'il lui plût de ne changer d'avis & de ne prendre parti que deux ou trois fois le jour entre Mr. le Prince & Mr. le Cardinal. Pour comble d'embarras j'avois affaire à Monsieur qui, comme j'ai dit, étoit un des hommes le plus foible, le plus défiant & le plus couvert. Il n'y a que l'expérience qui puisse faire connoître, combien l'union de ces qualités dans un même homme, le rend d'un commerce difficile & épineux. Comme j'étois

résolu à ne point prendre de parti que 1650.
de concert avec ceux qui m'étoient unis, je fus bien aise de m'en expliquer à fond avec eux. Tous par différents intérêts conclurent au même avis qui leur fut inspiré habilement par Caumartin. Depuis long-temps il combattoit l'opiniâtreté que j'avois à ne pas songer à la pourpre; & il m'avoit représenté plusieurs fois que la déclaration que j'avois faite sur ce sujet avoit été plus que suffisamment remplie & soutenue par le désintéressement que j'avois témoigné en tant d'occasions; qu'elle ne devoit & ne pouvoit avoir lieu tout au plus que pour le temps de la guerre de Paris, sur laquelle je pouvois avoir eu quelque fondement de parler & d'agir comme je faisois; mais qu'il ne s'agissoit plus ni de cela, ni de la défense de Paris, ni du sang du peuple; que la brouillerie qui étoit présentement dans l'Etat n'étoit proprement qu'une intrigue de cabinet entre un Prince du sang & un Ministre, & que la réputation qui dans la premiere affaire consistoit dans le désintéressement, tournoit en celle-ci sur l'habileté; qu'il s'y agissoit de passer pour un sot ou pour un habile homme; que Mr. le Prince m'avoit cruellement offensé par l'accu-

1650. fation qu'il avoit intentée contre moi; que je l'avois aussi outragé par la prison; que je voyois par le procédé du Cardinal avec moi qu'il étoit tout autant blessé des services que je rendois à la Reine, qu'il l'avoit été de ceux que j'avois rendus au Parlement; que ces considérations me devoient faire comprendre la nécessité où je me trouvois à songer de me mettre à couvert du ressentiment d'un Prince, & de la jalousie d'un Ministre, qui pouvoient à tous moments s'accorder ensemble; qu'il n'y avoit que le chapeau de Cardinal qui pût m'égaler à l'un & à l'autre par la grandeur de la dignité; que la mitre de Paris ne pouvoit pas avec tous ses brillants, faire cet effet, qui étoit toutefois nécessaire pour se soutenir, particulierement dans des temps calmes, contre ceux auxquels la supériorité de rang donne presque toujours autant de considération & autant de force que de pompe & d'éclat.

Voilà ce que Mr. de Caumartin & tous ceux qui m'aimoient me proposoient depuis le soir jusqu'au matin. Ils avoient raison; car il est constant que si Mr. le Prince & Mr. le Cardinal se fussent réunis, & m'eussent opprimé par leur poids; ce qui paroissoit désinteressement dans le temps que je me soute-

nois, eût passé pour duperie en celui 1650.
où j'eusse été abattu. Il n'y a rien de si louable que la générosité; mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent exemples. Caumartin, par amitié, & le Président de Bellievre par l'intérêt de ne me pas laisser tomber, m'avoient beaucoup ébranlé au moins quant à la spéculation, depuis que je m'étois apperçu que je me perdois à la Cour, & même par mes services. Mais il y a bien loin d'être simplement persuadé, à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lorsqu'on se trouve dans cet état, que l'on peut appeller mitoyen, on prend les occasions, mais on ne les cherche pas. La fortune m'en présenta deux en six semaines ou deux mois avant que la Cour revînt de Guienne. Il est nécessaire de les représenter de plus haut.

Mr. le Cardinal Mazarin avoit été autrefois Secrétaire de † Pancirole, Nonce extraordinaire pour la paix d'Italie. Il avoit trahi son maître en cette occasion, & fut même convaincu d'avoir rendu compte de ses dépêches au Gouverneur de Milan. Pimentel m'en a fait

† Jean Jacques Pancirole, ou plutôt Panzirolo, Romain, Cardinal de la création d'Urbain VIII. le 13 Juillet 1643, mort en 1652.

1650. le détail qui vous ennuieroit ici. Pancirole ayant été créé Cardinal & Secrétaire d'Etat de l'Eglise, n'oublia pas la perfidie de son Secrétaire à qui le Pape Urbain avoit donné le chapeau par les instances du Cardinal de Richelieu, & il n'aida pas à adoucir l'aigreur envenimée que le Pape Innocent conservoit contre Mazarin, depuis l'assassinat d'un de ses neveux, dont il croyoit qu'il avoit été complice avec le Cardinal * Antoine. Pancirole, qui crut qu'il ne pouvoit faire un déplaisir plus sensible à Mazarin que de me porter au Cardinalat, le mit dans l'esprit d'Innocent, & ce Pape agréa qu'il entrât en commerce avec moi. Il se servit pour cet effet du Vicaire Général des Augustins, qui lui étoit très-confident, & qui passoit à Paris, pour aller en Espagne. Il me donna une Lettre de lui, il m'en exposa la créance, & m'assura, que si j'obtenois la nomination, le Pape feroit la promotion sans délai. Ces offres ne firent pas que je me résolusse à la demander; ni

* Antoine Barberini, Neveu d'Urbain VIII, créé Cardinal en 1628, devenu Protecteur de la Couronne de France en 1633, Grand Aumônier de ce Royaume en 1653. Ensuite il fut nommé à l'Evéché de Poitiers & fut fait Archevêque de Rheims en 1657. Il mourut en 1671.

même à la prendre, mais elles firent, 1650.
que quand les autres considérations que je vous ai rapportées tomberent sur le point de l'éclat que la Cour fit contre moi après la paix de Bourdeaux, je m'y laissai emporter plus facilement que je n'eusse fait, si je ne me fusse cru assuré de Rome. Car une des raisons qui me donnoient tant d'aversion pour le Chapeau, étoit la difficulté de fixer la nomination, parce qu'elle peut toujours être révoquée, & je ne sçache rien de plus fâcheux; car la révocation met toujours le prétendant au-dessous de ce qu'il étoit avant que d'avoir prétendu. Elle avilit la Riviere, qui étoit méprisable par lui-même; & il est certain qu'elle nuit à proportion de l'élévation.

Quand je fus persuadé que je devois penser au Chapeau, je me servis des mesures que j'avois jusques-là plutôt reçues que prises; je dépêchai un courier à Rome; je renouvellai les engagements. Pancirole me donna toutes les assurances imaginables; je trouvai même une seconde protection qui ne me fut pas inutile. Madame la Princesse de Rossane s'étoit depuis peu raccommodée avec le Pape, de qui elle avoit épousé le Neveu, après avoir été ma-

1650. riée en premieres noces au Prince de Sulmone. Elle étoit fille & héritiere de la Maison des Aldobrandins, avec laquelle la mienne a eu en Italie beaucoup d'union & d'alliances. Elle se joignit pour mes intérêts à Pancirole, & vous en verrez le succès.

Comme je ne m'endormois pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormoit pas du côté de Paris ; il donnoit tous les matins à Madame de Chevreuse quelque nouvelle douleur sur mon accommodement avec Mrs. les Princes „ qui nous perdra tous, disoit-il, en „ nous entraînant dans un parti dont „ le ressentiment sera toujours plus à „ craindre que la reconnoissance n'y „ sera à espérer. Il insinuoit tous les soirs à Monsieur le peu de sûreté qu'il y avoit à la Cour, & les inconvénients que l'on trouvoit avec les Princes, & il employoit fort habilement la maxime qui ordonne, *de faire voir à ceux qui sont naturellement foibles toutes sortes d'abymes ; parce que c'est le vrai moyen de les obliger à se jetter dans le premier chemin qu'on leur ouvre.* Mr. de Bellievre lui donnoit à tous moments sur le même principe des frayeurs à l'égard de l'infidélité de la Cour, & lui faisoit en même temps des images affreuses

du retour de la faction. Toutes ces différentes idées qui se brouilloient les unes dans les autres cinq ou six fois par jour, formerent presque dans les esprits le projet de se défendre de la Cour par la Cour même, & d'essayer au moins de diviser le Cabinet avant que de se résoudre à rentrer dans la faction. J'ai déja remarqué que tout ce qui est interlocutoire paroît sage aux esprits irrésolus, parce que leurs inclinations les portent à ne point prendre de résolutions finales. Ils flattent d'un beau titre leurs sentiments. Caumartin trouva cette facilité dans le tempérament des gens avec qui il avoit à faire, & il leur fit naître presque imperceptiblement la pensée qu'il leur vouloit inspirer. Monsieur faisoit en toutes choses comme font la plûpart des hommes, quand ils se baignent; ils ferment les yeux en se jettant dans l'eau. Caumartin, qui connoissoit l'humeur de Monsieur, me conseilla de les lui tenir toujours ouverts, par des peurs modérées, mais successives. J'avoue que cette pensée ne m'étoit point venue dans l'esprit, & que comme le défaut de Monsieur étoit la timidité, j'avois toujours cru qu'il étoit bon de lui inspirer incessamment de la hardiesse. Caumartin me 1650.

1650. démontra le contre, & je me trouvai très bien de son avis. Il seroit ennuyeux de vous raconter par le détail les soins qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il est vrai que bien que je fusse persuadé que la Pourpre m'étoit absolument nécessaire, je n'avois pas toute l'activité requise par un reste de scrupule, qui étoit assez impertinent. Il réussit enfin, desorte que Monsieur crut qu'il étoit de son honneur & de son intérêt de me procurer le chapeau; que Madame de Chevreuse ne douta point qu'elle ne fît autant pour la Cour que pour moi, en rompant ou retardant les mesures que l'on me pressoit de prendre avec Mrs. les Princes; que Madame de Montbazon fut ravie d'avoir de quoi se faire valoir des deux côtés, les négociations des uns donnant toujours du poids aux autres; & que Mr. de Beaufort se piqua d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvoit, touchant le Cardinalat, ce que je lui avois effectivement donné touchant la Surintendance des Mers. Nous jugions bien qu'avec tout ce concours le coup ne seroit pas sûr; mais nous le tenions possible, vu l'embarras où le Cardinal se trouvoit; & *l'on doit hazarder le possible toutes les fois que l'on se sent*

en état de profiter même du manquement du succès. Il étoit de mon intérêt de mener mes amis à Mr. le Prince en cas que je prisse mon parti. Le peu d'inclination qu'ils avoient tous à y aller, n'y pouvoit être plus naturellement conduit, que par un engagement d'honneur qu'ils prissent avec moi sur un point, où la maniere dont j'avois agi pour leurs intérêts les deshonorât ; s'ils ne concouroient aussi à leur tour à ma fortune. Voilà ce qui me détermina à rompre cette lance, plutôt que toutes les autres raisons que j'ai alléguées : parce que dans le fond je ne fus jamais persuadé que le Cardinal se pût résoudre à me donner le chapeau, ou plutôt à le laisser tomber sur ma tête (c'étoit le terme de Caumartin, & dont il disoit que le Cardinal Mazarin étoit capable, quoique contre son intention.) Nous n'oubliames pas de ménager autant que nous pumes le Garde de Seaux par Madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fît pas tout le mal que ses manieres nous donnoient lieu d'appréhender. Mais comme l'union de Madame de Rhodes avec Mademoiselle de Chevreuse, avec Caumartin & moi, l'avoit fâché, il n'avoit plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il la joua,

1650. & ne lui dit justement que ce qu'il falloit pour ne m'empêcher pas de prendre les précautions nécessaires contre ses atteintes.

Les dispositions étant mises, Madame de Chevreuse ouvrit la tranchée. Elle dit à le Tellier qu'il ne pouvoit ignorer les cruelles injustices qu'on m'avoit faites; qu'elle ne vouloit pas aussi lui cacher le juste ressentiment que j'en avois; qu'on publioit à la Cour qu'elle venoit avec la résolution de me perdre; & que je disois publiquement dans Paris que je me mettois en état de me défendre; qu'il voyoit comme elle, que le parti de Mr. le Prince, qui n'étoit pas mort, quoiqu'il parût endormi, se réveilleroit à cette lueur qui commençoit à lui donner de grandes espérances; qu'elle sçavoit qu'on faisoit des paris immenses; que la plûpart de mes amis étoient deja gagnés; que ceux qui tenoient encore bon, comme elle, Noirmoutier & Laigues, ne sçavoient que répondre quand je leur disois: Qu'ai-je fait, quel crime ai-je commis? où est ma sûreté, je ne dis pas ma récompense? Que jusques-là je ne m'étois que plaint, parce que l'on m'amusoit; mais qu'étant à la Reine au point qu'elle étoit, & amie véritable du Cardinal,

elle ne lui céleroit pas que l'on ne pouvoit plus amuser l'amuseuse, & que l'amuseuse même commençoit fort à douter de son pouvoir, au moins sur ce point : que je m'expliquois peu, mais qu'on voyoit bien à ma contenance que je sentois ma force, & que je me relevois à proportion des menaces : qu'elle ne sçavoit pas précisément où j'en étois avec Monsieur ; mais qu'il lui avoit dit depuis deux jours, que jamais homme n'avoit servi le Roi plus fidellement ; & que la conduite que la Cour prenoit à mon égard étoit d'un pernicieux exemple : que Mr. de Beaufort avoit juré devant tout ce qu'il avoit de gens dans l'antichambre de Monsieur, que si l'on continuoit encore huit jours à agir comme on faisoit, il se prépareroit à soutenir un second siege dans Paris sous les ordres de S. A. R. & que j'avois répondu : *Ils ne sont pas en état de nous assiéger, & nous sommes en état de les combattre.* Qu'elle ne pouvoit pas se figurer que ces discours se fissent à deux pas de Monsieur, si ceux qui les faisoient n'étoient bien assurés de ses intentions : que celle qui lui paroissoit à elle dans nos esprits & même dans nos coeurs, n'étoit point mauvaise dans le fond ; que nous nous croyions outragés par le Cardinal, mais que la 1650.

1650. considération de la Reine étoufferoit au moins de rien ce ressentiment, si la défiance ne l'envenimoit; que c'étoit à quoi il falloit remédier. Vous voyez la chute du discours qui tomba sur le chapeau. La contestation fut vive; le Tellier refusa d'en faire la proposition à la Cour, Madame de Chevreuse se chargea des conséquences. Il y consentit à condition que Madame de Chevreuse en écrivît de son côté, & mandât qu'elle l'y avoit comme forcé. La Cour reçut ces agréables dépêches lorsqu'elle étoit en chemin, à son retour de Bourdeaux, & le Cardinal en remit la réponse à Fontainebleau.

Le Garde des Seaux, qui ne vouloit pas que je fusse Cardinal, parce qu'il vouloit l'être, & qui vouloit aussi perdre Mazarin, parce qu'il vouloit encore devenir Ministre, crut qu'il feroit un double coup, s'il faisoit voir à Monsieur que son avis n'étoit pas qu'il exposât sa personne aux caprices du Mazarin, qui avoit témoigné si publiquement ne pas approuver la conduite que Monsieur avoit tenue dans l'absence de la Cour. Comme il étoit persuadé que mon intérêt demandoit que ce voyage se fît, parce qu'une déclaration de Monsieur présent pouroit beaucoup appuyer

ma prétention; il s'imagina que je ne 1650.
manquerois pas de le conseiller, & qu'ainsi il lui feroit sa cour aux dépens du Cardinal & du Coadjuteur même, en marquant à S. A. R. beaucoup plus d'égard & de soin pour sa personne: que lui au reste jouoit ce personnage à coup sûr; car il en faisoit faire la proposition par Fremont, Secrétaire des commandements de Monsieur, l'homme de toute sa maison le plus propre à être désavoué.

Comme je connoissois le personnage qui n'étoit pas trop fin, & qui d'ailleurs étoit assez de mes amis, je connus à sa premiere parole, qu'il avoit été sifflé, & je me résolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'étoit tendu par l'endroit que Monsieur avoit de plus foible, que parce que dans la vérité j'appréhendois pour sa personne. Tous mes amis se moquoient de moi sur cet article, ne pouvant seulement s'imaginer qu'en l'état où étoit le Royaume, on osât penser à l'arrêter. Mais j'avoue que je ne pouvois me rassurer sur ce point, & que bien que je visse que mon intérêt étoit qu'il allât à Fontainebleau, je ne me pus jamais résoudre à le lui conseiller; parce qu'il me sembloit que si l'on eût

1650 été assez hardi pour cela à la Cour, le Cardinal eût pu trouver dans la suite des issues aussi sûres pour le moins que celles qu'il pouvoit espérer par l'autre voie. Je sçais bien que le coup eût fait une commotion générale dans les esprits, & que le parti de Mrs. les Princes joint avec les Frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte. Mais je sçais bien aussi que Monsieur & Mrs. les Princes étant arrêtés, le parti contraire à la Cour n'ayant plus à la tête que leurs noms, en eût tous les jours affoibli sa considération, parce que chacun eût voulu s'en servir à sa mode, ou il se fût bientôt divisé, ou fût devenu populaire, ce qui eût été un grand malheur pour l'Etat, mais qui étoit cependant d'une nature à n'être pas prévu par le Cardinal Mazarin, & à ne pouvoir par conséquent lui servir de motif pour l'empêcher d'entreprendre sur la liberté de Monsieur. En tout cela je fus seul de mon avis. J'ai sçu depuis, que je n'avois pas tout-à-fait tort, & Mr. de Lionne me dit à S. Germain un an ou deux avant qu'il mourût, que Servien l'avoit proposé au Cardinal, deux jours avant son arrivée à Fontainebleau en présence de la Reine; que la Reine y avoit consenti de tout

son cœur, mais que Mazarin avoit rejetté la proposition, comme folle. Ce qu'il y a de vrai est, que l'appréhension que j'en eus ne parut fondée à personne, & qu'elle fut même interprétée en un autre sens. On crut qu'elle n'étoit qu'un prétexte de celle que je pourrois avoir apparemment, que Monsieur ne se laissât gagner par la Reine. Je connoissois la portée de sa foiblesse, & j'étois convaincu qu'elle n'iroit pas jusques-là; mais ce qui m'étonna fut, que bien que Fremont eût essayé de lui faire peur du voyage de la Cour, il n'en fut point du tout touché; & je me souviens qu'il dit à Madame qui balançoit un peu: *Je ne l'aurois pas hazardé avec le Cardinal de Richelieu, mais il n'y a point de péril avec Mazarin.* Il ne laissa pas de témoigner à le Tellier adroitement & sans affectation, plus de bonnes dispositions qu'à l'ordinaire pour la Cour & pour le Cardinal en particulier. Il affecta même, de concert avec moi, de rallentir un peu le commerce que j'avois avec lui, & il résolut, de mon avis, de consentir à la translation de Mrs. les Princes au Havre de Grace, que je sçus la veille qu'il partit, lui devoir être proposée par la Reine à Fontainebleau. Il 1651.

1650. étonna Monsieur, jusques à le faire balancer pour le voyage; parce que le murmure qui s'étoit élevé au consentement qu'il avoit donné pour Marcoussi, lui en faisoit appréhender un bien plus grand. Mon avis fut que s'il prenoit le parti d'aller à la Cour, il ne devoit s'opposer à la translation, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour donner plus d'agrément au consentement qu'il y donneroit. J'étois persuadé que dans le fond il étoit très-indifférent & à lui & aux Frondeurs, en quel lieu fussent Mrs. les Princes; parce que la Cour étoit également maîtresse de tous. Si elle eût sçu ce que Mr. le Prince a dit depuis, que si on ne l'eût tiré de Marcoussi, il s'en seroit immanquablement sauvé par une entreprise qui étoit sur le point d'éclore; je ne m'étonnerois pas que le Cardinal eût eu de l'impatience de l'en faire sortir; mais comme il l'y croyoit fort en sûreté, je n'ai pu concevoir la raison qui le pouvoit obliger à une action qui ne lui servoit de rien, & qui aigrissoit contre lui tous les esprits. Cette translation tenoit toutefois si fort au cœur de M. le Cardinal, que dans la suite nous sçumes, qu'il fut transporté de joie, quand il trouva à Fontainebleau que Monsieur

n'en étoit pas si éloigné qu'il le pensoit, 1650.
& que sa joie éclata même jusqu'au ridicule, quand on lui manda de Paris, que les Frondeurs étoient au désespoir de cette translation ; car nous la jouames très-bien, nous l'ornames de toutes les couleurs ; & l'on vit deux jours après une estampe sur le Pont-neuf. & dans les boutiques des Graveurs, qui représentoit le Comte d'Harcourt armé de toutes pieces, menant en triomphe Mr. le Prince. Vous ne sçauriez croire l'effet que fit cette estampe, & la commisération qu'elle excita parmi le peuple. Nous tirames cependant Monsieur *du pair*, parce que du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiames qu'il avoit fait tous ses efforts pour empêcher la translation, & qu'il n'y avoit donné les mains à la fin que parce qu'il ne se croyoit pas lui-même en sûreté. Il faut avouer qu'on ne peut pas mieux jouer son personnage, qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas une démarche qui ne fût digne d'un Fils de France ; il n'y dit pas une parole qui en dégénerât ; il y parla fermement, sagement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire sentir la vérité à la Reine, & pour la faire connoître au Cardinal, & quand il vit qu'il étoit

1650. tombé dans un sens réprouvé, il se tira d'affaire habilement. Il revint à Paris, & me dit ces mots : „ Madame de Chevreuse a été repoussée sur la barrière à votre sujet ; & le Cardinal a traité sur le même article du haut en bas, comme sur tous les autres. Je suis ravi ; le misérable nous avoit amusé & fait périr tous avec lui ; il n'est bon qu'à pendre ". Voilà ce qui s'étoit passé à la Cour sur mon sujet.

Madame de Chevreuse dit à la Reine & à Mazarin tout ce qu'elle avoit vu de ma conduite pendant l'absence du Roi, & ce qu'elle avoit vu étoit assurément un tissu de services considérables que j'avois rendus à la Reine. Elle retomba ensuite sur les injustices qu'on m'avoit toujours faites, sur le mépris qu'on m'avoit témoigné, sur les justes sujets de défiance que je ne pouvois m'empêcher de prendre à chaque instant. Elle conclut par la nécessité de les lever, par l'impossibilité d'y réussir autrement que par le Chapeau. La Reine s'emporta ; le Cardinal s'en défendit, non pas par le refus, car il me l'avoit offert trop souvent, mais par la proposition du délai qu'il fonda sur la dignité de la conduite d'un grand Monarque qui ne doit jamais être forcé en rien.

Monsieur venant à la charge pour soutenir Madame de Chevreuse, ébranla au moins en apparence Mazarin qui lui voulut marquer, mais en paroles, le respect & la considération qu'il avoit pour lui. Madame de Chevreuse voyant que l'on parlementoit, ne douta point du succès de la capitulation : elle s'y confirma quand elle vit la Reine se radoucir, & dire à Monsieur, „ qu'elle „ lui donnoit tout son ressentiment, & „ qu'elle feroit ce que son Conseil ju- „ geroit bon & raisonnable ". Ce Conseil, qui étoit un nom spécieux, fut réduit à Mr. le Cardinal, au Garde des Seaux, à le Tellier & à Servien. 1650.

Monsieur se moqua de cet expédient, jugeant très-sagement qu'il n'étoit proposé que pour me faire refuser la nomination. Laigues un peu grossier se laissa enjoller par Mazarin, qui lui fit croire que ce moyen étoit nécessaire pour vaincre l'opiniâtreté de la Reine. Le Cardinal proposa l'affaire au Conseil, & conclut par une priere très-humble qu'il fit à la Reine de condescendre à la demande de Mr. le Duc d'Orleans, & à ce que les services & les mérites de Mr. le Coadjuteur demandoient encore avec plus d'instances, (ce furent ses propres paroles.) Elles furent rele-

1650. vées avec une hauteur & une fermeté que l'on ne trouve pas souvent dans les Conseils, quand il s'agit de combattre les avis des premiers Ministres. Le Tellier & Servien se contenterent de ne lui pas applaudir; mais le Garde des Seaux lui perdit tout respect, il l'accusa de prévarication & de foiblesse, il mit un genou en terre devant la Reine, pour la supplier au nom du Roi son fils de ne pas autoriser par un exemple qu'il appella funeste, l'insolence d'un Sujet, qui vouloit arracher les graces l'épée à la main. La Reine fut émue; le pauvre Cardinal eut honte de sa mollesse & de sa trop grande bonté; & Mde. de Chevreuse & Laigues eurent tout sujet de reconnoître que j'avois bien jugé, & que j'avois été cruellement joué. Il est vrai que j'en avois donné de ma part une occasion très-belle & très-naturelle. J'ai fait bien des sottises en ma vie; voici à mon sens une des plus signalées. J'ai remarqué plusieurs fois, que *quand les hommes ont balancé long-temps à entreprendre quelque chose, par la crainte de n'y pas réussir; l'impression qui leur reste de cette crainte fait pour l'ordinaire qu'ils vont ensuite trop vîte dans la conduite de leurs entreprises.* Voilà ce qui m'arriva. J'avois eu toutes les peines

peines du monde à me résoudre à pré- 1650.
tendre au Cardinalat, parce que la prétention sans la certitude du succès me paroissoit au-dessous de moi. Dès qu'on m'y eut engagé, le reste de cette idée m'obligea, pour ainsi dire, à me précipiter, de peur de demeurer trop long-temps en cet état; & au lieu de laisser agir Madame de Chevreuse auprès de le Tellier, comme nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même deux ou trois jours après; je lui dis en bonne amitié, que j'étois bien fâché que l'on m'eût réduit, malgré moi, dans une condition où je ne pouvois plus être que chef de parti, ou Cardinal; que c'étoit à M. Mazarin à opter. Mr. le Tellier rendit un compte fidele de ce discours, qui servit de thême à l'opinion du Garde des Seaux. Il le devoit assurément laisser prendre à un autre, après l'obligation qu'il m'avoit, & après les engagements pris avec moi & malgré moi. Mais je confesse aussi qu'il y avoit bien de l'étourderie de l'avoir donné. *Il est moins imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet.* Le Cardinal ne fut pas beaucoup plus sage dans l'apparat qu'il donna au refus de ma nomination. Il crut me faire beaucoup de tort en fai-

1650. sant voir au public que j'avois un intérêt, quoique j'eusse toujours fait profession de n'en point avoir. Il ne distinguoit point les temps; il ne faisoit pas réflexion qu'il ne s'agissoit plus, comme disoit Caumartin, de la défense de Paris & de la protection des peuples, où tout ce qui paroît particulier est suspect. Il ne me nuisit point par sa scene dans le public, où ma promotion étoit fort dans l'ordre & fort nécessaire: mais il m'engagea par cette scene à ne pouvoir jamais recevoir de tempérament sur cette même promotion.

LeCardinal revint quelque tems après avec le Roi. Il offrit pour moi à Madame de Chevreuse Orcam; St. Lucien, le payement de mes dettes, la charge de Grand Aumônier, & il ne tint pas à elle & à Laigues, que je ne prisse ce parti. Je l'aurois refusé, même s'il y eût ajouté douze Chapeaux. J'étois engagé à Monsieur, qui s'étoit défait de sa pensée d'ériger autel contre autel, par l'impossibilité qu'il avoit trouvée à Fontainebleau de diviser le Cabinet & de m'y mettre en perspective vis-à-vis le Cardinal Mazarin en calotte rouge. Monsieur avoit donc pris la résolution de faire sortir de prison Mrs. les Prin-

ces ; & il y avoit très-long-temps que 1650.
je lui en voyois des velléités ; mais elles fussent demeurées long-temps stériles & infructueuses, si je ne les eusse cultivées & échauffées. Il ne les avoit jamais que comme son pis aller, parce qu'il craignoit naturellement Mr. le Prince comme offensé, & comme supérieur, sans proportion, en gloire, en courage & en génie : desorte qu'il perdoit ces velléités presqu'aussi-tôt qu'elles naissoient, & dès qu'il voyoit le moindre jour à se pouvoir tirer par une autre voie de l'embarras où les contretemps du Cardinal le jettoient à tous les instants, à l'égard du public, dont Monsieur ne vouloit en aucune façon perdre l'amour. Caumartin se servit habilement de ces lumières pour lui proposer ma promotion, comme une voie mitoyenne entre l'abandonnement au Cardinal & le renouvellement de la faction. Monsieur la prit avec joie parce qu'il crut qu'elle ne seroit qu'une intrigue de Cabinet que l'on pourroit pousser & appliquer, dans les suites, selon qu'il conviendroit. Mais dès qu'il vit que le Cardinal avoit fermé cette porte, il ne balança plus sur la liberté des Princes. Je conviens que comme *tous les hommes irrésolus de leur naturel ne se*

1650. *déterminent que difficilement pour les moyens, quoiqu'ils soient déterminés pour la fin*, il auroit été long-temps à porter la résolution jusques à la pratique, si je ne lui en eusse ouvert le chemin. Je vous rendrai compte de ce détail, après avoir parlé de deux aventures assez bizarres que j'eus en ce temps-là.

Le Cardinal Mazarin étant revenu à Paris, ne songea qu'à diviser la Fronde; & les manieres de Madame de Chevreuse lui en donnoient assez d'espérance; car quoiqu'elle connût très-bien qu'elle tomberoit à rien, si elle se séparoit de moi, elle ne laissoit pas de se ménager soigneusement à toutes fins avec la Cour, & de lui laisser croire qu'elle étoit bien moins attachée à moi par elle-même que par l'opiniâtreté de Mademoiselle sa fille. Le Cardinal persuadé qu'il m'affoibliroit beaucoup auprès de Monsieur, s'il m'ôtoit Madame de Chevreuse, pour qui il avoit une inclination naturelle, pensa de plus qu'il feroit un grand coup pour lui, s'il me pouvoit brouiller avec Mademoiselle de Chevreuse; & il crut qu'il n'y avoit point de plus sûr moyen que de me donner un rival qui lui fût plus agréable. Il pensa qu'il réussiroit mieux par

Mr. d'Aumale qui étoit beau comme 1655.
un Ange, & qui pouvoit aisément convenir à la Demoiselle par la sympathie. Il s'étoit entierement donné au Cardinal contre les intérêts même de Mr. de Nemours, son aîné, & il se sentit très-honoré de la commission qu'on lui donna. Il s'attacha donc à l'hôtel de Chevreuse & se conduisit d'abord si bien, que je ne balançai pas à croire qu'il ne fût envoyé pour jouer le second acte de la Piece qui n'avoit pas réussi à Mr. de Candale. J'observai toutes ses démarches, & j'eus lieu de me confirmer dans mon opinion. Je m'en ouvris à Mademoiselle de Chevreuse, mais je ne trouvai pas qu'elle me répondît à ma mode. Je me fâchai, on m'appaisa; je me remis en colere; & Mademoiselle de Chevreuse me disant devant lui pour me plaire & pour le picoter, qu'elle ne concevoit pas comment on pouvoit souffrir un impertinent : *Pardonnez-moi, Mademoiselle*, repris-je, *on fait quelquefois grace à l'impertinence en faveur de l'extravagance.* Le Seigneur étoit de notoriété publique l'un & l'autre. Le mot fut trouvé bon & bien appliqué; on se défit de lui en peu de jours à l'Hôtel de Chevreuse; mais il se voulut aussi défaire de moi. Il aposta un filou, ap-

1650. pellé Grand-maison, pour m'assassiner. Le filou, au lieu d'exécuter sa commission, m'en donna avis. Je le dis à l'oreille à Mr. d'Aumale que je trouvai chez Monsieur, en y ajoutant ces paroles, *J'ai trop de respect pour le nom de Savoie, pour ne pas tenir la chose secrete.* Il me nia le fait, mais d'une maniere qui me le fit croire, parce qu'il me conjura de ne le pas publier. Je le lui promis, & je lui ai tenu parole.

L'autre aventure fut encore plus rare. Vous jugez aisément par ce que vous avez déja vu de Madame de Guimené, qu'il devoit y avoir beaucoup de démêlés entre nous. Il me semble que Caumartin vous en contoit un soir chez vous le détail, qui vous divertit un quart d'heure. Tantôt elle se plaignoit à mon Pere comme une bonne Parente; tantôt elle en parloit à un Chanoine de Notre-Dame, qui m'en importunoit beaucoup; tantôt elle s'emportoit publiquement avec des injures atroces contre la mere, contre la fille & contre moi; quelquefois le ménage se rétablissoit pour quelques jours, & même pour quelques semaines. Voici le comble de la folie. Elle fit très-proprement accommoder une maniere de cave, ou plutôt de serre d'orangers, qui répond dans son

jardin & qui est justement sous son pe- 1650.
tit-cabinet, & elle proposa à la Reine de m'y perdre, en lui promettant qu'elle lui en donneroit les moyens, pourvu qu'elle lui donnât sa parole de me laisser sous sa garde & enfermé dans la serre. La Reine me l'a dit depuis, & Madame de Guimené me l'a confessé. Le Cardinal ne le voulut pas, parce que si j'eusse disparu, le peuple s'en feroit pris à lui. De bonne fortune pour moi, elle ne s'avisa de ce bel expédient que dans le temps que le Roi étoit à Paris; si c'eût été en celui du voyage de Guienne, j'étois perdu; car comme j'allois quelquefois chez elle de nuit & seul, elle m'eût très-facilement livré. Je reviens à Monsieur.

Je vous ai dit qu'il avoit pris la résolution de faire sortir de prison Mrs. les Princes; mais il n'y avoit rien de plus difficile que la maniere dont il feroit à propos de s'y prendre. Ils étoient entre les mains du Cardinal qui pouvoit en un quart d'heure se donner, au moins par l'événement, le mérite de tous les efforts que Monsieur pouvoit faire en des années; & la plus petite apparence de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la résolution en un quart d'heure. Nous résolumes sur

1650. ces réflexions; de nous tenir couverts pour le fond de notre dessein, & de réunir, sans considérer les offenses & les intérêts particuliers, tous ceux qui avoient un intérêt commun à la perte du Ministre; de jetter les apparences d'intention non droite & non sincere pour la liberté de Mrs. les Princes, non seulement parmi les gens de la Cour, mais parmi ceux même de leur parti, qui étoient les moins bien disposés pour les Frondeurs; de donner des lueurs de division parmi nous, & d'en fortifier de temps en temps les soupçons par des accommodements avec Mr. le Prince, que nous ferions séparés, successivement les uns après les autres. On résolut aussi de réserver Monsieur pour le coup décisif, & au moment de ce coup de pousser tous ensemble le Ministre & le Ministere, les uns par le Cabinet & les autres par le Parlement, & sur le tout de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des Princes, qui en eût la confiance & la clef. Tous ces ressorts étoient nécessaires, & il n'y en eut aucun qui manquât. Toutes les pieces eurent la justesse & le mouvement auquel on les avoit destinées; les seules roues de la machine qui allerent un peu plus vîte

que l'on n'avoit projetté, se remirent 1650.
dans leur équilibre presqu'au moment de leur déréglement. Je m'explique. Madame de Rhodes qui conservoit toujours beaucoup d'habitude avec le Garde des Seaux, lui donna une grande joie en lui faisant croire qu'elle auroit assez de pouvoir auprès de moi par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le dernier tour qu'il m'avoit fait. Il m'avoit ôté le Chapeau, à ce qu'il pensoit; & il se trouvoit heureux de trouver un ami qui me dorât la pilule en cette occasion, & qui lui donnât lieu de demeurer lié à une cabale qui poussoit le Mazarin; ce qui étoit son compte: cependant il en avoit paru détaché; & c'étoit aussi son jeu. Il nous étoit d'une si grande conséquence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Seaux qui connoissoit notre manœuvre, comme ayant été des nôtres, & comme y ayant même beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon Chapeau, que je pris ou feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire de la Comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, & je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avoit usé, vu les cir-

1650. constances. Mademoiselle de Chevreuse qui l'appelloit son Papa, fit des merveilles; nous soupames chez lui, il nous donna la Comédie en tout sens; & comme il étoit extrêmement bijoutier, & qu'il avoit toujours les doigts pleins de petites bagues, nous fumes une partie du soir à raisonner. . . . .

. . . .

ne nous furent pas inutiles & qu'elles coûterent cher à Mazarin. Il s'imagina que Madame de Rhodes m'amusoit par Mademoiselle de Chevreuse, à qui il se figuroit qu'elle faisoit croire tout ce qu'il vouloit. Il ne pouvoit douter que le Garde des Seaux & moi ne [illegible] intimement mal, & je sçais, que quand il connut que nous nous étions raccommodés pour le chasser, il dit en jurant, que rien ne l'avoit tant surpris de tout ce qui lui étoit arrivé en sa vie.

Madame de Rhodes ne nous fut pas moins utile du côté de Madame la Palatine. Je vous ai dit qu'elle en avoit été extrêmement recherchée; & vous pouvez juger comment elle en fut reçue. Elle ménagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit, & je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante; ce qui me parut particulierement, en ce qu'elle sçavoit

se fixer. C'est une qualité très-rare, & 1650.
qui marque un esprit éclairé au-dessus du commun. Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je l'étois sur le secret; parce qu'elle ne l'étoit pas moins que moi. Je lui dis nettement que nous appréhendions que ceux du parti de Mrs. les Princes ne nous montrassent au Cardinal pour le presser de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua que ceux du parti de Mrs. les Princes craignoient que nous ne les montrassions au Cardinal pour le forcer de s'accommoder avec nous. Sur quoi lui ayant répondu que je lui engageois ma foi, que nous ne recevrions aucune proposition de la Cour, je la vis dans un transport de joie que je ne puis exprimer. Elle ne nous pouvoit pas donner, dit-elle, la même parole, parce que Mr. le Prince se trouvoit dans un état où il étoit obligé de recevoir tout ce qui lui pouvoit donner la liberté; mais elle m'assuroit, que si je voulois traiter avec elle, la premiere condition seroit, que quoiqu'il pût promettre à la Cour, cela ne pourroit jamais l'engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrames ensuite en matiere. Je lui communiquai mes vues; elle s'ouvrit des siennes, & me dit après deux

1650. heures de conférence; *Je vois bien que nous serons bientôt du même parti, si nous n'en sommes déja. Il vous faut tout dire...* Elle tira de dessous son chevet (car elle étoit au lit) huit ou dix liasses de lettres chiffrées, & de blancs signés, elle prit confiance en moi, nous fimes un petit mémoire de tout ce que nous avions à faire de part & d'autre, & le voici.

Madame la Palatine devoit dire à Mr. de Nemours, au Président Viole, à Arnauld & à Croissi, que les Frondeurs étoient ébranlés, pour servir Mr. le Prince; mais qu'elle doutoit extrêmement que l'intention du Coadjuteur ne fût de se servir de son parti pour abattre le Cardinal, & non pas pour lui rendre la liberté; que celui qui avoit fait des avances & qui ne vouloit pas être nommé, lui avoit parlé si ambigument, qu'elle en étoit entrée en défiance; qu'à tout hazard il falloit écouter, mais qu'il falloit être fort alerte, parce que les coups doubles étoient à craindre. Madame la Palatine avoit cru devoir parler ainsi d'abord, parce qu'il lui importoit, pour le service des Princes, d'effacer de l'esprit de beaucoup de gens de son parti l'opinion qu'ils avoient qu'elle ne fût trop aliénée de la Cour; & aussi pour

répandre dans le même parti un air de 1650.
défiance des Frondeurs, qui allât jusques à la Cour, & qui l'empêchât de prendre l'alarme si chaude de leur réunion.

„ Si j'étois, me dit Madame la Palatine, de l'avis de ceux qui croient que Mazarin pourra se résoudre à rendre la liberté à Mr. le Prince, je le servirois très-mal en prenant cette conduite; mais je suis convaincue par tout ce que j'ai vu de la sienne depuis la prison, qu'il n'y consentira jamais. Je suis persuadée qu'il ne faut que se mettre entre vos mains, & que nous ne nous y mettrions qu'à demi, si nous ne vous donnions lieu de vous défendre des pieges, que ceux des amis de Mr. le Prince, qui ne sont pas de mon sentiment, vous croiront tendre, & qu'ils tendroient, par l'événement, à Mr. le Prince même. Je sçais bien que je hazarde, & que vous pouvez abuser de ma confiance: mais je sçais bien qu'il faut hazarder pour servir Mr. le Prince; & que dans la conjoncture présente on ne le peut servir sans hazarder précisément ce que je hazarde. Vous m'en montrez l'exemple. Vous êtes ici sur ma parole; vous êtes ici entre mes mains ".

1650. J'avois naturellement de l'inclination à servir Mr. le Prince ; mais je crois que le procédé si net & si habile de la Palatine m'y eût engagé, quand je n'y aurois pas été aussi porté. Je commençai à l'aimer ; car elle eut autant de bonté à me confier les raisons de ses sentiments qu'elle avoit eu d'habileté à me les persuader. Dès qu'elle vit que je répondois à sa franchise, non plus par des honnêtetés sur les faits, mais par des ouvertures sur les motifs, elle quitta la plume dont elle écrivoit son mémoire. Elle me fit le plan de son parti, elle me dit que le premier Président vouloit la liberté de Mr. le Prince, & par lui-même, & par Champlâtreux ; mais qu'il l'espéroit par la Cour, & qu'il ne la vouloit point par la guerre ; que le Maréchal de Grammon la souhaitoit plus qu'homme de France, mais qu'elle n'en connoissoit pas un plus propre à serrer ses liens, parce qu'il seroit toute sa vie la dupe du Cabinet : que Madame de Montbazon leur faisoit tous les jours espérer Mr. de Beaufort, mais que l'on comptoit sa foi pour rien, & son pouvoir pour peu de chose ; qu'Arnauld & Viole vouloient la liberté de Mrs. les Princes pour leur intérêt particulier, & que leur avidité toute seule soutenoit

leurs espérances; que Croissi étoit persuadé qu'il n'y avoit rien à faire qu'avec moi, mais qu'il étoit si emporté qu'il n'étoit pas encore temps de s'en ouvrir avec lui; que Mr. de Nemours n'étoit qu'un phantôme agréable; que le seul homme à qui elle se découvriroit, & par qui elle négocieroit avec moi seroit Montreuil. Elle reprit ici son mémoire pour le continuer. 1650.

Vous avez vu le premier article. Le second fut, que quand on jugeroit nécessaire de faire paroître la Fronde, nous commencerions par Madame de Montbazon, qui croiroit si bien elle-même avoir entraîné Mr. de Beaufort, (que j'aurois toutefois disposé auparavant) que si le Cardinal en étoit averti, il ne douteroit pas lui-même que la Fronde ne fût divisée; ce qui, au lieu de l'intimider, lui donneroit plus d'audace. Le troisieme Article fut, qu'elle ne s'ouvriroit sur mon sujet à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'elle eût vu tous les esprits de la faction disposés à recevoir ce que l'on voudroit leur faire sçavoir. Nous nous jurames après cela un concert entier & parfait, & nous nous tinmes fidellement parole.

Monsieur approuva ma négociation, qui n'étoit que le plan de notre con-

1650. duite, & ce qui étoit le plus pressé, parce qu'il n'y avoit pas un instant où l'on ne l'eût pu déconcerter par des pas contraires. Nous avions remis à la nuit suivante la discussion des conditions par lesquelles on commence d'ordinaire, & par lesquelles nous ne fimes pas difficulté de finir en cette occasion, parce que la Fronde avoit la carte blanche, & qu'il ne s'agissoit pas de combattre d'honnêtetés. Monsieur ne voulut point d'autres conditions que l'amitié de Mr. le Prince, le mariage de Mademoiselle d'Alençon avec Mr. le Duc, & la renovation de la Connétablie. On m'offroit les Abbaïes de Mr. le Prince de Conti, & vous croyez aisément que je ne les voulois pas. Mr. de Beaufort étoit bien aise qu'on ne le troublât pas dans la possession de l'Amirauté; & ce n'étoit pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas fâchée de devenir Princesse du sang par le mariage de Mr. le Prince de Conti; & ce fut la premiere offre que Madame la Palatine fit à Madame de Rhodes. Il fut réglé en même temps qu'il ne s'en écriroit rien, qu'à mesure que les Traités particuliers se feroient; & cela pour la même raison, pour laquelle il avoit été résolu de n'en point faire de général.

Madame la Palatine me pressa beaucoup 1653.
de recevoir, en forme la parole de Mrs. les Princes, de ne point traverser mon Cardinalat. Vous verrez la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce temps-là. La postérité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se garderent. Je remédiai à ce qui les pouvoit rompre plus facilement, qui étoit le peu de secret & l'infidélité de Madame de Montbazon ; car nous jugeames Madame la Palatine & moi, qu'il étoit temps que Mr. de Beaufort s'ouvrît plus qu'il n'avoit fait jusques-là, avec les amis de Mr. le Prince. Je lui fis voir que le secret qu'il garderoit sur le sujet de Monsieur & sur le mien à Madame de Montbazon, lui donneroit un grand mérite auprès d'elle, & feroit cesser les reproches qu'elle lui faisoit continuellement du pouvoir que j'avois sur son esprit. Il sentit ce que je lui disois, il en fut ravi. Arnauld crut avoir fait un miracle en faveur de son parti, d'avoir gagné Mr. de Beaufort par Madame de Montbazon. Madame de Nemours sa belle-sœur prétendit cette gloire. Madame la Palatine s'en donnoit toutes les nuits la comédie à elle & à moi. Le prodige est que ce Traité de Mr. de Beaufort demeura très-secret,

1650. contre toutes sortes d'apparences, qu'il ne nuisit à rien, & qu'il ne produisit justement que l'effet que l'on vouloit, qui étoit de faire connoître à ceux qui gouvernoient à Paris les affaires de Mr. le Prince, que l'unique ressource ne consistoit pas en Mazarin. Un des articles portoit que Mr. de Beaufort feroit tous ses efforts pour obliger Monsieur à prendre la protection de Mrs. les Princes, & qu'il romproit même avec le Coadjuteur, s'il persistoit dans l'opiniâtreté qu'il avoit témoignée jusque-là contre leurs services. Madame de Montbazon avoit été négligée dans les derniers temps par la Cour, qui n'estimoit ni sa capacité ni sa fidélité, & qui connoissoit son peu de pouvoir. Cette circonstance ne nous fut pas inutile.

Quand Madame la Palatine eut donné le temps à son parti de se détromper des fausses lueurs dont la Cour l'amusoit, & qu'elle eut mis les esprits au point que Monsieur les vouloit, je me laissai pénétrer plus que je n'avois accoutumé, à Arnauld & à Viole, qui se pressèrent de lui en apprendre la bonne nouvelle. Croissi fut l'entremetteur de notre entrevuë; elle se fit la nuit chez Madame la Palatine. Nous conférames, nous signames le Traité; Mr. de Beaufort le

signa aussi, pour faire voir au parti des Princes notre union, & que celui qu'il avoit signé auparavant tout seul n'é- n'étoit pas le bon. Nous convinmes que ce Traité seroit mis en dépôt entre les mains de Blancménil, qui tel que vous le connoissez, faisoit en ce temps-là quelque figure, à cause qu'il avoit été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le Cardinal Mazarin. Ce Traité est en original entre les mains de Caumartin, qui étant un jour avec moi à Joigni, il y a 8 ou 10 ans, le trouva abandonné dans une vieille armoire de garderobe. Ce qu'il y eut en cela de plaisant dans cette Conférence, fut que de concert avec la Palatine, je leur fis le fin des intentions de Monsieur, ce qui étoit la grosse corde qu'on ne devoit toucher que la derniere, & qu'eux pareillement par le même concert me firent aussi les fins de ce qu'ils en sçavoient d'ailleurs. La différence est qu'elle vouloit bien que je visse le dessous des cartes, parce qu'elle voyoit que je ne gâterois rien au jeu, & qu'elle le leur cachoit par la raison que je vais expliquer. 1650.

Monsieur ne se résolvoit jamais que très-difficilement aux moyens, quoiqu'il fut résolu à la fin. Ce défaut est une des sources les plus empoisonnées des fausses démarches des hommes. Il

1650. vouloit la liberté de Mrs. les Princes, mais il y avoit des moments qu'il la vouloit par la Cour. Cela ne se pouvoit pas; car si la Cour y eût donné, son premier soin eût été d'en exclurre Monsieur, ou du moins de ne l'y admettre qu'après coup, & comme une représentation. Il le jugeoit très-bien; mais il étoit foible, il se laissoit aller quelquefois à Mr. le Maréchal de Grammont, qui d'autre part se laissoit amuser du soir au matin par Mazarin.

Je m'apperçus bientôt de l'effet des longues conversations du Maréchal de Grammont; mais comme il me sembloit que j'en effacerois toujours les impressions par une ou deux paroles, je n'y faisois pas beaucoup de réflexion, ne pouvant m'imaginer que Monsieur qui m'avoit témoigné des appréhensions mortelles du manquement du secret, fût capable de se laisser entamer par l'homme du monde qu'il connoissoit pour en avoir le moins. Je me trompois toutefois; car Monsieur, qui véritablement ne lui avoit pas avoué qu'il traitât avec le parti des Princes par les Frondeurs, avoit fait presque pis en lui découvrant que les Frondeurs y traitoient pour eux-mêmes; qu'ils lui avoient voulu persuader de faire la même chose;

qu'il l'avoit refusé ; & qu'au fond il ne 1552.
vouloit entrer que conjointement avec la Cour, dans l'opinion que la Cour y marcheroit de bon pied.

Le premier Président & le Maréchal de Grammont qui agissoient de concert, se firent honneur de cette importante nouvelle auprès de Viole, de Croissi & d'Arnauld, pour les empêcher de prendre aucune confiance aux Frondeurs ; dont enfin la principale considération consistoit en Monsieur. Jugez de l'effet de ce contre-temps, si les mesures que j'avois prises avec Madame la Palatine ne l'eussent sauvé. Elle s'en servit finement cinq ou six jours durant, pour brouiller ce que l'impétuosité de Viole avoit un peu trop éclairci. Quand elle eut fait ce qu'elle desiroit, & qu'elle crut que *Comœdia in Comœdia* n'étoit plus de saison, elle se servit encore plus finement du dénouement de la piece tel que vous l'allez voir.

Nous jugeames à propos Madame la Palatine & moi, que je m'expliquasse à Monsieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils mal-entendus n'arrivassent, qui eussent été capables de déconcerter les mesures les mieux prises. Je lui parlai avec liberté ; je me plaignis avec ressentiment ; il en eut re-

1650. gret; il me paya d'abord de fausse monnoie, en me disant qu'il n'avoit pas dit cela & cela au Maréchal de Grammont; mais qu'à la vérité, il avoit estimé qu'il seroit bon de lui faire croire qu'il n'étoit pas si fort passionné pour les Frondeurs que la Reine se le vouloit persuader. Comme je lui eus fait voir la conséquence de ce faux pas pour lui & pour nous, il m'offrit avec empressement de faire tout ce qui seroit nécessaire pour y remédier. Il écrivit une Lettre antidatée de Limours, où il alloit assez souvent, par laquelle il me faisoit des railleries fort piquantes des négociations que le Maréchal de Grammont prétendoit avoir avec lui. Ces railleries étoient si bien circonstanciées, selon les instructions que la Palatine m'avoit données, que les négociations du Maréchal n'en paroissoient que plus chimériques. Madame la Palatine fit voir cette Lettre comme en grande confiance, à Viole, à Arnauld & à Croissi. Je fis semblant d'en être fâché; je me radoucis; j'entrai dans la raillerie, & de ce jour jusqu'à celui de la liberté de Mrs. les Princes, le Maréchal de Grammont & le premier Président furent joués d'une maniere qui me faisoit quelquefois pitié.

Nous eumes encore un petit embarras. Le Garde des Seaux, qui s'étoit remis avec nous pour la perte du Mazarin, appréhendoit extrêmement la liberté de Mr. le Prince, quoiqu'il ne s'en expliquât pas ainsi en nous parlant; mais comme Laigues ne s'y étoit rendu, que parce qu'il n'avoit pas eu la force de me résister, il se servit de lui pour essayer de retarder nos effets par Madame de Chevreuse. Je m'en apperçus, & j'abattis cette fumée par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, qui fit tant de honte à sa mere de ce qu'elle balançoit pour son établissement, qu'elle revint à nous, & qu'elle ne nous fut pas même d'un médiocre usage auprès de Monsieur, dans la foiblesse duquel il y avoit bien des étages. Il y avoit très-loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'application. Il arrivoit même assez souvent qu'il demeuroit tout court au milieu de l'application. Madame de Chevreuse nous aida sur ce point, & Laigues même voyant l'affaire trop engagée, ne nous y nuisit point. Madame de Rhodes ne s'oublia pas auprès du Garde des Seaux, qui n'osa d'ailleurs tout-à-fait se déclarer. Enfin Monsieur signa son 1650.

1650. Traité. Caumartin l'avoit dans sa poche avec une écritoire de l'autre côté. Il l'attrapa entre les deux portes, il lui mit une plume entre les doigts, & signa, à ce que disoit Madame de Chevreuse, comme il auroit signé la cédule du Sabbat s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon Ange. Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec Mr. le Prince de Conti fut stipulé par ce Traité. La promesse de ne se point opposer à ma promotion y fut aussi insérée; mais par rapport à l'article du mariage, & en marquant expressément que Monsieur ne m'avoit pu faire consentir à recevoir pour moi cette parole *de Monsieur le Prince*, qu'après m'avoir fait voir que le changement de profession de M. son frere ne lui laissoit plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. Mrs les Princes étoient de toutes ces négociations comme s'ils eussent été en pleine liberté. Nous leur écrivions, ils nous faisoient réponse; & le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été mieux reglé. * Bar qui les gardoit, étoit homme

* De Bar étoit, selon M. Joli, un homme farouche, qui cherchoit à avancer sa fortune par le mauvais traitement qu'il faisoit aux Princes, & qui en cette occasion étoit souvent la Dupe de Montreuil, Secrétaire du Prince de Conti. V. les Mémoires de Joli Tome I. p. 88.

de peu de sens ; de plus, les plus fins 1650.
y sont trompés.

Mr. le Cardinal Mazarin, qui avoit pris goût pour la seconde fois aux acclamations du peuple, quand le Roi revint de Guienne, s'en lassa dans peu de jours. Les Frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé ; mais je n'en étois pas moins souvent à l'hôtel de Chevreuse, qui est à présent l'hôtel de Longueville, & qui n'est qu'à cent pas du Palais Royal, où le Roi logeoit. J'y allois tous les soirs, & mes vedettes se posoient régulierement à vingt pas des sentinelles des Gardes ; j'en ai encore honte quand j'y pense : mais ce qui m'en faisoit dans le fond du cœur dès ce temps-là paroissoit grand au vulgaire, parce qu'il étoit haut ; & excusable aux autres, parce qu'il étoit nécessaire. On pouvoit dire qu'il n'étoit pas nécessaire que j'allasse à l'hôtel de Chevreuse ; mais presque personne ne le disoit, tant l'habitude a de force, particulierement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit dans le premier Livre de cet Ouvrage sur ce sujet. Il n'y avoit rien de si contraire à tout ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse, que les Confirmations, les Conférences

1650. de St. Magloire, & autres telles occupations. Mais j'avois trouvé l'art de les concilier; & cet art justifie à l'égard du monde ce qu'il concilie.

Le Cardinal fatigué des alarmes que l'Abbé Fouquet commençoit à lui donner à Paris, pour se rendre nécessaire auprès de lui, & entêté de sa capacité pour le gouvernement d'une armée, sortit en ce temps-là assez brusquement de Paris pour aller en Champagne, & reprendre Rethel & Château-Portien que les ennemis avoient occupés; & dans lesquels Mr. de Turenne prétendoit hiverner. L'Archiduc qui s'étoit rendu maître de Mouzon, après un siege assez opiniâtre, lui avoit donné un corps de troupes considérable, qui jointes à celles qui avoient été ramassées par tous ceux qui étoient attachés à Mrs. les Princes, formoient une très-leste & très-belle armée. Le Cardinal lui en opposa une qui n'étoit pas moins forte; car il joignit à celle que le Maréchal du Plessis commandoit déja dans la Province, les troupes que le Roi avoit ramenées de Guienne & d'autres encore que Villequier & d'Hoquincourt avoient maintenues & même grossies tout l'été. Je vous raconterai les exploits de ces deux armées, après que

vous aurez vu ceux qui se firent dans 1650.
le Parlement, un peu après le départ du Cardinal.

Nous résolumes dans un Conseil tenu chez Madame la Palatine, de ne pas le laisser respirer & de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. Le premier Président qui étoit très-bien intentionné pour Mr. le Prince, avoit fait témoigner à ses serviteurs, qu'il le serviroit avec zele en tout ce qui seroit purement des voies de la Justice; mais que si on prenoit celles de la faction, il n'en pourroit être. Il s'en expliqua ainsi au Président Viole, ajoutant que le Cardinal voyant que le Parlement ne pourroit s'empêcher de faire enfin justice à deux Princes du sang qui la demandoient, & contre lesquels il n'y avoit aucune accusation intentée, se rendroit infailliblement, pourvu qu'on ne lui donnât aucun lieu de croire qu'on eût des mesures avec les Frondeurs, & que le moindre soupçon de correspondance feroit qu'il n'y auroit aucunes extrémités dont il ne fût capable, plutôt que d'avoir la moindre pensée pour leur liberté. Voilà ce que la Reine, le Cardinal & les subalternes disoient à tous moments. Voilà ce que le premier Président & le Maréchal de Grammont

1650. se persuadoient être bon & sincere, & voilà ce qui eût tenu Mr. le Prince dans les fers peut-être toute la vie du Mazarin, sans le bon sens & la fermeté de la Palatine. Vous voyez de quelle nécessité il étoit de couvrir notre jeu dans une conjoncture où, au moins pour l'ouverture de la scene, la contenance du premier Président nous étoit très-considérable. Il faut avouer qu'il n'y a jamais eu de comédie si bien exécutée. Monsieur fit croire au Maréchal de Grammont, qu'il vouloit la liberté des Princes, mais qu'il ne la vouloit que par la Cour, parce qu'il n'y avoit qu'*elle* qui pût la donner sans guerre *civile*; & qu'il avoit découvert que les Frondeurs ne la vouloient pas dans le fond. Les amis de Mr. le Prince firent voir au premier Président, que comme nous les voulions tromper en nous servant d'eux pour pousser Mazarin sous prétexte de servir Mr. le Prince, ils se vouloient servir de nous pour donner la liberté à Mr. le Prince, sous prétexte de pousser le Mazarin. Je donnois par mes manieres toutes les apparences possibles à ces discours & à ces soupçons, & cette conduite fit tous les effets que nous voulions; elle échauffa pour le service des Princes le premier Président

& tous ceux du Corps qui avoient de 1650.
la disposition contre la Fronde; elle empêcha que le Cardinal ne se précipitât dans quelque résolution qui ne nous plût pas; parce qu'elle lui donna lieu d'espérer qu'il détruiroit les deux partis l'un par l'autre; & elle couvrit si bien notre marche, que l'on ne faisoit pas seulement réflexion sur les avis qui venoient de toutes parts à la Cour contre nous. On y croyoit sçavoir le dessous des cartes. Le premier Président ne pouvoit quelquefois s'empêcher de dire à sa place de certaines paroles équivoques, qu'il croyoit que nous n'entendions pas, & qui nous avoient été expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y réjouissions du Maréchal de Grammont, qui disoit que les Frondeurs seroient bientôt pris pour dupes. Enfin il y eut sur ce détail mille farces dignes du ridicule de Moliere. Revenons au Parlement.

La S. Martin de l'année 1650 arriva. Le Premier Président & l'Avocat Général Talon exhorterent la Compagnie à demeurer tranquille, pour ne point donner avantage aux ennemis de l'Etat. Deslandes Payen, Conseiller de la Grand'Chambre, dit, qu'il avoit été chargé la veille à 9 heures du soir

1650. d'une Requête de Madame la Princesse. On la lut. Elle concluoit à ce que les Princes fussent amenés au Louvre; qu'ils y fussent gardés par un Officier de la Maison du Roi; que le Procureur Général fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque chose à proposer contre leur innocence; & que faute de ce faire il fût incessamment pourvu à leur liberté. Ce qui fut assez plaisant à l'égard de cette Requête, est qu'elle fut concertée l'avant-veille chez Madame la Palatine entre Croissi, Viole & moi; & qu'elle fut minutée la veille chez le Premier Président, qui disoit aux deux autres: voilà servir les Princes dans les formes, & en gens de bien, & non pas comme des factieux. On mit le soir même sur la Requête le *soit montré*; ce qui étoit de la forme. Elle fut renvoyée au Parquet, l'on prit jour pour délibérer au Mercredi d'après qui étoit le 7 Décembre.

Ce jour-là les Chambres étant assemblées, Talon, Avocat Général, qui avoit été mandé pour prendre ses Conclusions sur la Requête, dit que la veille la Reine avoit mandé les Gens du Roi pour leur ordonner de faire entendre à la Compagnie, que son intention étoit que le Parlement ne prît aucune con-

noissance de la Requête présentée par 1650.
Madame la Princesse, parce que tout ce qui regardoit la prison des Princes n'appartenoit qu'à l'autorité Royale. Les Conclusions de Talon au nom du Procureur Général, furent que le Parlement renvoyât par une députation la Requête à la Reine & la suppliât d'y avoir quelque égard. Talon n'eut pas achevé de parler, que Crespin, Doyen de la Grand'-Chambre, rapporta une autre Requête de Mademoiselle de Longueville, par laquelle elle demandoit la liberté de Mr. son Pere & la permission de demeurer à Paris pour la solliciter.

Aussi-tôt que la Requête eut été luë, les Huissiers vinrent avertir que Desroches, Capitaine des Gardes de Mr. le Prince, étoit à la porte, qui demandoit à la Compagnie qu'il lui plût de le faire entrer pour lui présenter une Lettre des trois Princes. On lui donna audience. Il dit qu'un Cavalier des troupes qui avoit conduit Mr. le Prince au Havre de Grace lui avoit apporté cette Lettre. Elle fut luë. On y demandoit qu'on leur fît leur procès, ou qu'on leur donnât la liberté.

Le Vendredi 9 le Parlement s'étant assemblé pour délibérer, Saintot, Lieutenant des Cérémonies, apporta à la

1650. Compagnie une Lettre de cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de furseoir toutes délibérations, jufques à ce qu'on eût député vers lui pour apprendre fes volontés.

On députa dès l'après-dînée. La Reine reçut les Députés dans le lit, où elle leur dit qu'elle fe portoit fort mal. Le Garde des Sceaux ajouta, que l'intention du Roi étoit que le Parlement ne s'affemblât pour quelque affaire que ce pût être, avant que la fanté de la Reine fa mere ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'application à tout ce qui *feroit* de leur fatisfaction.

Le 10 le Parlement réfolut de ne donner de délai que jufqu'au 14; & ce fut ce jour-là que Crefpin, Doyen du Parlement, ne fçachant quel avis prendre, porta celui de demander à Mr. l'Archevêque une proceffion générale, pour demander à Dieu la grace de n'en point prendre que de bons.

Le 14 on eut une Lettre de cachet pour empêcher qu'on ne délibérât. Elle portoit que la Reine donneroit fatisfaction au plutôt fur l'affaire de Mrs. les Princes. On n'eut aucun égard à cette Lettre de cachet. Lenain, Confeiller de la Grand'Chambre, fut d'avis d'inviter Mr. le Duc d'Orléans de venir pren-

& d'autant plus que le Cardinal fut nommé dans cette répétition. 1652.

Le 18 la nouvelle arriva que le Maréchal du Plessis avoit gagné une grande bataille contre Mr. de Turenne; que le dernier qui venoit au secours de Rethel, & qui l'avoit trouvé déja rendu au Maréchal du Plessis par Delliponti, qui y commandoit, la garnison Espagnole s'étant voulu retirer, avoit été forcé de combattre dans la plaine de Saumepuis; qu'il s'étoit sauvé à toute peine lui cinquieme après y avoir fait des merveilles; qu'il y avoit eu plus de deux mille hommes tués sur la place, du nombre desquels étoit un des freres de l'Electeur Palatin, & six Colonels, & près de quatre mille prisonniers, entre lesquels étoit Dom Estevan de Gamarre, la seconde personne de l'armée; Bouteville, qui est aujourd'hui Mr. de Luxembourg; le Comte de Bossu, le Comte de Quintin-Haucourt, Sensy, le Chevalier de Jersai & tous les Colonels. On ajoutoit que l'on avoit pris 20 Drapeaux & 84 Etendards. Vous ne doutez pas de la consternation du parti des Princes. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureurs & des désespérés. Je trouvai Monsieur atterré.

Le dix-neuf j'allai au Palais, où les

1650. Chambres se devoient assembler. Le Peuple me parut dans les rues morne, abattu & effrayé. Je connus dans ce moment combien le Premier Président étoit bien intentionné pour les Princes; car M. de Rhodes, Grand Maître des cérémonies, étant venu commander au Parlement de la part du Roi de se trouver le lendemain à Notre-Dame au *Te Deum* de la Victoire; le Premier Président se servit naturellement de cette occasion pour faire qu'il n'y eut que peu de gens qui opinassent dans un temps où il voyoit bien que personne n'opineroit apparemment que foiblement. Il n'y eut en effet que quinze ou seize Conseillers qui parlassent. Le Premier Président ayant trouvé moyen de consumer le temps, ils allerent pour la plûpart aux remontrances pour la liberté des Princes, mais simplement, timidement, sans chaleur & sans parler contre le Mazarin. Il n'y eut que Menardeau Champré, qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Rhetel, & disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit forcé le Maréchal du Plessis à la donner. Il avança encore que la Compagnie ne pouvoit mieux faire que de supplier la Reine de remettre les Princes à la

garde de ce bon & sage Ministre, qui 1550.
en auroit le même soin qu'il avoit eu jusques là de l'Etat. Ce qui me surprit, c'est que cet homme non-seulement ne fut pas sifflé dans l'Assemblée des Chambres, mais que même en passant dans la Salle où il y avoit une foule innombrable de Peuple, il ne s'éléva pas une seule voix contre lui. Cette circonstance, qui me fit voir le fond de l'abattement du Peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dînée dans la vieille & dans la nouvelle Fronde, (celle-ci étoit le parti des Princes) me fit prendre la résolution de me déclarer le lendemain pour relever les courages. Le tempérament que j'y apportai, fut de laisser dans mon avis qui paroîtroit favorable à Mrs. les Princes, une porte laquelle le Mazarin & le Premier Président pussent croire que je me tinsse ouverte à dessein, pour ne pas m'engager à les servir en particulier pour leur liberté. Je connoissois le Premier Président pour un homme tout d'une piece ; & les gens de ce caractere ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les apparences qui les confirment dans la premiere impression qu'ils ont prise. Je connoissois le Cardinal pour un esprit qui n'eût pu s'empêcher de croire qu'il

1650. n'y eût eu une porte de derriere par-tout où il y avoit de la place pour la mettre. *C'est presque jeu sûr avec les hommes de cette espece, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut servir.* Je me résolus, sur ce fondement, d'opiner le lendemain fortement contre les désordres de l'Etat, & de prendre mon thême sur ce que Dieu ayant béni les armes du Roi, & éloigné les ennemis de la frontiere par la victoire de Mr. le Maréchal du Plessis, nous donnoit moyen de penser sérieusement aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses; à quoi je fis dessein d'ajouter, que je me croyois obligé d'ouvrir la bouche sur l'oppression des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvoit plus donner d'avantage aux Espagnols atterrés par la derniere défaite; que l'une des ressources de l'Etat étoit la conservation des Membres de la Maison Royale; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur Mrs. les Princes dans un air aussi mauvais que celui du Havre; & que je croyois que l'on devoit faire de très-humbles remontrances au Roi pour les en tirer, & pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur santé. Je ne crus pas devoir nommer le Ma-

zarin, afin de lui donner lieu à lui- 1650.
même, & au Premier Préſident de croire que ce ménagement pourroit être l'effet de quelque arriere-penſée que j'avois peut-être de me raccommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté & échauffé contre lui le parti de Mrs. les Princes par une derniere déclaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageoit à rien dans les ſuites. Je communiquai cette penſée à Madame de Leſdiguieres, à Madame la Palatine, à Madame de Chevreuſe, à Viole, à Arnauld, à Croiſſi, au Préſident de Bellievre, & à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuva, tout le monde diſant qu'il falloit laiſſer remettre les eſprits qui ne ſe fuſſent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté, mais je connus que ſi je ne réuſſiſſois pas, je ſerois deſavoué par quelqu'un & blâmé par tous. Le coup étoit ſi néceſſaire, que je crus en devoir prendre le hazard.

Le 20 je le pris, je parlai comme je viens de vous le dire. Tout le monde reprit cœur, on conclut que tout n'étoit pas perdu. Le premier Préſident donna dans ce dont je m'étois flatté, & dit au Préſident le Coigneux au lever de l'Aſſemblée, que mon avis avoit été fort artificieux; mais qu'on voyoit

1650. au travers, mon animosité contre les Princes. Le Président de Mesmes, seul & unique, ne donna pas dans le panneau. Il jugea que je m'étois raccommodé avec Mrs. les Princes, & il s'en affligea à un point qu'il y a des gens qui ont cru que sa douleur contribua à sa mort, qui arriva aussi-tôt après. Il y eut fort peu de gens qui opinassent ce jour-là, parce qu'il fallut aller au *Te Deum*; mais on vit l'air des esprits & des visages sensiblement changé. La salle du Palais instruite par ceux qui étoient dans les Lanternes, rentra dans sa premiere ferveur; elle retentit des acclamations accoutumées quand nous sortimes, & j'eus ce jour-là trois cents carrosses chez moi.

Le 22 on continua la délibération, & on s'apperçut de plus en plus que le Parlement ne suivoit pas le char de triomphe du Mazarin. Son imprudence d'avoir hazardé tout le Royaume dans la derniere bataille y fut relevée de toutes les couleurs, que l'on put croire capables de ternir celles de la victoire.

Le 30 couronna l'œuvre, il produisit l'Arrêt par lequel il fut ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté

des Princes, & le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris. 1650.

Il fut aussi arrêté de députer un Président & deux Conseillers au Duc d'Orléans pour le prier d'employer son autorité pour le même effet.

Il ne seroit pas juste que j'oubliasse en ce lieu l'original de la fameuse Chanson * : *Il y a 3 points dans cet affaire*, &c.

* *Voici la Chanson dont il est parlé ici :*

Or écoutez, Peuple de France,
Le propre Avis en terme exprès
Du Grand Beaufort fait en présence
Du Parlement dans le Palais.

Il salüit la Compagnie
De son chapeau très-humblement.
Puis d'une mine très hardie
Il fit ce beau raisonnement.

J'avons trois points dans nôtre affaire :
Les Princes sont le premier point.
Je les honore & les révere ;
C'est pourquoi je n'en parle point.

Le second est de l'Eminence,
Monsieur Jules de Mazarin.
Sans barguigner j'aime la France
Et vas toujours mon grand chemin.

J'ai le Cœur fait comme la Mine
Et suis tous les beaux sentiments.

1650. J'avois récordé jusques à deux heures après minuit Mr. de Beaufort chez Madame de Montbazon pour le faire parler au moins un peu juste dans une occasion aussi délicate. J'y réussis, comme vous voyez, par la Chanson, qui dans la vérité est rendue en vers mot à mot de la prose. Admirez la force de l'imagination. Le vieux Machaut, Doyen du Conseil, qui n'étoit rien moins qu'un sot, me dit à l'oreille en entendant cet avis : *On voit bien que cela n'est pas de son cru.* Et ce qui est encore plus merveilleux, est que les gens de la Cour y entendirent finesse. Quand je demandai à Mr. de Beaufort pourquoi il avoit parlé dans son avis, de Mr. le Duc d'Orléans, qui ne pouvoit opiner, parce qu'il n'étoit pas présent ; il me répondit qu'il l'avoit fait pour embarrasser le premier Président. Cette répartie vaut la chanson.

Les Gens du Roi ayant demandé audience pour les remontrances, la

C'est pourquoi je conclus & opine
Comme fera Monsieur d'Orléans.

A ces beaux mots la Compagnie
Frappa des mains & dit tout haut :
Voyez comment pour sa patrie
Beaufort opine comme il faut.

Reine les remit à la huitaine sous pré- 1650.
texte des remédes qui lui avoient été ordonnés par les Médecins. Monsieur répondit d'une maniere ambigue au Président de Novion qui lui avoit été député. Les remédes de la Reine durerent 8 ou 10 jours plus qu'elle n'avoit cru, ou plutôt qu'elle n'avoit dit, & les remontrances du Parlement ne se firent que le 20 Janvier 1651. Elles furent fortes, 1651.
& le premier Président n'oublia rien de ce qui les pouvoit rendre efficaces.

Le 21 il en fit sa relation; c'est-à-dire, il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des Enquêtes, pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agissoit que de la liberté des deux Princes du Sang, & du repos ou du bouleversement de l'Etat, & pour délibérer sur une entreprise qu'on prétendoit que le Garde des Sceaux avoit faite sur la jurisdiction du Parlement, en la personne d'un Secrétaire du Roi. Cette bagatelle tint toute la matinée & obligea le premier Président à ne faire la relation que le 28. Il la finit en disant que la Reine avoit répondu qu'elle feroit réponse dans peu de jours.

Nous fumes avertis en ce tems-là que

1651. le Cardinal, qui n'étoit revenu à Paris après la bataille de Rhetel, que parce qu'il ne douta point qu'il ne dût atterer tous ses ennemis; nous fumes, dis-je, avertis que se voyant déchu de cette espérance, il pensoit à en faire sortir le Roi; & nous sçumes même que Beloi qui étoit à lui, quoique domestique de Monsieur qui dans le fond ne vouloit point de guerre civile, suivroit certainement la Cour. Madame de Fienoi dit à Fremont à qui elle ne se cachoit pas, parce qu'il lui prêtoit de l'argent, que son mari qui étoit à Madame & en cabale avec Beloi, étoit de ce sentiment, & qu'il ne l'avoit pas pris sans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme on ne pouvoit jamais pleinement s'assurer de l'esprit de Monsieur, & que d'ailleurs nous considérions que le Parlement étoit si engagé à la liberté de Mrs. les Princes, & que le Premier Président s'étoit même si hautement déclaré, qu'il n'y avoit plus lieu de craindre qu'ils pussent ni l'un ni l'autre faire le pas en arriere; nous crumes qu'il n'y avoit plus de péril que Monsieur s'ouvrît; ou du moins que le peu de péril qui y restoit, ne pouvoit pas contrepeser la nécessité que nous trouvions à

ngager Monsieur lui-même. Car sup- 1651.
osé que le Roi sortît de Paris, nous
ions très-assurés que Monsieur ne le
uivroit pas, s'il avoit rompu publique-
ent avec le Cardinal : au lieu que
ous ne nous en pourrions répondre,
la Cour prenoit cette résolution dans
temps qu'il y gardoit encore des me-
ires. Nous nous servimes de cette dif-
arate du Parlement, dont je viens de
ous parler à propos d'un Secrétaire du
Roi, pour faire appréhender à Mon-
ieur que cet exemple n'instruisît la
Cour, & ne lui donnât la pensée de
faire de ces sortes de diversions, dont
elle avoit mille moyens dans les con-
onctures où les moments étoient pré-
cieux, & où il ne falloit qu'un instant
pour déconcerter les plus sages résolu-
ions du monde. Nous employames deux
ou trois jours à persuader Monsieur que
e temps de dissimuler étoit passé. Il le
connoissoit, & il le sentoit comme nous;
mais *les esprits irrésolus ne suivent ja-
mais, ni leurs vues, ni leurs sentiments,
tant qu'il leur reste une excuse de ne se pas
déterminer.* Celle qu'il nous alléguoit,
étoit que s'il se déclaroit, le Roi sor-
tiroit de Paris; & qu'ainsi nous ferions
la guerre civile. Nous lui répondimes
qu'il ne tenoit qu'à lui, étant Lieute-

1651. nant Général de l'Etat, de faire que le Roi ne sortît pas de Paris ; & que la Reine ne pouvoit pas refuser dans une Minorité les assurances qu'on lui demanderoit sur cela. Monsieur levoit les épaules ; il remettoit du matin à l'après-dînée, & de l'après-dînée au soir. *L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des Princes, c'est que l'on est souvent obligé par la considération de leur propre service, de leur donner des conseils dont on ne peut dire la véritable raison.* Celle qui nous faisoit parler étoit le doute ou plutôt la connoissance, que nous avions de sa foiblesse, & c'étoit justement celle que nous n'osions dire. De bonne fortune pour nous celui contre lequel nous agissions, eut encore plus d'imprudence que celui pour lequel nous agissions, n'eut de foiblesse; car justement trois ou quatre jours avant que la Reine répondît aux remontrances du Parlement, il dit à Monsieur des choses assez fortes devant la Reine, sur la confiance qu'il avoit en moi. Le propre jour de la réponse, qui fut le dernier jour de Janvier, il haussa de ton. Il parla à Monsieur dans la petite chambre grise de la Reine, du Parlement, de Mr. de Beaufort & de moi, comme de la Chambre Basse de Lon-

dres, de Fairfax & de Cromwel. Il 1661.
s'emporta jusques à l'exclamation en s'adressant au Roi; il fit peur à Monsieur qui fut si aise d'être hors du Palais Royal sain & sauf, qu'en montant en carrosse, il dit à Jouy, qui étoit à lui, qu'il ne se remettroit jamais entre les mains de cette enragée Furie. Il appelloit ainsi la Reine, parce qu'elle avoit rencheri sur ce que le Cardinal avoit dit au Roi. Jouy qui étoit de mes amis, m'avertit de la disposition de Monsieur, & je ne la laissai point refroidir. Nous nous joignîmes Mr. de Beaufort & moi pour l'obliger de se déclarer dès le lendemain au Parlement. Nous lui fîmes voir qu'après ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans le tempérament; & que si le Roi sortoit de Paris, nous tomberions en une guerre civile, où il demeureroit apparemment seul avec Paris, parce que le Cardinal, qui tenoit les Princes entre ses mains, feroit ses conditions avec eux: Qu'il sçavoit mieux que personne que nous l'avions plutôt retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuser le Cardinal Mazarin; mais que la chose étant dans sa maturité nous le tromperions, & nous serions des serviteurs inutiles, si nous ne lui di-

1561. sions, qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, à moins qu'il ne se résolût lui-même à perdre toute confiance dans le parti des Princes qui commençoient à se défier de son inaction; qu'il falloit que le Cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes, pour n'avoir pas pris ces instants pour négocier avec eux, & pour se donner le mérite de leur liberté qui paroissoit par l'événement avoir été appréhendée par Monsieur; que tout ce qui avoit été fait & dit par les Frondeurs ne passeroit en ce cas que pour un artifice; que nous ne doutions point que la Cour ne fût sur le point de prendre ce parti; que ce qu'elle venoit de répondre au Parlement en étoit une marque assurée, parce qu'il lui promettoit la liberté de Mrs. les Princes, aussi-tôt après que leur parti seroit désarmé; que sa réponse étoit captieuse, mais qu'elle étoit fixe; qu'elle engageoit nécessairement & sans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des Princes, que le Cardinal éluderoit facilement, si Monsieur ne la pressoit pas: ou qu'il tourneroit contre Monsieur même, si Monsieur ne la pressoit qu'à demi; qu'il seroit également honteux & périlleux à S. A. R. ou de laisser les Princes

Princes dans les fers, après avoir traité avec eux, ou de laisser les moyens au Cardinal de leur faire croire qu'il auroit été le véritable auteur de leur liberté ; qu'il ne s'agissoit de rien moins dans le délai, que de ces deux inconvénients ; que l'Assemblée du lendemain en décideroit peut-être, parce que la décision dépendoit de la maniere dont le Parlement prendroit la réponse de la Reine ; que cette matiere n'étoit point problématique, si Monsieur y vouloit paroître, parce que sa présence assureroit la liberté des Princes, & lui en donneroit l'honneur. 1651.

Nous fumes depuis 8 heures jusques à minuit sonné à haranguer Monsieur sur ce ton, & Madame, que nous avions fait avertir par le Vicomte * d'Autel, Capitaine des Gardes de Monsieur, fit des efforts inconcevables pour le persuader. Il ne fut pas en son pouvoir : elle s'emporta & lui parla même avec aigreur ; ce qu'elle n'avoit jamais fait, à ce qu'elle nous dit ; & comme il éleva sa voix, en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la Cour, le Cardinal emmeneroit le Roi, elle se

* Ferry de Choiseul 3 du nom, Vicomte d'Autel, frere puisné du Maréchal Duc de Choiseul, dit le Maréchal du Plessis.

1651. mit à crier de son côté : *Qui êtes-vous, Monsieur ? n'êtes-vous pas Lieutenant Général de l'Etat ? ne commandez-vous pas les armées ? n'êtes-vous pas Maître du peuple ? Je réponds que moi seule, je l'en empêcherai.* Monsieur demeura ferme ; & ce que nous en pumes tirer, fut que je dirois le lendemain en son nom & de sa part dans le Parlement, ce que nous desirions qu'il y allât dire lui-même. En un mot il voulut que j'éprouvasse l'aventure qu'il tenoit fort incertaine, parce qu'il croyoit que le Parlement n'auroit rien à dire contre la réponse de la Reine ; & son raisonnement étoit qu'il auroit l'honneur & le fruit de ma proposition, si elle suffissoit ; & que si le Parlement se contentoit de la réponse de la Reine, il en seroit quitte pour expliquer ce que j'avois dit, c'est-à-dire pour me désavouer un peu honnêtement. Je connus très-bien son intention ; mais elle ne me fit pas balancer ; car il y alloit du tout, & si je n'eusse porté, comme je fis le lendemain, sa déclaration, je suis encore persuadé, que le Cardinal auroit éludé pour très-long-temps la liberté de Mrs. les Princes, & que la fin en seroit devenue une négociation avec eux contre Monsieur. Madame qui vit que je

m'exposois pour le bien public, eut 1651.
pitié de moi. Elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monsieur me commandât de dire au Parlement ce que le Cardinal avoit dit au Roi touchant la Chambre basse de Londres, Fairfax & Cromwel. Elle crut que ce discours rapporté au nom de Monsieur l'engageroit encore davantage. Elle avoit raison. Il me le défendit expressément, & à mon avis par la même considération, ce qui me fit encore plus juger qu'il attendoit l'événement.

Je courus tout le reste de la nuit pour avertir que l'on grondât dans le Parlement au commencement de la séance contre la réponse de la Reine, qui étoit véritablement spécieuse, & qui portoit, que bien qu'il n'appartînt pas au Parlement de prendre connoissance de cette affaire, la Reine vouloit bien par un excès de bonté avoir égard à ses supplications, & donner la liberté à Mrs. les Princes. Elle contenoit de plus une promesse positive d'abolition contre tous ceux qui avoient pris les armes. Il n'y avoit pour tout cela que quelques petites conditions préliminaires. C'étoit que Mr. de Turenne posât les armes; que Madame de Longueville renonçât à son Traité avec l'Espagne, & que

1651 Stenai & Mouzon fussent évacués. J'ai sçu depuis que cette réponse avoit été insinuée au Mazarin par le Garde des Seaux. Il est constant qu'elle éblouit le Premier Président, qui la vouloit faire passer pour bonne au Parlement, le dernier de Janvier, qui est le jour auquel il fit la relation de ce qui s'étoit passé la veille au Palais Royal; que le Maréchal de Grammont qui la croyoit telle, l'avoit si bien déguisée à Monsieur, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elle se pût seulement contrarier; que le Parlement y donna, le même jour que je viens de marquer, presque aussi à l'aveugle que le Premier Président. Il n'est pas moins constant que le lendemain, qui fut le Mercredi premier de Février, tout le monde revint de cette illusion, & s'étonna de soi-même. Les Enquêtes commencerent par un murmure sourd. On demanda après cela au Premier Président, si la Déclaration étoit expédiée; & comme il eût répondu que le Garde de Seaux avoit demandé un jour ou deux pour la dresser, Viole dit, que la réponse que l'on avoit faite au Parlement, n'étoit qu'un panneau qu'on avoit tendu à la Compagnie, pour l'amuser; qu'avant qu'on pût avoir celle de Madame de Lon-

gueville & de Mr. de Turenne, le 1651.
terme que l'on disoit être pris pour le Sacre du Roi, & fixé au douze de Mars, seroit échu; que la Cour étant hors de Paris on se moqueroit du Parlement. Les deux Frondes s'éleverent à ce discours, & quand je les vis bien échauffées, je fis signe de mon bonnet, & je dis, „ que Monsieur m'avoit com-
„ mandé d'assurer la Compagnie, que
„ la considération qu'il avoit pour ses
„ sentiments, l'ayant confirmé dans
„ ceux qu'il avoit toujours eu naturel-
„ lement pour Mrs. ses Cousins, il
„ étoit résolu de concourir avec elle
„ pour leur liberté, & d'y contribuer
„ en tout ce qui seroit en son pouvoir".
Vous ne sçauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles. Il me surprit moi-même. Les plus sages me parurent aussi fous que le peuple, & le peuple me parut plus fou que jamais. Les acclamations passerent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en falloit pas moins pour rassurer Monsieur qui avoit accouché de projets toute la nuit bien plus douloureusement, me dit Madame le matin, que je n'ai jamais accouché de tous mes enfants. Je le trouvai dans la galerie accompagné de trente ou quarante Conseillers qui l'accabloient de

1651. louanges. Il les prenoit tous à part les uns après les autres, pour s'informer & se bien assurer du succès ; & à chaque éclaircissement qu'il en tiroit, il diminuoit le bon traitement qu'il avoit fait tout le matin, à Mr. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris, s'étoit livré corps & ame à Monsieur le Cardinal, & qui étoit un de ses négociateurs auprès de Monsieur.

Quand il se fut tout-à-fait éclairci de l'applaudissement que sa Déclaration avoit eu, il m'embrassa cinq ou six fois devant tout le monde, & le Tellier lui étant venu demander de la part de la Reine s'il avouoit ce que j'avois dit de sa part au Parlement; *Oui*, lui répondit-il, *je l'avouë & je l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera ou qu'il dira pour moi.* Nous crumes qu'après une aussi grande Déclaration que celle-là, Monsieur ne feroit aucune difficulté de prendre ses précautions pour empêcher que le Cardinal n'enlevât le Roi ; & Madame lui proposa de faire garder les portes de la ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader, & il faisoit scrupule, disoit-il, de tenir son Roi prisonnier.

Comme ceux du parti de Mrs. les Princes l'en pressoient extrêmement, en

lui disant que de là dépendoit leur liberté, il leur dit, qu'il alloit faire une action qui leveroit la défiance qu'ils témoignoient avoir de lui. Il envoya quérir sur le champ le Garde des Seaux, le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur commanda de dire à la Reine, qu'il n'iroit jamais au Palais Royal, tant que le Cardinal y seroit, & qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'Etat. Il se tourna, ensuite vers le Maréchal de Villeroi : *Je vous charge*, dit-il, *de la personne du Roi, vous m'en répondrez*. J'appris cette belle expédition un quart d'heure après, & j'en fus très-fâché, parce que je la considérai comme le moyen le plus propre pour faire sortir le Roi de Paris, & c'étoit uniquement ce que nous craignions. Je n'ai jamais pu sçavoir ce qui obligea le Cardinal à s'y tenir après cet éclat. Il faut que la tête lui eût alors tout à fait tourné ; & Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenoit. Il me disoit, que le Cardinal ces douze ou quinze jours n'étoit plus un homme. Cette Scene se passa au Palais d'Orleans le 2 de Février.

1651.

Le 3 il y en eut une autre au Parlement. Monsieur, qui ne gardoit plus de mesures avec Mazarin, & qui se

1651. résolut de le pousser personnellement & même de le chasser, me commanda de donner part à la Compagnie en son nom de la comparaison du Parlement à la Chambre Basse de Londres, & de quelques Particuliers à Fairfax & à Cromwel. Je l'alléguai comme la cause de l'éclat que Monsieur avoit fait la veille, & je l'embellis de toutes ses couleurs. Je puis dire sans exagération, qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde qu'il y en eut dans les esprits à cet instant. Il y eut des avis à décréter contre le Cardinal un ajournement personnel, il y en eut à le mander à l'heure même pour rendre compte de son administration. Les plus doux proposoient de faire de très-humbles remontrances à la Reine pour demander son éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais Royal à ce coup de foudre. La Reine envoya prier Monsieur d'agréer qu'elle lui menât Mr. le Cardinal. Il répondit qu'il appréhendoit qu'il n'y eût point de sûreté pour lui. Elle offrit de venir seule au Palais d'Orléans; il s'en excusa avec respect, mais il s'en excusa. Il envoya une heure après faire défenses aux Maréchaux de France de reconnoître d'autres ordres que les siens comme Lieutenant Général de l'E-

tat, & au Prévôt des Marchands de ne faire prendre les armes que sous son autorité. Vous vous étonnerez sans doute de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'assurer des portes de Paris pour empêcher la sortie du Roi. Madame, qui trembloit de peur de cette sortie, redoubla tous les jours ses efforts, mais ils ne servirent qu'à faire voir qu'un homme foible de son naturel n'est jamais fort en tout. 1651.

Le 4 Monsieur vint au Palais, & il assura la Compagnie d'une correspondance parfaite, pour travailler ensemble au bien de l'Etat, à la liberté des Princes, & à l'éloignement du Cardinal. Comme Monsieur acheva de parler, les Gens du Roi qui entrerent, dirent que Mr. de Rhodes, Grand Maître des Cérémonies, demandoit à présenter une Lettre de cachet du Roi. On balança un peu à lui donner audience sur ce que Monsieur dit qu'étant Lieutenant Général de l'Etat, il ne croyoit pas que dans une Minorité l'on pût faire écrire le Roi au Parlement, sans sa participation. Cependant comme il ajouta qu'il étoit du sentiment de la recevoir, l'on fit entrer Mr. de Rhodes. On lut la Lettre; elle portoit ordre de séparer l'Assemblée; d'aller par Députés au plus

1651. grand nombre qu'il se pourroit au Palais Royal, pour y entendre les volontés du Roi. On résolut d'obéir, & d'y envoyer sur l'heure même des Députés, mais de ne point désemparer & d'attendre dans la Grand' Chambre les Députés. Je reçus, comme on se levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Lesdiguieres, qui me mandoit que la veille Servien avoit concerté avec le Garde des Seaux & avec le premier Président la piece qui s'alloit jouer; qu'elle n'en avoit pu découvrir le détail, mais que la piece étoit contre moi. Je dis à Monsieur ce que je venois d'apprendre. Il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du premier Président qui ne vouloit la liberté de Mrs. les Princes que par la Cour: mais que si le vieux Pantalon (il appelloit ainsi le Garde des Seaux de Châteauneuf, parce qu'il avoit toujours une jacquette fort courte & un petit chapeau) étoit capable de cette folie & de cette perfidie tout ensemble, il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le méritoit donc, car il avoit été l'auteur de la Comédie que vous allez voir.

Aussi-tôt que les Députés furent arrivés au Palais Royal, Mr. le premier

Président dit à la Reine que le Parlement étoit sensiblement affligé de voir que nonobstant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majesté de donner pour la liberté de Mrs. les Princes, l'on n'avoit point reçu la Déclaration que tout le Public attendoit de sa bonté & de sa promesse. La Reine répondit que le Maréchal de Grammont étoit parti pour faire sortir de la prison Mrs. les Princes en prenant d'eux les sûretés nécessaires pour l'Etat; (je vous parlerai tantôt de ce voyage) que ce n'étoit pas sur ce sujet qu'elle les avoit mandés, mais sur un autre qui leur seroit expliqué par le Garde des Seaux. Il fit semblant de l'expliquer, mais il parla si bas sous prétexte d'un rhume, que personne ne l'entendit, pour avoir lieu, à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi, que Mr. du Plessis eut bien de la peine à lire : mais la Reine le soulageoit, en disant de temps en temps ce qui étoit sur le papier. En voici le contenu. „ Tous les „ rapports que le Coadjuteur a faits au „ Parlement sont faux, & controuvés „ par lui; *il en a menti* (voilà la seule „ parole que la Reine ajouta à l'écrit) „ c'est un méchant & dangereux esprit, „ qui donne de pernicieux conseils à 1651.

1651. „ Monsieur. Il veut perdre l'Etat, parce „ qu'on lui a refusé le Chapeau, & il „ s'est vanté publiquement qu'il mettra „ le feu aux quatre coins du Royaume, „ & qu'il se tiendra auprés avec cent „ mille hommes qui lui sont engagés „ pour casser la tête à ceux qui se pré„ senteront pour l'éteindre ". L'expression étoit un peu forte, & je vous assure que je n'avois rien dit qui en approchât; mais elle étoit assez propre pour grossir la nuée qu'on vouloit faire fondre sur moi en la détournant de dessus la tête du Mazarin. On voit le Parlement assemblé pour donner Arrêt en faveur de Mrs. les Princes; on voit Monsieur dans la Grand' Chambre déclaré personnellement contre le Mazarin, & l'on s'imagine que la diversion qui étoit nécessaire se rendroit possible par une nouveauté aussi surprenante que seroit celle qui mettroit en quelque façon le Coadjuteur sur la selette, en l'exposant, sans que le Parlement eût aucun lieu de se plaindre de la forme, à tous les brocards qu'il plairoit au moindre de la Compagnie de lui donner. On n'oublia rien de tout ce qui pouvoit inspirer du respect, pour l'attaque, & de tout ce qui pouvoit affoiblir la défense. L'Ecrit fut signé des quatre Secrétaires d'Etat;

& afin d'avoir plus de lieu de pouvoir 1651.
rendre inutile tout d'un coup ce que je dirois apparemment pour ma justification, l'on fit suivre de fort près les Députés par Mr. le Comte de Brienne, avec ordre de prier Monsieur de vouloir bien aller conférer avec la Reine, touchant le peu qui restoit pour consommer l'affaire de Mrs. les Princes. Vous verrez par les suites que le Garde des Seaux de Châteauneuf avoit inventé cet expédient, dans lequel il avoit deux fins : l'une étoit d'éloigner par de nouveaux incidents la délibération qui alloit directement à la liberté des Princes : l'autre de tirer de la Cour une Déclaration si publique contre mon Cardinalat, que la dignité même de la parole Royale se trouvât engagée à mon exclusion. Voilà l'intérêt du Garde des Seaux. Servien, qui porta cette proposition au premier Président, fut reçu à bras ouverts, parce que le premier Président, qui ne vouloit point que Mr. le Prince se trouvât uni avec Monsieur & avec les Frondeurs en sortant de prison, ne cherchoit qu'une occasion pour remettre sa liberté qu'il tenoit infaillible de toutes les façons, à une conjoncture où il ne leur en eût pas l'obligation aussi pure & aussi entiere qu'il

1651. la leur auroit eu celle-ci. Menardeau à qui le dessein fut communiqué, poussa plus loin ses espérances & celles de la Cour; car Mr. de Lionne m'a dit depuis, qu'il promit qu'il ouvriroit l'avis de donner sur une plainte aussi authentique, commission au Procureur Général d'informer contre moi; ce qui, ajouta-t-il, sera d'une grande utilité; soit en décréditant le Coadjuteur par une procédure qui le mettra *in reatu*, ou en changeant la carte à l'égard du Cardinal.

Les Députés revinrent entre onze heures & midi au Palais, où Monsieur avoit mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la délibération ce jour-là. Le premier Président affecta de commencer sa relation par la lecture de l'Ecrit qui lui avoit été donné contre moi. Il crut qu'il surprendroit ainsi les esprits. Effectivement il réussit, au moins en ce point; & la surprise parut dans tous les visages. Quoique je fusse averti, je ne l'étois pas du détail, & j'avoue que la forme de la machine ne m'étoit pas venue dans l'esprit. Dès que je la vis, j'en connus & j'en conçus la conséquence; & je la sentis encore plus vivement quand j'entendis Mr. le premier Président qui se tournant froide-

ment à gauche, dit, *Votre avis, Mr. le Doyen?* Je ne doutai point que la partie ne fût faite; & je ne me trompois pas: mais Menardeau qui devoit ouvrir la tranchée, eut peur d'une salve du côté de la salle, Il y trouva une si grande foule de peuple en entrant, tant d'acclamations à la Fronde, tant d'imprécations contre Mazarin, qu'il n'osa s'ouvrir, & qu'il se contenta de déplorer pathétiquement la division de l'Etat, & celle particulierement qui paroissoit dans la Maison Royale. Je ne puis vous dire de quel avis furent tous les Conseillers de la Grand' Chambre; & je crois qu'eux-mêmes ne l'eussent pû dire, si on ne les en eût pressés à la fin de leur discours. L'un fut du sentiment de faire des prieres de quarante heures; l'autre de prier Monsieur de prendre soin du public. Le bon homme Broussel oublia que l'Assemblée avoit été résolue & indiquée pour y traiter de l'affaire des Princes, & il ne parla en général que contre les désordres de l'Etat. Ce n'étoit pas mon compte; car je n'ignorois pas que tant que la délibération ne se feroit point, elle pourroit toujours retomber sur ce qui ne me convenoit pas. La place dans laquelle j'opinois qui étoit justement entre la 1650.

1651 Grand' Chambre & les Enquêtes, me donna le temps de faire mes réflexions, & de prendre mon parti, qui fut de traiter de satyre & de libelle l'Ecrit qui avoit été dressé contre moi par le Cardinal; de réveiller par quelque passage court, mais curieux, l'imagination des auditeurs, & de remettre ensuite la délibération dans son véritable sujet. Comme la mémoire ne me fournissoit rien dans l'Antiquité qui eût rapport à mon dessein, je fis un * passage d'un Latin le plus pur & le plus approchant des Anciens, qui fût en mon pouvoir, & je formai mon avis en ces termes.

„ Si le respect que j'ai pour MM. les „ Préopinants ne me fermoit la bouche, je ne pourrois m'empêcher de „ me plaindre de ce qu'ils n'ont pas „ relevé l'indignité de cette paperasse „ qu'on vient de lire dans cette Compagnie contre toutes les formes; & „ que l'on voit conçue dans les mêmes „ caracteres qui ont profané le sacré „ nom du Roi pour animer les témoins „ à brevet. Je pense qu'ils ont cru que „ ce libelle, qui n'est qu'une saillie de „ la fureur de M. le Cardinal Mazarin, „ étoit trop au-dessous d'eux & de moi. „ Je n'y répondrai, Messieurs, pour

* Voyez M. Joly, Tome I.

„ m'accommoder à leurs sentiments, 1651.
„ que par le passage d'un Ancien qui
„ me vient dans l'esprit. *Dans les mau-*
„ *vais temps je n'ai point abandonné la*
„ *Ville ; dans les bons, je n'ai point*
„ *eu d'intérêt en vue ; & dans les dé-*
„ *sespérés, je n'ai rien craint.* Je de-
„ mande pardon à la Compagnie de la
„ liberté que j'ai prise de sortir par ce
„ peu de paroles du sujet de la déli-
„ bération. Mon avis est de faire de
„ très-humbles remontrances au Roi, &
„ de le supplier d'envoyer incessamment
„ une Lettre de cachet pour obtenir la
„ liberté de Mrs. les Princes, & une
„ Déclaration en leur faveur ; pour éloi-
„ gner de sa Personne & de ses Con-
„ seils le Cardinal Mazarin. Mon sen-
„ timent est aussi, Messieurs, que la
„ Compagnie prenne la résolution dès
„ aujourd'hui de s'assembler Lundi pour
„ recevoir la réponse qu'il aura plu à
„ Sa Majeste de faire à Mrs. les Dé-
„ putés.

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion ; le parti des Princes la reçut comme l'unique voie pour leur liberté ; l'on opina avec chaleur, & mon avis passa tout d'une voix. J'assurerois au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires.

1651. On chercha long-temps mon passage, qui en Latin a toute autre grace qu'en François, & même beaucoup plus de force. Le Premier Président, qui ne s'étonnoit de rien, parla de la nécessité de l'éloignement du Cardinal, selon toute la force de l'Arrêt, & avec autant de vigueur que s'il avoit été proposé par lui-même ; mais habilement, finement, & d'une maniere qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monsieur comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevue qu'elle demandoit par Mr. de Brienne. Monsieur s'en excusant sur le peu de sûreté qu'il y avoit pour lui, le Premier Président insista & même avec larmes, & quand il vit Monsieur un peu ébranlé, il manda les Gens du Roi. Talon, Avocat Général, fit une des plus belles actions, qui se soient jamais faites en ce genre. Je n'ai jamais rien ouï ni lu de plus éloquent ; il accompagna ses paroles de tout ce qui leur put donner de la force ; il invoqua les manes de Henri le Grand : il recommanda la France en général à St. Louis, un genou en terre. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce spectacle ; mais vous en eussiez été émue comme toute la Compagnie, qui s'émut si fortement, que j'en vis la clameur

les Enquêtes commencer à s'affoiblir. 1651.
Le Premier Président qui s'en apperçut comme moi, se voulut servir de l'occasion, & il proposa à Monsieur de prendre l'avis de la Compagnie. Je me souviens que Barillon vous racontoit un jour cet endroit. Comme je vis que Monsieur s'ébranloit, & commençoit même à dire qu'il feroit tout ce que le Parlement lui conseilleroit, je pris la parole & dis, que le conseil que Monsieur demandoit, n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais Royal, puisqu'il s'étoit déja déclaré plus de vingt fois sur cela : mais qu'il vouloit seulement demander à la Compagnie la maniere dont elle jugeroit à propos qu'il s'excusât envers la Reine. Monsieur m'entendit bien ; il comprit qu'il s'étoit trop avancé, il avoua mon explication, & Brienne fut renvoyé avec cette réponse : que Monsieur rendroit à la Reine ses très-humbles devoirs, aussi-tôt que les Princes seroient en liberté, & que le Cardinal Mazarin seroit éloigné de la Personne du Roi, & de ses Conseils.

Nous appréhendions dans la vérité un coup de désespoir & de la Reine & du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais Royal ; mais on eût pu trouver

1651. des tempéraments & des sûretés, si nous n'eussions eu que cette considération. Nous craignions beaucoup davantage sa foiblesse, & avec d'autant plus de sujet que nous avions remarqué que les délais du Cardinal pour ce qui regardoit la liberté de Mrs. les Princes, n'avoient d'autre fondement que l'espérance qu'il ne pouvoit perdre, que la Reine regagneroit Monsieur, & c'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir le Maréchal de Grammont & Lionne pour le Havre de Grace, comme pour aller prendre avec les Princes les sûretés nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut par cette considération l'affaire si avancée, qu'il se laissa aller à envoyer avec eux Goulas, Secrétaire de ses commandements. Il s'y engagea dès le premier du mois avec le Maréchal de Grammont; & il en fut bien fâché le 2 au matin, parce que je lui en fis connoître la conséquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût sincere pour la liberté des Princes. Il se trouva par l'évènement que j'avois bien jugé; car le Maréchal de Grammont, qui partit le même jour pour aller au Havre, & qui dit publiquement au Luxembourg que Mrs. les Princes avoient leur liberté, & sans les

'rondeurs, n'eut que le plaisir de leur 1651.
endre une visite. Il partit sans instru-
tion; on promit de lui en envoyer.
Quand on vit que Monsieur s'étoit retiré
lu panneau, on prit d'autres vues; &
e pauvre Maréchal de Grammont avec
es meilleures intentions du monde
oua un des plus ridicules personnages
qu'homme de sa qualité pouvoit jouer.

Vous allez voir dans peu une preuve convainquante, que toutes les démarches, ou plutôt toutes les démonstrations que le Cardinal donnoit depuis quelque temps de vouloir la liberté des Princes, n'étoit que dans la vue de détacher Monsieur de leurs intérêts sous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déja dit, que cette grande scene des remontrances pour l'éloignement du Cardinal & du refus fait à Mr. de Brienne se passa le 4 de Fevrier; elle ne fut pas la seule. Le vieux bon homme de la Vieuville, le Marquis de Sourdis, le Comte de Fiesque, Bethune & Montresor se mirent dans la tête de faire une assemblée de Noblesse pour le retablissement de leurs privileges. Je m'y opposai fortement auprès de Monsieur, parce que j'étois persuadé qu'il n'y avoit rien de plus dangereux dans une faction que de mêler sans nécessité ce qui en a la figure.

1651. Je l'avois éprouvé plus d'une fois ; & toutes les circonstances en devoient dissuader dans cette occasion. Nous avions Monsieur, nous avions le Parlement, nous avions l'Hôtel de Ville. Ce composé paroissoit faire le gros de l'Etat, tout ce qui n'étoit pas Assemblée légitime le *déparoit*. Il fallut céder à leurs desirs, auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaisie d'Anneri, à qui j'avois l'obligation que vous avez vue ci-dessus. Il étoit Secrétaire de cette Assemblée, mais il en étoit aussi beaucoup plus le fanatique. Cette Assemblée, qui se tint ce jour-là à l'hôtel de Vieuville, donna une grande terreur au Palais Royal, où l'on fit monter six Compagnies des gardes. Monsieur s'en fâcha, il envoya en qualité de Lieutenant-Général de l'Etat commander à M. d'Epernon, Colonel de l'Infanterie, & à M. de Schomberg, Colonel des Suisses, de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent respectueusement, mais en gens qui étoient à la Reine.

Le 5 l'Assemblée de la Noblesse se tint chez Mr. de Nemours.

Le 6 les Chambres étant assemblées, & Monsieur ayant pris sa place au Parlement, les Gens du Roi entrerent, & ils dirent à la Compagnie, qu'ayant été

demander audience à la Reine pour 1651.
les remontrances, elle leur avoit répondu qu'elle souhaitoit plus que personne la délivrance de Mrs. les Princes ; mais qu'il étoit juste de chercher les sûretés pour l'Etat ; que pour ce qui étoit de Mr. le Cardinal, elle le retiendroit dans ses Conseils tant qu'elle le jugeroit utile au service du Roi ; & qu'il n'appartenoit pas au Parlement de prendre connoissance de quel Ministre elle se servoit.

Le Premier Président essuya toutes les *bourrades* qu'on se peut figurer, pour n'avoir pas fait plus d'instances. On voulut l'obliger d'envoyer demander l'audience pour l'après-dînée. Tout le délai qu'il put obtenir, ne fut que jusques au lendemain. Monsieur ayant dit que les Maréchaux de France étoient dépendants du Cardinal, l'on donna Arrêt sur l'heure, par lequel il fut ordonné de n'obëir qu'à Monsieur.

Comme j'étois le soir chez moi, Mrs. de Guimené & de Bethune y entrerent ; & me dirent que le Cardinal s'étoit sauvé lui troisieme ; qu'il étoit sorti de Paris en habit déguisé, & que le Palais Royal étoit dans une consternation effroyable. Je voulois monter en carrosse sur cette nouvelle, pour aller trouver

1651. Monſieur, mais ils me prierent d'entrer dans un petit cabinet où ils me puſſent parler en particulier. Voici le ſecret. Chandenier, Capitaine des Gardes en quartier étoit dans le carroſſe du Prince de Guimené ; & vouloit me dire un mot, mais il ne vouloit être vu d'aucun de mes domeſtiques. Je conteſſois pour peu ſages les deux hommes qui me parloient, mais je les crus foux à lier, & à mener aux petites maiſons, quand ils me nommerent Chandenier. Je ne l'avois point vu depuis le College, & encore depuis les premieres années du College, où nous n'avions que neuf ou dix ans l'un & l'autre, nous ne nous étions jamais rendu viſite. Il avoit été fort attaché au Cardinal de Richelieu dans la maiſon duquel j'avois été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il étoit Capitaine des Gardes en quartier, je ſervois le mien dans la Fronde. Je le vois à ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au Roi ſon Premier Miniſtre ; je le vois dans ma chambre. Il me demande d'abord ſi je ne ſuis pas ſerviteur du Roi. Je vous confeſſe que j'euſſe eu bien peur, ſi je n'euſſe été aſſuré que j'avois un bon Corps de Garde dans ma cour, & bon nombre de gens fort braves & fort fideles

fideles dans mon antichambre. Comme 1651.
j'eus répondu à Chandenier que j'étois au Roi comme lui, il me sauta au colet & me dit : Et moi je suis au Roi comme vous ; mais comme vous êtes aussi contre Mazarin pour la cabale ; cela s'entend, ajouta-t-il, car au poste où je suis, je ne voudrois pas lui faire du mal autrement. Ensuite il me demanda mon amitié ; il me dit qu'il n'étoit pas aussi mal auprès de la Reine qu'on le croyoit ; qu'il trouveroit bien dans sa place des moments à donner de bonnes bottes au * Sicilien. Il revint une autre fois chez moi avec les mêmes gens entre minuit & une heure. Il y vint pour la troisieme fois avec le Grand-Prévôt qui, à mon avis, ne faisoit ce pas que de concert avec la Cour, quoiqu'il fît profession d'amitié avec moi depuis assez long-temps. La Reine eut avis de tout ceci, & de quelque maniere que cet avis lui en soit venu, il est constant qu'elle l'eut, & il ne l'est pas moins qu'il ne se pouvoit pas qu'elle ne l'eût : le Prince de Guimené & Bethune étant les deux hommes du Royaume les moins secrets. J'en avertis Chandenier en leur présence dès la premiere visite. Il eut commandement de

* Le Cardinal Mazarin.

1651. se retirer chez lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que j'eus avec lui ; vous en verrez la suite en son temps.

Aussi-tôt que Chandenier fut sorti de chez moi, j'allai chez Monsieur, que je trouvai environné d'une troupe de Courtisans qui applaudissoient au triomphe. Monsieur qui ne me vit pas assez content à son gré, me dit qu'il gageroit que j'apprehendois que le Roi ne s'en allât. Je le lui avouai. Il se moqua de moi ; il m'assura que si le Cardinal avoit eu cette pensée, il l'auroit executée en l'emmenant avec lui. Je lui répondis qu'il sembloit que depuis quelque temps la tête tournât au Cardinal, & qu'à tout hazard il seroit bon d'y prendre garde ; parce qu'avec ces sortes de gens les contre-temps sont toujours à craindre. Tout ce que je pus obtenir de Monsieur, fut que je disse comme de moi-même à Chamboy, qui étoit mon ami, & qui commandoit la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Longueville, de faire quelque patrouille sans éclat dans le quartier du Palais Royal. Chamboy avoit fait couler dans Paris 50 ou 60 hommes de ses Gendarmes de concert avec moi depuis que j'avois traité avec les Princes. Comme je faisois chercher Chamboy, Monsieur

me rappella, & me défendit expressément de faire faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avoit sur ce point étoit inconcevable, & ce n'est pas la seule occasion où j'ai observé, que *la plûpart des hommes ne font les grands maux que par les scrupules qu'ils ont des moindres*. Monsieur craignoit au dernier point la Guerre civile, qu'il eût faite par nécessité, si le Roi fût sorti. Il se faisoit un crime de la seule pensée de l'empêcher. 1651.

On raisonna beaucoup sur l'évasion du Cardinal, chacun y voulant chercher des motifs à sa mode. Je suis persuadé que la frayeur en fut l'unique cause, & qu'il ne se put donner à lui-même le temps qu'il eût fallu pour emmener le Roi & la Reine. Vous verrez dans la suite qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientôt après; & apparemment le dessein en étoit formé avant qu'il s'en allât. Je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'exécuter pas dans une occasion où il avoit à toutes les heures du monde, sujet de craindre que l'on ne s'y opposât.

Le 17 le Parlement s'assembla & ordonna, Monsieur y assistant, que très-humbles remerciments seroient faits à

1651. la Reine pour l'éloignement du Cardinal, & qu'elle seroit aussi suppliée de faire expédier une Lettre de cachet pour faire sortir les Princes, & d'envoyer une * Déclaration par laquelle les étrangers fussent à jamais exclus du Conseil du Roi. Le Premier Président s'étant acquitté de cette commission sur les 4 heures du soir, la Reine lui dit, qu'elle ne pouvoit faire des réponses, qu'elle n'eût conféré avec Mr. le Duc d'Orléans, auquel on envoya pour cet effet le Garde des Seaux, le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur répondit, qu'il ne pouvoit aller au Palais Royal, que Mrs. les Princes ne fussent en liberté, & que le Cardinal ne fût encore plus éloigné de la Cour.

Le 18 le Premier Président ayant fait son rapport au Parlement de ce que la Reine avoit dit, Monsieur expliqua à la Compagnie les raisons de sa conduite à l'égard de l'entrevue que l'on demandoit. Il fit remarquer que le Cardinal n'étoit qu'à St. Germain, d'où il gouvernoit encore le Royaume ; que son Neveu & ses Nieces étoient au Palais Royal ; & il proposa que l'on suppliât très-humblement la Reine de s'expliquer, si cet éloignement étoit

* Voyez les *Mémoires de Joly*, Tome I.

pour toujours & ſans retour. On ne peut 1651.
s'imaginer jusques où alla l'emportement de la Compagnie ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y auroit plus de Favoris en France. Je ne croirois pas, ſi je ne l'avois ouï, que l'extravagance des hommes eût pu ſe porter juſqu'à cette extrêmité. On paſſa enfin à l'avis de Monſieur, qui fut de faire expliquer la Reine ſur la qualité de l'éloignement du Mazarin, & de preſſer la Lettre de cachet pour la liberté des Princes.

Ce même jour la Reine aſſembla dans le Palais Royal Mrs. de Vendôme, de Nemours, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de l'Iſlebonne, d'Epernon, de Candale, d'Etrées, de l'Hôpital, de Villeroi, du Pleſſis-Praſlin, d'Hoquincourt, de Grancei, & elle envoya par leur avis Mrs. de Vendôme, d'Elbeuf, & d'Epernon prier Monſieur de revenir prendre ſa place au Conſeil, & lui dire que ſi pourtant il ne le jugeoit pas à propos, elle lui enverroit le Garde des Seaux pour concerter avec lui ce qui ſeroit néceſſaire pour l'affaire des Princes. Monſieur accepta la ſeconde propoſition, & s'excuſa de la premiere en termes fort reſpectueux; mais il traita

1651. fort mal * Mr. d'Elbeuf, qui le vouloit un peu trop presser d'aller au Palais Royal. Ces Messieurs dirent à Monsieur, que la Reine leur avoit aussi commandé de l'assurer que l'éloignement du Cardinal étoit pour toujours. Vous verrez bientôt, que si Monsieur se fût mis ce jour-là entre les mains de la Reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût sortie de Paris, & qu'elle l'eût emmené.

Le 19 Monsieur ayant dit au Parlement ce que la Reine lui avoit mandé touchant l'éloignement du Cardinal; & les Gens du Roi ayant ajouté que la Reine leur avoit donné ordre de porter la même parole à la Compagnie, l'on donna Arrêt par lequel il fut dit, que vû la Déclaration de la Reine le Cardinal Mazarin sortiroit dans 15 jours du Royaume & de toutes les terres de l'obéïssance du Roi avec tous ses parents & ses domestiques étrangers; à faute de quoi il seroit procédé extraordinairement contre eux, & permis aux Communes & à tous autres de leur courir sus. J'eus un violent soupçon, au sortir du Palais, que l'on n'emmenât le

* Il le traita de *Mazarin fiéfé*, & lui dit d'autres duretés. Voyez *Memoires de Joly* Tome I.

Roi ce jour-là ; parce que l'Abbé Charrier, à qui le Grand Prévôt faisoit croire plus de la moitié de ce qu'il vouloit, me vint trouver tout échauffé, pour m'assurer que Madame de Chevreuse & le Garde des Seaux me jouoient, & ne me disoient pas tous les secrets, s'ils ne m'avoient fait confidence du tour qu'ils avoient fait au Cardinal : qu'il sçavoit de science certaine & de bon lieu, que c'étoient eux qui lui avoient persuadé de sortir de Paris, sur la parole qu'ils lui avoient donné de le servir ensuite pour son rétablissement ; & d'appuyer dans l'esprit de Monsieur les instances de la Reine, à laquelle il ne pouvoit jamais résister en présence. L'Abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonstances que j'ai trouvé depuis répandues dans le monde, & qui eussent fait croire (au moins à tous ceux qui croient que tout ce qui leur paroît le plus fin est le plus vrai) que l'évasion du Mazarin étoit un grand coup de Politique ménagé par Madame de Chevreuse & par le Garde des Seaux, & pour perdre le Cardinal par lui-même. Les misérables Gazettiers de ce tems-là ont forgé là-dessus des *Contes de peau d'âne*, plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfants. Je m'en moquai dès 1651.

1651. l'heure même, parce que j'avois vu & l'un & l'autre fort embarrassés, quand ils apprirent que le Cardinal étoit parti, dans la crainte que le Roi ne le suivît bientôt. Mais comme je croyois avoir remarqué plus d'une fois que la Cour se servoit du Grand Prévôt pour me faire insinuer de certaines choses, j'observai soigneusement les circonstances, & il me parut que beaucoup de celles que l'Abbé Charrier me marquoit, & qu'il m'avoua tenir du Grand Prévôt, tendoient à me laisser voir que le Mazarin s'en alloit paisiblement hors du Royaume attendre avec sûreté l'effet des grandes promesses du Garde des Seaux & de Madame de Chevreuse. Le bruit de ce grand coup d'Etat a été si universel qu'il faut à mon avis qu'il ait été semé pour plus d'une fin, & je suis persuadé que l'on fut bien aise de s'en servir pour m'ôter de la pensée qu'on eût eu dessein de sortir de Paris le jour que l'on faisoit effectivement état d'en sortir. Ce qui augmenta fort mon soupçon est que la Reine, qui avoit toujours donné des délais, s'étoit relâchée tout à coup, & avoit offert d'envoyer le Garde des Seaux à Monsieur, & de terminer l'affaire des Princes. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures, & je le suppliai d'y

faire réflexion. Je le pressai, je l'importunai. Le Garde des Seaux qui vint sur le soir regler avec lui les ordres qu'on promettoit d'envoyer dès le lendemain pour la liberté des Princes, l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui, & je m'en revins chez moi, très-persuadé que nous aurions bientôt quelque scene nouvelle. Je m'étois presque endormi quand un Gentilhomme ordinaire de Monsieur tira le rideau de mon lit, & me dit que S. A. R. me demandoit. J'eus la curiosité d'en sçavoir la cause, & tout ce qu'il m'en put apprendre fut, que Mademoiselle de Chevreuse étoit venue éveiller Monsieur. Comme je m'habillois, un Page m'apporta un billet d'elle: il n'y avoit que ces mots: *Venez en diligence au Luxembourg; & prenez garde à vous par les chemins.* Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse assise sur un coffre dans sa chambre. Elle me dit que Madame sa mere, qui s'étoit trouvé mal, l'avoit envoyée à Monsieur pour lui faire sçavoir que le Roi étoit sur le point de sortir de Paris, qu'il s'étoit couché à l'ordinaire, & qu'il venoit de se relever, & qu'il étoit même déja tout botté. Véritablement l'avis ne venoit pas d'assez bon lieu. Le Maréchal d'Aumont, Capitaine 1651.

1651. des Gardes en quartier, le faisoit donner sous main & de concert avec le Maréchal d'Albret par la seule vue de ne pas rejetter le Royaume dans une confusion aussi effroyable que celle qu'il prévoyoit. Le Maréchal de Villeroi avoit fait donner au même instant le même avis par le Garde des Seaux. Mademoiselle de Chevreuse ajouta, qu'elle croyoit que nous aurions bien de la peine à faire prendre une bonne résolution à Monsieur, parce que la premiere parole qu'il lui avoit dite lorsqu'elle l'avoit éveillé, étoit : *Envoyez querir le Coadjuteur ; toutefois qu'y a-t-il à faire ?*

Nous entrames dans la chambre de Madame où Monsieur étoit couché avec elle. Il me dit d'abord : *Vous l'aviez bien dit ; que ferons-nous ?* Il n'y a qu'un parti, lui répondis-je, c'est de se saisir des portes de Paris. Le moyen à l'heure qu'il est, reprit-il ! Les hommes en cet état ne parlent que par monosyllabes. Je me souviens que je le fis remarquer à Mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles, Madame se surpassa. On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur ; & tout ce que l'on en put tirer, fut, qu'il enverroit des Touches, Capi-

taine de ses Suisses, chez la Reine, 1651.
pour la supplier de faire réflexion sur les suites d'une action de cette nature. Cela suffira, disoit Monsieur : car quand la Reine verra que sa résolution est pénétrée, elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. Madame voyant que cet expédient n'étant pas accompagné, seroit capable de tout perdre, & que pourtant Monsieur ne pouvoit se résoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui apporter une écritoire qui étoit sur la table de son cabinet, & elle écrivit ces paroles dans une grande feuille de papier.

Il est ordonné à Mr. le Coadjuteur de faire prendre les armes, & d'empêcher que les Créatures du Cardinal Mazarin condamné par le Parlement, ne fassent sortir le Roi de Paris.

MARGUERITE DE LORRAINE.

Monsieur ayant voulu voir cette dépêche, l'arracha des mains de Madame : mais il ne put l'empêcher de dire à Mademoiselle de Chevreuse, *Je te prie, ma chere Niece, de dire au Coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut, & je lui réponds demain de Monsieur, quoiqu'il dise aujourd'hui.* Monsieur me cria, comme je sortois de la chambre ; *Au*

1651. *moins, Monsieur le Coadjuteur, vous connoissez le Parlement, je ne veux point absolument me brouiller avec lui.* Mademoiselle de Chevreuse tira la porte en disant : *Je vous défie de vous brouiller autant avec lui que vous l'êtes avec moi.*

Vous jugez aisément de l'état où je me trouvai ; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en étoit point embarrassant, quoique l'événement fût bien délicat. J'écrivis à Mr. de Beaufort ce qui se passoit, & je le priai de se rendre en toute diligence à l'Hôtel de Montbazon. Mademoiselle de Chevreuse alla éveiller le Maréchal de la Mothe, qui monta à cheval en même temps avec tout ce qu'il put amasser de gens attachés à Mrs. les Princes. Je sçais bien que Langues & Coligni furent de cette troupe. Mr. de Montmorenci porta ordre de ma part à l'Epinai de faire prendre les armes à la Compagnie dont il étoit Lieutenant ; ce qu'ils firent. Il se saisit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à son logis, sa femme, qui étoit sœur de Madame de Pomereux, se jetta en juppe dans la rue, fit battre le tambour, & cette Compagnie se posta à la rue St. Honoré.

Des Touches exécuta dans ces entrefaites sa commission ; il trouva le Roi dans le lit (car il s'y étoit remis) & la Reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur qu'elle n'avoit jamais pensé à enlever le Roi, & que c'étoit une piece de ma façon. Le reste de la nuit l'on régla les Gardes. Mrs. de Beaufort & de la Mothe se chargerent des patrouilles de Cavalerie. Enfin on s'assura, comme il étoit nécessaire dans cette occasion. 1651.

Je retournai chez Monsieur pour lui rendre compte du succès. Il en fut très-aise dans le fond ; mais il n'osa toutefois s'en expliquer, parce qu'il vouloit apprendre ce que le Parlement en penseroit. Selon ce qu'il en disoit lui-même, je connus clairement que je courois risque d'être desavoué, si le Parlement grondoit ; & vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avoit gueres de matiere plus propre à le faire gronder, puisqu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais que celles où il se traite d'investir le Palais Royal. J'étois très-persuadé, comme je le suis encore, qu'elle étoit bien rectifiée & même sanctifiée par la circonstance ; car il est constant que la sortie du Roi pouvoit être la perte de l'Etat. Mais je connoissois

1651 le Parlement, & je sçavois que le bien qui n'est pas dans les formes, y est toujours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est une des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embarrassé. Je ne pouvois pas douter que les Gens du Roi n'éclatassent le lendemain avec fureur contre cette action; je ne pouvois pas ignorer que le Premier Président ne tonnât; j'étois très-assuré que Longueil, qui depuis que son frere étoit devenu Surintendant des Finances, avoit renoncé à la Fronde, ne m'épargneroit pas, par ses sous-mains, que je connoissois pour être encore plus dangereuses que les déclamations des autres.

Ma premiere pensée fut d'aller dès les sept heures du matin chez Monsieur le presser de se lever, ce qui étoit une affaire, & d'aller au Palais, ce qui en étoit une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis, & il me dit pour raison, que l'affaire dont il s'agissoit n'étoit pas de la nature de celles où il suffit d'être avoué. Je l'entendis d'abord, & j'entrai dans sa pensée; je compris qu'il y auroit trop d'inconvénients à faire seulement soupçonner que la chose n'avoit pas été exécutée par les ordres positifs de Monsieur, & que la moindre résistance qu'il

feroit à se trouver à l'Assemblée, feroit 1651.
naturellement ce mauvais effet. Je pris la résolution de ne point proposer à Monsieur d'y aller, mais de me conduire toutefois d'une maniere qui l'obligeât d'y venir ; & le moyen que je pris pour cela fut, que nous nous y trouvassions Mrs. de Beaufort, de la Mothe & moi fort accompagnés ; que nous nous y fissions faire de grandes acclamations par le peuple; qu'une partie des Officiers des Colonels dépendants de nous se partageât ; que les uns vinssent au Palais pour y rendre le concours plus grand ; que les autres fussent chez Monsieur comme pour lui offrir leurs services dans une conjoncture aussi périlleuse pour la Ville, qu'auroit été la sortie du Roi ; & que Mr. de Nemours s'y trouvât en même temps avec Mrs. de Colligni, de Langues, de Tavannes & les autres du parti des Princes, qui lui dissent que c'étoit à ce coup que Mrs. ses Cousins lui devoient leurs libertés, & qu'ils le supplioient d'aller consommer son ouvrage au Palais. Mr. de Nemours ne put faire ce compliment à Monsieur qu'à huit heures, parce qu'il avoit commandé à ses gens de ne point l'éveiller plutôt, sans doute pour se donner le temps de voir ce que

1651. la matinée produiroit. Nous étions cependant au Palais dès les sept heures, & nous observames que le Premier Président gardoit la même conduite, car il n'assembloit point les Chambres, apparemment pour voir les démarches de Monsieur. Il étoit à sa place dans la Grand'Chambre, jugeant les affaires ordinaires, mais il montroit par son visage & par ses manieres, qu'il avoit de plus grandes pensées dans l'esprit. La tristesse paroissoit dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche & qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement. Monsieur arriva enfin, mais bien tard & après neuf heures sonnées, Mr. de Nemours ayant eu toutes les peines du monde à l'ébranler. Il dit en arrivant à la Compagnie, qu'il avoit conféré la veille avec le Garde des Seaux, & que les Lettres de cachet pour la liberté des Princes seroient expédiées dans deux heures, & partiroient incessamment. Le Premier Président prit ensuite la parole, & dit avec un profond soupir : *Mr. le Prince est en liberté, & le Roi, le Roi notre Maître est prisonnier.* Monsieur qui n'avoit point de peur, parce qu'il avoit reçu plus d'acclamations dans les rues & dans la salle du Palais qu'il n'en avoit jamais eu, & à qui Coulon avoit

dit à l'oreille que l'escopeterie des Enquêtes ne seroit pas moins forte ; Monsieur, dis-je, lui repartit : *Le Roi étoit prisonnier entre les mains du Mazarin, mais Dieu merci, il ne l'est plus.* Les Enquêtes répondirent comme par un Echo, *il ne l'est plus, il ne l'est plus.* Monsieur qui parloit toujours bien en public, fit un petit narré de ce qui s'étoit passé la nuit, délicat, mais suffisant pour autoriser ce qui s'étoit fait ; & le Premier Président ne répondit que par une invective assez aigre qu'il fit contre ceux qui avoient supposé que la Reine eût une aussi mauvaise intention ; qu'il n'y avoit rien de plus faux, & tout le reste. Je ne répondis que par un souris. Vous pouvez croire que Monsieur ne nomma pas ses Auteurs, mais il marqua en général au Premier Président, qu'il en sçavoit plus que lui. 1651.

La Reine envoya querir dès l'après-dînée les Gens du Roi & ceux de l'Hôtel de Ville, pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée, & pour leur commander de faire même garder les portes de la Ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples. Elle fut exactement obéie. Cela se passa le 10. Février.

Le 11 Mr. de la Vrilliere, Secrétaire

1651. *tous les Cardinaux, parce qu'ils font serment au Pape.* Le Premier Président s'imaginant qu'il me feroit un grand déplaisir, admira le bon sens de Broussel, & approuva son sentiment. Il étoit fort tard, l'on vouloit dîner; la plûpart n'y firent point de réflexion; & comme tout ce qui se disoit & se faisoit en ce temps-là contre le Mazarin directement ou indirectement, étoit si naturel qu'il n'eût pas été judicieux de s'y imaginer du mystere, je crois que je n'y eusse pas pris garde, non plus que les autres, si Mr. de Châlons, qui avoit pris ce jour-là sa place au Parlement, ne m'eût dit que lorsque Broussel eut proposé l'exclusion des Cardinaux François, & que le Parlement eut témoigné par des voies confuses de l'approuver, Mr. le Prince avoit fait paroître beaucoup de joie, & s'étoit écrié : *Voilà un bel écho!* Il faut que je vous fasse ici mon panégyrique. Je pouvois être un peu piqué de ce que dès le lendemain d'un traité par lequel Monsieur déclaroit qu'il pensoit à me faire Cardinal, Monsieur le Prince appuyoit une proposition qui alloit directement à la diminution de cette dignité. La vérité est que Mr. le Prince n'y avoit aucune part; qu'elle se fit naturellement, &

ne fut appuyée que parce que rien de 1651.
out ce qui s'avançoit contre le Mazarin ne pouvoit être désapprouvé. Mais 'eus lieu de croire en ce temps-là qu'il avoit eu du concert ; que Longueil voit fait donner dans le panneau le on homme Broussel ; que tous les ens marqués pour être serviteurs de Mrs. les Princes y avoient donné avec haleur ; & j'eus encore autant de lieu 'espérer que j'en ferois évanouir la entative, quand les Frondeurs qui 'apperçurent que le premier Président e vouloit servir contre moi en partiulier de la chaleur que le corps avoit ontre le général, m'offrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'Arêt & d'éclater d'une maniere qui eût ssurément obligé Monsieur le Prince faire changer de ton à ceux de son parti. Il y eut dans le même temps ne autre occasion qui, s'il m'eût plu, n'auroit encore donné un moyen bien plus sûr, & plus fort de brouiller les cartes, & d'embarrasser le théatre d'une açon qui n'eût pas permis au premier Président de s'égayer à mes dépends. e vous ai déja parlé de l'assemblée de a Noblesse. La Cour qui est toujours lisposée à croire le pire, étoit persuadée, quoiqu'à faux, comme je vous

1651. l'ai déja dit, que cette Assemblée étoit de mon invention, & que j'y faisois un grand fond. Elle crut par cette raison qu'elle frapperoit un grand coup contre moi en la dissipant; & sur ce principe qui étoit faux, elle faillit à se faire deux préjudices les plus réels & les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer. Pour obliger le Parlement, qui craint naturellement les Etats, à donner des Arrêts contre cette assemblée de la Noblesse, elle envoya le Maréchal de l'Hôpital à cette Assemblée, lui dire qu'elle n'avoit qu'à se séparer, parce que le Roi lui donnoit sa foi & sa parole de faire tenir les Etats Généraux le premier d'Octobre. Je sçais bien qu'on n'avoit pas le dessein de l'exécuter, mais je n'ignore pas aussi que si Monsieur & Mr. le Prince se fussent unis ensemble pour le faire exécuter, comme il étoit dans le fond de leur intérêt, il se fût trouvé par l'événement que les Ministres se fussent attiré sans nécessité pour une bagatelle, celui de tous les inconvénients qu'il ont toujours appréhendé le plus. L'autre, qu'ils hazarderent par cette conduite, fut qu'il ne tint presque à rien que Monsieur ne prît la protection de cette

Assemblée malgré moi ; & s'il l'eût fait 1651.
dès le commencement, comme je le fis sur le point de le faire, la Reine, contre son intérêt & son intention qui conspiroient ensemble à diviser Monsieur, d'avec le Prince, les eût unis davantage par un éclat, qui étant fait dès les premiers jours de la liberté, eût entraîné de nécessité le délivré dans le parti du Libérateur. Le temps donne des prétextes, il donne même quelquefois des raisons qui sont des manieres de dispenses pour les bienfaits ; & il n'est jamais sage dans la nouveauté d'en presser la méconnoissance.

La † Vieuville & de ‡ Sourdis secondés par Montresor qui depuis la disgrace de Riviere avoient repris assez de créance auprès de Monsieur, le piquerent un jour si vivement sur l'ingratitude que le Parlement lui témoignoit, en s'opiniâtrant à vouloir dissiper une Assemblée qui s'étoit formée sous son autorité, qu'il leur promit que s'ils continuoient le lendemain, il déclareroit à la Compagnie qu'il s'en alloit aux Cordeliers,

† La Vieuville dont il est parlé ici, c'est Charles, Duc de la Vieuville, Gouverneur du Poitou, Lieutenant Général en Champagne, &c. mort en 1689, âgé de 73 ans.

‡ Charles d'Escoubleau, Marquis de Sourdis, mort en 1666.

1651. où l'Assemblée se tenoit, & se mettroit à sa tête pour recevoir les Huissiers du Parlement qui seroient assez hardis pour lui venir signifier son Arrêt. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que depuis le jour que le Palais Royal fut investi, Monsieur étoit si persuadé de son pouvoir sur le peuple, qu'il n'avoit plus aucune frayeur du Parlement. Mr. de Beaufort qui entra dans le temps de cette conversation, l'ánima encore si fort, qu'il se fâcha contre moi-même avec aigreur, & me reprocha que j'avois contribué à souffrir que l'on insistât à la Déclaration contre les Cardinaux François; qu'il sçavoit bien que je ne m'en souciois pas, parce que ce ne seroit qu'une chanson, & même très-impertinente & très-ridicule, toutes les fois qu'il plairoit à la Cour; mais que je devois songer à sa gloire qui étoit trop intéressée à souffrir que les Mazarins, c'est-à-dire, ceux qui avoient fait leurs efforts pour soutenir ce Ministre dans le Parlement, se vengeassent de ceux qui l'avoient servi pour le détruire, en quittant sa personne pour attaquer sa dignité en vue d'un homme, à qui lui Monsieur la vouloit faire tomber. Mr. de Beaufort outré de ce que

le

le Président * Perrault, Intendant de 1651.
Mr. le Prince, avoit dit la veille dans la Buvette de la Chambre des Comptes, qu'il s'opposeroit au nom de son Maître à l'enregistrement de ses Provisions de l'Amirauté, Mr. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer & pour lui mettre dans l'esprit qu'il ne falloit pas laisser passer ces deux occasions sans éprouver ce que l'on devoit attendre de Mr. le Prince, dont tous les partisans paroissoient en l'une & en l'autre s'unir beaucoup avec ceux de la Cour.

Vous voyez que j'avois beau jeu, & d'autant plus que je pouvois presque être d'un sentiment contraire, sans me brouiller en quelque façon avec tous les autres amis que j'avois dans le Corps de la Noblesse. Je ne balançai pas un moment, parce que je résolus de me sacrifier à mon devoir, & de ne pas corrompre la satisfaction que je trouvois dans moi-même à avoir contribué, autant que j'avois fait, & à l'éloignement du Cardinal & à la liberté de Mrs. les Princes : deux ouvrages extrêmement agréables au public : de ne la pas corrompre, dis-je, par des

* Président en la Chambre des Comptes, Intendant de la Maison de M. le Prince.

1651. intrigues nouvelles & par des subdivisions de parti, qui d'un côté m'éloignoient toujours du gros de l'arbre, & qui de l'autre eussent toujours passé dans le monde pour des effets de la colere que je pouvois avoir contre le Parlement. Je dis, Que je pouvois avoir; car dans la vérité je ne l'avois pas, & parce que le gros du Corps qui étoit toujours très-bien intentionné pour moi, songeoit beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, & parce que je n'ai jamais compris que l'on se puisse émouvoir de ce que fait un Corps. Je n'eus pas de mérite à ne me pas échauffer; mais je crois en avoir eu un peu à ne me pas laisser ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimoient point prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tenterent; je n'y succombai pas, & je demeurai ferme à soutenir à Monsieur qu'il devoit dissiper l'Assemblée de la Noblesse; qu'il ne devoit point s'opposer à la Déclaration qui portoit l'exclusion des Conseils des Cardinaux François; & que son unique vue devoit être dorénavant d'assoupir toutes les partialités. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de satisfaction intérieure que cette action. Ce que je fis à la Paix de Paris étoit

mêlé de l'intérêt que je trouvois à ne pas devenir le subalterne de Fuensaldagne : mais je ne fus porté à cette action-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me résolus de m'y attacher uniquement ; j'étois satisfait de mon ouvrage, & s'il eût plu à la Cour & à Mr. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur disois, je rentrois moi-même de la meilleure foi du monde dans les exercices purs & simples de ma Profession. Je passois dans le monde pour avoir chassé le Mazarin qui étoit l'horreur du public, & pour avoir délivré les Princes qui en étoient devenus les délices. C'étoit un grand contentement, & je le sentois au point d'être très-fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu au Cardinalat. Je voulus marquer le détachement que j'en avois, par l'indifférence que je témoignai pour l'exclusion des Conseils qu'on lui donnoit. Je m'opposai à la résolution que Monsieur avoit prise de se déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher ; je fis qu'il se contenta d'avertir la Compagnie, qu'elle alloit trop loin, & que la premiere chose que le Roi feroit à sa Majorité, (comme il arriva,) seroit de révoquer cette Déclaration. Je n'entrai en rien à l'opposition que 1651.

1651. le Clergé de France y fit par la bouche de Mr. * l'Archevêque d'Ambrun, & non seulement je n'opinai pas sur ce sujet dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes amis d'opiner comme moi. Et comme le Président de Bellievre, qui vouloit à toutes forces rompre en visiere au Premier Président sur cette matiere, qui dans la vérité pouvoit se tourner très-facilement en ridicule contre un homme qui avoit fait tous ses efforts pour soutenir cette même dignité en la personne du Mazarin ; comme, dis-je, le Président de Bellievre m'eut reproché devant le feu de la Grand'Chambre, que je manquois aux intérêts de l'Eglise en la traitant ainsi, je lui répondis tout haut: *On n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Eglise, & j'en ferois un solide à l'Etat, si je ne faisois tous mes efforts pour y assoupir les divisions.* Cette parole plut à beaucoup de gens.

Le peu d'action que j'eus dans le même temps touchant les Etats Généraux, ne fut pas si approuvé. L'on voulut s'imaginer qu'ils rétabliroient l'Etat,

* George d'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Ambrun & ensuite Evêque & Prince de Metz, &c. mort en 1697, âgé de 88 ans.

& je n'en fus pas persuadé. Je sçavois 1651.
que la Cour ne les avoit proposés que pour obliger le Parlement, qui les appréhende toujours, à se brouiller avec la Noblesse. Mr. le Prince m'avoit dit vingt fois avant sa prison, qu'un Roi, ni des Princes du Sang n'en devoient jamais souffrir. Je connoissois la foiblesse de Monsieur, incapable de régir une machine de cette étendue. Voilà les raisons que j'eus pour ne me pas donner sur cet article le mouvement que beaucoup de gens eussent souhaité de moi. Je crois encore que j'avois raison. Toutes ces considérations firent qu'au lieu de m'éveiller sur les Etats Généraux, sur l'Assemblée de la Noblesse, & sur la Déclaration contre les Cardinaux, je me confirmai dans la pensée de me reposer, pour ainsi dire, dans mes dernieres actions; & je cherchai même les voies de le pouvoir faire avec honneur. Ce que Mr. de Châlons m'avoit dit de Mr. le Prince, joint à ce qui me paroissoit des démarches de beaucoup de ses serviteurs, commença à me donner ombrage; & cet ombrage me fit beaucoup de peine; parce que je prévoyois que si la Fronde se brouilloit avec Mr. le Prince, nous retomberions dans des confusions étranges. Je pris le parti;

1651. dans cette vue, d'aller au-devant de tout ce qui pourroit y donner lieu. J'allai trouver Mademoiselle de Chevreuse, je lui dis mes doutes; & après que je l'eus assurée que je ferois pour ses intérêts, sans exception, tout ce qu'elle voudroit, je la priai de me permettre de lui représenter qu'elle devoit toujours parler du mariage de Mr. le Prince de Conti, comme d'un honneur qu'elle recevroit, mais comme d'un honneur qui n'étoit pourtant pas au-dessus d'elle; que par cette raison elle ne devoit pas le courir, mais l'attendre; que toute la dignité y étoit conservée jusques-là, parce qu'elle avoit été recherchée, & poursuivie même avec de grandes instances; qu'il s'agissoit de ne rien perdre; que je ne croyois pas qu'on voulût manquer à ce qui avoit été non seulement promis dans la prison, mais à ce qui avoit été confirmé depuis par tous les engagements les plus solemnels, (vous remarquerez, s'il vous plaît, que Mr. le Prince de Conti soupoit presque tous les soirs à l'Hôtel de Chevreuse:) mais qu'ayant des lüeurs que les dispositions de Mr. le Prince pour la Fronde n'étoient pas si favorables que nous avions eu sujet de l'espérer, j'étois persuadé qu'il étoit de la bonne

conduite de ne pas s'exposer à une aven- 1652.
ture aussi fâcheuse que seroit celle d'un refus d'une personne de sa qualité : qu'il m'étoit venu dans l'esprit un moyen qui me paroissoit haut & digne de sa naissance pour nous éclaircir de l'intention de Mr. le Prince, & propre à en accélerer l'effet, si elle étoit bonne ; ou à en rectifier ou colorer la suite, si elle étoit mauvaise : que ce moyen étoit que je disse à Mr. le Prince, que Madame sa mere & elle m'avoient ordonné de l'assurer qu'elles ne prétendoient en façon du monde se servir des engagements qui avoient été pris par les Traités ; qu'elles n'y avoient consenti que pour avoir la satisfaction de lui remettre sa parole ; & que je le supplìois en leur nom de croire, que si elles lui faisoient la moindre peine, ou le moindre préjudice aux mesures qu'il pouvoit avoir en vue de prendre à la Cour, elles s'en désistoient de tout leur cœur, & qu'elles ne laisseroient pas de demeurer elles & tous leurs amis très-attachés à son service.

Mademoiselle de Chevreuse donna dans mon sens, parce qu'elle n'en avoit jamais d'autre que celui de l'homme qu'elle aimoit. Madame sa mére y tomba, parce que ses lumieres natu-

1651. relles lui faisoient toujours prendre avec avidité ce qui étoit bon. Laigues s'y opposa, parcequ'il étoit lourd, & que les gens de ce caractere ont toutes les peines du monde à comprendre ce qui est double. Bellievre, Caumartin, Montrésor l'emporterent à la fin en lui expliquant ce double, & en lui faisant voir que si Mr. le Prince avoit bonne intention, ce procédé l'obligeroit; que s'il l'avoit mauvaise, il le retiendroit, & l'empécheroit au moins de nous accabler dans un moment où nous en usions si respectueusement, si franchement & si honnêtement avec lui. Ce moment étoit ce que nous avions justement & uniquement à craindre, parce que la constitution des choses nous faisoit déja voir plus que suffisamment, que si nous l'échapions d'abord, nous ne ferions pas long-temps sans en rencontrer de plus défavorables. Jugez, je vous prie, de la délicatesse de celui qui pouvoit unir contre nous l'Autorité Royale, purgée du Mazarinisme, & le parti de Mr. le Prince purgé de la faction. Sur le tout quelle sureté en Mr. le Duc d'Orléans ! Vous voyez que j'avois raison de songer à prévenir l'orage & à nous faire un mérite de ce qui pouvoit nous l'attirer. Je fis mon Am-

bassade à Mr. le Prince. Je mis entre 1651.
les mains la prétention de mon Chapeau. Je lui remis le mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pourqui je le prenois. Je sortis persuadé, & je le suis encore, qu'il avoit toute l'intention de l'exécuter.

Tout ce que je viens de vous dire de l'Assemblée de la Noblesse, des Etats Généraux, & de la Déclaration contre les Cardinaux, tant François qu'Etrangers, fut ce qui remplit la scene depuis le 17 Février 1651, jusqu'au 3 Avril. Je n'en ai pas daté les jours, parce que je vous aurois trop ennuyée par la répétition. Elle fut continuée sans interruption dans le Parlement sur ces matieres. La Cour chicana toutes choses à son ordinaire, elle se relâcha aussi de toutes choses à son ordinaire. Elle fit tant par ses journées, que le Parlement de Paris écrivit à tous les Parlements du Royaume pour les exciter à donner Arrêt contre le Cardinal Mazarin, & ils le donnerent; qu'elle fut aussi obligée de donner une Déclaration d'innocence à Mrs. les Princes, qui fut un panégyrique; qu'elle fut forcée de donner une Déclaration, par laquelle tous les Cardinaux tant François qu'é-

M[illegible]
[illegible]ngers fermement [illegible]
du Roi, & le P[illegible]
repos que le C[illegible]
tan, & ne fût [illegible]
de l'Electeur de C[illegible]
falloit tous ces [illegible]
naturellement du [illegible]
il ; les ressorts étoient [illegible]
vous les allez voir.

Mr. le Prince, qui [illegible]
sieur sollicité par la Cour [illegible]
moder, égayoit de jour [illegible]
lement pour se rendre [illegible]
à la Reine & à Monsieur [illegible]
J'avois intérêt à tenir en [illegible]
honneur la vieille Fronde [illegible]
dormois pas de mon côté. [illegible]
tion : l'animosité la plus [illegible]
contre le Prince, me faisoit [illegible]
le même temps qu'elle n'oublioit [illegible]
pour l'obliger à négocier. Le [illegible]
d'Amel, Capitaine des Gardes [illegible]
sieur & mon ami particulier [illegible]
du Maréchal du Plessis-Praslin, [illegible]
pressa sept ou huit jours durant d'[illegible]
une conférence secrete avec lui, [illegible]
affaire, me disoit-il, où il y alloit [illegible]
ma vie & de mon honneur. J'eus [illegible]
beaucoup de difficulté, parce que [illegible]
connoissois le Maréchal du Plessis pour
un grand Mazarin, & le Vicomte d'Au[illegible]
tel pour un bon homme très-capable

...rompé. Monsieur à qui je ren... 1651.
...pte de l'instance que l'on me
...me commanda d'écouter le Ma-
...en prenant de toutes manieres
...écautions, & ce qui l'obligea à
...nner cet ordre fut que le Ma-
...lui fit dire par son frere, qu'il
...mettoit à tout ce qu'il lui plai-
...si ce qu'il me devoit dire n'étoit
...la derniere importance à S. A.
...le vis donc la nuit chez le Vi-
... d'Autel qui avoit sa chambre
...xembourg, mais qui avoit aussi
...gis dans la Rue d'Enfer. Il me
...sans façonner de la part de la Reine;
... dit qu'elle avoit toujours de la
...pour moi; qu'elle ne me vou-
...point perdre; qu'elle m'en don-
...une marque en m'avertissant que
...is sur le bord du précipice; que
... le Prince traitoit avec elle; qu'elle
...ouvoit s'ouvrir davantage, n'étant
...assurée de moi; mais que si je vou-
... m'engager à son service, elle me
...it toucher le détail au doigt & à
...il. Cela étoit, comme vous voyez,
un peu trop général. Je répondis qu'en
mon particulier je ne douterois jamais
de quoi que ce soit qu'il plût à la
Reine de me faire dire: qu'elle jugeoit
bien que Monsieur étant aussi engagé

1651. trangers seroient exclus des Conseils du Roi, & le Parlement n'eut pas de repos que le Cardinal n'eût quitté Sedan, & ne fût allé à Breuil, maison de l'Electeur de Cologne. Le Parlement faisoit tous ces mouvements le plus naturellement du monde, s'imaginoit-il ; les ressorts étoient sous le théâtre ; vous les allez voir.

Mr. le Prince, qui étoit incessamment sollicité par la Cour de s'accommoder, égayoit de jour en jour le Parlement pour se rendre plus nécessaire à la Reine & à Monsieur. Et comme j'avois intérêt à tenir en haleine & en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormois pas de mon côté. La Reine, dont l'animosité la plus fraîche étoit contre le Prince, me faisoit parler dans le même temps qu'elle n'oublioit rien pour l'obliger à négocier. Le Vicomte d'Autel, Capitaine des Gardes de Monsieur & mon ami particulier, étoit frere du Maréchal du Plessis-Praslin, & il me pressa sept ou huit jours durant d'avoir une conférence secrete avec lui, pour affaire, me disoit-il, où il y alloit de ma vie & de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parce que je connoissois le Maréchal du Plessis pour un grand Mazarin, & le Vicomte d'Autel pour un bon homme très-capable

d'être trompé. Monsieur à qui je rendis compte de l'instance que l'on me faisoit, me commanda d'écouter le Maréchal, en prenant de toutes manieres mes précautions, & ce qui l'obligea à me donner cet ordre fut que le Maréchal lui fit dire par son frere, qu'il se soumettoit à tout ce qu'il lui plairoit, si ce qu'il me devoit dire n'étoit pas de la derniere importance à S. A. R. Je le vis donc la nuit chez le Vicomte d'Autel qui avoit sa chambre au Luxembourg, mais qui avoit aussi son logis dans la Rue d'Enfer. Il me parla sans façonner de la part de la Reine; il me dit qu'elle avoit toujours de la bonté pour moi; qu'elle ne me vouloit point perdre; qu'elle m'en donnoit une marque en m'avertissant que j'étois sur le bord du précipice; que Mr. le Prince traitoit avec elle; qu'elle ne pouvoit s'ouvrir davantage, n'étant pas assurée de moi; mais que si je voulois m'engager à son service, elle me feroit toucher le détail au doigt & à l'oeil. Cela étoit, comme vous voyez, un peu trop général. Je répondis qu'en mon particulier je ne douterois jamais de quoi que ce soit qu'il plût à la Reine de me faire dire: qu'elle jugeoit bien que Monsieur étant aussi engagé 1651.

1651. qu'il l'étoit à Mr. le Prince, il ne rompoit pas avec lui, à moins, non-seulement qu'on lui fît voir des faits, mais qu'il pût lui-même les faire voir au Public. Cette parole qui étoit pourtant très-raisonnable, aigrit beaucoup la Reine contre moi. Elle dit au Maréchal : *Il veut périr, il périra.* Je l'ai sçu de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle vouloit dire. Servien & Lionne traitoient avec Mr. le Prince, & ils lui promettoient pour lui le Gouvernement de Guienne, celui de Provence pour son frere, la Lieutenance de Roi de Guienne, & le Gouvernement de Blaye pour la Rochefoucaut, qui étoit du secret de la négociation, & qui y étoit même présent. Mr. le Prince devoit avoir par ce Traité ses troupes entretenues dans ces Provinces, à la réserve de celles qui seroient en garnison dans les Places qu'on lui avoit déja rendues. Il avoit mis Meillant dans Clermont, Marsin dans Stenai, Bouteville dans Bellegarde, Arnaud dans le Château de Dijon, Persan dans Mouron; jugez quel établissement! Lionne m'a assuré plusieurs fois depuis, que lui & Servien avoient fait de très-bonne foi à Mr. le Prince la proposition touchant la Guienne & la Provence, parce

qu'ils étoient persuadés qu'il n'y avoit 1651.
rien que la Cour ne dût faire pour le gagner. Les gens qui veulent croire du mystere à toutes ces choses, ont dit qu'ils ne penserent qu'à l'amuser. Ce qui a donné de la couleur à cette opinion est que la chose leur réussit justement comme s'ils en eussent eu le dessein; car Mr. le Prince qui ne douta pas que deux hommes aussi dépendants du Cardinal, n'auroient pas eu la hardiesse de lui faire des propositions de cette importance, sans son ordre, & qui d'ailleurs trouva d'abord toute la facilité imaginable pour le Gouvernement de Guienne, dont il fut effectivement pourvu, en laissant celui de Bourgogne à Mr. d'Epernon: Mr. le Prince, dis-je, ne douta point de l'aveu du Cardinal pour le Gouvernement de Provence; & avant que de l'avoir reçu, ou il consentit, ou il fit entendre qu'il consentiroit, on en parle diversement, au changement du Conseil qui arriva le 3 Avril en la maniere que je vais vous le raconter, après que je vous aurai prié de remarquer que cette faute de Mr. le Prince est, à mon opinion, la plus grande qu'il ait jamais faite contre la Politique.

Le 3 Avril, Monsieur & Mr. le

1651 Prince étant allés au Palais Royal, Monfieur y apprit que Chavigni, l'intime de Mr. le Prince, y avoit été mandé par la Reine, de Touraine où il étoit. Monfieur qui le haïffoit mortellement, fe plaignit à la Reine de ce qu'elle l'avoit fait revenir fans lui en parler, & d'autant plus qu'elle lui alloit, (au moins felon le bruit commun,) faire prendre la place de Miniftre au Confeil. La Reine lui répondit fiérement, qu'il avoit bien fait d'autres chofes fans elle. Monfieur fortit du Palais Royal, Mr. le Prince le fuivit. Après le Confeil, la Reine envoya Mr. de la Vrilliere demander les Seaux à Mr. de Châteauneuf. Elle les donna fur les 10 heures du foir à Mr. le premier Préfident, & elle envoya Mr. de Sulli chercher fon beau-pere pour venir au Confeil tenir la place de Chancelier. La Tivolliere, Lieutenant de fes Gardes, vint donner part à Monfieur entre 10 & 11 heures de ce changement. Madame & Mademoifelle de Chevreufe n'oublierent rien pour lui en faire connoître la conféquence, qui ne devoit pas être bien difficile à prouver à un Lieutenant-Général de l'Etat, auffi vivement & auffi hautement offenfé qu'il l'étoit. Vous n'aurez pas

le peine à croire que je ne conservai 1651.
pas en cette occasion la modération sur laquelle je vous ai tantôt fait mon éloge. Monsieur nous parut très-animé, & il nous assembla tous ; c'est-à-dire, Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, Mr. de Beaufort, Mr. de Nemours, Mrs. de Brissac, de la Rochefoucaut, de Chaulnes, frere aîné de celui que vous connoissez, de Vitri, de la Mothe, d'Estampes, de Fiesque, & Montresor. Il exposa le fait, & il en demanda avis. Montresor ouvrit celui d'aller demander les Seaux au premier Président de la part de S. A. R. Mrs. de Chaulnes, de Brissac, de Vitri, de Fiesque furent du même sentiment. Le mien fut que celui qui venoit d'être proposé étoit juste, & fondé sur le pouvoir légitime de Monsieur; qu'il étoit même nécessaire ; mais que comme il étoit de sa bonté d'obvier à tout ce qui pouvoit arriver de plus violent dans une action de cette nature ; ma pensée n'étoit pas qu'il se fallût servir du Peuple, comme Mr. de Chaulnes venoit de dire; mais qu'il seroit à ce qu'il me sembloit, plus à propos que Monsieur fît exécuter la chose par son Capitaine des Gardes ; que Mr. de Beaufort & moi nous nous pourrions

1651. tenir sur les quais qui sont des deux côtés du Palais pour retenir le peuple, qui n'avoit besoin que de bride partout où le nom de Monsieur paroissoit. Mr. de Beaufort m'interrompit à ce mot, & il me dit: *Je parlerai pour moi, Monsieur, quand j'opinerai, pourquoi m'alléguer?* Je faillis à tomber de mon haut. Il n'y avoit pas eu entre nous la moindre ombre, je ne dis pas de division, mais de mécontentement. Mr. de Beaufort continua en disant qu'il ne répondroit pas que nous pussions contenir le peuple, & l'empêcher de jetter peut-être le Premier Président dans la riviere. Quelqu'un du parti des Princes, (je ne me souviens pas précisément si ce fut Mr. de Nemours, ou Mr. de la Rochefoucaut,) releva & orna ce discours de tout ce qui pouvoit donner au mien figure ou couleur d'une exhortation au carnage. Mr. le Prince ajouta qu'il confessoit qu'il n'entendoit rien à la guerre des *pots de chambre*; qu'il se sentoit même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire & de sédition; mais que si Monsieur croyoit être assez outragé pour commencer la Guerre civile, il étoit tout prêt à monter à cheval, à se retirer en Bourgogne, & à faire des levées pour son service

Mr. de Beaufort se remit encore sur le même ton, & ce fut précisément ce qui abattit Monsieur, parce que voyant Mr. de Beaufort dans les sentiments de Mr. le Prince, il crut que le peuple se partageroit entre lui & moi. 1651.

Vous avez sans doute la curiosité de sçavoir le sujet qui obligea Mr. de Beaufort à cette conduite. Vous serez bien étonnée quand vous le sçaurez. Gonzeville, Lieutenant de ses Gardes, m'a dit depuis, que Madame de Nemours, sa sœur, qu'il aimoit fort, l'avoit obligé par ses larmes plutôt que par ses raisons, dans une conversation qu'il eut l'après-dînée avec elle, à ne se point separer de Mr. de Nemours qui étoit inséparable de Mr. le Prince, & que ses efforts se firent de concert avec Madame de Montbazon, qu'il prétendoit avoir été persuadée d'un côté par Vigneuil, & de l'autre par le Maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordoient en ce temps-là pour le desunir de la Fronde. Madame de Montbazon a toujours soutenu au Président de Bellievre, qu'elle n'avoit jamais été de ce complot, & qu'elle fut plus surprise que personne, quand Mr. de Beaufort lui dit le lendemain au matin ce qui s'étoit passé. Le Président de Bellievre ne fai-

1651. soit aucun fond sur tout ce qu'elle disoit, & particulierement sur cette matiere, où Mr. de Beaufort prit si mal son parti, qu'il tomba tout d'un coup à rien. Vous le verrez par la suite, & que par conséquent Madame de Montbazon avoit raison de ne pas prendre sur elle sa conduite. Gonzeville m'a souvent dit depuis, que Mr. de Beaufort en fut au desespoir dès le lendemain. Je sçais que Brillet, qui étoit son Ecuyer, a dit le contraire. Tout cela est incertain ; mais ce qui m'a paru de plus sûr, est qu'il me crut perdu, voyant la Cour & Mr. le Prince réunis, & croyant que Monsieur n'auroit pas la force de se soutenir contre eux. Il ne jugea pas bien ; car je suis persuadé que si lui-même ne se fût pas détaché, Monsieur eût fait tout ce que nous eussions desiré, & qu'il l'eût fait à jeu sûr. Il ne tint pas à moi de lui faire connoître qu'il le pouvoit même sans lui, comme il étoit vrai ; car comme il fut entré après cette Conférence dans la chambre de Madame, où Madame & Mademoiselle de Chevreuse l'attendoient ; je lui proposai en leur présence d'amuser Mrs les Princes, sous prétexte de consulter encore sur le même sujet, & je ne lui demandai que deux

heures de temps pour faire prendre les armes aux Colonels, & pour leur faire voir qu'il étoit absolument maître du peuple. Madame qui pleuroit de colere, & qui vouloit à toutes forces qu'on prît ce parti, l'ébranla, & il dit : *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout à l'heure, & eux, & mon neveu de Beaufort.* Ils sont allés dans le cabinet des Livres, répondit Mademoiselle de Chevreuse, attendre V. A. R. Il n'y a qu'à donner un tour de clef pour les y enfermer. J'envie cet honneur au Vicomte d'Autel; ce sera une belle chose qu'une fille arrête un gagneur de Batailles ! Elle fit un saut en disant cela, pour y aller. La grandeur de la proposition étonna Monsieur, & comme je connoissois parfaitement son naturel, je ne la lui avois pas faite d'abord, & je ne lui avois parlé que de les amuser. Comme il avoit de l'esprit, il jugea bien que dès qu'il y auroit du bruit dans la ville il seroit absolument nécessaire de les arrêter, & son imagination lui en arracha la proposition. Si Mademoiselle de Chevreuse n'eût rien dit, je ne l'eusse pas relevée, & Monsieur m'eût peut-être laissé faire; ce qui lui eût imposé la nécessité d'exécuter ce qu'il avoit imaginé. L'impé-

1651.

1651. tuosité de Mademoiselle de Chevreuse lui approcha d'abord toute l'action, il n'y a rien qui effraie tant une ame foible. Il se mit à sifler, ce qui n'étoit jamais un bon signe, quoique ce signe ne fût pas rare; il s'en alla rêver dans une croisée; il nous remit au lendemain; il passa dans le Cabinet des Livres, où il donna congé à la Compagnie; & Mrs. les Princes sortirent du Palais-Royal en se moquant publiquement sur les degrés, de la guerre des pots de chambre.

Comme j'étois le lendemain au matin dans la chambre de Madame de Chevreuse, le Président Viole y entra fort embarrassé, à ce qui nous parut. Il se déméla de l'Ambassade qu'il avoit à porter, comme un homme qui en étoit fort honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire, & nous comprimes par l'autre qu'il venoit de déclarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuse lui répondit galamment. Mademoiselle de Chevreuse qui s'habilloit auprès du feu, se prit à rire. Vous jugez bien que nous ne fumes pas surpris de la chose; mais je vous avoue que je le suis encore de la maniere. Je n'ai jamais pu la concevoir; mais qui plus est, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé

mille fois à Mr. le Prince ; j'en ai parlé 1651.
à Madame de Longueville ; j'en ai parlé à Mr. de la Rochefoucaut ; aucun d'eux ne m'a pu alléguer aucune raison de ce procédé si peu ordinaire en de pareilles occasions, où l'on cherche au moins toujours des prétextes. On dit après, que la Reine avoit défendu cette alliance, & je n'en doute point. Mais je sçais bien que Viole n'en dit pas un mot dans son compliment. Ce qui est encore de plus étonnant, est que Madame de Longueville m'a dit vingt fois depuis sa dévotion, qu'elle n'avoit point rompu ce mariage ; que Mr. de la Rochefoucaut me l'a confirmé, & que Mr. le Prince, qui est l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avoit contribué ni directement ni indirectement. Comme je disois un jour à Guitaut, que cette variété m'étonnoit, il me répondit qu'il n'en étoit point surpris, parce qu'il avoit remarqué sur beaucoup d'articles, que Mr. le Prince & Madame sa Sœur avoient oublié la plûpart des circonstances de ce qui s'étoit passé dans ce temps-là. Faites réflexion, je vous prie, sur l'inutilité des recherches qui se font tous les jours par les gens d'étude, à l'égard des siecles qui sont plus éloignés.

1651. Auſſi-tôt que Viole fut ſorti de l'Hôtel de Chevreuſe, je reçus un billet de Jouï qui étoit à Monſieur. Ce billet portoit, que S. A. R. s'étoit levée de fort bon matin; qu'elle paroiſſoit conſternée; que le Maréchal de Grammont l'avoit entretenu fort long-temps, & que Goulas avoit eu une Conférence particuliere avec lui; que le Maréchal de la * Ferté-Imbaut, qui étoit une maniere de giraſol, commençoit à fuir ceux qui étoient remarqués dans la maiſon pour être de mes amis. Le Marquis de Sabloniere, qui commandoit le Régiment de Valois, & qui étoit mon ami, entra auſſi un moment après, pour m'avertir que Goulas étoit allé chez Chavigni avec un viſage fort gai au ſortir de la converſation qu'il avoit eue avec Monſieur. Mademoiſelle de Chevreuſe reçut en même temps un Billet de Madame qui la chargeoit de me dire, que je me tinſſe ſur mes gardes, & qu'elle mouroit de peur que les menaces qu'on faiſoit à Monſieur, ne l'obligeaſſent à m'abandonner. Ces avis me porterent à me faire un mérite au-

* Jacques d'Eſtampes, Marquis de la Ferté-Imbault. Il fut élevé à la dignité de Maréchal de France en 1651, & mourut en 1668, âgé de 78 ans.

rès de Monsieur du sujet que j'avois 1651.
e craindre sa foiblesse, & de ce que
: croyois nécessaire pour ma sûreté.
: déclarai ma pensée à l'Hôtel de Che-
reuse en présence des gens les plus af-
dés du parti. Ils l'approuverent, & je
exécutai. * La voici. J'allai trouver
Ionsieur; je lui dis qu'ayant eu l'hon-
eur & la satisfaction de le servir dans
:s deux choses qu'il avoit eu le plus
cœur, qui étoient l'éloignement du
Iazarin & la liberté de Mrs. ses Cou-
ns, je me sentirois obligé de rentrer
urement dans les exercices de ma pro-
:ssion, quand je n'aurois point d'au-
·es raisons que celle de prendre un
:mps aussi propre que celui-là pour m'y
:mettre : que je serois le plus impru-
ent de tous les hommes, si je le man-
uois dans une occasion, où non seu-
:ment mon service ne lui étoit plus
tile, mais où ma présence même lui
:roit d'un grand embarras : que je n'i-
norois pas qu'il étoit accablé d'instan-
es & d'importunités sur mon sujet, &
ue je le conjurois de les faire finir
n me permettant de me retirer dans
ion Cloître.

Il seroit inutile que je vous ache-

* Voyez là-dessus les Mémoires de Joly
ome I.

1651. vasse ce discours ; vous en jugez assez la suite. Je ne puis vous exprimer le transport de joie qui parut dans les yeux, & sur le visage de Mr. quoiqu'il soit l'homme du monde le plus dissimulé, & qu'il fît en paroles tous ses efforts pour me retenir. Il me promit qu'il ne m'abandonneroit jamais ; il m'avoua que la Reine l'en pressoit ; & il m'assura que bien que la réunion de la Reine & des Princes l'obligeât à faire bonne mine ; il n'oublieroit jamais le cruel outrage qu'il venoit de recevoir : qu'il auroit fait des merveilles, si Mr. de Beaufort ne lui avoit pas manqué ; que sa désertion étoit cause *qu'il* avoit molli, parce qu'il avoit cru qu'il pouvoit partager le peuple ; que je me donnasse un peu de patience, & que je verrois qu'il sçauroit bien prendre son temps pour remettre les gens à leur devoir. Je ne me rendis pas ; il se rendit, mais avec de grandes promesses de me conserver toute sa vie dans son cœur, & d'entretenir par Joui un commerce secret. Il voulut sçavoir mon sentiment sur la conduite qu'il avoit à tenir, il me mena chez Madame, qui étoit au lit, pour me le faire dire devant elle. Je lui conseillai de s'accommoder avec la Cour, & de mettre pour unique condition

dition que l'on ôtât les Seaux à Mr. 1651.
le Premier Président : ce que je fis sans aucune animosité contre sa personne ; car il est vrai, que bien que nous fussions toujours de parti contraire, je l'aimois naturellement. Mais j'agissois ainsi, parce que j'eusse cru trahir ce que je devois à Monsieur, si je ne lui eusse représenté la honte qu'il y auroit pour lui, de souffrir que les Seaux demeurassent à un homme qui les avoit eus sans la participation du Lieutenant Général de l'Etat. Madame reprit tout d'un coup : *Et de Chavigni, vous n'en dites rien?* Non, Madame, lui répondis-je, parce qu'il est bon qu'il demeure. La Reine le hait mortellement ; il hait mortellement le Mazarin, on ne l'a remis au Conseil, que parce qu'il plaît à Mr. le Prince : voilà deux ou trois grains qui altéreroient la composition du monde la plus naturelle ; laissez-le, Madame, il y est admirable pour Monsieur, dont l'intérêt n'est pas, qu'une confédération dans laquelle il n'entre que par force, dure long-temps. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce M. de Chavigny dont est question, avoit été favori & même fils, à ce qu'on a cru, du Cardinal de Richelieu ; qu'il avoit été fait par lui Chancelier

1651. de Monsieur, & que ce Chancelier traitoit si familiérement Monsieur, son maître, qu'un jour il lui fit tomber un bouton de son pourpoint en lui disant: *Je veux bien que vous sçachiez que Mr. le Cardinal vous fera sauter quand il voudra, comme je fais sauter ce bouton.* Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur. Vous voyez que Madame n'avoit pas tout-à-fait tort de se ressouvenir de Chavigny. Monsieur eut de la peine à le souffrir dans le Conseil; il se rendit pourtant à ma raison. Il ne s'opiniâtra que sur le Garde des Seaux. On le destitua. On crut à la Cour, que l'on en étoit quitte à bon marché, & on avoit raison.

Au sortir de chez Monsieur j'allai prendre congé de Mrs. les Princes. Ils étoient avec Madame de Longueville & Madame la Palatine à l'Hôtel de Condé. Le Prince de Conti reçut mon compliment en riant, & en me traitant de bon Pere Hermite. Madame de Longueville ne me parut pas y faire beaucoup de réflexion. Mais Mr. le Prince en conçut la conséquence; & je vis clairement que ce pas de ballet l'avoit surpris. Madame la Palatine l'observa mieux que personne & vous le verrez dans la suite. Je me retirai dans mon

Cloître de Notre-Dame, où je ne m'a- 1651.
bandonnai pas si fort à la Providence, que je ne me servisse aussi des moyens humains pour me défendre de l'insulte de mes ennemis.

Annery, avec la Noblesse du Vexin, me rejoignit; Château Briant, Château-Renaut, le Vicomte de Lamet, Argenteuil, le Chevalier d'Humieres se logerent dans le Cloître; Balantin & le Comte de Craffort avec cinquante Officiers Ecossois, qui avoient été des troupes de Montrose, furent distribués dans les maisons de la Rue-neuve qui m'étoient le plus affectionnées. Les Colonels & les Capitaines du quartier, qui étoient dans mes intérêts, eurent chacun leur signal & leur mot de ralliement. Enfin je me résolus d'attendre ce que le Chapitre des accidents produiroit, en remplissant exactement les devoirs de ma profession, & en ne donnant plus aucune apparence d'intrigues du monde. Joui ne me voyoit qu'en cachette; je n'allois plus que la nuit à l'Hôtel de Chevreuse avec Malclerc. Je ne voyois plus que des Chanoines & des Curés. La raillerie en étoit forte au Palais Royal, & à l'Hôtel de Condé. Je fis faire en ce temps-là une voliere dans une croisée, & Nogent en

1651. fit le proverbe; *le Coadjuteur siffle les linotes*. La disposition de Paris me consoloit fort du ridicule du Palais Royal; j'y étois très-bien, & d'autant mieux que tout le monde y étoit fort mal. Les Curés, les Habitués, les Mendians avoient été informés avec soin des négociations de Mr. le Prince. Je donnois des bottes à Mr. de Beaufort, qu'il ne paroit pas avec toute l'adresse nécessaire. Mr. de Châteauneuf, qui s'étoit retiré à Montrouge après qu'on lui eut ôté les Seaux, me donnoit tous les avis qui lui venoient d'ordinaire très-bons, du Maréchal de Villeroi, & du Commandeur de Jarzai. Monsieur, qui dans le fond du cœur, étoit enragé contre la Cour, entretenoit très-soigneusement le commerce que j'avois avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables.

Le Vicomte d'Autel vint chez moi entre minuit & une heure, & il me dit que le Maréchal du Plessis son frere étoit dans le fond de son Carosse à la porte. Comme il fut entré il m'embrassa en me disant: *Je vous salue comme notre Ministre*. Comme il vit que je souriois à ce mot, il y ajouta: *Non, je ne raille pas: il ne tiendra qu'à vous que vous ne le soyez. La Reine vient de me commander de vous dire, qu'elle*

remet entre vos mains la personne du 1651.
Roi & sa Couronne. Ecoutez-moi. Il me conta ensuite tout le prétendu Traité de Monsieur le Prince avec Servien & Lionne, dont je vous ai déja parlé. Il me dit que le Cardinal avoit mandé à la Reine, que si elle ajoutoit le Gouvernement de Provence à celui de Guyenne, sur lequel elle venoit de se relâcher, elle étoit déshonorée à jamais; & que le Roi son fils, quand il seroit en âge, la considéreroit comme celle qui auroit perdu son Etat: qu'elle voyoit son zèle pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres intérêts: que ce Traité portant son rétablissement comme il le portoit, il y pouvoit trouver son compte, parce que le Ministre du Roi affoibli trouvoit quelquefois plus d'avantage pour son particulier dans la diminution de l'autorité que dans son agrandissement: (il eût eu peine à prouver cette these,) mais qu'il aimoit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte, que de consentir que la Reine contribuât elle-même à cette diminution, & particuliérement pour la considération de lui Mazarin. Le Maréchal du Plessis, à ce dernier mot, tira la Lettre de sa poche, écrite de la main du Cardinal, que je connoissois

1652. très-bien. Je ne me souviens pas d'a-
voir vu en ma vie une si belle Lettre.
Voici ce qui me la fit croire ostensi-
ve ; ce n'est pas de ce qu'elle n'étoit
point en chifre, car elle étoit venue
par une voie très-sûre. Elle finissoit
ainsi ; „ Vous sçavez, Madame, que
„ le plus capital ennemi que j'aie au
„ monde est le Coadjuteur ; servez-
„ vous-en, Madame, plutôt que de
„ traiter avec Mr. le Prince aux con-
„ ditions qu'il demande ; faites-le Car-
„ dinal, donnez-lui ma place ; mettez-
„ le dans mon appartement. Il sera peut-
„ être plus à Monsieur qu'à Votre
„ Majesté ; mais Monsieur ne veut
„ point la perte de l'Etat. Ses inten-
„ tions dans le fond ne sont point mau-
„ vaises ; [illegible]n tout, Madame, plutôt
„ que d'accorder à Mr. le Prince ce
„ qu'il demande. S'il l'obtenoit, il n'y
„ auroit plus qu'à le mener à Reims.
Voilà la Lettre du Cardinal. Il ne me
souvient peut-être pas des propres pa-
roles, mais je suis assuré que c'en étoit
la substance. Je crois que vous ne con-
damnerez pas le jugement que je fis
de cette Lettre dans mon ame. Je té-
moignai au Maréchal que je la croyois
très-sincere & qu'il ne se pouvoit pas
par conséquent que je ne me sentisse

rès-obligé. Mais comme dans la vérité e n'en pris que la moitié pour bonne lu côté de la Cour ; je résolus aussi ans balancer d'en user de même du nien ; de ne point accepter le Ministere, & d'en tirer, si je pouvois, le Cardinalat. Je répondis au Maréchal du Plessis, que j'étois sensiblement obligé à la Reine, & que pour lui témoigner ma reconnoissance je la suppliois de me permettre de la servir sans intérêt ; que j'étois très-incapable du Ministere par toutes sortes de raisons ; qu'il n'étoit pas même de la dignité de la Reine d'y élever un homme encore tout chaud & tout fumant, pour ainsi parler, de la faction ; que le titre même me rendroit inutile à son service du côté de Monsieur, & encore beaucoup davantage du côté du Peuple. C'étoient les deux endroits, qui dans la conjoncture présente lui étoient les plus considérables. „ Mais, reprit tout d'un coup le „ Maréchal du Plessis, il faut quelqu'un „ pour remplir la niche. Tant qu'elle „ sera vuide Mr. le Prince dira tou- „ jours que l'on y veut remettre le „ Cardinal, & c'est ce qui lui donnera „ de la force. Vous avez d'autres su- „ jets, lui répondis-je, bien plus pro- „ pres à cela que moi. A quoi le Ma- 1651.

1651. „ réchal répondit : Le Premier Président ne seroit pas agréable aux Frondeurs. La Reine, ni Monsieur ne se fieront jamais à Chavigny". Après bien des tours, je lui nommai Monsieur de Châteauneuf. Il se récria à ce mot ? „ Eh ! quoi, me dit-il, vous „ ne sçavez pas que ce fut lui qui s'opposa à votre Chapeau à Fontainebleau ? Vous ne sçavez pas que ce „ fut lui qui écrivit ce beau Mémorial de sa main, qui fut envoyé à „ votre honneur & louange au Parlement" ? Voilà précisément où j'ai appris cette derniere circonstance ; car je sçavois déja la piece de Fontainebleau. Je répondis au Maréchal que je n'étois pas peut-être si ignorant qu'il se l'imaginoit ; mais que les temps avoient apporté des raccommodements, qui à l'égard du public avoient couvert le passé : que je craignois comme la mort la nécessité des Apologies. „ Mais, reprit le Maréchal, si nous „ vous remettons en main le Mémoire „ envoyé au Parlement.... Si vous me „ le remettez en main, repartis-je, j'abandonnerai Mr. de Châteauneuf ; „ car en ce cas le Mémoire qui a été „ écrit depuis notre raccommodement „ me servira d'apologie". Le Maréchal

s'agita beaucoup sur cet article, sur le- 1651.
quel il prit occasion de me dire plus délicatement qu'à lui n'appartenoit, que Monsieur m'avoit aussi abandonné; ce qu'il coula pour découvrir comment j'étois avec lui. Je voulus bien lui en donner le contentement en lui répondant, qu'il étoit vrai, mais que je ne le traiterois pas néanmoins comme Mr. de Châteauneuf. J'ajoutai à la réponse un petit souris, comme s'il m'eût échappé, pour lui faire voir que je n'étois peut-être pas si maltraité de Monsieur qu'on avoit cru. Comme il vit que je m'étois refermé après avoir jetté cette petite lueur, il me dit: Il faudroit que vous vissiez vous-même la Reine. Je ne fis pas semblant de l'avoir entendu, & il le répéta encore une fois; & puis tout d'un coup il jetta un papier sur la table en disant: *Tenez, lisez, vous fierez-vous à cela?* C'étoit un écrit signé de la Reine, qui me promettoit toute sorte de sûreté, si je voulois aller au Palais Royal. Non, dis-je au Maréchal, & vous l'allez voir. Je baisai le papier avec un profond respect & je le jettai dans le feu, en disant: *Quand me voulez-vous mener chez la Reine?* Je n'ai jamais vu un homme plus surpris que le Maréchal. Nous

1651. convinmes que je me trouverois à mi-nuit dans le Cloître St. Honoré. Je n'y manquai pas, il me mena au petit Oratoire, par un degré dérobé. La Reine y entra un quart-d'heure après; le Maréchal sortit, & je restai tout seul avec elle. Sa Majesté n'oublia rien pour m'obliger à prendre le titre de Ministre & l'appartement du Cardinal au Palais Royal, que ce qui étoit précisément & uniquement nécessaire pour m'y résoudre: car je connus clairement qu'elle avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit & dans le cœur; & quoiqu'elle affectât de me dire que bien qu'elle l'estimât beaucoup, & qu'elle l'aimât fort, elle ne vouloit pas perdre l'Etat pour lui; j'eus tout lieu de croire, qu'elle étoit plus disposée que jamais. Je fus convaincu, avant même que je sortisse de l'Oratoire, que je ne me trompois pas dans mon jugement; car aussi-tôt qu'elle eût vu que je ne me rendois pas sur le Ministere, elle me montra le Cardinalat, mais comme le prix des efforts que je ferois pour l'amour d'elle, me disoit-elle, pour le rétablissement du Mazarin. Je crus alors qu'il étoit nécessaire que je m'ouvrisse, quoique le pas fût fort délicat: mais j'ai toute ma vie estimé, que *quand on se trou-*

voit obligé à faire un discours que l'on prévoit ne devoir pas agréer, l'on ne peut lui donner trop d'apparence de sincérité, parce que c'est l'unique voie pour l'adoucir. Voici ce que sur ce principe je dis à la Reine. 1651.

„ Je suis au désespoir, Madame, qu'il „ ait plu à Dieu de réduire les affaires „ dans un état qui ne permet pas seu- „ lement, mais qui ordonne même à „ un Sujet de parler à sa Souveraine, „ comme je vais parler à Votre Ma- „ jesté. Elle sçait mieux que personne, „ que l'un de mes crimes auprès du „ Cardinal est d'avoir prédit cela, & „ j'ai passé pour l'auteur de ce dont je „ n'ai jamais été que le prophête. L'on „ y est, Madame; Dieu sçait mon „ cœur, & que personne en France, „ sans exception, n'en est plus affligé „ que moi. Votre Majesté souhaite & „ avec beaucoup de justice de s'en ti- „ rer; & je la supplie très-humblement „ de me permettre de lui dire, qu'elle „ ne le peut faire à mon sens, tant „ qu'elle pensera au rétablissement du „ Cardinal. Je ne dis pas cela, Ma- „ dame, dans la pensée que je le puisse „ persuader à Votre Majesté, ce n'est „ que pour m'acquitter de ce que je „ lui dois. Je coule le plus legérement

1651. „ qu'il m'eſt poſſible ſur ce point que „ je ſçais n'être pas agréable à Votre „ Majeſté, & je paſſe à ce qui me re„ garde. J'ai, Madame, une paſſion „ ſi violente de pouvoir récompenſer „ par mes ſervices ce que mon mal„ heur m'a forcé de faire dans les der„ nieres occaſions, que je ne recon„ nois plus de regles à mes actions, „ que celles que je me forme ſur le „ plus ou le moins d'utilité, dont elles „ vous peuvent être. Je ne puis pro„ férer ce mot ſans revenir encore à „ ſupplier humblement Votre Majeſté „ de me le pardonner. Dans les temps „ ordinaires cela ſeroit criminel, parce „ que l'on ne doit conſidérer que la „ volonté du Maître. Dans les mal„ heurs où l'Etat eſt tombé, l'on peut „ & l'on eſt même obligé, lorſque l'on „ ſe trouve dans de certains poſtes, à „ n'avoir égard qu'à le ſervir; & c'eſt „ là une choſe dont un homme de „ bien ne ſe doit jamais tenir diſpenſé. „ Je manquerois au reſpect que je dois „ à Votre Majeſté, ſi je prétendois „ contrarier par toute autre voie que „ par une très-humble & très-ſimple „ remontrance les penſées qu'elle a „ pour Mr. le Cardinal: mais je crois, „ que je n'en ſors pas, vu les circon-

„ ſtances, en lui repréſentant avec une 1651.
„ profonde ſoumiſſion, ce qui me peut
„ rendre utile ou inutile à ſon ſervice
„ dans la conjoncture préſente. Vous
„ avez, Madame, à vous défendre
„ contre Mr. le Prince qui veut le ré-
„ tabliſſement de Mr. le Cardinal à
„ condition que vous lui donnerez par
„ avance de quoi le perdre quand il
„ lui plaira. Vous avez beſoin pour lui
„ réſiſter de Monſieur qui ne veut
„ point le rétabliſſement du Cardinal
„ & qui, ſuppoſé ſon excluſion, veut
„ tout ce qu'il vous plaira. Vous ne
„ voulez point, Madame, donner à
„ Mr. le Prince ce qu'il demande,
„ ni à Monſieur ce qu'il ſouhaite. J'ai
„ toute la paſſion du monde pour vous
„ ſervir contre l'un, & pour vous ſer-
„ vir auprès de l'autre, & il eſt con-
„ ſtant que je n'y puis réuſſir qu'en
„ prenant les moyens qui ſont propres
„ à ces deux fins. Mr. le Prince n'a
„ de force contre Votre Majeſté que
„ celle qu'il tire de la haine qu'on a
„ contre Mr. le Cardinal, & Monſieur
„ n'a de conſidération, (hors celle de
„ ſa naiſſance,) capable de vous ſer-
„ vir utilement contre Mr. le Prince,
„ que celle qu'il emprunte de ce qu'il
„ a fait contre Mr. le Cardinal. Vous

1651. „ voyez, Madame, qu'il faudroit beau„ coup d'art pour concilier ces contradi„ ctions, quand même l'esprit de Mon„ sieur seroit gagné en sa faveur. Il ne „ l'est pas, & je vous proteste que je ne „ crois pas qu'il puisse l'être, & que „ s'il entrevoyoit que je l'y voulusse por„ ter, il se mettroit aujourd'hui plu„ tôt que demain entre les mains de „ Mr. le Prince ". La Reine sourit à ces dernieres paroles, & elle me dit: *Si vous le vouliez, si vous le vouliez*... Non, Madame, repris-je, je vous le jure sur ce qu'il y a en ce monde de plus sacré. *Revenez à moi*; me dit-elle, *& je me moquerai de votre Monsieur qui est le dernier des hommes*. Je lui répondis: „ Je vous jure, Madame, „ que si j'avois fait ce pas, & qu'il „ parût le moins du monde que je me „ fusse radouci pour le Cardinal, je „ serois plus inutile à votre service „ auprès de Monsieur & du peuple, „ que le Prélat de Dole, parce que je „ serois sans comparaison plus haï de „ l'un & de l'autre". La Reine se mit alors en colere, & me dit que Dieu protégeroit le Roi son fils, puisque tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi-quart d'heure dans de grands mouvements; dont elle revint

après assez bonnement. Je voulois pren- 1651.
dre ce moment pour suivre le fil du discours que je lui avois commencé. Elle m'interrompit, en me disant : „ Je „ ne vous blâme pas tant à l'égard de „ Monsieur que vous pensez. C'est un „ étrange Seigneur. Mais, reprit-elle tout „ d'un coup, je fais tout pour vous, je „ vous ai offert place dans le Conseil, je „ vous offre la nomination du Cardina- „ lat, que ferez-vous pour moi " ? Si Vo- „ tre Majesté, *lui répondis-je*, m'avoit „ permis d'achever ce que j'avois com- „ mencé, elle auroit déja vu que je „ n'étois pas venu ici pour recevoir „ des graces, mais pour essayer de „ les mériter ". Le visage de la Reine s'épanouit à ce mot, *hé que ferez-vous* ? me dit-elle fort doucement. „ Votre „ Majesté me permet-elle ou plutôt me „ commande-t-elle de lui dire une sot- „ tise, parce que ce sera manquer au „ respect qu'on doit au Sang Royal " ? *Dites, dites*, reprit la Reine avec impatience. „ Madame, lui repartis-je, „ j'obligerai Mr. le Prince à sortir de „ Paris avant qu'il soit huit jours & je „ lui enleverai Monsieur dès demain ". La Reine transportée de joie me tendit la main en me disant : *Touchez-là, & vous êtes après-demain Cardinal &*

1651 *de plus le second de mes amis*. Elle entra ensuite dans les moyens, je les lui expliquai, ils lui plurent jusqu'à l'emportement; elle eut la bonté de souffrir que je lui fisse un détail & une maniere d'apologie du passé; elle conçut, ou fit semblant de concevoir une partie de mes raisons, elle combattit les autres avec bonté & douceur. Elle revint ensuite à me parler du Mazarin & à me dire qu'elle vouloit que nous fussions amis, & je lui fis voir que je me rendrois absolument inutile à son service, pour peu que l'on touchât cette corde; que je la conjurois donc de me laisser le caractere d'Ennemi de Mazarin. *Mais vraiment*, dit la Reine; *je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là! Il faut, que pour me servir, vous deveniez l'Ennemi de celui qui a ma confiance!* „ Oui, Madame, il le „ faut, & n'ai-je pas dit à Votre Ma„ jesté, en entrant ici, que l'on est „ tombé dans un temps où un homme „ de bien a quelquefois honte de parler „ comme il y est obligé"? J'ajoutai: „ Mais, Madame, pour faire voir à Votre „ Majesté que je vais même à l'égard „ de Mr. le Cardinal jusqu'où mon de„ voir & mon honneur me le permet„ tent, je lui fais une proposition. Qu'il

„ se serve de l'état où je suis avec Mr. 1651.
„ le Prince comme je me sers de l'Etat
„ où M. le Prince est avec lui, il y pourra
„ peut-être trouver son compte, comme
„ j'y trouve le mien". La Reine se
prit à rire & de bon cœur ; puis elle me
demanda si je dirois à Monsieur ce qui
venoit de se passer ? Je lui répondis que
je sçavois certainement qu'il l'approuveroit & que pour le lui témoigner le
lendemain au Cercle, il lui parleroit
d'un appartement qu'elle vouloit faire
accommoder ou faire à Fontainebleau.
Comme je la suppliai de garder le secret, elle me répondit quelle en avoit
bien plus de sujet que je ne pensois. Elle
me dit sur cela tout ce que la rage fait
dire contre Servien & Lionne, qu'elle
appella vint fois des perfides. Elle traita
Chavigny de petit coquin & finit par
le Tellier, en disant ; *il n'est pas traître comme les autres, mais il est foible & n'est pas assez reconnoissant.* „ Madame, repris-je, je supplie Votre Ma-
„ jesté de me permettre de lui dire,
„ que tant que la niche du premier
„ Ministre sera vuide, M. le Prince
„ en prendra une grande force, parce
„ qu'il la fera toujours paroître comme
„ prête à recevoir le Cardinal". Il est
vrai, me répondit la Reine, „ & j'ai
„ fait réflexion sur ce que vous en

1651. „ avez dit la nuit passée au Maréch
„ du Plessis. Le vieux Château-ne
„ est bon pour cela, mais le Cardi
„ y aura bien de la peine, parce qu
„ le hait mortellement & il en a su
„ Le Tellier croit qu'il n'y a que
„ à mettre en cette place; mais à p
„ pos de cela, ajouta-t-elle, j'adm
„ votre folie! Vous vous faites
„ point d'honneur de rétablir cet h
„ me qui est le plus grand ennemi
„ vous ayez sur la terre. Attende
En disant cette parole, elle sortit
petit Oratoire, & y rentra aussi
en jettant sur un petit autel
Mémoire qui avoit été envoyé co
moi au Parlement. Ce Mémoire
brouillé & raturé, mais écrit de la m
de Mr. de Chateauneuf. Je lui dis a
l'avoir lu : „ S'il vous plaît, M
„ dame, de me permettre de le
„ voir, je me séparerai dès demain
„ Mr. de Châteauneuf; mais V
„ Majesté juge bien qu'à moins d
„ justification de cette nature, je
„ déshonorerois. Non, répondit la R
„ ne, je ne veux pas que vous le m
„ triez. Châteauneuf nous est bon
„ au contraire il faut que vous lui
„ fiez meilleur visage que jamais
Elle me reprit des mains son pa

„ Je le garde, dit-elle, pour le faire 1651.
„ voir en temps & lieu à sa bonne amie Madame de Chevreuse : mais à „ propos de bonne amie, ajouta la „ Reine, vous en avez une meilleure „ peut-être que vous ne pensez. Devi-„ nez-la : C'est la Palatine, reprit-elle ". Je demeurai tout étonné, parce que je croyois la Palatine encore dans les intérêts de Mr. le Prince. „ Vous êtes „ surpris, me dit la Reine, elle est „ moins contente de Mr. le Prince „ que vous ne l'êtes, voyez-la, je suis „ convenuë avec avec elle que vous „ régleriez ensemble ce qu'il faut man-„ der sur tout ceci à Mr. le Cardinal, „ car vous croyez facilement que je „ n'exécuterai rien sans avoir de ses „ nouvelles : ce n'est pas, ajouta-t-elle, „ que cela soit nécessaire à l'égard de „ votre Cardinalat, car il y est très-„ bien résolu & il reconnoit de bonne „ foi que vous ne pouvez plus vous-„ même vous en défendre : mais en-„ fin, il le faut persuader pour Châ-„ teauneuf, ce qui sera très-difficile. „ La Palatine vous dira encore autre „ chose. Il faut que Bertet parte, le „ temps presse, vous voyez comme „ Mr. le Prince me traite / Il me brave „ tous les jours depuis que j'ai désa-

1651. „ voué mes deux traîtres". C'est ainsi qu'elle appelloit Servien & Lionne. Vous verrez qu'elle changea bientôt de sentiment à l'égard du dernier. Je pris ce moment où elle rougissoit de colere, pour lui bien faire ma Cour, en lui répondant : „ Avant qu'il soit „ deux jours, Mr. le Prince ne vous „ bravera plus. Votre Majesté veut at- „ tendre des nouvelles de Mr. le Car- „ dinal pour effectuer ce qu'elle me fait „ l'honneur de me promettre ; je la „ supplie très-humblement de me per- „ mettre de n'attendre rien pour la ser- „ vir". La Reine fût touchée de cette parole qui lui parut honnête. Le vrai est qu'elle m'étoit de plus nécessaire, car je voyois que Mr. le Prince depuis cinq ou six jours gagnoit du terrain par les éclats qu'il faisoit contre Mazarin, & qu'il étoit temps que je parusse, pour en prendre ma part. Je fis valoir sans affectation à la Reine la démarche que je méditois, & j'achevai de lui en expliquer la maniere, que j'avois déja touchée dans le discours. Elle en fut transportée de joie. La tendresse qu'elle avoit pour son cher Cardinal fit qu'elle eût un peu de peine à agréer que je continuasse à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on étoit obligé

à tous les quarts-d'heure de le déchirer. Elle se rendit toutefois à la considération de la nécessité. 1651.

Comme j'étois déja sorti de l'Oratoire, elle me rappella pour me dire qu'au moins je me ressouvinsse bien que c'étoit Mr. le Cardinal qui lui avoit fait instance de me donner la nomination. A quoi je lui répondis que je m'en sentois très-obligé & que je lui en temoignerois toujours ma reconnoissance en tout ce qui ne seroit pas contre mon honneur; qu'elle sçavoit ce que je lui avois dit d'abord, & que je la pouvois assurer que je la tromperois doublement, si je lui disois que je la pusse servir pour le rétablissement de Mr. le Cardinal dans le Ministere. Je remarquai qu'elle réva un peu; & puis elle me dit d'un air assez gai: *Allez, vous êtes un vrai démon. Voyez la Palatine, bon soir. Que je sçache la veille, le jour que vous irez au Palais.* Elle me mit entre les mains de Gabouri, (car elle avoit renvoyé le Maréchal du Plessis) qui me conduisit par je ne sçais combien de détours presque à la porte de la Cour des Cuisines.

J'allai le lendemain la nuit chez Monsieur, qui eut une joie que je ne puis vous exprimer. Il me gronda toutefois

1651. beaucoup de ce que je n'avois pas accepté le Ministere, & l'appartement du Palais Royal, en medisant que la Reine étoit une femme d'habitude, dans l'esprit de laquelle je me ferois peut-être insinué. Je ne suis pas encore persuadé que jaie eu tort en cette rencontre. *On ne se doit jamais jouer avec la faveur; on ne la peut trop embrasser quand elle est véritable, on ne la peut trop éloigner quand elle est fausse.*

J'allai au sortir de chez Monsieur chez la Palatine, d'où je ne sortis qu'un moment avant le jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu sur ma mémoire pour y rappeller les raisons qu'elle me dit de son mécontentement contre le Prince. Je sçais bien qu'il y en avoit 3 ou 4. Je ne me ressouviens que de deux, dont l'une, à mon sens, fut plus alléguée pour moi, que pour la personne intéressée; & l'autre étoit en tout sens très-solide & très-véritable. Elle prenoit part à l'outrage que Mademoiselle de Chevreuse avoit reçu, parce que c'étoit elle qui avoit porté la premiere parole du mariage. Mr. le Prince n'avoit pas fait ce qu'il avoit pu pour faire donner la Surintendance des Finances au bon homme la * Vieuville, pere du Che-

* Charles de la Vieuville I. du nom, Mar-

valier du même nom qu'elle aimoit 1651.
éperdument. Elle me dit que la Reine lui en avoit donné parole positive, elle y engagea la mienne, j'engageai la sienne pour mon Cardinalat. Nous nous tînmes fidellement parole de part & d'autre, & je crois dans la vérité lui devoir le chapeau, parce qu'elle ménagea si adroitement le Cardinal, qu'il ne put enfin s'empêcher, avec les plus mauvaises intentions du monde, de le laisser tomber sur ma tête. Nous concertames cette nuit-là & la suivante tout ce qu'il y avoit à régler touchant le voyage de Bertet. La Palatine écrivit pour lui une grande dépêche en chiffre au Cardinal, qui est une des plus belles pieces qui se soit peut-être jamais faite. Elle lui parloit entr'autres du refus que j'avois fait à la Reine de la servir à l'égard de son retour en France, si délicatement & si habilement, qu'il me sembloit à moi-même que ce fut la chose du monde qui lui fut la plus avantageuse. Vous pouvez juger que je ne m'endormis pas du côté de Rome. Je préparai de celui de Paris les esprits à l'ouverture de la nouvelle scene que

quis & ensuite Duc de la Vieuville, Grand-Fauconnier de France & Surintendant des Finances, mort en 1653.

1651. je méditois. L'importance des Gouvernements de Guienne & de Provence fut exagérée, le voisinage d'Espagne & d'Italie fut figuré; les Espagnols qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenai, quoique Mr. le Prince en tînt la Citadelle, ne furent pas oubliés. Après que j'eus un peu arrosé le public, je m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis que j'étois au désespoir que l'état où je voyois les affaires m'obligeât à sortir de la retraite où je m'étois résolu; que j'avois espéré qu'après tant d'agitation & de trouble, on pourroit jouir de quelque calme & d'une honnête tranquillité; qu'il me paroissoit que nous tomberions dans une condition beaucoup plus mauvaise que celle dont nous venions de sortir, parce que les négociations que l'on faisoit continuellement avec le Mazarin faisoient bien plus de mal à l'Etat que son ministere; qu'elles entretenoient la Reine dans l'espérance de son rétablissement, & qu'ainsi rien ne se faisoit que par lui; & que comme les prétentions de Mr. le Prince étoient immenses, nous courions fortune d'avoir une Guerre civile pour préalable de son rétablissement, qui seroit le prix de l'accommodement; que Monsieur en seroit la victime, mais

mais que sa qualité le sauveroit du sacrifice, & que les pauvres Frondeurs y demeureroient égorgés. Ce canevas beau & fort, comme vous voyez, qui fut mis & étendu sur le métier par Caumartin, fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faisois voir. Je réussis. Je m'apperçus qu'en 3 ou 4 jours j'avois fait mon effet; & je mandai à la Reine par Madame la Palatine que le lendemain j'irois au Palais. Jugez, s'il vous plaît, de la joie qu'elle en eut, par un emportement qui ne mérite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me semble que je vous ai déja dit que Madame de Chevreuse avoit toujours assez gardé de mesures avec la Reine, & qu'elle avoit pris soin de lui faire croire qu'elle étoit beaucoup plus emportée par sa fille que par elle-même à tout ce qui se passoit. Je ne puis bien vous dire ce que la Reine en crut effectivement, parce que j'ai observé sur ce point beaucoup de pour & de contre. Ce qui s'ensuivit fut que Madame de Chevreuse ne cessa point d'aller au Palais Royal, dans le temps même que Mr. le Prince s'y croyoit le Maître, ni de parler à la Reine avec beaucoup de familiarité, dès que le 1651.

1651. Traité qu'il croyoit avoir conclu avec Servien & Lionne fut désavoué. Elle étoit dans le cabinet avec Mademoiselle sa Fille le jour que la Palatine venoit d'écrire à la Reine que j'irois au Palais. La Reine appella Mademoiselle de Chevreuse, & lui demanda si je continuois dans cette résolution. Mademoiselle de Chevreuse lui ayant répondu que j'irois, la Reine la baisa 2 ou 3 fois, en lui disant : *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal.*

Vous avez vu ci-devant que Mr. le Prince égayoit de temps en temps le Parlement pour se rendre plus considérable à la Cour. Quand il sçut que le Cardinal avoit rompu le Traité de Servien & de Lionne, il n'oublia rien pour l'enflammer, afin de se rendre plus redoutable à la Reine. Il y avoit tous les jours quelque nouvelle scene. Tantôt l'on envoyoit dans les Provinces informer contre le Cardinal. Tantôt l'on faisoit des recherches de ses effets dans Paris. Tantôt l'on déclamoit dans les Chambres assemblées contre les Bertet, les Brachets & les Fouquets qui alloient & venoient, incessamment de Paris à Breull. Et comme depuis ma retraite j'avois cessé d'aller au Parlement, j'apperçus que l'on se servoit de mon absence

pour faire croire que je mollissois à 1651.
l'égard du Mazarin & que j'appréhendois de me trouver dans les occasions où je pourrois être obligé de me déclarer sur son sujet. Un certain Montardé, méchant Ecrivain, à qui de Vardes avoit fait couper le nez pour je ne sçais quel libelle qu'il avoit fait contre Madame la Maréchale de Guebriant sa sœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la misérable fortune du Commandeur de St. Simon, Chef des criailleurs du parti des Princes, & m'attaqua par douze ou quinze libelles tous plus mauvais l'un que l'autre, en douze ou quinze jours de temps. Je me les faisois apporter régulierement sur l'heure de mon dîner, pour les lire publiquement au sortir de Table en présence de tous ceux qui se trouvoient chez moi. Et quand je crus avoir fait connoître suffisamment aux particuliers, que je méprisois ces sortes d'invectives, je me résolus de faire voir au public que je les sçavois relever. Je travaillai pour cela avec soin à une réponse courte, mais générale, que j'intitulai: *L'Apologie de l'ancienne & légitime Fronde*, dont la lettre paroissoit être contre le Mazarin, & dont le sens étoit proprement contre ceux qui se servoient de son nom pour abat-

1651. tre l'autorité Royale. Je la fis crier & débiter dans Paris par cinquante Colporteurs qui parurent en même temps dans différentes rues, & qui étoient soutenus dans toutes par des gens apostés pour cela. J'allai le même matin au Palais avec 400 hommes. Je pris ma place après avoir fait une profonde révérence à Mr. le Prince que je trouvai devant le feu de la Grand'Chambre. Il me salua fort civilement. Il parla dans la Séance avec beaucoup d'aigreur contre le transport d'argent hors du Royaume par Cantarini, Banquier du Cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas non plus, & que tout ce qui étoit de la vieille Fronde se piqua de rencherir sur la nouvelle. Celle-ci en parut embarrassée, & Croissi qui en étoit & qui venoit de lire l'Apologie de l'ancienne, dit à Caumartin: „ La botte „ est belle, vous l'entendez mieux que „ nous". J'avois bien dit à Mr. le Prince qu'il falloit faire taire ce coquin de Montardé. Comme il ne se tut pourtant point, je continuai aussi de mon côté à écrire, & faire écrire. Portail, Avocat au Parlement & habile homme, fit en ce temps *la Défense du Coadjuteur*, qui est d'une très-grande éloquence. Sarrazin, Secrétaire de M. le Prince de Conti, fit contre

moi *la Lettre du Marguillier au Curé*, 1651.
qui est une fort belle piece. Patru, bel esprit & fort poli, y répondit par une *Lettre du Curé au Marguillier*, qui est très-ingénieuse. Je composai ensuite, *Le vrai & le faux du Prince de Condé & du Cardinal de Retz; le Vraisemblable; le Solitaire; les Intérêts du temps; les Contretemps du Sr. de Chavigni;* * *le Manifeste de Mr. de Beaufort* en son jargon. ‡ Joli qui étoit à moi fit *les Intrigues de la Paix:* Le pauvre Montardé s'étoit épuisé en injures, & il est constant que la partie n'étoit pas égale pour l'écriture. Croissi s'entremit pour faire cesser cette escarmouche de plumes. Mr. le Prince la défendit aux siens, même en des termes fort obligeants pour moi. Je fis la même chose en la maniere la plus respectueuse qu'il me fut possible. L'on n'écrivit plus ni de part ni d'autre, & les deux Frondes ne s'égayerent plus qu'aux dépens de Mazarin. Cette suspension de plumes

* Cette piece, que l'on trouve parmi les Œuvres de Saint-Evremond, a pour titre : *Apologie de M. de Beaufort.* Girard, Auteur de la Vie de M. le Duc d'Espernon, l'est aussi de cette Apologie.

‡ Guy Joli, alors Conseiller au Chatelet, & ensuite au Parlement, Auteur des Mémoires qui portent son nom.

1651. ne se fit qu'après 3 ou 4 mois de guerre bien échauffée ; mais j'ai cru qu'il seroit bon de reduire en ce petit endroit tout ce qu'il y a de ces combats & de cette treve, pour n'être pas obligé de rebattre une matiere qui ne se peut tout-à-fait omettre, & qui à mon sens ne mérite pas d'être beaucoup traitée. Il y a plus de 60 vol. de pieces composées dans le cours de la Guerre civile ; je crois pouvoir dire avec vérité, qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent que l'on les lise.

Mon apparition au Palais plut si fort à la Reine, qu'elle écrivit dès l'après-dînée à Madame la Palatine, de me témoigner la satisfaction qu'elle en avoit, & de me commander de sa part de me trouver dès le lendemain entre onze heures & minuit à la porte du Cloître St. Honoré. Gabouri m'y vint prendre & me mena dans le petit Oratoire dont je vous ai déja parlé, où je trouvai la Reine qui ne se sentoit pas de la joie qu'elle avoit de voir sur le pavé un Parti déclaré contre Mr. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avoit pas cru possible, du moins qu'il pût être en état de paroître si-tôt. Elle me dit que Mr. le Tellier ne se le pouvoit encore persuader. Elle ajouta que Servien sou-

tenoit qu'il falloit que j'eusse un concert secret avec Mr. le Prince. „ Mais 1651.
„ je ne m'étonne pas de Servien, ajouta-„ t-elle, c'est un traître qui s'entend „ avec lui & qui est au désespoir de „ ce que vous lui faites tête. Mais à „ propos de cela, continua-t-elle, il „ faut que je fasse réparation à Lion-„ ne, il a été trompé par Servien, il „ n'y a point de sa faute en tout ce „ qui s'est passé, & le pauvre homme „ est si fort affligé d'avoir été soupçon-„ né, que je n'ai pu lui refuser la con-„ solation qu'il m'a demandée, que ce „ soir il traite avec vous de tout ce „ qu'il y aura à faire contre Mr. le „ Prince.

Je vous ennuierois, si je vous racontois le détail qui avoit justifié Mr. de Lionne dans l'esprit de la Reine; mais je me contenterai de vous dire en général que son absolution même ne me parût gueres mieux fondée, que les soupçons que l'on avoit pris de sa conduite, au moins jusques-là. Je dis jusques-là, parce que vous allez voir que celle qu'il eut dans la suite marque un ménagement bien extraordinaire pour Mr. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce tems-là dans la plainte de la Reine contre Lionne & Servien, sur

1651. le traité qu'ils avoient projetté pour le Gouvernement de Provence, je ne puis encore à l'heure qu'il est m'en former aucune idée qui aille à les condamner ou à les absoudre, parce que les faits mêmes qui ont été les plus éclaircis sur cette matiere se trouvent dans une si grande circonvolution de circonstances obscures & bizarres, que je me souviens qu'on s'y perdoit dans les moments qui en étoient les plus proches. Ce qui est constant, c'est que la Reine qui m'avoit parlé, comme vous avez vu, le dernier Mai, de Servien & de Lionne comme de deux traîtres, me parla du dernier le 25 Juin comme d'un fort homme de bien, & que le 28 elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avoit pas failli par malice, que Mr. le Cardinal étoit très-persuadé de son innocence. J'ai toujours oublié de parler de ce détail à Mr. le Prince qui seul le pouvoit éclaircir.

Je reviens à ma conférence avec la Reine; elle dura jusques à deux heures après minuit, & je crus voir clairement dans son cœur & dans son esprit, qu'elle craignoit le raccommodement avec Mr. le Prince; qu'elle souhaitoit avec une extrême passion que Mr. le Cardinal en quittât la pensée, à laquelle

il donnoit, disoit-elle, par excès de 1651.
bonté comme un innocent; & qu'elle ne comptoit pas pour un grand malheur la guerre civile. Comme elle convenoit pourtant que le plus court seroit d'arrêter, s'il étoit possible, Mr. le Prince, elle me commanda de lui en expliquer les moyens. Je n'ai jamais pu sçavoir la raison pour laquelle elle n'approuva pas celui que je lui proposai, qui étoit d'obliger Monsieur, d'exécuter la chose chez lui. J'y avois trouvé du jour, & je sçavois bien que je ne serois pas désavoué; mais elle n'y voulut jamais entendre, sous prétexte que Monsieur ne seroit jamais capable de cette résolution, & qu'il y auroit même trop de péril à la lui communiquer. Je ne sçais si elle ne craignit point que Monsieur ayant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît ensuite contre elle-même. Je ne sçais non plus si ce que d'Hoquincourt me dit de l'offre qu'il avoit faite de tuer Mr. le Prince en l'attaquant dans une rue, ne lui avoit pas fait croire que cette voie étoit encore plus décisive. Enfin elle rejetta absolument celle de Monsieur qui étoit infaillible, & elle me commanda de conférer avec d'Hoquincourt, *qui vous dira*, ajouta-t-elle, *qu'il y a des*

1651. *moyens plus sûrs que celui que vous proposez.*

Je vis d'Hoquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuse, qui me conta familierement tout le particulier de l'offre qu'il avoit fait à la Reine. J'en eus horreur, & je suis obligé de dire pour la vérité, que Madame de Chevreuse n'en eut pas moins que moi. Ce qui est d'admirable, c'est que la Reine qui m'avoit renvoyé à lui la veille comme à un homme qui lui avoit fait une proposition raisonnable, nous témoigna à Madame de Chevreuse & à moi qu'elle approuvoit fort nos sentiments, qui étoient assurément bien éloignés d'une action de cette nature. Elle nous nia même absolument qu'Hoquincourt la lui eût expliquée ainsi. Voilà le fait sur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'un quart-d'heure après que Madame de Chevreuse eut dit à la Reine que j'avois rejetté avec horreur la proposition d'Hoquincourt, la Reine dit à Senneterre à propos de rien; *Le Coadjuteur n'est pas si hardi que je le croyois.* Et le Maréchal du Plessis me dit dans le même moment, à propos de rien aussi, que le scrupule étoit indigne d'un grand homme. Je n'appliquai pas cette parole en ce temps-

là; mais ce qui me l'a fait obſerver 1651.
depuis, & ce qui m'a toujours fait croire que le Maréchal ſçavoit & approuvoit même l'entrepriſe d'Hoquincourt, eſt que Mr. le Duc de Vitri m'a dit plus d'une fois que Madame d'Ormail, parente & intime amie du Maréchal, l'avoit envoyé quérir en ce temps-là, lui Mr. de Vitri, à Aigreville, & qu'elle lui avoit propoſé à Picpus, où il étoit venu à ſa priere, d'entrer avec le Maréchal dans une entrepriſe contre la perſonne de Mr. le Prince. Elle s'adreſſoit bien mal, car je n'ai jamais connu perſonne plus incapable d'une action noire que Mr. le Duc de Vitri.

Le lendemain du jour dans lequel ce que je viens de vous dire ſe paſſa, je reçus un billet de Montreſor à 4 heures du matin, qui me prioit d'aller chez lui ſans perdre un moment. J'y trouvai M. de Lionne, qui me dit que la Reine ne pouvoit plus ſouffrir M. le Prince, & qu'elle avoit des avis certains qu'il formoit une entrepriſe pour ſe rendre maître de la perſonne du Roi; qu'il avoit envoyé en Flandres pour faire un traité avec les Eſpagnols; qu'il falloit que lui ou elle pérît; qu'elle ne vouloit pas ſe ſervir des voies du ſang, mais que ce qui avoit été propoſé par Hoquincourt ne pouvoit avoir ce nom,

1651. puisqu'il l'avoit assurée la veille, qu'il prendroit Mr. le Prince sans coup férir, pourvu que je l'assurasse du peuple. Enfin je connus clairement par tout ce que Lionne me dit, qu'il falloit que la Reine eût été encore nouvellement échauffée, & je trouvai un moment après que ma conjecture avoit été bien fondée. Car Lionne m'apprit qu'Ondedei étoit arrivé avec un mémoire sanglant contre Mr. le Prince & qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'appréhender la trop grande douceur de Mr. le Cardinal. Lionne me parut en son particulier très-animé, & au-delà même de ce que la bienséance le pouvoit permettre. Vous verrez par la suite que l'animosité de celui-ci étoit aussi affectée que celle de la Reine étoit naturelle.

Tout contribua ces jours-là à aigrir son esprit. Le Parlement continua avec aigreur sa procédure criminelle contre le Mazarin, qui se trouvoit convaincu par les registres de Cantarini d'avoir volé neuf millions. Mr. le Prince avoit obligé les Chambres de s'assembler malgré toute la résistance du Premier Président & de donner un nouvel Arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenoient avec lui. Les or-

dres de Breull arriverent dans ces con- 1651.
jonctures & enflammerent aisément la bile de la Reine qui étoit naturellement susceptible d'un grand feu; & Lionne qui croyoit, à mon sens, que Mr. le Prince demeureroit Maître du champ de Bataille, soit par la faction, soit par la négociation, & qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien pour m'obliger à porter les choses à l'extrémité, apparemment pour découvrir tout mon jeu & pour tirer mérite de la connoissance qu'il lui en pourroit donner lui-même. Il me pressa à un point dont je suis encore surpris à l'heure qu'il est, de concourir à l'entreprise d'Hoquincourt, qui aboutissoit toujours en termes un peu déguisés à assassiner Mr. le Prince. Il me somma vingt fois, au nom de la Reine, de ce que je l'avois assurée que je lui ferois quitter la partie: les instances allerent jusques à l'emportement, & il ne me parut que médiocrement satisfait de sa négociation avec moi, quoique je lui offrisse de faire arrêter Mr. le Prince au Palais d'Orléans, ou, en cas que la Reine continuât à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même à aller au Palais fort accompagné & en état de m'opposer à ce que Mr. le Prince vou-

1651. droit entreprendre contre ſon ſervice. Montreſor qui étoit préſent à cette Conférence, a toujours cru que Lionne me parloit ſincérement; que ſon intention véritable étoit de perdre Mr. le Prince; & qu'il ne prit le parti de le ménager, qu'après qu'il eut vu que je ne voulois pas le ſang, & qu'il crut par cette raiſon qu'il demeureroit à la fin maître; & il eſt vrai qu'il me répéta deux ou trois fois dans le diſcours, la parole de Machiavel qui dit, *que la plûpart des hommes périſſent, parce qu'ils ne ſont qu'à demi méchants*. Je ſuis encore convaincu que Montreſor ſe trompoit; que Lionne n'avoit d'autre intention, dès qu'il commença à me parler, que de tirer de moi tout ce qui pouvoit être de la mienne, pour en faire l'uſage qu'il en fit: & ce qui me l'a toujours perſuadé, c'eſt un certain air que je remarquai dans ſon viſage & dans ſes paroles qui ne ſe peut exprimer, mais qui prouve ſouvent beaucoup mieux que tout ce qui ſe peut exprimer. C'eſt une remarque que j'ai faite peut-être plus de mille fois dans ma vie. J'obſervai auſſi dans cette rencontre, qu'il y a des points inexplicables dans les affaires, & inexplicables même dans leur inſtant. La converſation que j'eus avec Lionne

chez Montresor, commença à cinq 1651.
heures du matin & finit à sept. Lionne en avertit à huit M. le Maréchal de Grammont, qui la fit sçavoir à dix par Chavigny à Mr. le Prince. Il y a apparence que Lionne étoit bien intentionné pour lui. Il est constant toutefois qu'il ne lui découvrit rien du détail, qu'il ne nomma pas Hoquincourt qui étoit cependant le plus dangereux, & qu'il se contenta de lui faire dire que la Reine traitoit avec le Coadjuteur pour le faire arrêter. Je n'ai jamais osé entamer avec Mr. de Lionne cette affaire qui, comme vous voyez, n'est pas le plus bel endroit de sa vie. Mr. le Prince, à qui j'en ai parlé, n'est pas plus informé que moi, à ce qu'il m'a paru, de l'inégalité de cette conduite. La Reine avec laquelle j'ai eu une fort longue conversation deux jours après sur le même sujet, en étoit aussi étonnée, de même que vous le pouvez être. Ne doit on pas admirer après cela l'insolence des Historiens vulgaires, qui croiroient se faire tort, s'ils laissoient un seul événement dans leurs Ouvrages, dont ils ne démêlassent pas tous les ressorts, qu'ils montent & qu'ils relâchent presque toujours sur des Cadrans de Colleges?

1651. L'avis que Lionne fit donner à Mr. le Prince ne demeura pas secret; je l'appris le même jour à huit heures du soir par Madame de Pomereux à qui Flammarin l'avoit dit, & qui l'avoit aussi informée par quel canal il avoit été porté. J'allai en même temps chez Madame la Palatine qui en avoit déja été instruite d'ailleurs, & qui me dit une circonstance que j'ai oubliée, mais qui étoit toutefois très-considérable, autant que je m'en puis ressouvenir, à propos de la faute que la Reine avoit faite de se confier à Lionne. Je sçais bien que Madame la Palatine ajouta, que la premiere pensée de la Reine, après avoir reçu la dépêche de Breuil, dont je vous ai déja parlé, fut de m'envoyer querir dans le petit Oratoire à l'heure ordinaire, mais qu'elle n'avoit osé, de peur de déplaire à Ondedei qui lui avoit témoigné quelque ombrage de ces Conférences particulieres. La trahison de Lionne étourdit tellement ce même Ondedei, qu'il ne fut plus si délicat, & qu'il pressa lui-même la Reine de me commander de l'aller trouver la nuit suivante.

J'attendis Gaboury devant les Jacobins; le rendez-vous du Cloître, qui étoit connu de Lionne, n'ayant pas

été jugé sûr. Il me mena donc dans la 1651.
petite Galerie qui par la même raison fut choisie au lieu de l'Oratoire. Je trouvai la Reine dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuoit néanmoins rien de celui qu'elle avoit contre Mr. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hoquincourt, à laquelle elle donnoit toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté en lui soutenant que le succès ne pouvoit l'être. Sa colere alla jusques aux reproches, & jusqu'à me témoigner de la défiance de ma sincerité. Je souffris ces défiances & ces reproches avec le respect & la soumission que je lui devois, & je lui répondis simplement ces propres paroles : „ Votre Majesté, Madame, ne „ veut pas le sang de Mr. le Prince, „ & je prends la liberté de lui dire „ qu'elle me remerciera de ce que je „ m'oppose à ce qu'il soit répandu contre son intention. Il le seroit, Madame, avant qu'il soit deux jours, si „ l'on prenoit les moyens que Mr. d'Hoquincourt propose". Imaginez-vous, je vous prie, que le plus doux auquel il s'étoit réduit, c'étoit de se rendre Maître, à la petite pointe du jour, du Pavillon de l'Hôtel de Condé, & de surprendre Mr. le Prince au lit. Consi-

1651. une heure après que la dépêche de Breull fut déchiffrée, de l'aller trouver entre minuit & une heure. Elle me fit voir le déchiffrement qui me parut être véritable ; elle me témoigna une joie sensible des sentiments où elle voyoit M. le Cardinal, elle me fit promettre de les mettre dans leur plus beau jour en en rendant compte à Monsieur, & d'adoucir son esprit sur son sujet le plus qu'il me seroit possible ; „ car je „ vois bien, ajouta-t-elle, qu'il n'y a „ que lui qui vous retienne, & que si „ vous n'aviez pas cet engagement, „ vous seriez Mazarin ". Je fus très-aise d'en être quitte à si bon marché. Je lui répondis que j'étois au désespoir d'être engagé, & que je n'y trouvois de consolation que la croyance où j'étois que je serois par cet engagement moins inutile à son service que par ma liberté. La Reine me dit ensuite, que l'avis du Maréchal de Villeroi étoit qu'elle attendît la majorité du Roi, qui étoit fort proche, pour faire éclatter le changement qu'elle avoit résolu pour les places du Conseil ; parce que ce nouvel établissement qui seroit très-désagréable à Mr. le Prince, tireroit encore de la dignité & de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité Royale.

„ Mais, repartit-elle, tout à coup, il 1651.
„ faudroit par la même raiſon remettre
„ votre nomination, Mr. de Château-
„ neuf eſt de ce ſentiment ”. Elle ſou-
rit à ce mot & elle me dit „ Non, la
„ voilà en bonne forme, il ne faut
„ pas donner le temps à Mr. le Prince
„ de cabaler contre vous à Rome ”.
Je répondis ce que vous vous pouvez imaginer à la Reine, qui fit cette action avec la meilleure grace du monde, parce que le Cardinal l'avoit trompée la premiere, en lui mandant qu'il falloit agir de bonne foi avec moi. Bluet, Avocat du Conſeil & intime d'Ondedei, m'a dit pluſieurs fois depuis, que celui-ci lui avoit avoué le ſoir qu'il arriva de Breull à Paris, que le Cardinal ne lui avoit rien recommandé avec plus d'empreſſement que de faire croire à la Reine même, que ſon intention pour ma promotion étoit très-ſincere; „ par-
„ ce, dit-il à Ondedei, que Madame
„ de Chevreuſe la pénétreroit infailli-
„ blement, ſi elle ſçavoit elle-même ce
„ que nous avons dans l'ame ”. Vous
ne ſerez pas aſſurément ſurpriſe de ce qu'il y avoit dans cette ame, & que c'étoit une réſolution bien formée de me jouer, de ſe ſervir de moi contre M. le Prince, de me traverſer ſous main

1651. à Rome, de traîner ma promotion, & de trouver dans le Chapitre des accidents dequoi la révoquer.

La fortune sembla dans les commencements favoriser ces projets ; car comme je m'étois enfermé le lendemain au soir chez Mr. l'Abbé de Bernai pour écrire à Rome avec plus de loisir, & pour dépêcher l'Abbé Charrier que j'y envoyois pour solliciter ma promotion, j'en reçus une Lettre qui m'apprit la mort de Pancirole. Ce contretemps, qui rompit en un instant les seules mesures qui m'y paroissoient certaines, m'embarrassa beaucoup, avec d'autant plus de raison que je ne pouvois pas ignorer que le * Commandeur de Valençai, qui étoit Ambassadeur pour le Roi & qui avoit pour lui-même de grandes prétentions au Chapeau, ne fît contre moi tout ce qui seroit en son pouvoir. Je ne laissai pas de faire partir l'Abbé Charrier, qui, comme vous verrez dans la suite, trouva fort peu d'obstacles à sa négociation, quoique le Cardinal n'oubliât rien de tout ce qui pouvoit y en mettre.

* Henri d'Estampes, Grand-Croix & Bailli de Malte, Grand-Prieur de France, alors Ambassadeur à Rome, mort à Malte en 1678, âgé de 75 ans.

Il est à remarquer que la Reine, dans toute la conversation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de Mr. le Cardinal, ne s'ouvrit en façon du monde de ce qu'il lui avoit écrit par un billet séparé, à ce que Mr. de Châteauneuf me dit le lendemain, touchant la proposition du mariage de Mademoiselle d'Orléans, qui est présentement Madame de Toscane, avec le Roi. La grande Mademoiselle y avoit beaucoup prétendu, le Cardinal le lui avoit fait espérer, & comme elle vit qu'il n'en avoit aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la Frondeuse, même avec emportement. Elle témoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de Mr. le Prince. Monsieur la connoissoit si bien, & il avoit si peu de considération pour elle, que l'on ne faisoit presque aucune réflexion sur ses démarches dans le tems même où elle eût dû, au moins par sa qualité, être de quelque considération. Vous me pardonnerez par cette raison le peu de soin que j'ai eu jusques ici de vous en rendre compte. Le Cardinal qui crut que Monsieur pouvoit se flatter plus facilement de faire épouser au Roi la cadette, dont l'âge étoit en effet plus sortable, manda à la Reine de lui don- 1651.

1651. ner toutes les ouvertures possibles pour cette alliance, mais de se garder sur toutes choses de les faire donner par moi; parce que, ajouta-t-il, le Coadjuteur en serreroit les mesures plus brusquement & plus étroitement qu'il ne convient encore à Votre Majesté. Mr. de Châteauneuf me fit voir ces propres paroles dans un billet qu'il me jura avoir été copié sur l'original même de celui du Cardinal. Il prioit la Reine de faire porter cette parole ou plutôt cette vue à Monsieur par Beloy: Si toutefois, portoit le billet, l'on continue à être assuré de lui. Monsieur m'a juré plus de dix fois depuis, que l'on ne lui avoit jamais fait cette proposition ni directement ni indirectement. Ces deux faits paroissent donc bien contraires: mais voici qui n'est pas moins inexplicable.

Je vous ai déja dit que le Cardinal blâmoit extrêmement par sa dépêche ceux qui avoient dissuadé la Reine d'accepter la proposition que je lui avois faite de faire arrêter Mr. le Prince chez Mr. le Duc d'Orleans: je m'attendois par cette raison qu'elle en prendroit la pensée, & qu'elle me presseroit même de lui tenir ma promesse en le lui proposant. Je fus surpris au der-

nier point, quand je trouvai qu'elle ne 1651.
me parut pas ſeulement y avoir fait réflexion, & je le ſuis encore, quand je la fais moi-même. Le Tellier, Servien & Madame la Palatine que j'ai mis depuis ſur cette matiere cent & cent fois, ne m'en ont pas paru plus ſçavants que moi; & ce qui m'étonne encore davantage eſt qu'ils ont tous convenu que la Lettre du Cardinal étoit véritable & ſincere en ce point. Je me confirme donc en ce que j'ai dit ci devant, qu'il y a des points & des affaires qui échappent par des rencontres même naturelles aux plus clair-voyants, & que nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les Hiſtoires, ſi elles étoient toutes écrites par des gens qui euſſent été eux-mêmes dans le ſecret des choſes, & qui par conſéquent euſſent été ſupérieurs à la vanité ridicule de ces Auteurs impertinents, qui étant, pour ainſi dire, nés dans la baſſe Cour, & n'ayant jamais paſſé l'antichambre, ſe piquent de ne rien ignorer de ce qui s'eſt paſſé dans le Cabinet. J'admire à ce propos l'inſolence de ces gens de néant en tout ſens qui s'imaginent avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, & qui n'ont laiſſé aucuns

1651. événements dont ils n'ayent prétendu avoir développé & la ſuite & l'origine. Je trouvai un jour ſur la table du cabinet de Monſieur le Prince deux ou trois Ouvrages de ces ames ſerviles & vénales, Mr. le Prince me dit, en voyant que j'y avois jetté les yeux : *Ces miſerables nous ont fait vous & moi tels qu'ils auroient été, s'ils s'étoient trouvés dans nos places*. Cette parole eſt d'un grand ſens.

Je reprens ce qui ſe paſſa ſur la fin de cette converſation que j'eus cette nuit-là avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que Mr. le Prince s'y trouveroit, & Madame la Palatine, à qui je dis le lendemain que j'avois obſervé une application particuliere de la Reine ſur ce point, me répondit ces propres paroles : „ J'en „ ſçais la raiſon ; Servien lui dit à toutes „ les heures du jour que vous êtes de „ concert avec Mr. le Prince, & qu'il „ y aura des occaſions, où par le même „ concert vous ne vous trouverez pas „ aux Aſſemblées du Parlement ". Je n'en manquai aucune, & je tins une conduite qui dût, au moins par l'événement, faire honte au jugement de Mr. Servien. Je n'y eus de complaiſance

pour Mr. le Prince que celle qui ne lui 1651.
pouvoit plaire. J'applaudiſſois à tout ce qu'il diſoit contre le Cardinal, mais je n'oubliois rien de tout ce qui pouvoit éclairer & les négociations & les prétextes : conduite qui étoit d'un grand embarras à un parti dont l'intention n'étoit dans le fond que de s'accommoder avec la Cour par les frayeurs qu'il prétendoit donner au Miniſtre. L'intention des Mr. le Prince étoit très-éloignée de la Guerre civile ; celle de la Rochefoucaut qui gouvernoit Madame de Longueville & Mr. le Prince de Conti étoit toujours portée à la négociation. Les conjonctures obligeoient les uns & les autres à des déclarations & à des déclamations qui euſſent pu aller à leurs fins, ſi ces déclarations & ces déclamations n'euſſent été ſoigneuſement expliquées & commentées par les Frondeurs & du côté de la Cour & du côté de la Ville. La Reine qui étoit très-fiere ne prit pas confiance à des avances qui étoient toujours précédées par des menaces. Le Cardinal ne prit pas la peur, parce qu'il vit que Mr. le Prince n'étoit plus dominant, (au moins uniquement) dans Paris. Le peuple inſtruit du deſſous des cartes ne prit plus pour bon tout ce qu'on vouloit lui perſuader

1651. ſous le prétexte du Mazarin qu'il ne voyoit plus. Ces diſpoſitions jointes à l'avis que Mr. le Prince eut de ma conférence avec Lionne, & à celui que le Bouchet lui donna de la marche de deux Compagnies des Gardes, l'obligerent de ſortir le 6 Juillet ſur les deux heures du matin de l'Hôtel de Condé & de ſe retirer à St. Maur. Il eſt conſtant qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, & que la place n'étoit plus tenable dans Paris pour lui, à moins qu'il ne ſe fût réſolu de faire dès ce temps-là ce qu'il y fit depuis; c'eſt à-dire, à moins qu'il ne s'y fût mis publiquement ſur la défenſive. Il ne le fit pas, parce qu'il ne s'étoit pas encore réſolu à la Guerre civile, pour laquelle il eſt conſtant qu'il avoit une averſion mortelle. On a voulu blâmer ſon irréſolution, mais je crois que l'on en doit plutôt louer le principe, & je mépriſe au dernier point ces ames de bouë, qui ont oſé écrire & imprimer qu'un cœur auſſi ferme & auſſi éprouvé que celui de Céſar, eût été capable dans cette occaſion d'une alarme mal priſe. Ces Auteurs impertinents & ridicules mériteroient qu'on les fouëttât dans les carrefours.

Vous ne doutez pas du mouvement que la ſortie de Mr. le Prince fit dans

tous les esprits. Madame de Longueville, quoique malade, l'alla joindre aussi-tôt, & le Prince de Conti, Messieurs de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucaut, de Richelieu, de la Mothe se rendirent en même-temps auprès de lui. Il envoya Mr. de la Rochefoucaut à Monsieur pour lui faire part des raisons qui l'avoient obligé à se retirer. Monsieur en fut & en parut étonné. Il en fit l'affligé; il alla trouver la Reine; il approuva la résolution qu'elle prit d'envoyer le Maréchal de Grammont, à St. Maur pour assurer Mr. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein sur sa personne. Monsieur qui crut que Mr. le Prince ne reviendroit plus à Paris après le pas qu'il avoit fait, & qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea le Maréchal de Grammont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager sur des suppositions de ce que l'on croit impossible. Il est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté. 1651.

Aussi-tôt que Mr. le Prince fut à St. Maur, il n'y eut pas un homme dans

1651. son parti qui ne pensât à l'accommoder avec la Cour ; & c'est ce qui arrive toujours dans les affaires où le Chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer, mais il est de la sagesse de cacher son aversion, quand on a le malheur d'y être engagé. Teligni, beau-fils de Mr. l'Amiral de Coligni, disoit la veille de la St. Barthelemi, *que son beaupere avoit plus perdu dans le parti des Huguenots, en laissant pénétrer sa lassitude, qu'en perdant les Batailles de Montcontour, & de St. Denis.* Voilà donc le premier coup que celui de Mr. le Prince reçut & d'autant plus dangereux, qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps auxquels ces sortes de blessures fussent plus mortelles, qu'à celui qui composoit son parti. Mr. de la Rochefoucaut, un des Membres des plus considérables par le pouvoir absolu qu'il avoit sur l'esprit de Mr. le Prince de Conti, & sur celui de Madame de Longueville, étoit dans la faction, ce que Mr. de Bouillon avoit autrefois été dans les Finances. Mr. le Cardinal disoit que celui-ci employoit douze heures du jour à la création de nouveaux Offices & les douze autres à leur suppression ; & Matha appliquoit cette remarque à Mr. de la Rochefoucaut, en disant qu'il faisoit tous les ma-

tins une brouillerie & que tous les soirs 1651.
il travailloit à un r'habillement, c'étoit son mot. Mr. de Bouillon qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince & qui ne l'étoit pas davantage de la Cour, n'aida pas à fixer les résolutions, parce que la difficulté de s'assurer des uns & des autres brouilloit à midi les vues qu'il avoit prises à dix heures, ou pour la rupture ou pour l'accommodement. Mr. de Turenne, qui n'étoit pas plus satisfait ni des uns ni des autres que Mr. son frere, n'étoit pas à beaucoup près si décisif dans les affaires que dans la guerre. Mr. de Nemours amoureux de Madame de Châtillon trouvoit dans les craintes de s'en éloigner des obstacles au mouvement que la vivacité de son âge, plutôt que celle de son humeur, lui pouvoit donner pour l'action. Chavigni qui étoit rentré dans le Cabinet, son unique élement, & qui y étoit rentré par le moyen de Mr. le Prince, ne pouvoit souffrir qu'il l'abandonnât; & il pouvoit encore moins souffrir qu'il le tînt en bonne intelligence avec Mazarin qui étoit l'objet de son horreur. Viole, qui dépendoit de Chavigni, joignoit aux sentiments toujours incertains de son ami, sa propre timidité qui étoit très-grande, & son avidité qui n'étoit

1651. pas moindre. Crossi, qui avoit l'esprit naturellement violent, étoit suspendu entre l'extrémité à laquelle son inclination le portoit, & la modération dont les mesures qu'il avoit toujours gardées très-soigneusement avec Mr. de Châteauneuf l'obligeoient de conserver au moins les apparences. Madame de Longueville vouloit en des moments l'accommodement, parce que la Rochefoucaut le desiroit ; en d'autres elle vouloit la rupture, parce qu'elle l'éloignoit de Mr. son mari qu'elle n'avoit jamais aimé, mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque temps. Cette constitution des esprits auxquels Mr. le Prince avoit à faire, eût embarassé Sertorius : jugez, s'il vous plaît, quel effet elle pouvoit faire dans celui d'un Prince du sang, couvert de lauriers innocents, qui ne regardoit la qualité de Chef de parti que comme un malheur, & même un malheur qui étoit au-dessous de lui. Une de ses grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de se défendre des défiances qui sont naturelles & infinies dans les commencements des affaires, encore plus que dans leurs progrès & dans leurs suites. Comme rien n'y est encore formé & que tout y est vague, l'imagination

qui n'y a point de bornes, se prend & 1651.
s'étend même à tout ce qui est possible. Le Chef est par avance responsable de tout ce qu'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. Mr. le Prince, pour cette raison, ne se crut point obligé de donner audience particuliere à Mr. le Maréchal de Grammont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé. Il se contenta de lui dire en présence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la Cour tant que les créatures de Mr. le Cardinal y tiendroient les premieres places. Tous ceux qui étoient dans les intérêts de Mr. le Prince, & qui souhaitoient pour la plûpart l'accommodement, trouvoient leur compte à cette proposition, qui effrayant les subalternes du Cabinet, les rendoit plus souples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigni, qui alloit & venoit de St. Maur à Paris & de Paris à St. Maur, se faisoit un mérite auprès de la Reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de Mr. le Prince avoit jetté, s'étoit plutôt attaché à le Tellier, à Lionne, & à Servien qu'au Cardinal même. Il ne laissoit pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenoit, & c'étoit d'é-

1651. loigner d'auprès de la Reine ceux dont le Miniſtere véritable & ſolide offuſquoit le ſien, qui n'étoit qu'apparent & imaginaire. Cette vue qui étoit aſſurément plus ſubtile que judicieuſe, le charmoit à un point qu'il en parla à Bagnols, le jour que Mr. le Prince ſe fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus ſage & la plus fine qui eût été faite de notre ſiécle. „ Elle amuſe le Cardinal, „ lui dit-il, en lui faiſant croire que „ l'on prend le change, & qu'au lieu „ de preſſer la Déclaration contre lui, „ laquelle n'eſt pas encore expédiée, „ on ſe contente de clabauder contre „ ſes amis. Elle chaſſe du Cabinet les „ ſeules perſonnes à qui la Reine ſe „ pourroit ouvrir, & y en laiſſe d'au„ tres auxquels il faudra néceſſairement „ qu'elle s'ouvre, faute d'autres ; & „ elle oblige les Frondeurs ou à paſſer „ pour Mazarins, en épargnant ſes „ créatures, ou à ſe brouiller avec la „ Reine en parlant contre elle ". Ce raiſonnement que Bagnols me rapporta un quart d'heure après, me parut auſſi ſolide pour le dernier article qu'il me ſembla frivole pour les autres. Je m'appliquai ſoigneuſement à y remédier, & vous verrez par la ſuite que j'y travaillai avec ſuccès.

Je vous ai déja dit que Mr. le Prince 1651.
se retira à St. Maur le 6 Juillet 1651. Le 7 Mr. le Prince de Conti vint au Palais y porter les raisons que Mr. le Prince avoit eues de se retirer. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avoit reçus de tous côtés des desseins de la Cour contre sa personne. Il déclara ensuite que Mr. son frere ne pouvoit trouver aucune sûreté à la Cour, tant que Mrs. le Tellier, Servien, & Lionne n'en seroient point éloignés. Il fit de grandes plaintes de ce que Mr. le Cardinal s'étoit voulu rendre maître de Brisac & de Sedan, & il conclut en disant à la Compagnie, que Mr. le Prince lui envoyoit un Gentilhomme avec une Lettre. Mr. le Premier Président répondit à Mr. le Prince de Conti, que Mr. le Prince auroit mieux fait de venir lui-même prendre sa place au Parlement. On fit entrer le Gentilhomme. Il rendit sa Lettre qui n'ajoutoit rien à ce qu'avoit dit Mr. le Prince de Conti. Le Premier Président prit la parole, en donnant part à la Compagnie que la Reine lui avoit envoyé un Gentilhomme à 5 heures du matin, pour lui donner avis de cette Lette de Mr. le Prince, & pour lui commander de faire entendre à la Compagnie que sa

1651. Majesté ne desireroit pas qu'on fît aucune délibération qu'elle ne lui eût fait sçavoir sa volonté. Mr. le Duc d'Orléans ajouta que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit eu aucune pensée de faire arrêter Mr. le Prince; que les Gardes qui avoient passé dans le fauxbourg St. Germain n'y avoient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins qu'on vouloit faire passer sans payer les droits; que la Reine n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé à Brisac. Enfin Monsieur parla comme il eût fait, s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine. Comme je pris la liberté de lui demander après la séance, s'il n'avoit pas appréhendé que la Compagnie lui demandât la garantie de la sûreté de Mr. le Prince, dont il venoit de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très-embarrassé: *Venez chez moi, je vous dirai mes raisons.* Il est certain qu'il s'étoit exposé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvénient, qui n'étoit pas mediocre; & Mr. le Premier Président, qui servoit alors la Cour de très-bonne foi, le lui évita très-habilement en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expédient, & en suppliant seulement Monsieur de rassurer

Mr. le Prince, & d'essayer de le faire revenir à la Cour. Il affecta aussi de laisser couler le temps de la Séance, & ainsi on n'eut que celui de remettre l'Assemblée au lendemain, & d'arrêter seulement qu'en attendant, la Lettre de Mr. le Prince seroit portée à la Reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit, lorsqu'il fut revenu chez lui. 1651.

Il me mena dans le Cabinet des Livres, il en ferma la porte au verrou, il jetta son chapeau avec émotion sur une table, & il s'écria en jurant: „ Vous „ êtes une grosse dupe ou je suis une „ grosse bête : croyez-vous que la „ Reine veuille que Mr. le Prince re„ vienne à la Cour ? Oui, Monsieur, „ lui dis-je sans balancer, pourvu qu'il „ y vienne en état de se faire prendre „ ou assommer. Non, me répondit-il, „ elle veut qu'il revienne à Paris en „ toutes manieres ; & demandez à vo„ tre ami, le Vicomte d'Autel, ce qu'il „ m'a dit aujourd'hui de sa part, comme „ j'entrois dans la Grand'Chambre ". Voici ce qu'il lui avoit dit ; Que le Maréchal du Plessis-Pralin son frere avoit eu ordre de la Reine à six heures du matin de prier Monsieur de sa part d'assurer le Parlement, que Mr. le Prince ne courroit aucune fortune, s'il

1651. lui plaisoit de revenir à la Cour. „ Je „ n'ai pas été jusques-là, ajouta Monsieur ; car j'ai mille raisons pour ne „ lui pas servir de caution, & ni l'un „ ni l'autre ne m'y ont obligé ; mais „ au moins, vous voyez, me conti„ nua-t-il, que je n'ai pu moins dire „ que ce que j'ai dit, & vous voyez „ de plus le plaisir qu'il y a d'agir en„ tre tous ces gens-là. La Reine dit „ avant-hier qu'il faut qu'elle ou le „ Prince quitte le pavé : elle veut au„ jourd'hui que je l'y ramene, & que „ je m'engage d'honneur au Parlement „ pour sa sûreté. Mr. le Prince sortit „ hier au matin de Paris, pour s'em„ pêcher d'être arrêté, & je gage qu'il „ y reviendra avant qu'il soit deux jours, „ de la maniere que cela tourne. Je „ veux m'en aller à Blois & me mo„ quer de tout.

Comme je connoissois Monsieur, & que je sçavois de plus, que Vallois qui étoit à lui, mais qui étoit serviteur de Mr. le Prince, avoit dit la veille, que l'on se tenoit à St. Maur très-assuré du Palais d'Orleans ; je ne doutai point que la colere de Monsieur ne vînt de son embarras, & que son embarras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à Mr. le Prince, dans la

pensée, qu'elles ne l'obligeroient jamais 1651.
à rien, parce qu'il étoit persuadé qu'il ne reviendroit plus à la Cour. Comme il vit que la Reine, au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offroit des sûretés, au cas qu'il voulût retourner à Paris, & que cette conduite lui fit croire qu'elle seroit capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal celui de Lionne, Servien & le Tellier, il s'effraya; il crut que Mr. le Prince reviendroit au premier jour à Paris, & qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser effectivement les Ministres, mais pour faire sa cour en se racommodant avec elle, & en tirant ses avantages particuliers pour prix des complaisances qu'il auroit pour elle en les rappellant. Monsieur crut sur ce fondement qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des mesures qu'il gardoit avec Mr. le Prince, „ après ce qu'il „ avoit fait, lui dit-elle, sans ce que „ je ne vous ai pas encore dit". Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elle ne s'en est jamais expliquée plus clairement; ce qui me fait croire que ce n'étoit rien. Monsieur venoit de charger le Maréchal de Grammont de toutes les

1651. douceurs & de toutes les promesses possibles touchant la sûreté de Mr. le Prince; car ce fut l'après-dînée de ce ce même jour 7 Juillet, que le Maréchal de Grammont fit le voyage de St. Maur, dont je vous ai parlé ci-dessus, voyage qui avoit été concerté la veille avec la Reine. Monsieur crut donc qu'ayant fait d'une part ce que la Reine avoit desiré, & prenant de l'autre avec Mr. le Prince tous les engagements, qu'il lui pouvoit donner pour sa sûreté, il s'assuroit ainsi lui-même des deux côtés. Voilà justement où échouent toutes les ames timides; la peur qui grossit toujours les objets donne du corps à toutes leurs imaginations, elles prennent pour forme tout ce qu'elles se figurent en pensée de leurs ennemis, & elles tombent presque toujours dans des inconvénients très-effectifs, par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne sont qu'imaginaires.

Monsieur vit le 6 au soir dans l'esprit de la Reine des dispositions à s'accommoder avec Mr. le Prince, quoiqu'elle l'assurât du contraire; & il ne pouvoit ignorer, que l'inclination de Mr. le Prince ne fût de s'accommoder avec la Reine. La timidité lui fait croire que ces dispositions produiront leur ef-

ſet dès le huitieme, & il fit dès le ſep- 1651.
tieme, ſur ce fondement qui étoit faux, des pas qui n'auroient pu être judicieux, que ſuppoſé que l'accommodement eût été fait dès le cinquieme. Je le lui fis avouer à lui-même, avant que de le quitter, par ce dilemme : „ Vous appréhendez que Mr. le Prince ne revienne à la Cour, parce qu'il en ſera le maître : Prenez-vous un bon moyen pour l'en éloigner, en lui ouvrant toutes les portes, & en vous engageant vous-même à ſa ſûreté? Voulez-vous qu'il y revienne pour avoir plus de facilité à le perdre? Je ne vous crois pas capable de cette penſée à l'égard d'un homme à qui vous donnez votre parole à la face de tout un Parlement & de tout un Royaume. Le voulez vous faire revenir pour l'accommoder effectivement avec la Reine? Il n'y a rien de mieux, pourvu que vous ſoyez aſſuré qu'ils ne s'accommoderont pas enſemble contre vous-même, comme ils firent il n'y a pas long-temps : mais je m'imagine que Votre Alteſſe Royale a bien ſçu prendre ſes ſûretés". Monſieur qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui repréſentois avec aſſez de force, & il

1651. me dit : „ Voilà des inconvénients ; „ mais que faire en l'état où sont les „ choses ? Ils se raccomoderont tous en- „ semble, & je demeurerai seul comme „ l'autre fois. Si vous me commandez, „ Monsieur, lui répondis je, de parler „ à la Reine de votre part aux termes „ que je vais proposer à Votre Altesse „ Royale, j'ose vous répondre que „ vous verrez, au moins bientôt, clair „ dans vos affaires ". Il me donna carte blanche, ce qu'il faisoit toujours avec facilité, quand il se trouvoit embarrassé. Je la remplis d'une maniere qui lui agréa. Je lui expliquai le tour que je donnerois à ce que je dirois à la Reine. Il l'approuva, & je fis supplier la Reine par Gaboury dès le soir même de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite Galerie. Monsieur, à qui je fis sçavoir par Joui que la Reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya chercher sur les huit heures à l'Hôtel de Chevreuse où je soupois, pour me dire qu'il m'avouoit qu'il n'avoit de sa vie été si embarrassé qu'il l'étoit alors ; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de sa faute ; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occasion où il sembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre ses

nesures; que Mr. le Prince lui avoit 1651.
ait dire par Croissi à 7 heures du matin des choses qui lui donnoient lieu le croire qu'il ne reviendroit pas à Paris ; que Mr. de Chavigny lui avoit parlé à 7 heures du soir d'une maniere qui lui faisoit juger qu'il y pourroit être au moment qu'il me parloit. Il ajouta que la Reine étoit une étrange femme; qu'elle lui avoit témoigné la veille qu'elle étoit très-aise que Mr. le Prince eut quitté la partie, & que ce qu'elle lui feroit dire par le Maréchal de Grammont ne feroit que pour la forme; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là à 6 heures du matin, qu'il falloit faire tous ses efforts pour l'obliger à revenir; qu'il m'avoit envoyé quérir pour me recommander de bien prendre garde à la maniere dont je parlerois à la Reine; „ parce „ qu'enfin, me dit-il, je vous déclare „ que voyant comme je le vois, qu'elle „ se va raccommoder avec Mr. le Prince, je ne veux plus me brouiller ni „ avec l'un ni avec l'autre ". J'essayai de faire comprendre à Monsieur que le vrai moyen de se brouiller avec tous les deux seroit de ne pas suivre la voie qu'il avoit prise, ou du moins résolue, & de faire expliquer la Reine. Il vétilla beaucoup sur la maniere dont il étoit

1651. convenu à midi; & je connus encore en cette rencontre, que de toutes les passions, la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, & que ceux qui en sont possédés retiennent aisément les impressions qu'elle leur inspire, même dans le temps où ils se défendent, ou plutôt où on les défend des mouvemens qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie.

Comme la conversation avec Monsieur s'échauffoit plus sur les termes, que sur la substance des choses dont il me paroissoit que je l'avois assez convaincu, le Maréchal de Grammont entra. Il venoit de rendre compte à la Reine du voyage de St. Maur dont je vous ai déja parlé. Et comme il étoit fort piqué du refus que Mr. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à son voyage & à sa négociation un air de ridicule qui ne me fut pas inutile. Monsieur qui étoit l'homme du monde qui aimoit le plus à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des Etats de la Ligue assemblés à St. Maur, (ce fut ainsi que le Maréchal appella le Conseil devant lequel il avoit parlé.) Il peignit fort plaisamment tous ceux qui le composoient, & je m'apperçus que cette idée de plaisanterie

.minua beaucoup dans l'esprit de Mon- 1651.
eur la frayeur qu'il avoit conçue du
rti de Mr. le Prince.

Je reçus, au moment que le Maré-
ıal de Grammont partit d'auprès de
Ionsieur, un Billet de Madame la Pa-
.tine, qui ne me servit pas moins à
ıi faire connoître que les mesures du
alais Royal n'étoient pas encore si
ıres, qu'il fût encore temps d'y bâtir
omme sur des fondements bien assu-
és. Voici les propres mots de ce Billet.

*Je vous prie que je vous puisse voir
u sortir de chez la Reine; il est né-
essaire que je vous parle. J'ai été au-
ourd'hui à St. Maur où l'on ne sçait
e que l'on peut, & je sors du Palais
Royal où l'on sçait encore moins ce que
'on veut.*

J'expliquai ces mots à Monsieur à
na maniere. Je lui dis qu'ils signifioient
que tout étoit en son entier dans l'es-
rit de la Reine. Je l'assurai que pourvu
qu'il ne changeât rien à l'ordre qu'il
n'avoit donné de négocier de sa part
ıvec elle, je rapporterois de quoi le
irer de la peine où je le voyois. Il me
e promit, quoiqu'avec des restrictions
que la timidité produit toujours en
abondance.

J'allai chez la Reine & je lui dis que

1651. Monſieur m'avoit commandé de l
ſurer encore de ce qu'il lui avoit p
teſté la veille touchant la ſortie de
le Prince, qui étoit que non-ſeulem
il ne l'avoit pas ſçue, mais encore qu'il
la déſapprouvoit & qu'il la condamnoit
au dernier point; qu'il n'entreroit en
rien de tout ce qui ſeroit contre le
ſervice du Roi & contre le ſien; que
M. le Cardinal étant éloigné, il ne fa-
voriſeroit en façon du monde les pré-
textes que l'on vouloit prendre de la
crainte de ſon retour, parce qu'il étoit
perſuadé effectivement que la Reine
n'y penſoit plus: que Mr. le Prince ne
ſongeoit qu'à animer ſon phantôme,
pour effaroucher les peuples, & que
lui Monſieur n'avoit d'autres deſſeins
que de les radoucir: que l'unique
moyen d'y réuſſir étoit de ſuppoſer le
retour du Cardinal pour impoſſible,
parce que tant que l'on feroit paroître
qu'on le craignît comme proche, on
tiendroit les Peuples & même les Par-
lements en défiance & en chaleur. Je
commençai ma Députation vers la
Reine par ce préambule, qui, pour
vous dire le vrai, n'étoit pas fort né-
ceſſaire, & je m'arrêtai en cet endroit
pour eſſayer de juger, par la maniere
dont elle recevroit un diſcours dont le

fond lui étoit très-désagréable, si un 1651
avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur étoit bien fondé. Valois qui étoit à lui m'assura, comme je montois en carrosse, qu'il avoit ouï Chavigny, qui disoit à l'oreille à Goulas, que la Reine étoit depuis midi dans une fierté qui lui faisoit craindre qu'elle n'eût quelques négociations cachées & souterraines avec M. le Prince. Je n'en trouvai aucune apparence ni dans son air ni dans ses paroles: elle écouta tout ce que je lui dis, fort paisiblement & sans s'émouvoir, & je fus obligé de passer plutôt que je n'avois cru au véritable sujet de mon Ambassade, qui étoit de la supplier de s'expliquer pour une bonne fois avec Monsieur de la maniere dont il plaisoit à Sa Majesté qu'il se conduisît à l'égard de Mr. le Prince: Que l'ouverture pleine & entiere étoit encore plus de son service en cette conjoncture que de l'intérêt de Monsieur, parce que les moindres pas qui ne seroient point concertés, seroient capables de donner des avantages à Mr. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils jetteroient de la défiance dans les esprits, en une occasion où la confiance se pouvoit presque dire uniquement nécessaire. La Reine

1651. m'arrêta à ce mot, & me dit d'un air qui me paroissoit fort naturel & même bon : „ A quoi ai-je manqué ? Monsieur se plaint-il de moi depuis hier ? „ Non, Madame, lui repondis-je, „ mais Votre Majesté lui témoigna „ hier à midi qu'elle étoit bien aise que „ Mr. le Prince fût sorti de Paris, & „ elle lui a fait dire ce matin par le „ Vicomte d'Autel qu'il ne lui pouvoit rendre un service plus signalé „ que d'obliger Mr. le Prince à revenir. Ecoutez-moi, reprit la Reine, „ sans balancer & tout d'un coup, & „ si j'ai tort, je consens que vous me „ le disiez librement. Je convins hier „ à midi avec Monsieur que nous enverrions pour la forme seulement „ Mr. de Grammont à Mr. le Prince, & que nous tromperions même „ l'Ambassadeur, qui, comme vous „ sçavez, n'a point de secret. J'apprends hier à minuit que Monsieur „ a envoyé Goulas à neuf heures du „ soir à Chavigny, pour lui ordonner „ de donner de sa part à Mr. le Prince „ toutes les paroles les plus positives „ & les plus particulieres d'union & d'amitié. J'apprends au même instant „ qu'il a dit au Président de Nesmond „ qu'il feroit des merveilles au Parle-

„ ment

„ ment pour son Cousin. Puis-je moins 1651.
„ faire dans l'émotion où je vois tout
„ le monde sur l'évasion de Mr. le
„ Prince, que de prendre quelques
„ dates pour me défendre, à l'égard
„ de Monsieur même, des reproches
„ qu'il est capable de me faire dès de-
„ main peut-être ? Je ne me prends
„ pas à vous de sa conduite. Je sçais
„ bien que vous n'êtes point du con-
„ cert, qui passe par le canal de Goulas
„ & de Chavigny : mais aussi, puisque
„ vous ne pouvez pas les empêcher,
„ vous ne devez pas au moins trouver
„ étrange que je prenne quelques pré-
„ cautions. De plus je vous avoue,
„ reprit la Reine, que je ne sçais où
„ j'en suis. Mr. le Cardinal est à cent
„ lieues d'ici, tout le monde me l'ex-
„ plique à sa mode. Lionne est un traî-
„ tre, Servien veut que je sorte demain
„ de Paris, ou que je fasse aujourd'hui
„ tout ce qu'il plaira à Mr. le Prince,
„ & cela à votre honneur & louange.
„ Le Tellier ne veut que ce que j'or-
„ donnerai, le Maréchal de Villeroi
„ attend les volontés de son Eminence;
„ cependant Mr. le Prince me met le
„ couteau à la gorge ; & voilà Mon-
„ sieur qui pour rafraîchissement dit que
„ c'est ma faute, & qui veut se plaindre

1651. „ de moi, parce que lui-même m'aban„ donne.

Je confesse que je fus touché de ce discours de la Reine, qui sortoit de source. Elle remarqua que j'en étois ému, & me témoigna qu'elle m'en sçavoit bon gré ; & elle me commanda de lui dire avec liberté mes pensées sur l'état des choses. Voici les propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi-même le lendemain.

„ Si Votre Majesté, Madame, peut „ se résoudre à ne plus penser au retour „ de Mr. le Cardinal, elle peut sans „ exception tout ce qu'il lui plaira ; „ parce que toutes les peines qu'on lui „ fait ne viennent que de la persuasion „ où l'on est, qu'elle ne songe qu'à „ ce retour. Mr. le Prince est persuadé „ qu'il peut tout obtenir en vous le fai„ sant espérer. Monsieur qui croit que „ Mr. le Prince ne se trompe pas dans „ cette vue, le ménage à tout évene„ ment. Le Parlement à qui l'on pré„ sente tous les matins cet objet, ne „ veut rien diminuer de sa chaleur. Le „ peuple augmente la sienne, Mr. le „ Cardinal est à Breull & son nom fait „ autant de mal à Votre Majesté & à „ l'Etat, que pourroit faire sa personne,

„ s'il étoit encore dans le Palais Royal ". 1651.
Ce n'est qu'un prêtexte, reprit la Reine comme en colere ; *ne fais-je pas assurer tous les jours le Parlement, que son éloignement est pour toujours, & sans aucune espérance de retour?* „ Oui, „ Madame, lui répondis-je ; mais je „ supplie très-humblement Votre Ma„ jesté de me permettre de lui dire, „ qu'il n'y a rien de secret de tout ce „ qui se dit & de tout ce qui se fait „ au contraire de ses Déclarations pu„ bliques, & qu'un quart d'heure après „ que le Cardinal eut rompu le Traité „ de Servien & de Lionne touchant „ le Gouvernement de Provence, tout „ le monde fut également informé que „ le premier article étoit son rétablisse„ ment à la Cour. Mr. le Prince n'a „ pas avoué à Monsieur qu'il y eût „ consenti, mais il est convenu que „ Votre Majesté le lui avoit fait pro„ poser comme une condition néces„ saire, & il le dit publiquement à qui „ le veut entendre ". *Passons, passons*, dit la Reine, *il ne sert de rien d'agiter ici cette question : je ne puis faire sur cela que ce que j'ai fait. On le veut croire, quoi que je dise, il aut donc agir sur ce que l'on veut croire.* „ En „ ce cas-là, Madame, je suis persuadé

1651. „ qu'il y a bien plus de prophéties à „ faire que de conseils à donner". *Dites vos prophéties*, repartit la Reine, *mais sur le tout qu'elles ne soient pas comme celles des Barricades. Tout de bon*, ajouta-t-elle, *dites-moi en homme de bien ce que vous croyez de tout ceci. Vous voilà Cardinal, autant vaut, vous seriez un méchant homme, si vous vouliez le bouleversement de l'Etat. Je confesse que je ne sçais où j'en suis; je n'ai que des traîtres & des poltrons à l'entour de moi. Dites-moi vos pensées en toute liberté.* „ Je le vais faire, Ma- „ dame, repris-je, quoiqu'avec pei- „ ne, parce que je sçais que ce qui „ regarde Mr. le Cardinal est sensible „ à Votre Majesté; mais je ne puis „ m'empêcher de lui dire encore, que „ si elle se peut résoudre aujourd'hui „ à ne plus penser au retour du Car- „ dinal, elle sera demain plus absolue „ qu'elle n'étoit le premier jour de sa „ Régence; & que si elle continue à „ vouloir le rétablir, elle hazarde l'E- „ tat". *Pourquoi*, reprit-elle, *si Monsieur & Mr. le Prince y consentoient?* „ Parce que, Madame, lui répondis- „ je, Monsieur n'y consentira que „ quand l'Etat sera hazardé, & que „ M. le Prince n'y consentira que pour „ le hazarder". Je lui expliquai en cet

endroit le détail de tout ce qui étoit à craindre, je lui exagérai l'impossibilité de séparer M. le Prince du Parlement, & l'impossibilité de gagner sur ce point le Parlement par une autre voie que celle de la force qui mettroit la Couronne en péril. Je lui remis devant les yeux les prétentions immenses de M. le Prince, de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut. Je lui fis voir au doigt & à l'œil qu'elle dissiperoit, quand il lui plairoit, par un seul mot, pourvu qu'il partît du cœur, toutes ces fumées si noires & si épaisses. Et comme j'apperçus qu'elle étoit touchée de ce que je lui disois, & qu'elle prenoit particuliérement goût à ce que je lui représentois du rétablissement de son autorité; je crus qu'il étoit assez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la sincérité de mes intentions. „ Et plût à Dieu, Madame, ajoutai-„ je, que V. M. voulût rétablir son au-„ torité par ma propre perte! On lui „ dit à toutes les heures du jour que „ je pense au Ministere; & Mr. le Car-„ dinal s'est accoutumé à ces paroles: „ *Il veut ma place.* Est-il possible, Ma-„ dame, que l'on me croie assez im-„ pertinent pour m'imaginer qu'on „ puisse devenir Ministre par la fac-„ tion; & que je connoisse si peu la 1651.

1651. „ fermeté de V. M. pour croire que
„ je conquêterai fa faveur par les ar-
„ mes? Mais ce qui n'eft que trop vrai,
„ eft, que ce qui fe dit ridiculement
„ du Miniftere fe fait réellement à l'é-
„ gard des autres prétentions que cha-
„ cun a. Mr. le Prince vient d'obte-
„ nir la Guienne, il veut Blaye pour
„ Mr. de la Rochefoucaut; il veut la
„ Provence pour Mr. fon Frere; Mr.
„ de Bouillon veut Sedan; Mr. de Tu-
„ renne veut commander en Allema-
„ gne; Mr. de Nemours veut l'Auver-
„ gne; Viole veut être Secrétaire d'E-
„ tat; Chavigni veut demeurer en *fon*
„ pofte; & moi, Madame, je demande
„ le Cardinalat. S'il plait à V. M. de
„ fe moquer de toutes nos prétentions,
„ & de les régler abfolument felon fes
„ intérêts & felon fes volontés, elle n'a
„ qu'à renvoyer pour une bonne fois
„ Mr. le Cardinal en Italie, rompre
„ tous les commerces que les Particu-
„ liers confervent avec lui, effacer de
„ bonne foi les idées qui reftent de fon
„ retour & qui fe renforcent même
„ tous les jours, & déclarer enfuite,
„ qu'ayant bien voulu donner au Pu-
„ blic la fatisfaction qu'il a fouhaitè
„ de l'éloignement du Cardinal, elle
„ croit qu'il eft de fa dignité de refu-

„ ser aux Particuliers les graces qu'ils 1651.
„ ont demandées ou prétendues sous
„ ce prétexte. Nul ne perdra plus que
„ moi, Madame, à cette conduite,
„ qui révoque ma nomination d'une
„ maniere qui sera agréée généralement
„ de tout le monde, mais qui ne le
„ sera assurément de nul autre, sans ex-
„ ception, plus que de moi-même,
„ parce que je ne me la crois nécef-
„ saire que pour des raisons qui cesse-
„ ront, dès que V M. aura rétabli
„ les choses dans l'ordre où elles doi-
„ vent être". *N'ai-je pas fait tout ce que vous me proposez*, reprit la Reine? *N'ai-je pas assuré dix fois Monsieur, M. le Prince, & le Parlement, que le Cardinal ne reviendroit jamais? Avez-vous pour cela cessé de prétendre, & vous qui parlez, tout le premier?* „ Non,
„ Madame, lui dis-je, personne n'a
„ cessé de prétendre, parce qu'il n'y
„ a personne qui ne sçache que Mr. le
„ Cardinal gouverne plus que jamais.
„ V. M. m'a fait l'honneur de ne se
„ point cacher de moi sur ce sujet;
„ mais ceux à qui elle ne le dit pas,
„ en sçavent peut-être encore plus que
„ moi; & c'est ce qui perd tout, Ma-
„ dame, parce que tout le monde se
„ voit en droit de se défendre de ce

1651. „ que l'on croit d'autant moins légi-„ time, que V. M. le désavoue publique-„ ment ". *Mais, tout de bon*, dit la „ Reine, *croyez-vous que Monsieur* „ *abandonnât Mr. le Prince, s'il étoit* „ *assuré que le Cardinal ne revînt pas?* „ En pouvez-vous douter, Madame, „ lui répondis-je, après ce que vous „ avez vu ces jours passés? Il l'eût ar-„ rêté chez lui, si vous l'aviez voulu, „ quoiqu'il ne se croie nullement as-„ suré qu'il ne doive point revenir ". La Reine rêva un peu sur ma réponse, & puis tout d'un coup elle me dit, même avec précipitation, comme ayant impatience de finir ce discours: *C'est un plaisant moyen de rétablir l'Autorité Royale que de chasser le Ministre du Roi malgré lui!* Elle ne me laissa pas reprendre la parole, & continua en me commandant de lui dire mon sentiment sur l'état où étoient les choses: *Car*, ajouta-t-elle, *je ne puis faire davantage sur ce point que ce que j'ai déja fait & ce que je fais tous les jours.* J'entendis bien qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai donc point directement, mais je fis la même chose en satisfaisant à ce qu'elle m'avoit commandé, qui étoit de lui dire ma pensée: car je repris ainsi le discours: „ Pour obéir, Ma-

„ dame, à V. M. il faut que je re- 1651.
„ tombe dans les Prophéties que j'ai
„ tantôt pris la liberté de lui toucher.
„ Si les choses continuent comme elles
„ sont, Monsieur sera dans une perpé-
„ tuelle défiance que Mr. le Prince ne
„ se raccommode avec V. M. par le
„ rétablissement du Cardinal; & il se
„ croira obligé par cette vue de le mé-
„ nager toujours & de se tenir avec
„ soin dans le Parlement & parmi le
„ peuple. Mr. le Prince ou s'unira avec
„ lui pour s'assurer contre ce rétablis-
„ sement, s'il n'y trouve pas son com-
„ pte, ou il partagera le Royaume pour
„ le souffrir, jusques à ce qu'il trouve
„ plus d'intérêt à le chasser. Les Par-
„ ticuliers qui ont quelques considé-
„ rations ne songeront qu'à en tirer
„ leur avantage: il y aura mille subdi-
„ visions & dans la Cour & dans les
„ factions. Voilà, Madame, bien des
„ matieres pour la Guerre civile, &
„ cette Guerre se mêlant à une Guerre
„ étrangere aussi grande que celle que
„ nous avons aujourd'hui, peut por-
„ ter l'Etat sur le penchant de sa ruï-
„ ne". *Si Monsieur vouloit*, repartit
la Reine.... „ Il ne voudra jamais, lui
„ répondis-je. On trompe V. M. si on
„ le lui fait espérer, & je me perdrois

1651. „ auprès de lui si je le lui avois seulement proposé. Il craint Mr. le Prince, il ne l'aime point; il ne peut plus se fier à Monsieur le Cardinal. Il aura dans des moments des foiblesses pour l'un ou pour l'autre, selon qu'il en appréhendera; mais il ne quittera jamais l'ombre du Public, tant que ce Public sera un Corps, & il le sera encore long-temps sur une matiere sur laquelle V. M. est obligée elle-même de l'échauffer toujours par de nouvelles Déclarations".

Je connus en cet endroit plus encore que je n'avois fait, qu'il est impossible que la Cour conçoive ce que c'est que le public. La flatterie qui en est la peste, l'infecte toujours à un tel point, qu'elle lui cause un delire incurable sur cet article; & je remarquai que la Reine traitoit dans son imagination tout ce que je lui en disois de chimeres, avec la même hauteur que si elle n'eût jamais eu aucun sujet de faire des réflexions sur les Barricades. Je glissai sur cela par cette considération plus légérement que la matiere ne le portoit, & elle m'en donna d'ailleurs assez de lieu, parce qu'elle me rejetta dans le particulier de la maniere d'a-

gir de Mr. le Prince, en me demandant ce que je disois de la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de le Tellier, de Lionne & de Servien. Comme j'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'étoit pas le *hausse-pied* de quelques négociations souterraines, je souris à cette proposition de la Reine avec un respect que j'assaisonnai d'un air de mystere. La Reine de qui tout l'esprit consistoit en air, l'entendit, & elle me dit: „ Non, il n'y a rien que ce que „ vous voyez comme moi & comme „ tout le monde. Mr. le Prince a voulu „ tirer de moi, de quoi chasser douze „ Ministres, par l'espérance de m'en „ laisser un, qu'il m'auroit peut-être „ ôté dès le lendemain. On n'a pas „ donné dans ce panneau, il en tend „ un autre; il me veut ôter ceux qui „ me restent, c'est-à-dire il propose de „ les ôter: car si on lui veut laisser la „ Provence, il me laissera le Tellier, „ & peut-être que j'obtiendrai Servien „ pour le Languedoc". Qu'en dit Monsieur? *Il prophétise, Madame*, lui répondis-je, *car, comme j'ai déja dit à V. M., que peut-on dire dans l'état où sont les affaires?* „ Mais enfin qu'en „ dit-il, reprit la Reine? Ne se join- 1651.

1651. „ dra-t-il pas encore à Mr. le Prince, „ pour me faire faire ce pas de Ballet"? *Je ne le crois pas, Madame*, repartis-je ; *quand je me ressouviens de ce qu'il m'en a dit aujourd'hui : mais je n'en doute pas, quand je fais réflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain.* „ Et „ vous, me dit la Reine, que ferez-„ vous"? *Je me déclarerai en plein Parlement*, répliquai-je, *& en Chaire même contre la proposition, si V. M. se résout à se servir de l'unique & souverain remède, & j'opinerai apparemment comme les autres, si elle laisse les choses dans l'état où elles sont* *.

La Reine qui s'étoit fort contenue jusques-là, s'emporta à ce mot ; elle éleva même sa voix, & me dit que je ne lui avois donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre en face? „ je suis bien éloigné, Ma-

* On sçait combien le Coadjuteur en vouloit alors au Cardinal Mazarin, sous l'autorité du Prince de Conti, qui étoit le Chef du parti opposé au Cardinal. On fit en ce temps-là ce Vaudeville :

Monsieur de Retz a juré par sa Crosse
Et Conti par sa bosse :
Nous allons, de Saint Germain,
Chasser le Mazarin.

„ dame, de cette insolence & de cette 1651.
„ folie, lui répondis-je, puisque je n'ai
„ supplié V. M. de me permettre d'a-
„ voir l'honneur de la voir aujourd'hui,
„ que pour sçavoir de la part de Mon-
„ sieur ce qu'il vous plaît, Madame,
„ de lui commander, pour prévenir
„ celle dont Mr. le Prince vous me-
„ nace. Il y a quelque temps que je
„ disois à V. M. qu'on est bien mal-
„ heureux de tomber dans des temps
„ où un homme de bien est obligé,
„ même par son devoir, de manquer
„ au respect qu'il doit à son maître.
„ Je sçais, Madame, que je ne l'ob-
„ serve pas en parlant comme je fais
„ sur le sujet de Mr. le Cardinal, mais
„ je sçais en même temps que je parle
„ & que j'agis en bon Sujet, & que
„ tous ceux qui font autrement, sont
„ des prévaricateurs qui plaisent, mais
„ qui trahissent leur conscience, &
„ leurs devoirs. V. M. me commande
„ de lui dire mes pensées avec liberté,
„ & je lui obéis. Qu'elle me ferme la
„ bouche & elle verra ma soumission,
„ & que je rapporterai simplement à
„ Monsieur & sans réplique ce dont
„ elle me fera l'honneur de me char-
„ ger". La Reine reprit tout d'un coup
un air de douceur & me dit : „ Non,

1651. „ je veux au contraire que vous me „ disiez vos sentiments, expliquez-les „ moi à fond ”. Je suivis son ordre à la lettre, je lui fis une peinture la plus naturelle qu'il me fut possible de l'état où les affaires étoient réduites; j'achevai de crayonner ce que vous en voyez déja ébauché; je lui dis toute la vérité avec la même sincérité & la même exactitude que j'aurois eue si j'avois dû en rendre compte à Dieu un quart-d'heure après. La Reine en fut touchée, & elle dit le lendemain à la Palatine, qu'elle étoit convaincue que je parlois du cœur, mais que j'étois aveuglé moi-même par la préoccupation. Ce qui me parut, c'est qu'elle l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement qu'elle avoit pour le Cardinal Mazarin, & que son inclination l'emportoit toujours sur les velléïtés que je lui voyois de temps en temps d'entrer dans les ouvertures que je lui faisois pour rétablir l'Autorité Royale, aux dépends & des Mazarins & des Frondeurs. Je remarquai que sur la fin de la conversation elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet; & que comme elle vit que je le faisois effectivement avec sincérité & avec bonne intention, elle m'en témoigna sa reconnoissance.

J'appréhenderois de vous ennuyer, si je m'étendois davantage sur un détail qui n'est déja que trop long, & je me contenterai de vous dire, que le résultat fut, que je ferois tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à Mr. le Prince, pour demander l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, en lui donnant parole de la part de la Reine, qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec Mr. le Prince sans la participation & sans le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole; & la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois que les apparences d'accommodement entre le Palais Royal & St. Maur n'étoient pas tout-à-fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'étoit impossible d'obliger la Reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre, ou pour procurer le retour de Mr. le Prince, ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même; mais je connus clairement à ses manieres & même à quelques-unes de ses paroles, qu'elle en avoit changé plus de trois 1651.

1651. fois, depuis que j'étois dans la galerie; & je me souvins de ce que la Palatine m'avoit écrit, qu'on ne sçavoit au Palais Royal ce que l'on y vouloit. Je ne laissai pas d'insister & de presser la Reine, parce que je jugeois bien que Monsieur, qui étoit très-clairvoyant, ne recevant de moi qu'une parole vague & générale, à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parce qu'il se défioit beaucoup des intentions de la Reine à son égard, ne manqueroit pas de jetter & d'arrêter toute sa réflexion, & avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui donnerois du véritable dessein de la Reine. Et je ne doutois pas que par cette considération il ne fît encore de nouveaux pas vers Mr. le Prince, ce que je ne croyois nullement de son intérêt, non plus que de celui du Roi. Je parlai sur cela à la Reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, & de plus je ne pouvois rien gagner, parce qu'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite.

Il étoit presque jour, lorsque je sortis du Palais Royal, & ainsi je n'eus pas le temps d'aller chez Madame la Palatine, qui m'écrivit un billet à six heures du matin, par lequel elle me

faiſoit ſçavoir qu'elle m'attendoit dans un carroſſe de louage devant les *Incurables*. J'y allai auſſi-tôt dans un carroſſe gris. Elle m'expliqua ſon billet du ſoir, elle me dit que Mr. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les diſcours de Madame de Longueville qu'il ne connoiſſoit pas ſa force, en ce qu'il croyoit ſes ennemis beaucoup plus unis & beaucoup plus de concert qu'ils ne l'étoient. Que la Reine ne ſçavoit où elle en étoit; qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de Mr. le Prince; qu'à l'autre elle remercioit Dieu de ſa ſortie de Paris; que cette variation venoit des différents conſeils qu'on lui donnoit; que Servien lui diſoit que l'Etat étoit perdu, ſi Monſieur le Prince s'éloignoit; que le Tellier balançoit; que l'Abbé Fouquet qui étoit nouvellement revenu de Breull, l'aſſuroit que Mr. le Cardinal ſeroit au deſeſpoir, ſi elle ne ſe ſervoit de l'occaſion que Mr. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pouſſer; que l'aîné Fouqnet ſoutenoit ſçavoir le contraire de ſcience certaine; que tout iroit ainſi, juſqu'à ce que l'ordre de Breull auroit décidé. La Palatine étoit ſur-tout perſuadée qu'il y avoit des propoſitions ſous terre, 1651.

1651. qui aidoient à tenir encore la Reine dans ces incertitudes. Voilà ce que Madame la Palatine me dit avec précipitation, parce que le temps d'aller au Palais pressoit, & Monsieur avoit déja envoyé deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carrosse. Je lui rendis compte en fort peu de paroles de ma commission, je lui exposai le fait tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avois prédit à la Reine, & dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisoit donner n'étoit ni précédée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjoncture dont il s'agissoit ; il se mit à siffler & me dit : *Voilà une bonne drogue ! Allons, allons au Palais.* Mais encore, Monsieur, lui dis-je, il me semble qu'il seroit bon que Votre Altesse Royale résolût ce qu'elle y dira. *Qui diable le peut sçavoir ? qui le peut prévoir ?* répondit-il. *Il n'y a ni rime ni raison avec ces gens-ci. Allons ; quand nous serons dans la Grand'Chambre, nous trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui Samedi.* Ce l'étoit pourtant & le 8 Juillet 1651.

Aussi-tôt que Monsieur eut pris sa place, Talon, Avocat Général, entra avec ses Collegues, & dit qu'il avoit porté la veille à la Reine la Lettre que

M. le Prince avoit écrite au Parlement, que Sa Majesté avoit fort agréé la conduite de la Compagnie, & que M. le Chancelier avoit mis entre les mains du Procureur Général un écrit par lequel il feroit informé des volontés du Roi. Cet Ecrit portoit que la Reine, étoit extrêmement furprife de ce que M. le Prince avoit pu douter des affurances qu'elle avoit données tant de fois qu'elle n'avoit eu aucun deffein contre fa perfonne; qu'elle ne s'étonnoit pas des foupçons qu'il témoignoit touchant le retour de M. le Cardinal; qu'elle déclaroit vouloir obferver religieufement la parole qu'elle avoit donnée fur ce fujet au Parlement; qu'elle ne fçavoit rien du mariage de M. de Mercœur ni des négociations de Sedan; qu'elle avoit plus de fujet que perfonne de fe plaindre de ce qui s'étoit paffé à Brifac : (Je vous entretiendrai tantôt de ces trois articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, elle vouloit bien qu'on fçût qu'elle ne prétendoit pas être gênée dans le choix des Miniftres du Roi fon fils, ni dans celui de fes domeftiques, & que la propofition qu'on lui faifoit fur ce point étoit d'autant plus 1651.

1651. injuste, qu'il n'y avoit aucuns des trois nommés qui eût seulement fait un pas pour le rétablissement de M. le Cardinal Mazarin. La Compagnie s'échauffa beaucoup après la lecture de cet Ecrit, sur ce qu'il n'étoit pas signé, ce qui dans les circonstances n'étoit d'aucune conséquence : mais comme dans ces sortes de Compagnies tout ce qui est de la forme touche les petits esprits & amuse même les plus raisonnables, on employa la matinée proprement à rien, & l'on remit l'Assemblée au Lundi. On pria en attendant Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement. * Il y eut dans cette séance beaucoup de chaleur entre Mr. le Prince de Conti & Mr. le Premier Président. Celui-ci qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince en son particulier, qu'il croyoit, à mon sens sans fondement, avoir obligé à plus de reconnoissance qu'il n'en avoit reçu; celui-ci, dis-je, parla avec force de la retraite de St. Maur, & l'appella même un triste préalable de la Guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui sembloient marquer les mouvements passés, & causés par Mr. le Prince de Condé.

* On trouvera le détail de cette Seance dans les Mémoires de M. Joly Tome I.

Mr. le Prince de Conti le releva, même avec menaces, en lui disant qu'en tout autre endroit il lui apprendroit à se tenir dans le respect qui est dû aux Princes du sang. Le Premier Président lui repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, & qu'il avoit lieu de se plaindre lui-même qu'on osât l'interrompre dans sa place, où il représentoit la personne du Roi. On se leva de part & d'autre. Monsieur qui étoit très-aise de les voir commis les uns contre les autres, ne s'en méla que quand il ne put plus s'en défendre; & il dit à la fin aux uns & aux autres, que tout le monde ne devoit s'appliquer qu'à radoucir les esprits. Monsieur étant de retour chez lui, me mena dans le cabinet des Livres, ferma la porte à verrou lui-même, jetta son chapeau sur la table, & me dit après d'un ton fort ému qu'avant que d'aller au Palais il n'avoit pas eu le temps de me dire une chose qui me surprendroit, quoique cependant elle ne me devoit pas surprendre; qu'il sçavoit depuis minuit que le vieux Pantalon, (il appelloit ainsi Mr. de Châteauneuf) traitoit par le canal de St. Romain & de Croissi avec Chavigni l'accommodement de Mr. le Prince avec la Reine; qu'il n'ignoroit pas ce que j'avois à dire 1651.

1651. ſur cela ; qu'il ne falloit point diſputer des faits, que celui-là étoit ſûr. *Et ſi vous en doutez*, ajouta-t-il, en me jettant une Lettre, *tenez*, *voyez*, *liſez*. Cette Lettre étoit de Châteauneuf & adreſſée à Croiſſi, & portoit entr'autres ces propres mots: „ Vous pouvez aſſurer Mr. de Chavigni, que le Commandeur de Jarzai qui n'eſt jamais „ dupe qu'en des bagatelles, eſt convenu que la Reine marche de bon „ pied, & que non ſeulement les Frondeurs, mais que le Tellier même ne „ ſçavent rien de notre négociation. „ Le ſoupçon de Mr. de St. Romain „ n'eſt pas fondé ".

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que le Grand, premier valet de chambre de Monſieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croiſſi, l'avoit ramaſſé & l'avoit porté à Monſieur. Il n'attendit pas que j'euſſe achevé de le lire, pour me dire: „ Avois-je tort de „ vous dire ce matin, que l'on ne „ ſçait où l'on en eſt avec ces gens-„ là? On dit toujours qu'il n'y a point „ d'aſſurance au peuple; on en a menti, il y a mille fois plus de ſolidité „ dans le peuple que dans le Cabinet, „ je veux m'aller loger aux halles ". *Vous croyez donc*, *Monſieur*, lui dis-

e, *que l'accommodement eſt fait.* „Non, 1651.
„ dit-il, je ne crois pas qu'il le ſoit".
Et moi, Monſieur, je ſerois perſuadé qu'il ne peut ſe faire par ce canal, s'il m'étoit permis d'être d'un autre ſentiment que Votre Alteſſe Royale.

Cette queſtion fut agitée avec chaleur. Je ſoutins mon opinion par l'impoſſibilité qui me paroiſſoit au ſuccès d'une négociation dans laquelle, par une rencontre aſſez biſarre, tous les Négociateurs ſe trouvoient avoir éminemment, au moins pour cette occaſion très-épineuſe en elle-même, toutes les qualités les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monſieur demeura dans ſon ſentiment, parce que ſa foibleſſe naturelle lui faiſoit toujours voir ce qu'il appréhendoit, comme infaillible & même proche. Ce fut à moi de céder, ainſi que vous le pouvez croire, & de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire dès l'après-dînée à la Reine par Madame la Palatine, que ſon ſentiment étoit que Sa Majeſté s'accommodât en toutes manieres avec Mr. le Prince, & que le Parlement & le peuple étoient ſi échauffés contre tout ce qui avoit quelque teinture de Mazariniſme, qu'il ne falloit plus ſonger qu'à applaudir à

1651. celui qui a été assez habile, me dit-il même avec aigreur, pour nous prévenir à recommencer l'escarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui représenter, que supposé même pour sûr, ce qu'il croyoit très-proche, & ce que je tiendrois fort éloigné, si j'osois le contredire, le parti qu'il prenoit avoit des inconvénients terribles, & particulierement celui de précipiter la Reine dans la résolution que l'on craignoit, & même de l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que les raisons que je lui alléguois n'étoient que des prétextes pour couvrir la véritable qui me faisoit parler, qu'il alla chercher dans l'appréhension qu'il s'imagina que j'avois qu'il ne s'accommodât lui-même avec Mr. le Prince; & il me dit qu'il prendroit si bien ses mesures du côté de St. Maur, que je ne devois pas craindre qu'il tombât dans l'inconvénient que je lui marquois; & que si la Reine l'avoit gagné de la main une fois, il le lui sçauroit bien rendre. *Je ne suis pas si sot qu'elle croit*, ajouta-t-il, *& je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous même.* Je confesse que je n'entendis point ce que signifioit en cet endroit cette der-

niere parole, mais je m'en doutai aussi- 1651.
tôt après; car il ajouta: *Mr. le Prince, quoiqu'enragé contre vous, vous a-t-il nommé dans la Lettre qu'il a écrite au Parlement?* Je m'imaginai que Monsieur vouloit me faire valoir ce silence, & me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avoit pour moi à sa considération, & des précautions qu'il prendroit de ce côté-là sur mon sujet, en cas de besoin. Je jugeai de ce discours & de plusieurs autres qui le précéderent & qui le suivirent, que la persuasion où je le voyois, que la Reine & Mr. le Prince étoient ou accommodés ou du moins sur le point de s'accommoder, étoit ce qui l'avoit obligé de me commander d'en faire presser la Reine en son nom, & de témoigner à elle-même qu'il ne se sentiroit pas desobligé de son accommodement & de tirer mérite auprès de Mr. le Prince du conseil qu'il en donnoit à la Reine. Je fus tout-à-fait confirmé dans mon soupçon, par une conversation de plus d'une heure, qu'il eut un moment après que je l'eus quitté, avec Charai, qui étoit serviteur particulier de Mr. le Prince, comme je vous l'ai déja dit, quoiqu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma

1651. force les sentiments de Monsieur, qui dans la vérité étoient plutôt des égarements de frayeur, que des raisonnements. Je ne l'ébranlai pourtant point, & j'éprouvai en cette rencontre ce que j'ai observé depuis en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse, est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut gueres moins que moi du compliment que je la priai de faire à la Reine de la part de Monsieur. Elle en revint toutefois plutôt & plus aisément, en faisant réflexion sur la constitution des affaires, *qui*, dit-elle très-sensément, *redresseront les hommes, au lieu que pour l'ordinaire ce sont les hommes qui redressent les choses*. Madame de Beauvais venoit de lui mander que Metayer, Valet de Chambre de Mr. le Cardinal, venoit d'arriver de Breull; & peut-être, ajouta-t-elle, cet homme nous apporte-t-il dequoi tout changer en un instant. Elle disoit cela à l'aventure, & dans la seule vue que Mr. le Cardinal ne pourroit jamais rien approuver de tout ce qui se passoit par le canal de Chavigny. Son pressentiment fut une prophétie, car en effet il se trouva que le Messager

avoit apporté des anathêmes plutôt que 1651.
des Lettres contre les propositions qui avoient été faites, & que bien qu'il fût l'homme du monde qui reçût toujours en apparence le plus agréablement ce qu'il ne vouloit pas en effet; il n'avoit gardé dans cette rencontre aucune mesure qui approchât seulement de sa conduite ordinaire; ce que nous attribuames, Madame la Palatine & moi, à l'aversion qu'il avoit pour les Négociateurs. Châteauneuf lui étoit très-suspect; Chavigny étoit sa bête; St. Romain lui étoit odieux, & par l'attachement qu'il avoit avec Chavigny & par celui qu'il avoit eu à Munster à Mr. d'Avaux. Madame la Palatine qui ne sçavoit pas encore ce que le messager avoit apporté, quoiqu'elle sçut qu'il étoit arrivé, trouva à propos que je retournasse chez Monsieur, pour lui dire que ce Courier auroit pu peut-être avoir donné à la Reine, de nouvelles vues, & qu'elle jugeoit qu'il ne seroit que mieux par cette considération qu'elle n'executât pas la commission qu'il lui avoit donnée par moi, avant que l'on pût être informé de ce détail.

Monsieur que j'allai trouver sur le champ se gendarma contre cette ouverture, qui étoit pourtant très-sage, par

1651. une préoccupation qui lui étoit fort ordinaire aussi-bien qu'à beaucoup d'autres. *La plûpart des hommes examinent moins les raisons de ce qu'on leur propose contre leur sentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propose de s'en servir.* Ce défaut est très-commun & très-grand. Je connus clairement que Monsieur ne recevoit ce que je lui dis de la part de la Palatine que comme un effet de l'entêtement qu'il croyoit que nous avions l'un & l'autre contre Mr. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, & je connus encore en cet endroit *qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même, ne se fie jamais véritablement à personne.* Il avoit plus de confiance en moi, sans comparaison, qu'en tous ceux qui l'ont jamais approché; mais sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la Reine eût été fait par une personne moins adroite que Madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'évenement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire. A quoi elle fut très-bien servie elle-même par la fortune qui fit arriver ce Messager, dont je viens de vous parler, justement

au moment où il étoit nécessaire, pour 1651.
rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter : car la Reine qui étoit toujours soumise à Mr. le Cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement, quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colere, se trouva, lorsque Madame la Palatine commença à lui parler, dans une pensée si éloignée d'aucun accommodement avec Mr. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur, ne produisit en elle d'autres mouvements que ceux que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur, & de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, & de desirer avec impatience de me parler. Madame la Palatine fut même chargée par la Reine de lui faire sçavoir par mon canal le détail de la dépêche du Messager, & de me commander d'aller entre onze heures & minuit au lieu accoutumé. Madame la Palatine ne douta pas non plus que moi, que Monsieur ne dût avoir beaucoup de joie de ce que je lui allois porter. Nous nous trompames beaucoup l'un & l'autre; car aussi-tôt que je lui eus dit que

1651. la Reine lui offroit tout sans exception, pourvu qu'il voulût s'unir de son côté sincerement & parfaitement à elle contre Mr. le Prince, il tomba dans un état que je ne puis bien vous exprimer, qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de celui où il n'est pas possible que vous ne vous soyez trouvée quelquefois. N'avez-vous jamais agi sur des suppositions qui ne vous plaisoient pas? Et n'est-il pas vrai pourtant que quand ces suppositions ne se sont point trouvées bien fondées, vous avez senti en vous-même un combat qui s'y est formé entre la joie de vous être trompée à votre avantage, & le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me suis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monsieur étoit ravi de ce que la Reine étoit bien plus éloignée de l'accommodement qu'il ne l'avoit cru; mais il étoit au désespoir d'avoir fait les avances qu'il avoit faites vers Mr. le Prince, & qu'il avoit faites dans la vue de cet accommodement, qu'il croyoit bien avancé. Les hommes qui se rencontrent en cet état, sont pour l'ordinaire assez long-temps à croire qu'ils ne se sont pas trompés, même après qu'ils s'en sont apperçus; parce que la difficulté qu'ils trouvent à dé-

coudre le tiſſu qu'ils ont commencé, 1651.
fait qu'ils s'y font des objections à eux-mêmes ; & ces objections qui leur paroiſſent être des effets de leurs raiſonnements, ne font preſque que des ſuites naturelles de leurs inclinations. Monſieur, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, étoit timide & pareſſeux au ſouverain degré. Je vis dans le moment que je lui appris le changement de la Reine, un air de gaieté & d'embarras tout enſemble ſur ſon viſage. Je ne le puis exprimer, mais je me le repréſente fort au naturel ; & quand je n'aurois pas eu d'ailleurs la lumiere des pas qu'il avoit faits vers Mr. le Prince, j'aurois lu dans ſes yeux qu'il auroit reçu ſur ſon ſujet quelque nouvelle qui lui donnoit de la joie & qui lui faiſoit de la peine. Ses paroles ne démentirent pas ſa contenance. Il voulut douter de ce que je lui diſois, quoiqu'il n'en doutât pas. C'eſt le premier mouvement des gens qui ſont de cette humeur & qui ſe trouvent dans cet état. Il paſſa auſſitôt après au ſecond, qui eſt de chercher à ſe juſtifier de la précipitation qui les a jettés dans l'embarras. *Il eſt bien temps !* me dit-il tout d'un coup ; *la Reine fait des choſes qui obligent les gens...* Il s'arrêta à ce mot, de honte,

1651. à mon avis, de m'avouer ce qu'il avoit fait. Il pirouetta quelque temps, il siffla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée; puis il me dit : „ Que diable direz-vous à la Reine? elle voudra que je lui promette de ne pas pousser les *Ministraux* ; & comment „ puis-je le promettre après ce que j'ai „ promis à Mr. le Prince" ? Il me fit en cet endroit un galimathias parfait pour me justifier ce qu'il avoit fait dire à Mr. le Prince depuis 24 heures, & je connus que ce galimathias n'alloit principalement qu'à me faire croire qu'il croyoit ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon, & je suis encore persuadé qu'il crut avoir réussi dans son dessein. Le lieu que je lui donnai de se l'imaginer lui donna occasion de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait assurément, s'il m'eût cru mal satisfait, & j'en tirai tout le détail de ce qu'il avoit fait. Le voici en peu de mots.

Comme il avoit posé pour fondement que Mr. le Prince étoit ou accommodé, ou sur le point de s'accommoder avec la Cour, il crut pour certain qu'il ne hazarderoit rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignoit pas que l'on acceptât ses offres contre la

Cour ; parce que l'on s'accommodoit avec elle. Vous voyez d'un coup dœil le frivole de ce raisonnement. Monsieur qui avoit beaucoup d'esprit, le connut parfaitement, dès qu'il se vit hors du péril que la peur lui avoit inspiré ; mais comme il est toujours plus aisé de s'appercevoir du mal que du reméde ; il le chercha long-temps sans le trouver, parce qu'il ne le cherchoit que dans les moyens de satisfaire & les uns & les autres. Il y a des occasions où ce parti est absolument impossible ; & quand il l'est, il est pernicieux en ce qu'il mécontente infailliblement les deux partis. Il n'est pas moins incommode aux Négociateurs, parce qu'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi par l'un & par l'autre de ces motifs, d'en dissuader Monsieur. Il ne fut pas en mon pouvoir, & j'eus ordre de faire agréer à la Reine que Monsieur se déclarât dans le Parlement contre les trois Sous-Ministres, en cas que Mr. le Prince continuât à demander leur éloignement ; & j'eus en même temps la liberté de l'assurer, que, moyennant cette permission, Monsieur se déclareroit dans la suite contre Mr. le Prince, en cas que Mr. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions ; & comme je ne 1651.

1651. croyois pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrer de tout point la Reine par un éclat de cette nature, je représentai à Monsieur avec force, qu'il avoit beau jeu pour faire un coup double, & même triple, en obligeant la Reine par la conservation des Sous-Ministres, (qui dans le fond étoient assez indifférents) en faisant voir que Mr. le Prince ne se contentoit pas de la destitution du Mazarin, & qu'il vouloit saper aussi les fondements de l'autorité Royale, en ne laissant pas même l'ombre de l'Autorité à la Régente; & en satisfaisant en même temps le Public par une aggravation, pour ainsi parler, contre le Cardinal, que je proposai en même temps, & que je m'assurois même de faire agréer à la Reine. Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une Lettre écrite par le Cardinal à la Reine, qu'il la supplioit de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderoit contre lui; parce qu'il étoit persuadé que le plus que l'on desireroit, après l'excès auquel on s'étoit porté, tourneroit plutôt en sa faveur qu'autrement, ce qu'il y auroit d'esprits moderés; & parce qu'il convenoit assez à son service que l'on amusât les *fâcheux*, (c'étoit son mot) à des clabauderies, qui ne pouvoient plus être que des répé-

titions fort inutiles. Je ne tenois pas 1651.
pour bien juste ce raisonnement de Mr. le Cardinal, mais je m'en servis pour former la conduite que j'eusse souhaité que Monsieur eût voulu prendre, & je raisonnai ainsi: „ Si Monsieur concourt à l'exclusion des Sous-Ministres, il fait apparemment le compte de Mr. le Prince, en ce qu'il obligera peut-être la Reine à accorder à Mr. le Prince tout ce qu'il lui demandera. Il ne fera pas le sien du côté de la Cour, parce qu'il outrera de plus en plus la Reine, & qu'il outragera de plus ceux qui l'approchent. Il ne le fera pas non plus du côté du Public, car, comme il le dit lui-même, Mr. le Prince l'a gagné de la main; & comme c'est lui qui a fait le premier la proposition de se défaire de ces restes du Mazarinisme, il en aura la fleur de la gloire, ce qui dans le peuple est le principal. Voilà donc un grand inconvénient, qui est celui de faire à la Reine une peur dont Mr. le Prince peut se servir pour son avantage; voilà, dis-je, un grand inconvénient, qui est accompagné de plus d'un grand déchet de réputation, en ce qu'il fait voir Monsieur agissant

1651. „ en second avec Mr. le Prince, & „ entraîné à une conduite dont non-„ seulement il n'aura pas l'honneur; „ mais qui lui tournera même à honte, „ parce que l'on prétendra que c'étoit „ à lui à commencer à la prendre. Quelle „ utilité trouvera-t-il qui se puisse com-„ parer à cet inconvénient? On ne s'en „ peut imaginer d'autre que celle d'ôter „ à la Reine des gens que l'on croit „ affectionnés au Cardinal : est-ce un „ avantage, quand on pense que les „ Fouquets, les Bertets, les Brachets „ passeront également la moitié des „ nuits auprès d'elle, que les d'Etrées, „ les Souverets & les Seneterres y de-„ meureront tous les jours, & que „ ceux-ci y seront d'autant plus dange-„ reux que la Reine sera encore plus „ aigrie par l'éloignement des autres? „ Je suis convaincu par toutes ces con-„ sidérations que Monsieur doit faire „ à la premiere Assemblée des Cham-„ bres le panegyrique de Mr. le Prince „ sur la fermeté qu'il témoigne contre „ le retour de Mr. le Cardinal Maza-„ rin, confirmer tout ce qui s'est dit „ en son nom par Mr. le Prince de Conti „ touchant la néceffité des précautions „ qu'il est bon de prendre contre son „ rétablissement; combattre publique-

„ ment & par des raiſons ſolides celle 1651.
„ que l'on cherche dans l'éloignement
„ des trois Miniſtres ; faire voir qu'elle
„ eſt injurieuſe à la Reine à laquelle
„ on doit aſſez de reſpect, & même
„ aſſez de reconnoiſſance pour les pa-
„ roles qu'elle reïtere en toute occaſion
„ de l'excluſion à jamais de Mr. le Car-
„ dinal Mazarin, pour ne pas abuſer
„ à tous moments de ſa bonté par de
„ nouvelles conditions, auxquelles on
„ ne voit plus de fin ; ajouter, que ſi
„ la propoſition d'aller ainſi de branche
„ en branche venoit d'un fond dont l'on
„ fût moins aſſuré que de celui de Mr.
„ le Prince, elle ſeroit ſuſpecte, parce
„ que le gros de l'arbre n'eſt pas encore
„ déraciné. La déclaration contre le Car-
„ dinal n'eſt pas encore expédiée, on ſçait
„ que l'on conteſte encore ſur des paroles,
„ au lieu de la preſſer, au lieu de conſom-
„ mer, ou plutôt de cimenter cet ouvra-
„ ge dont tout le monde eſt convenu. On
„ fait des propoſitions nouvelles qui peu-
„ vent faire naître des ſcrupules dans
„ les eſprits les mieux intentionnés. Tel
„ croit ſe ſanctifier en mettant une
„ pierre ſur le tombeau du Mazarin,
„ qui croiroit faire un grand péché,
„ s'il en jettoit ſeulement une petite
„ contre ceux dont il plaira doréna-
„ vant à la Reine de ſe ſervir. Rien

1651. „ ne justifieroit davantage ce Ministre „ coupable, que de donner le moindre „ lieu de croire que l'on voulût tirer „ en exemple journalier & même fré- „ quent, ce qui s'est passé à son égard. „ La justice & la bonté de la Reine ont „ consacré ce que nous avons fait, avec „ des intentions très-pures & très-sin- „ ceres pour son service & pour le bien „ de l'Etat ; il faut de notre part y „ répondre par des actions, dans les- „ quelles on connoisse que notre prin- „ cipal soin est d'empêcher que ce que „ le salut du Royaume nous á forcé „ de faire contre le Ministre, ne puisse „ blesser en rien la véritable autorité „ du Roi. Nous avons en cette ren- „ contre un avantage très-signalé. La „ déclaration publique que la Reine a „ fait faire tant de fois & à Mrs. les „ Princes & au Parlement, qu'elle ex- „ cluoit pour jamais le Cardinal du „ Ministere, nous met en droit, sans „ blesser l'autorité Royale, qui nous „ doit être sacrée, de chercher toutes „ les assurances possibles à cette parole „ qui ne lui doit pas être moins in- „ violable. C'est à quoi S. A. R. doit „ s'appliquer & avec dignité & avec „ succès. Il ne doit point, à mon opi- „ nion, prendre le change, & il doit

„ faire craindre au Parlement qu'on ne 1651.
„ le lui veuille donner, en lui propo-
„ ſant des diverſions qui ne ſont que
„ frivoles au prix de ce qu'il y a
„ effectivement à faire. Ce qui preſſe
„ véritablement eſt de bien fonder la
„ Déclaration contre le Cardinal. La
„ premiere que l'on a portée étoit ſon
„ panegyrique; celle à laquelle on tra-
„ vaille n'eſt, au moins à ce qu'on nous
„ a dit, fondée que ſur les Remon-
„ trances du Parlement & ſur le con-
„ ſentement de la Reine, & ainſi pour-
„ roit être expliquée dans le temps. S.
„ A. R. peut dire demain à la Com-
„ pagnie que la fixation, pour ainſi
„ dire, de cette Déclaration, eſt la
„ précaution véritable & ſolide, à la-
„ quelle il faut s'appliquer, & que cette
„ fixation ne peut être plus ſûre qu'en
„ y inſérant que le Roi exclut le Car-
„ dinal de tout ſon Royaume & de
„ ſes Conſeils, parce qu'il eſt de noto-
„ riété publique & inconteſtable que
„ c'eſt lui qui a rompu la Paix Géné-
„ rale à Munſter: Si Monſieur éclate
„ demain ſur ce ton, je lui réponds
„ de ſe voir faire agréer le ſoir par la
„ Reine. Il ſe réunit avec elle en don-
„ nant une cruelle atteinte au Maza-
„ rin, il ſe donne l'honneur, dans le

1651. „ public de le pousser personnellement „ & solidement & il l'ôte à Mr. le „ Prince, en faisant voir qu'il affecte „ de n'attaquer que son ombre. Il fait „ connoître à tous les esprits sages & „ modérés qu'il ne veut pas souffrir que „ sous prétexte du Mazarin l'on con- „ tinue tous les jours à donner de nou- „ velles atteintes à l'autorité Royale".

Voilà ce que je conseillai à Monsieur, voilà ce que je lui donnai par écrit, avant que de sortir de chez lui; voilà ce qu'il porta à Madame, qui étoit au désespoir de ce qu'il s'étoit engagé avec Mr. le Prince; voilà ce qu'il approuva de toute son ame; & voilà toutefois ce qu'il n'osa faire, parce que n'ayant pas douté, comme je vous l'ai déja dit, que Mr. le Prince ne s'accordât avec la Cour, il lui avoit promis à jeu sûr, à ce qu'il croyoit par cette raison, de se déclarer avec lui contre les Sous-Ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué. Ce que je pus tirer de lui, fut qu'il donnât sa parole à la Reine, qu'il s'emploieroit fidellement auprès de M. le Prince, pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommés; & que s'il n'y pouvoit réussir & qu'il fût contraint de parler

contre eux, s'il déclareroit en même 1651.
temps à Mr. le Prince, que ce seroit pour la derniere fois, & que la Reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de Mr. le Cardinal, il ne se sépareroit plus de ses intérêts. Madame qui aimoit Mr. le Tellier, & qui étoit très-fâchée, par cette raison & par beaucoup d'autres, que Monsieur ne fît pas davantage, lui fit promettre qu'il feroit le malade le lendemain, dans la vue de retarder l'Assemblée des Chambres, & de se donner par ce moyen le temps de l'obliger à quelque chose de plus. Aussi-tôt qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit sçavoir à la Reine, en lui mandant en même temps que je faisois des merveilles pour son service. Ce témoignage qui fut reçu très-agréablement, parce qu'il fut porté dans un instant où la Reine étoit très-satisfaite de Madame, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, facilita beaucoup ma négociation. J'allai le soir chez la Reine que je trouvai avec un visage fort ouvert, & ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi, fut que ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je lui eus déclaré ce que je ne croyois pas pouvoir lui cacher, que l'on pût empêcher Mon-

1651 sieur de concourir avec Mr. le Prince contre les Sous-Ministres, & que je ne pourrois pas moi-même m'empêcher d'y opiner, si l'on en déliberoit au Parlement.

Vous devez être si fatiguée des dits & redits des conversations passées, que je crois qu'il est mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue, & que je me contente de vous rendre compte du résultat, qui fut, que je m'appliquai de toute ma force à faire que Monsieur tînt fidellement la parole que je donnai à la Reine de sa part, qu'il feroit tous ses efforts pour adoucir l'esprit de Mr. le Prince en faveur des trois nommés; & qu'en cas qu'il ne le pût, qu'il fût obligé lui-même par cette considération de les pousser, & que par la même raison, je fusse forcé d'y concourir de ma voix; je déclarerois à Monsieur, qu'au cas que dans la suite Mr. le Prince fît encore de nouvelles propositions, je n'y entrerois plus, quand même Monsieur s'y laisseroit emporter. Je vous avoue que je me défendis long-temps de cette derniere clause, parce que dans la vérité elle m'engageoit beaucoup, & parce qu'elle me paroissoit même être au dernier point contre le respect,

en ce qu'elle confondoit & qu'elle égaloit, pour ainſi parler, mes engagements avec ceux de la Maiſon Royale. Il fallut enfin y paſſer. Je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monſieur, qui fut ſi aiſe de ne ſe point trouver dans la néceſſité de rompre avec Mr. le Prince, même de concert avec la Reine, qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce Traité. Je vous en dirai la ſuite, après que je vous aurai ſupplié de faire réflexion ſur deux circonſtances de ce qui ſe paſſa dans cette derniere converſation que j'eus avec la Reine. 1651.

Il m'arriva, en lui parlant de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, de les nommer les trois Sous-Miniſtres. Elle releva ces mots avec aigreur en me diſant : „ Dites plutôt les deux. Ce traître de Lionne peut-il porter ce nom? „ C'eſt un petit Secrétaire de Monſieur le Cardinal. Il eſt vrai, que „ parce qu'il l'a déja trahi deux fois, „ il pourra être un jour Secrétaire d'E- „ tat". Cette remarque s'eſt rendue par l'évenement aſſez curieuſe.

La ſeconde eſt que lorſque j'eus promis à la Reine de ne me point accommoder avec Mr le Prince dans la ſuite, quand même Monſieur s'accom-

1651. moderoit, & que j'eus ajouté que je le dirois moi-même à Monsieur dès le lendemain; elle s'écria plutôt qu'elle ne prononça : *Quelle surprise pour M. le Tellier!* Elle se referma tout d'un coup, & quoique je fisse tout ce qui se put pour pénétrer ce qu'elle avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monsieur.

Je le vis le lendemain au matin chez Madame. Il fut très-satisfait de ma négociation, & me témoigna que l'engagement que j'avois pris en mon particulier avec la Reine ne lui pouvoit faire aucune peine, parce qu'il étoit très-résolu lui-même, passé cette occasion, à ne jamais concourir en rien avec Mr. le Prince, pourvu que la Reine demeurât dans la parole donnée pour l'exclusion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit obliger à le confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins dès ce jour-là à voir s'il ne pouvoit rien gagner sur l'esprit de Mr. le Prince. Il trouva de méchantes excuses, & il dit qu'il pouvoit prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que Mr. le Prince lui-même feroit

dire. Il en reçut effectivement un Gentilhomme ſur le midi, mais pour ſçavoir ſimplement des nouvelles de ſa ſanté, ou plutôt pour ſçavoir s'il iroit le lendemain au Palais. Monſieur qui faiſoit ſemblant d'avoir pris médecine, ne laiſſa pas d'aller chez la Reine ſur le ſoir. Il lui confirma par ſerment ce que je lui avois promis par ſon ordre. Il lui proteſta qu'il ne s'ouvriroit en façon du monde de ce qu'elle lui faiſoit eſpérer, qu'elle céderoit encore pour cette fois à Mr. le Prince, en cas que Monſieur ne le pût gagner ſur l'article des Sous Miniſtres. „ A votre ſeule conſidération, ajouta-t-elle, & ſur la parole que vous me „ donnerez, que vous ſerez pour moi „ dans toutes les autres prétentions de „ Mr. le Prince qui ſeront infinies ſans „ doute ". Elle le conjura enſuite de lui tenir fidellement la parole qu'il lui avoit fait donner par moi, de faire tous ſes efforts pour obliger Mr. le Prince de ſe déſiſter de ſon inſtance. Monſieur l'aſſura, qu'il avoit envoyé dès midi à St. Maur le Maréchal d'Eſtampes pour cet effet; ce qui étoit vrai. Il s'étoit raviſé après l'avoir refuſé à Madame, comme je vous l'ai tantôt dit. Il attendit même au Palais Royal la réponſe du Maréchal d'Eſ- 1651.

1651. tampes qui fut négative, & qui portoit expreſſément que Mr. le Prince ne ſe déſiſteroit jamais de ſon inſtance. Monſieur revint donc chez lui fort embarraſſé, du moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le ſoir, & il ſe retira de beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, qui fut le mardi onzieme de Juillet, les Chambres s'aſſemblerent, & Mr. le Prince de Conti ſe trouva au Palais fort accompagné. Monſieur dit à la Compagnie qu'il avoit fait tous ſes efforts auprès de la Reine & auprès de Mr. le Prince pour l'accommodement, & qu'il n'avoit pu rien gagner ni ſur l'un ni ſur l'autre; qu'il prioit la Compagnie de joindre ſes offices aux ſiens. Mr. le Prince de Conti prit la parole auſſi-tôt que Monſieur eut fini, pour dire qu'il y avoit un Gentilhomme de Mr. ſon frere à la porte de la Grand'Chambre. On le fit entrer, il rendit une Lettre de Mr. le Prince qui n'étoit proprement qu'une répétition de la premiere.

Mr. le Premier Préſident preſſa aſſez long-temps Monſieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la ſeule habitude qu'ont tous les hom-

mes à se faire prier, même des choses 1651.
qu'ils desirent. Il le refusa ensuite sous le prétexte de l'impossibilité de réussir, mais en effet, comme il me l'avoua le jour même, parce qu'il eut peur de déplaire à Mr. le Prince de Conti, ou plutôt à toute la jeunesse, qui crioit & qui demandoit qu'on délibérât contre les restes du Mazarinisme. Le Prémier Président fut obligé de plier. On manda les Gens du Roi pour prendre leurs conclusions sur la requisition de Mr. le Prince. L'indisposition parut très-grande ce jour-là contre les Sous-Ministres, & toute l'adresse de Mr. le Premier Président, jointe à la froideur de Monsieur, qui ne parut nullement échauffé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain, en ordonnant toutefois que la Lettre de Mr. le Prince seroit portée dès le jour même à la Reine. Monsieur fut aussi supplié par le Parlement de continuer ses offices pour l'accommodement. La chaleur qui avoit paru dans les esprits jointe à celle de la Salle du Palais qui fut très-grande, fit que Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conseil que je lui avois donné, de s'opposer à la Déclaration de Mr. le Prince contre

1651. les Sous-Ministres. Il m'en fit même une espece de raillerie au sortir du Palais ; & je lui répondis que je le suppliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dînée Monsieur alla à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à Mr. le Prince. Il y eut une fort longue conversation avec lui dans le jardin, & il me dit le soir qu'il n'avoit rien oublié pour lui persuader de ne pas insister à son instance contre les Ministres. Il le dit à Madame qui en fut très-persuadée ; je le crus encore, parce qu'il est constant qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que le retour de Mr. le Prince à Paris, & qu'il se croyoit très-assuré qu'il ne reviendroit pas, si les Ministres demeuroient à la Cour. La Reine me dit le lendemain, qu'elle sçavoit de science certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très-foiblement, & tout de même, me dit-elle, que si elle avoit eu l'épée à la main. Il n'est pas possible que dans les conversations que j'ai eues depuis avec Mr. le Prince je ne me sois éclairci de ce détail ; mais je ne me souviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui est certain, c'est que la facilité qu'il eut à laisser mettre l'affaire en délibération fit croire

à

à la Reine qu'il la jouoit. Elle me soupçonna ce jour-là, & encore davantage le lendemain, d'être de la partie. Vous verrez par la suite qu'elle ne me fit pas long-temps cette injustice. 1651.

Le lendemain, qui fut le 12, le Parlement s'assembla, & Mr. l'Avocat Général Talon fit son rapport de l'audience qu'il avoit eue de la Reine. Sa Majesté lui avoit répondu simplement que la seconde Lettre de Mr. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la premiere, elle n'avoit rien à ajouter à la réponse qu'elle y avoit faite. Mr. le Duc d'Orléans donna part à la Compagnie des conférences qu'il avoit eues la veille avec la Reine & avec Mr. le Prince. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre. Il se tint couvert au dernier point au sujet des trois Ministres, & il crut qu'il satisferoit la Reine par cette modération. Il exagéra même avec emphase les sujets de défiance que Mr. le Prince prétendoit avoir, & il s'imagina qu'il contenteroit Mr. le Prince par cette exagération. Il ne réussit ni en l'un ni en l'autre. La Reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole, & elle eut assez de raison de le croire, quoique je ne sois pas convaincu qu'il

1651. l'ait fait dans le fond. Mr. le Prince se plaignit aussi beaucoup le soir de sa conduite, au moins à ce que Mr. le Comte de Fiesque dit à Mr. de Brissac. Voilà le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire, car elles parurent plutôt un galimathias affecté qu'un discours digne du Sénat; on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord. L'un fut celui des conclusions qui alloient à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données, que l'éloignement du Mazarin étoit pour jamais, & à la prier de donner quelque satisfaction à Mr. le Prince. Voilà ce que je viens d'appeller galimathias. L'autre avis fut de Deslandes Paien, qui quoique proche parent de M. de Lionne, déclama contre les trois Sous-Ministres, & opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son sentiment au Palais, quoique je l'eusse combattu dans le Cabinet de Monsieur. Je mêlai dans mon avis certains traits qui servirent à me demêler de la multitude, c'est-à-dire, qui me

distinguerent de ceux qui n'opinerent 1651.
qu'à l'aveugle contre le nom du Mazarin. Cette distinction m'étoit nécessaire à l'égard de la Reine : elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'approuvoient pas la conduite de Mr. le Prince. Ils étoient en grand nombre dans le Parlement, & le bon homme Laîné même, Conseiller de la Grand' Chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie integre, & passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la requisition de Mr. le Prince. Il soutint qu'elle étoit injurieuse à l'autorité Royale. Cette circonstance, jointe à d'autres, obligea Monsieur de m'avouer le soir, que j'avois mieux jugé que lui, & que s'il se fût opposé à la proposition, comme je le lui avois conseillé, il en auroit été bien loué & suivi ; car il fit croire en ne la blâmant pas, qu'il l'approuvoit. Ceux même qui l'eussent combattue avec peine, y donnerent avec joie. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition ; c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus, que s'il s'y fût opposé, beaucoup de gens eussent concouru avec lui : ainsi je crus avoir assez de cette

1651 vue pour pouvoir, sans crainte de me nuire dans le public, donner dès atteintes indirectes à une action dont il étoit bon pour toutes raisons de diminuer le mérite, quoique je fusse obligé, par celle de Monsieur & du peuple, d'y contribuer au moins de ma voix. J'entends bien mieux ce galimathias que je ne vous l'explique, & il est vrai qu'il ne se peut bien concevoir que par ceux qui se sont trouvés dans ce temps-là dans les délibérations de cette Compagnie. J'y ai remarqué peut-être plus de vingt fois, que ce qui y passoit dans un moment pour incontestablement bon, y eût passé dans le suivant pour incontestablement mauvais, si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent légere, à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en sçavoir discerner & prendre les instants. Monsieur manqua en ce point. J'essayai d'y suppléer en ce qui me regardoit, d'une maniere qui ne donnât pas l'avantage sur moi à Mr. le Prince de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du Mazarinisme, & qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai mon Avis que je fis imprimer & publier dès le lendemain à Paris,

pour la raison que je vous expliquerai 1651.
dans la suite.

(*) „ J'ai toujours été persuadé qu'il „ eût été à souhaiter qu'il n'eût paru „ dans les esprits aucune inquiétude „ sur le retour de Mr. le Cardinal Mazarin, & que même on ne l'eût pas „ cru possible. Son éloignement ayant „ été jugé nécessaire par les vœux „ communs de toute la France, il semble que l'on ne puisse douter de son „ retour, sans douter en même temps „ du salut de l'Etat dans lequel il jetteroit assurément la confusion & le „ desordre. Si les scrupules qui paroissent sur ce sujet dans les esprits sont „ solides, ils produiront infailliblement „ cet effet si funeste ; & s'ils n'ont „ point de fondement, ils ne laisseront „ pas de donner une juste appréhension d'une très-dangereuse suite par „ le prétexte qu'ils donneront à toutes „ les nouveautés.

„ Pour les étouffer tout d'un coup „ & pour ôter aux uns l'espérance, &

(*) Ce Discours, ou Avis se trouve, avec quelque différence, dans les Memoires de Joly, Tom. 1. Suivant les Memoires de ce dernier, le Coadjuteur *l'avoit composé avec Caumartin & Joly, qui connoissoient parfaitement les dispositions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre en cette occasion.*

1651. „ aux autres le prétexte, j'estime qu'on „ ne sçauroit prendre en cette matiere „ d'avis trop décisif ; & comme on „ parle de beaucoup de commerces qui „ alarment le public, & qui inquie- „ tent les esprits, je crois qu'il seroit „ à propos de déclarer criminels & „ perturbateurs du repos public ceux „ qui négocieront avec Mr. le Cardi- „ nal Mazarin, ou pour son retour, „ en quelque sorte & maniere que ce „ puisse être.

„ Si les sentiments que Son Altesse „ Royale témoigna, il y a quelques „ mois, dans cette Compagnie sur le „ sujet de ceux qui y furent nommés, „ eussent été suivis, les affaires auroient „ maintenant une autre face. On ne „ seroit pas tombé dans ces défiances ; „ le repos de l'Etat seroit assuré, & „ nous ne serions pas présentement en „ peine de supplier Son Altesse Roya- „ le, comme c'est mon avis, de s'em- „ ployer auprès de la Reine pour éloi- „ gner de la Cour les restes du Maza- „ rinisme & les créatures du Cardinal „ Mazarin qui ont été nommées. Je sçais „ que la forme avec laquelle on de- „ mande cet éloignement est extraor- „ dinaire. Il est vrai que si l'aversion „ d'un de Mrs. les Princes du Sang

„ étoit toujours la regle de la fortune 1651.
„ des particuliers, cette dépendance
„ diminueroit beaucoup l'Autorité du
„ Roi, & la liberté de ses Sujets; &
„ l'on pourroit dire que ceux du Con-
„ seil & les autres qui n'ont de sub-
„ sistance que par la Cour auroient
„ beaucoup de Maîtres.

„ Je crois pourtant qu'il y a exce-
„ ption dans cette rencontre. Il s'agit
„ d'une affaire qui est une suite comme
„ naturelle de celle de Mr. le Cardi-
„ nal Mazarin. Il s'agit d'un éloigne-
„ ment qui peut lever beaucoup d'om-
„ brages que l'on prend de son retour;
„ d'un éloignement qui ne peut être
„ que très-utile, qui a été souhaité,
„ & proposé à cette Compagnie par
„ Mr. le Duc d'Orléans dont les in-
„ tentions toutes pures & toutes sin-
„ ceres pour le service du Roi & le
„ bien de l'Etat sont connues de toute
„ l'Europe, & dont les sentiments,
„ étant Oncle du Roi & Lieutenant
„ Général de l'Etat, ne tirent point à
„ conséquence à l'égard de qui que ce
„ soit.

„ Il faut espérer de la prudence de
„ leurs Majestés & de la sage conduite
„ de Mr. le Duc d'Orléans, que les
„ choses se disposeront en mieux, que

1651. „ les défiances seront levées, que les „ soupçons seront dissipés, & que nous „ verrons bientôt l'union rétablie dans „ la Maison Royale, qui a toujours „ été le vœu de tous les gens de bien, „ qui ont souhaité la liberté de Mrs. „ les Princes, particulierement par „ cette considération, avec tant d'ar„ deur, qu'ils se sont trouvés bienheu„ reux, lorsqu'ils y ont pu contribuer „ de leurs suffrages.

„ Pour former donc mon opinion, „ je suis d'avis de déclarer criminels „ & perturbateurs du repos public ceux „ qui négocieront avec Mr. le Cardi„ nal Mazarin, ou pour son retour, „ en quelque maniere que ce puisse „ être; supplier très-humblement Mon„ sieur de s'employer auprès de la Rei„ ne, pour éloigner de la Cour les „ Créatures du Cardinal qui ont été „ nommées, & appuyer les remontran„ ces de la Compagnie sur ce sujet; „ le remercier des soins qu'il prend in„ cessamment pour la réunion de la „ Maison Royale, si importante à la „ tranquillité de l'Etat & de toute la „ Chrétienté; puisque j'ose dire qu'elle „ est le seul préalable nécessaire à la paix „ générale.

Je vous supplie d'observer que Mon-

ſieur vouloit abſolument que je le citaſſe 1651.
dans mon avis comme le premier auteur de la propoſition contre les Sous-Miniſtres, parce qu'il ne doutoit point qu'elle n'eût une approbation générale; que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parce que je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit de temps en temps fort en général contre les amis de Mr. le Cardinal, fût un fondement aſſez ſolide pour avancer & pour ſoutenir un fait auſſi ſpécifique que celui-là. Obſervez auſſi que l'émotion des Eſprits fit qu'on le reçut pour auſſi bon que s'il eût été bien véritable; que cette émotion, quoique grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fiſſent une ſérieuſe réflexion ſur ce que M. Laîné avoit expliqué clairement dans ſon avis, & ſur ce que j'avois touché dans le mien, de l'atteinte donnée à l'Autorité Royale, que Monſieur qui s'en apperçut eut regret d'avoir été ſi vîte, & crut qu'il pouvoit avec ſûreté & ſans ſe perdre dans le public, ſe mitiger un peu. Quelle foule de mouvements tout oppoſés! quelle contrariété! quelle confuſion! On l'admire dans les Hiſtoires, on ne la ſent pas dans l'action. Rien ne paroiſſoit plus ordinaire que ce qui ſe faiſoit &

1651. se disoit ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, & je confesse que j'ai encore peine à comprendre à l'heure qu'il est, la multitude, la variété, & l'agitation des mouvements que ma mémoire me représente. Comme en opinant on retomboit à la fin à peu près dans le même avis, on ne sentoit presque pas ce mouvement; & je me souviens que Deslandes Païen me disoit au lever de la Seance: *C'est une belle chose que de voir une Compagnie aussi unie!* Remarquez, s'il vous plaît, que Monsieur, qui avoit plus de discernement, s'apperçut très-bien, qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient si uniformément, à la reserve de fort peu d'entre eux, qu'il sembloit qu'ils eussent été concertés, qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui, s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait; mais il eut honte, & avec raison, de changer, & il se contenta de me commander de faire dire à la Reine par Madame la Palatine, qu'il espéroit qu'il trouveroit lieu d'adoucir son avis. La réponse de la Reine fut que je me trouvasse à minuit à l'Oratoire. Elle me parut aigrie

au dernier point de ce qui s'étoit passé 1651.
le matin au Palais ; elle traita Monsieur de perfide, elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier & de lui faire voir que je n'avois ni pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait, & comme je ne lui avois pas célé auparavant à elle-même. Je la suppliai d'observer que mon avis n'étoit pas moins contre Mr. le Prince que contre Mr. le Cardinal. Je lui excusai même la conduite de Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis d'opiner contre les Ministres ; & comme je vis que les raisons ne faisoient aucun effet, & que la préoccupation, dont le propre est de s'armer particulierement contre les faits, tiroit même ombrage de ceux qui lui devoient être les plus clairs ; je crus que l'unique moyen de les lever, seroit d'éclaircir le passé par l'avenir, parce que j'avois éprouvé plusieurs fois, que le seul remède contre les préventions est l'espérance. Je flattai la Reine de celle que Monsieur se radouciroit, dans la suite de la Délibération, qui devoit encore durer un

1651. jour ou deux; & comme je prévoyois que cet adouciſſement de Monſieur ne ſeroit pas au point qui ſeroit néceſſaire pour conſerver les Sous-Miniſtres; je prévins ce que je diſois avec un peu trop d'exagération de ſon effet, par une propoſition qui me diſculpoit par avance de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite eſt toujours bonne, quand on agit avec des gens dont le génie n'eſt pas capable de juger que par l'événement; parce que le même caractere qui produit ce défaut, fait que ceux qui l'ont, ne raiſonnent jamais conſtamment des effets à leurs cauſes. J'offris ſur ce fondement à la Reine de faire imprimer & de publier dès le lendemain l'avis que j'avois porté au Parlement, & je me ſervis de cette offre pour lui faire croire que ſi je ne me fuſſe tenu pour très-aſſuré que la fin de la Délibération ne devoit pas être avantageuſe à Mr. le Prince, je n'euſſe pas agravé par un éclat de cette nature, auquel rien ne m'obligeoit, une action où je lui avois déja donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit.

La Reine donna, ſans balancer, à cette lueur qui lui plaiſoit. Elle crut que ce que je lui propoſois n'avoit

point d'autre origine que celle que je 1651.
lui marquois. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'étoit passé le matin ; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvoit passer le lendemain ; & que quand elle connut 24 heures après, que le radoucissement de Monsieur ne lui seroit pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture présente, qu'elle se l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde, par ces sortes de diversions ; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vues, & qui sont emportés. Si la Reine eût été capable de lumiere & de raison en cette occasion, ou plutôt si elle eût été servie par des personnes qui eussent préféré à leur conservation particuliere son véritable service, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à plier dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monsieur, puisque Monsieur ne faisoit pas davantage pour elle. Elle n'étoit pas encore capable de la vérité sur ce fait, & moins de ma part que d'aucun autre. Je la lui déguisai par cette considération comme les autres,

1651. & je crus y être obligé, pour être en état de la servir dans la suite elle-même, Monsieur & le Public.

Le lendemain, qui fut le 13 Juillet, le Parlement s'assembla. On continua la Délibération qui demeura presque toujours sur le même ton, à la reserve de cinq ou six voix, qui allerent à déclarer Mrs. le Tellier, Servien & Lionne perturbateurs du repos public. Quelqu'un dont j'ai oublié le nom y ajouta l'Abbé de Montaigu.

Le 14 l'Arrêt fut donné conformément à l'avis de Monsieur qui passa de cent neuf voix contre soixante deux. L'Arrêt portoit que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne pas faire revenir le Cardinal; qu'elle seroit très-humblement suppliée d'envoyer une Déclaration au Parlement, comme aussi de donner à Mr. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour, qu'il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient avec le Cardinal quelque commerce. Monsieur qui empêcha que les Sous-Ministres ne fussent nommés dans l'Arrêt, crut qu'il avoit fait au-delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point non plus, que Mr. le Prince ne fût content de

lui, parce que les sûretés que l'on demandoit pour lui, emportoient certainement, quoique tacitement, l'éloignement des Sous-Ministres. Il sortit du Palais très-satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. La Reine ne prit ce qu'il avoit dit que comme une duplicité ridicule pour lui & inutile pour elle. Mr. le Prince ne le reçut que comme une marque que Monsieur étoit appliqué à se ménager au moins avec la Cour. La Reine ne dissimula point du tout son sentiment ; M. le Prince ne dissimula point assez le sien. Madame qui étoit fort en colere, releva de toutes les couleurs celui de tous deux. Monsieur eut peur, & la peur qui n'applique jamais de remédes à propos, le porta à des soumissions envers la Reine, qui étant sans mesures, augmenterent la défiance qu'elle avoit de lui ; & à des avances à l'égard de Mr. le Prince qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique desir étoit de contenter l'un & l'autre, & de le faire néanmoins d'une telle maniere, que Mr. le Prince ne revînt pas à la Cour & qu'il demeurât paisible dans son Gouvernement. L'unique moyen pour parvenir à cette 1651.

1651. derniere fin, étoit de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque temps, mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, ou du moins qui ne l'assurassent pas assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voilà ce que je lui avois proposé, voilà ce que Madame avoit appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut; sa foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé; il s'ôta par ses basses & fausses excuses la croyance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la Reine, pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec Mr. le Prince: il donna tant d'assurances à Mr. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avoit témoigné à l'égard des Sous-Ministres, que soit que Mr. le Prince crut ses assurances véritables, soit qu'il prît confiance dans la frayeur même qu'il sçavoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que les créatures du Cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'appréhendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scene après que je vous aurai prié de faire une réflexion, qui marque, à mon sens, autant que chose du mon-

de, le privilege & l'excellence de la sincérité. 1651.

Monsieur n'avoit point promis à la Reine de ne se pas déclarer contre les Sous-Ministres : au contraire il lui avoit signifié en termes formels qu'il s'y déclareroit. Il ne le fit qu'à demi, il les ménagea, il leur épargna le dégout d'être nommés dans l'Arrêt ; il ne s'emporta point contre la Reine, quoiqu'elle ne tint pas elle-même ce à quoi elle s'étoit obligée, qui étoit de les abandonner, au cas que Monsieur pût empêcher le Prince de les pousser. La Reine toutefois se plaignit avec une aigreur inconcevable de Monsieur ; elle lui fit à lui-même dès l'après-dînée des reproches aussi rudes & aussi violents que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables : elle se prétendit dégagée par ce procédé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas s'opiniâtrer à la conservation des Sous-Ministres ; elle ne le dit pas seulement ; mais elle le crut, & cela parce qu'au sortir de la conversation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoya le Maréchal d'Etampes à la Reine lui demander proprement une abolition, & qu'il la lui demanda lui-même l'après-dînée, en lui faisant des excuses qui

1651. ne pouvoient être, me dit-elle à moi-même, que d'un homme coupable.

J'allai le soir chez elle par le commandement de Monsieur, mais je ne lui fis pour mon particulier aucune apologie. Je suppofai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois par avance toujours promis de faire en cette occasion. Elle s'en ressouvint avec bonté, & me dit positivement qu'elle ne pouvoit se plaindre de moi ; & je connus clairement qu'elle parloit du cœur. Madame la Palatine qui étoit présente à la conversation, dit à la Reine : Que ne feroit point la sincérité dans la conduite d'un Fils de France, puisque dans celle d'un Coadjuteur de Paris aussi contraire à votre volonté, elle oblige Votre Majesté de la louer ? Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connoître à la Reine, qu'elle ne devoit pas attendre les Remontrances du Parlement pour éloigner les Sous-Ministres, parce qu'il feroit plus de sa dignité de les prévenir : mais elle ne put rien gagner sur son esprit, ou plutôt sur son aigreur, qui en de certains moments, lui tenoit lieu de tout. Le Maréchal d'Etrées m'a dit depuis, qu'il y avoit encore quelque chose de plus que son aigreur, & que Chavigni la

flattoit qu'il pouvoit obliger Mr. le 1651.
Prince à souffrir que l'on expliquât l'Arrêt. Ce qui me fait croire que le Maréchal d'Étrées avoit raison, est que je sçais de science certaine, que le même Chavigni pressa en ce temps-là le Premier Président de biaiser un peu sur les Remontrances: sur quoi la réponse de celui-ci fut remarquable & digne d'un grand Magistrat: *Vous avez été, Monsieur, l'un de ceux qui ont le plus poussé ces Messieurs: vous changez, je n'ai rien à vous dire; mais le Parlement ne change pas.* La Reine ne fut pas tout ce jour-là de l'opinion du Premier Président, car il me parut qu'elle crut que l'Arrêt se pouvoit interpreter dans la suite, & que peut-être le Premier Président le pourroit interpreter lui-même dans la Remontrance. Elle ne lui faisoit pas justice en cette rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet Arrêt fut donné le 14 Juillet, & comme Mrs. les Sous-Ministres n'y étoient pas dénommés, il ouvrit un grand champ aux réflexions & par conséquent aux négociations depuis le 14 jusqu'au 18 qui fut le jour auquel les Remontrances furent faites. Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en

1651. disoit, mais comme ce qui s'en disoit, n'étoit, à proprement parler, que les bruits ou l'écho de St. Maur & du Palais Royal, jettés apparemment avec dessein dans le monde ; je crois que le récit en seroit aussi superflu qu'incertain, & je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement en des conjonctures pareilles, n'est jamais sans négociation, mais il est constant qu'il en produit encore beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hazard y donna lieu, en faisant que les Remontrances, faute de la signature de l'Arrêt, & de je ne sçais quel obstacle fort naturel du côté du Palais Royal, furent différées jusqu'au 18. *Tout ce qui est vuide dans les temps de faction & d'intrigue passe pour mystérieux à tous ceux qui ne sont pas accoutumés aux grandes affaires.* Ce vuide qui ne fut rempli le 15 le 16 & le 17 que de négociations qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très-légere, le fut pleinement le 18 par les Remontrances du Parlement. Le Premier Président les porta avec toute la force possible ; & quoi-

qu'il se contînt jusques dans les termes 1651.
de l'Arrêt, en ne nommant pas les Sous-Ministres, il les désigna si bien, que la Reine s'en plaignit même avec aigreur, en disant que le Premier Président étoit d'une humeur incompréhensible, & plus fâcheux que ceux qui étoient les plus mal intentionnés. Elle m'en parla en ces termes, & comme je pris la liberté de lui répondre que le Chef d'une Compagnie ne pouvoit, sans prévarication, s'empêcher d'expliquer les sentiments de son Corps, quoique ce ne fussent pas les siens en particulier, elle me dit avec colere : Voilà des maximes de Républicain. Je ne vous rapporte ce petit détail, que parce qu'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les Monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoissent pas les regles les plus légitimes, & les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des Remontrances, après que je vous aurai fait le récit d'une histoire qui arriva au Palais dans le temps de la Délibération dont je viens de vous entretenir.

La curiosité de la matiere y attira beaucoup de Dames qui voyoient la Séance des Lanternes, & qui enten-

1651. pondis ces propres mots : „ J'ai tort, „ & par la considération de ma profes„ sion, & par celle même des affaires „ que j'ai sur les bras, d'être aussi en„ gagé que je suis avec Mademoiselle „ de Chevreuse : mais j'ai raison, sup„ posé cet engagement que j'ai pris, „ & sur lequel il est trop tard de dé„ libérer, de chercher & de trouver „ la satisfaction dans la conjoncture „ présente. Je n'assassinerai pas Mr. le „ Prince de Conti, elle n'a qu'à com„ mander sur tout ce qui n'est pas poi„ son ou assassinat. Ce n'est plus à moi „ à qui il faut parler ". Caumartin prit en même temps la vue que je viens de vous marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme une bonne vue, mais comme la moins mauvaise, vu la disposition de la Dame. Il l'alla proposer à Madame de Rhodes qui avoit pouvoir sur son esprit ; elle fut agréée. Les Dames se trouverent dans les Lanternes le lendemain 14 qui fut le jour de l'Arrêt, avec plus de quatre cents Gentilhommes & plus de quatre mille des plus gros Bourgeois. Ceux du bas peuple qui avoient accoutumé de clabauder dans la salle s'éclipserent de frayeur, & Mr. le Prince de Conti, qui n'avoit point été averti de

cette

cette assemblée, dont les ordres furent 1651.
donnés & exécutés avec un secret qui tint du prodige, fut obligé de passer avec de grandes révérences devant Madame & Mademoiselle de Chevreuse, & de souffrir que Maillard, qui fut attrappé sur les degrés de la Ste. Chapelle, reçut plusieurs volées de coups de bâtons. Voilà la fin d'une des plus délicates aventures qui me soient jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvoit être cruelle & pernicieuse par l'événement, parce que ne faisant que ce que j'étois obligé de faire vû les circonstances, j'étois perdu presque autant de réputation que de fortune, si ce qui pouvoit naturellement y arriver y fût arrivé. Je concevois tout l'inconvénient, mais je le hasardois ; & je ne me suis même jamais reproché cette action comme une faute, parce que je me suis persuadé qu'elle a été de la nature de celles que la politique condamne & que la morale justifie. Je reviens à la suite des Remontrances.

La Reine y répondit avec un air plus gai & plus libre qu'elle n'avoit accoutumé. Elle dit aux Députés qu'elle envérroit dès le lendemain au Parlement la Déclaration qu'on lui demandoit

1651. contre le Cardinal Mazarin & que pour ce qui regardoit Mr. le Prince elle feroit ſçavoir ſa volonté à la Compagnie, après qu'elle en auroit conféré avec Mr. le Duc d'Orléans. Cette Conférence, qui ſe fit effectivement le ſoir même, produiſit en apparence l'effet que l'on ſouhaitoit : car la Reine témoigna à Monſieur qu'elle ſe relâcheroit de ce qu'on lui demandoit à l'égard des Sous-Miniſtres, en cas qu'il le deſirât véritablement. La vérité eſt qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit réſolue dès le matin, beaucoup moins ſur les Remontrances du Parlement que ſur la permiſſion qu'elle en avoit reçue de Breull. Nous nous en doutâmes Madame la Palatine & moi, parce que ſon changement parut juſtement au moment que nous venions d'apprendre que Marſac en étoit arrivé la nuit, & nous en ſçumes bientôt le détail, qui étoit que le Cardinal mandoit à la Reine qu'elle ne devoit pas balancer à éloigner les Sous-Miniſtres, & que ſes ennemis la ſervoient en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit quelques jours après le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monſieur revint chez lui, triomphant dans ſon imagination.

La Reine envoya querir dès le lendemain les Députés, pour leur commander de donner part de sa résolution au Parlement. Celle que Mr. le Prince prit le 21 de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un tel point que je ne puis vous l'exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avois prédit plusieurs fois. Il y vint sur les huit heures du matin, accompagné de Mr. de la Rochefoucaut & de cinquante à soixante Gentilshommes. Comme il trouva la Compagnie assemblée pour la réception de deux Conseillers, il lui dit qu'il venoit se rejouir avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des Ministres, mais que cet éloignement ne pouvoit être sûr que par un article qui fût inséré dans la Déclaration que la Reine avoit promis d'envoyer au Parlement. Mr. le Premier Président lui répondit avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'étoit passé au Palais Royal; & il ajouta qu'il ne seroit ni de la justice ni du respect que l'on devoit à la Reine, de lui demander tous les jours de nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisoit par elle-même; qu'elle avoit de plus la bonté d'en rendre le Parlement dépositaire: qu'il eût été à 1651.

V 2

1651. souhaiter que Mr. le Prince eût témoigné la confiance qu'il y devoit prendre, en allant descendre au Palais Royal, plutôt qu'à celui de la Justice ; qu'il ne pouvoit s'empêcher, à la place où il étoit, de lui faire paroître son étonnement sur cette conduite. Mr. le Prince répondit que la fâcheuse expérience qu'il avoit faite depuis peu dans sa prison devoit empêcher qu'on ne trouvât étrange qu'il ne s'exposât plus sans précaution ; qu'il étoit de notoriété publique que le Cardinal Mazarin regnoit plus absolument que jamais dans le Cabinet ; que sur le tout il alloit de ce pas conférer avec Monsieur sur ce sujet, & qu'il supplioit la Compagnie de ne pas délibérer de ce qui le regardoit qu'en présence de Son Altesse Royale. Il alla ensuite chez Monsieur, à qui il parla de son entrée au Parlement, comme d'une chose qui avoit été concertée la veille à Rambouillet, où il est vrai qu'ils s'étoient promenés tous deux pour le moins deux ou trois heures. Ce qu'il y a de merveilleux est que Monsieur dit à Madame au retour de cette conversation, que Mr. le Prince étoit si effarouché, (il se servit de ce mot,) qu'il ne croyoit pas qu'il pût se résoudre à rentrer dans

Paris que dix ans après l'enterrement 1651.
du Cardinal; & que quand il eut entretenu Mr. le Prince qui vint chez lui au sortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles: „ Mr.
„ le Prince ne vouloit pas revenir hier
„ à Paris, il y est aujourd'hui, & il
„ faut pour la beauté de l'Histoire que
„ j'agisse avec lui comme s'il y étoit
„ venu de concert avec moi. Il me
„ dit à moi-même, que nous le réso-
„ lumes hier ensemble ". Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Mr. le Prince à qui j'ai parlé de ce détail sept ou huit ans après, m'a assuré aussi qu'il avoit dit la veille à Monsieur, qu'il viendroit au Parlement; qu'il apperçut à son visage qu'il eût mieux aimé qu'il n'y fût pas venu; mais qu'il ne s'y étoit point opposé, & qu'il lui en témoigna même de la joie, quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables & je maintiens qu'ils sont plus prodigieux encore que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune autre passion les contradictoires.

Mr. le Prince retourna à St. Maur, Monsieur alla chez la Reine lui faire des excuses ou plutôt lui donner des

1651. explications de la visite de Mr. le Prince. La Reine connut bien par l'embarras de Son Altesse Royale, que sa conduite étoit plutôt un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris, & qui ramene aussi-tôt après à la colere. Elle ne put s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur même beaucoup plus qu'elle n'avoit projetté, & elle dit le soir à Madame la Palatine, qu'il étoit plus difficile qu'on ne croyoit de dissimuler avec ceux que l'on méprise. La Reine lui commanda en même temps de me dire de sa part qu'elle sçavoit que je n'en avois aucune dans ces infamies de Monsieur (ce fut son mot,) & qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avois donnée, de me déclarer contre Mr. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des Sous-Ministres il continuât à troubler la Cour. Monsieur qui crut qu'il satisferoit en quelque façon la Reine en agréant cette conduite, eut une joie extrême lorsque je lui dis que je ne me pouvois défendre d'exécuter ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la Reine le lendemain, je l'assurai que si Mr.

le Prince revenoit à Paris, comme il le disoit, accompagné [illegible] marcherois au même [illegible] pourvu qu'elle [illegible] mettre de parler & [illegible] ordinaire contre le Cardinal [illegible] pondois que je [illegible] vé, & que je le [illegible] que le Cardinal & [illegible] éloignés, il n'étoit pas [illegible] continuât à se [illegible] pour anéantir, en [illegible] térêts particuliers. [illegible] Je ne puis vous exprimer [illegible] ction que la Reine [illegible] lui échappa même de me [illegible]
„ me disiez, il y a [illegible]
„ que les hommes [illegible]
„ les autres capables [illegible]
„ font pas capables de faire [illegible]
„ mes : que cela est vrai [illegible] dis pas en ce temps-là [illegible] signifioit. Bertet me l'expliqua [illegible] parce que la Reine lui [illegible] le même discours en se plaignant que les Sous-Ministres & particuliérement le Tellier, qui n'étoit qu'à Charville, préféroient la haine qu'ils avoient contre moi à son service, & lui mandoient tous les jours que je la trompois, que c'étoit moi qui faisois agir Monsieur

1651. comme il agissoit, & qu'elle verroit bientôt que je ne tiendrois pas le pavé, ou que je le tiendrois de concert avec le Prince. Tout ce que je viens de vous dire se passa du Vendredi 21 Juillet au Dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étois prêt de me mettre au lit, un billet de Madame la Palatine qui me mandoit qu'elle m'attendoit au bout du Pont-neuf. Je l'y trouvai dans un carrosse de louage que le Chevalier de la Vieuville menoit. Elle n'eut que le temps de me dire que je me rendisse en diligence au Palais Royal. Aussi-tôt que j'y fus arrivé, la Reine me dit avec un visage troublé, qu'elle venoit d'avoir avis certain que Mr. le Prince devoit aller le lendemain au Parlement, fort accompagné, demander l'Assemblée des Chambres & obliger la Compagnie à faire insérer dans la Déclaration contre le Cardinal l'exclusion des Sous-Ministres; „ de laquelle, ajouta-t-elle avec une colere „ qui me parut naturelle, je ne me „ soucierois gueres, s'il n'y alloit que „ de leurs intérêts; mais vous voyez, „ continua-t-elle, qu'il n'y a point de „ fin aux prétentions de Mr. le Prince, & qu'il va à tout, si on ne trouve „ moyen de l'arrêter. Il vient d'arriver

„ de St. Maur, & vous m'avouerez 1651.
„ que l'avis que l'on m'avoit donné „ de son dessein & sur lequel je vous „ ai mandé, étoit bon. Que fera Mon„ sieur? que ferez-vous?" Je répondis à la Reine qu'elle sçavoit bien par les expériences passées qu'il seroit difficile que je lui répondisse de Monsieur: mais que je lui répondois que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occasion; & qu'en cas qu'il ne s'en acquittât pas, je ferois connoître à Sa Majesté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais en mon particulier avec tous mes amis, & de m'y conduire d'une maniere qui la satisferoit. Je lui fis agréer même que si je ne pouvois obliger Monsieur à se déclarer pour elle, je fisse ce qui seroit en moi pour le persuader d'aller, au moins pour quelques jours, à Limours, sous le prétexte d'y prendre quelques remédes, ce qui feroit voir & au Parlement & au Public, qu'il n'approuvoit pas la conduite de Mr. le Prince. Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la Reine, & elle eut hâte de m'envoyer chez Monsieur que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller &

1651. je leur rendis compte de ma légation.

Monſieur chez qui le Prince étoit allé deſcendre en arrivant, avoit pris de lui-même l'expédient que j'étois réſolu de lui propoſer, & il avoit répondu à Mr. le Prince qui le preſſoit de ſe trouver au Palais, qu'il lui étoit impoſſible, & qu'il ſe trouvoit ſi mal, qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une ſottiſe notable en cette occaſion; car au lieu de faire valoir ce voyage à la Reine comme la ſuite de ce que je lui avois propoſé à elle-même, je lui mandai ſimplement par Bertet qui m'attendoit au bout de la Rue de Tournon, que je l'y avois trouvé réſolu. Comme les petits eſprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la Reine ne put s'imaginer que cette réſolution de Monſieur ſe fût rencontrée par un pur haſard ſi juſtement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais Royal. Elle retomba dans ſes ſoupçons que je ne fuſſe de toutes les démarches de Monſieur. Celles que je fis dans la ſuite, lui donnerent du regret de cette injuſtice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La premiere fut que je me trouvai dès le lendemain Lundi 24 Juillet au Palais, avec bon nombre de Noblesse & de gros Bourgeois. Mr. le Prince entra dans la Grand'Chambre, & il demanda l'assemblée de la Compagnie. Le Premier Président la refusa sans balancer, en lui disant qu'il ne la lui pouvoit accorder, tant qu'il n'auroit pas vu le Roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consommèrent tout le temps de la Séance. On se leva, & Mr. le Prince retourna à St. Maur, d'où il envoya Chavigni à Monsieur, lui faire des plaintes beaucoup plus fortes, & même plus aigres que celles qu'il lui avoit faites la veille ; car j'ai oublié de vous dire que lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avoit pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne sçais ce qui l'obligea à changer de sentiment ; mais je sçais qu'il en changea & qu'il fit presser Monsieur par Chavigni de revenir à Paris, à un tel point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Joui en montant en carrosse pour me commander de dire à la Reine qu'elle verroit par l'évenement que ce retour étoit pour son service. Je m'acquittai fidellement de ma 1651.

1651. commission; mais comme Joui m'avoit dit que Chavigni n'avoit persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de Mr. le Prince, j'appréhendois que la continuation de cette peur ne l'obligeât à expliquer dans la suite ce service qu'il promettoit à la Reine d'une maniere qui ne lui fût pas agréable; & je jugeai à propos par cette raison, de l'assurer du mien beaucoup plus fortement & plus positivement que de celui de Monsieur. Elle le remarqua, & elle y prit confiance; ce qui ne manque presque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur qui alla descendre chez elle à son retour de Limours, & qui le lui vouloit faire paroître comme un effet de la passion qu'il avoit de ménager & de modérer, disoit-il, les emportements de Mr. le Prince. Comme elle ne put le faire expliquer sur le détail de ce qu'il feroit dans cette vue au Parlement le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset & du plus aigre: *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi pour le présent.* Elle menaça ensuite, elle tonna après, Monsieur s'ébranla. Il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plutôt arrivé que Ma-

dame lui dit tout ce que la fureur 1651.
lui ſuggera. Je ne contribuai pas à lui cacher les abymes que Madame lui faiſoit voir ouverts. Ce dont Chavigni lui avoit fait plus d'horreur étoit la haine du peuple, qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroiſſoit le moins du monde ne pas convenir avec Mr. le Prince, dont tous les pas étoient directement contre le Cardinal. Madame qui n'ignoroit pas la délicateſſe ou plutôt la foibleſſe qu'il avoit ſur ce point, dont on lui faiſoit des monſtres à tous moments, lui propoſa de faire en ſorte que la Reine donnât de nouvelles eſpérances au Parlement & de la Déclaration contre le Cardinal & de la durée pour toujours de l'éloignément des Sous-Miniſtres. Monſieur ajouta : *Et de la ſûreté de Mr. le Prince.* Madame, à qui il avoit témoigné cent & cent fois qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que ſon retour, s'emporta à ce mot, & elle lui repréſenta qu'il ſembloit qu'il prit plaiſir à agir inceſſamment & contre ſes intérêts & contre ſes vues. La concluſion fut qu'il étoit encore engagé pour cette fois, & qu'il en falloit ſortir; & qu'après cette Aſſemblée à laquelle il n'avoit pu refuſer à Mr. le Prince de

1651. se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, & que ce seroit à Mr. le Prince à démêler ses affaires comme il le jugeroit à propos. Il ajouta aussi que c'étoit à la Reine de faire dire de son côté au Parlement ce qui le pouvoit empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la Cour donnoit mille fois par jour en faveur du Mazarin. Madame fit sçavoir dès le soir à la Reine ce qui s'étoit passé entre elle, Monsieur & moi; & le Premier Président, à qui elle envoya sur l'heure Mr. de Brienne, lui manda qu'il seroit en effet à propos qu'elle envoyât le lendemain au matin une Lettre de Cachet au Parlement par laquelle elle lui ordonnât de l'aller trouver sur les onze heures par Députés, & qu'elle lui fît dire en sa présence par Mr. le Chancelier, qu'elle croyoit qu'ils dussent venir les jours passés chez Mr. le Chancelier pour y travailler à la Déclaration contre le Cardinal Mazarin; qu'elle ajoutât de sa bouche qu'elle avoit mandé les Députés pour rendre le Parlement dépositaire de la Parole Royale qu'elle donnoit à Mr. le Prince, qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute sûreté; qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire

arrêter; que les Srs. le Tellier, Servien & Lionne étoient éloignés pour toujours & ſans aucune eſpérance de retour. Voilà ce que le Premier Préſident envoya à la Reine par écrit, en priant Mr. de Brienne de l'aſſurer, que, moyennant une Déclaration de cette nature, il obligeroit Mr. le Prince à ſe modérer. Il ſe ſervit de cette expreſſion. 1651.

Le lendemain, qui fut le Mardi 26 Juillet, le Parlement s'aſſembla. Saintôt, Lieutenant des Cérémonies, apporta la Lettre de Cachet, Mr. le Premier Préſident alla au Palais Royal avec douze Conſeillers de chaque Chambre. Mr. le Chancelier parla comme je vous ai marqué, la Reine s'expliqua comme je viens de vous dire. Monſieur s'en alla à Limours, diſant qu'il n'en pouvoit revenir que le Lundi d'après: & Mr. le Prince qui avoit enrichi & augmenté de beaucoup ſa livrée, au lieu de retourner à St. Maur, marcha avec une nombreuſe ſuite & même avec beaucoup de pompe, à l'Hôtel de Condé où il logea.

Je ſuis aſſuré qu'il y a déja quelque temps que vous me demandez le détail ou plutôt le dedans de ce qui ſe paſſoit dans cette grande machine

1651. du parti de M. le Prince, dont les mouvements vous ont paru, si je ne me trompe, assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisoient agir. Il m'est impossible de satisfaire votre desir sur ce fait, & parce qu'une infinité de circonstances en sont échappées à ma mémoire, & parce que je me souviens en général que la multitude des intérêts différents qui en agitoient le corps & les parties, embrouilloient si fort dans ce temps même les especes, que je n'y connoissois presque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, Mrs. de Nemours, de la Rochefoucaut & de Chavigny, formoient un chaos inexplicable d'intentions & d'intrigues, non pas seulement distinctes, mais opposées. Je sçais bien, que ceux qui étoient les plus engagés dans leur cause, confessoient qu'ils ne pouvoient en démêler la confusion. Je sçais bien que Viole donnoit le dernier de ce mois de Juillet, dont il s'agit, à un de ses plus intimes amis, des raisons du voyage que Madame de Longueville fit le 18 à Montrond; & que Croissi le 4 Août en donna d'autres directement contraires du même voyage, à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins

tromper. Je rappelle dans ma mémoire 1651.
vingt circonstances de cette nature, qui ne me donnent de lumiere sur ce détail, que celle dont j'ai besoin pour vous assurer, que si j'entrois dans le particulier de tous les mouvements que M. le Prince & ceux de son parti donnerent dans ces moments, je ne vous ferois, à proprement parler, qu'un crayon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'aventure, & que nous condamnions tous les soirs au hasard.

Comme la Fronde étoit plus unie, je suis persuadé que ceux du parti qui lui étoient contraires en pouvoient raisonner plus juste : je ne le suis pas moins, qu'ils ne laisseroient pas de s'égarer souvent, s'ils entreprenoient de suivre par un récit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvements. Je vous rends un compte fidele de ce que je sçais certainement. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légérement, ce qui se passa à * Sr. Maur. On feroit des volumes de tout ce qui s'en disoit en ce

* Voyez les *Mémoires de M. de la Rochefoucaut*, dans la *Relation de ce qui se passa depuis la prison des Princes jusqu'à la Guerre de Guyenne.*

1651. temps-là ; & la ſeule réſolution que Madame de Longueville y prit de ſe retirer en Berry avec Madame la Princeſſe, eut autant de ſens & d'interprétations différentes, qu'il y eut d'hommes ou de femmes, à qui il plût d'en raiſonner. Je reviens à ce qui ſe paſſa au Parlement.

Je vous ai dit ci-deſſus, que M. le Duc d'Orléans avoit pris le parti de faire un ſecond voyage à Limours. M. le Prince l'ayant ſçu, vint chez lui à 10 heures du ſoir, pour lui en faire ſa plainte ; & il l'obligea de mander à M. le Premier Préſident, qu'il ſe trouveroit le Lundi ſuivant à l'Aſſemblée des Chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foibleſſe, & parce qu'il n'avoit pas la force de contredire en face M. le Prince, il fit le malade le Dimanche, & il envoya s'excuſer pour le Lundi. M. le Prince fit trouver le Mardi au matin quelques Conſeillers des Enquêtes dans la Grand'Chambre, pour demander l'Aſſemblée. M. le Premier Préſident s'en excuſa ſur l'abſence de Monſieur. On murmura, on affecta de groſſir à Monſieur ce murmure. Chavigny lui repréſenta M. le Prince dans toute ſa pompe, & tenant le pavé avec une ſuperbe livrée & une nombreuſe

suite. Monsieur crut qu'il se rendroit maître du Peuple, s'il ne venoit lui-même prendre sa part des crieries contre le Cardinal. Il apprit que le Dimanche au soir, les femmes avoient crié dans la rue S. Honoré à la portiere du Carrosse du Roi; *Point de Mazarin*. Il sçût que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le Cours; & qu'il alloit pour le moins aussi bien accompagné que lui. Enfin il eut peur. Il revint le Mardi à Paris, & le Mercredi 2 d'Août au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis, & en très-grand nombre de bons Bourgeois. M. le Premier Président y fit le rapport de tout ce qui s'étoit passé le 26 au Palais Royal; & il exagéra beaucoup la bonté que la Reine avoit eue de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de M. le Prince. Il lui demanda ensuite, s'il avoit vu le Roi? Il répondit, que non; qu'il n'y avoit aucune sûreté pour lui, & qu'il étoit averti de bon lieu, qu'il y avoit eu depuis peu des conférences secrettes pour l'arrêter; & qu'en temps & lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils. En prononçant ces dernieres paroles, il me regarda fierement, & d'une maniere qui fit que tout le monde

1651. jetta en même temps les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole, en disant, qu'Ondedei devoit arriver ce soir-là à Paris, & qu'il revenoit de Breull; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet y faisoient des voyages continuels; que M. de Mercœur avoit épousé depuis peu la Mancini; que le ‡ Maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en pieces les Régiments de Condé, de Conti, & d'Enguien; & que cet ordre étoit l'unique source qui les avoit empêchés de joindre l'Armée du Roi.

Après que Mr. le Prince eut cessé de parler, * Monsieur le Premier Président dit, qu'il avoit peine de le voir en cette place, avant qu'il eût vu le Roi; & qu'il sembloit qu'il voulût élever Autel contre Autel. M. le Prince s'aigrit à ce mot, & marqua, en s'en justifiant, que ceux qui parloient contre lui, ne le faisoient que pour leurs intérêts particuliers. Le Premier Président repartit avec fierté, qu'il n'en avoit jamais eu, mais qu'il

‡ Antoine d'Aumont de Rochebaron, Duc & Pair & Maréchal de France, mort en 1669 en sa 68 année.

* Voyez les Mèmoires de M. Joly, Tome premier.

ſuite. Monſieur crut qu'il ſe rendroit 1651.
maître du Peuple, s'il ne venoit lui-même prendre ſa part des crieries contre le Cardinal. Il apprit que le Dimanche au ſoir, les femmes avoient crié dans la rue S. Honoré à la portiere du Carroſſe du Roi ; *Point de Mazarin.* Il ſçût que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le Cours ; & qu'il alloit pour le moins auſſi bien accompagné que lui. Enfin il eut peur. Il revint le Mardi à Paris, & le Mercredi 2 d'Août au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis, & en très-grand nombre de bons Bourgeois. M. le Premier Préſident y fit le rapport de tout ce qui s'étoit paſſé le 26 au Palais Royal ; & il exagéra beaucoup la bonté que la Reine avoit eue de rendre le Parlement dépoſitaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la ſûreté de M. le Prince. Il lui demanda enſuite, s'il avoit vu le Roi ? Il répondit, que non ; qu'il n'y avoit aucune ſûreté pour lui, & qu'il étoit averti de bon lieu, qu'il y avoit eu depuis peu des conférences ſecrettes pour l'arrêter ; & qu'en temps & lieu il nommeroit les auteurs de ces conſeils. En prononçant ces dernieres paroles, il me regarda fierement, & d'une maniere qui fit que tout le monde

1651. henda d'être enveloppé dans ce soupçon, & il s'avança lui-même pour s'en tirer, & dit, qu'il étoit vrai que les défiances de Mr. le Prince n'étoient pas sans fondement; que le mariage de Mr. de Mercœur étoit véritable, que l'on continuoit à avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le Premier Président, qui vit que Monsieur appuyoit en quelque maniere ce que Mr. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même discours par lequel il m'avoit désigné, crut qu'il m'avoit abandonné; & comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour Mr. le Prince que pour moi, quoiqu'il le fût mieux pour la Cour que pour lui; il se tourna brusquement du côté gauche, en disant: *Votre avis, Monsieur le Doyen?* Il ne douta pas que dans une Délibération, dont la matiere étoit la sûreté de Mr. le Prince, il ne se trouvât beaucoup de voix qui me noteroient. Je m'apperçus d'abord du dessein qui m'embarrassa beaucoup, mais qui ne m'embarrassa pas longtemps; parce que je me souvins de ce que Mr. de Guise ‡ *(François,)* fit

‡ François de Lorraine, Grand-Maître, Grand-Chambellan & Grand-Veneur. Poltrot le tua en trahison le 24 Février 1563.

dans ce même Parlement, quand Mr. 1651.
le Prince de Condé, * (*Louis*,) y porta sa plainte contre ceux qui l'avoient porté sur le bord de l'échaffaut, sous le regne de François II. Il dit à la Compagnie, qu'il étoit prêt de se dépouiller de la qualité de Prince du Sang, pour combattre ceux qui avoient été la cause de sa prison; & M. de Guise, qui étoit celui qu'il marqua, supplia le Parlement, de faire agréer à Mr. le Prince qu'il eût l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinois justement après la Grand-Chambre, j'eus le temps de faire cette réflexion, qui étoit d'autant meilleure, que je jugeois bien que ce seroit proprement à moi à ouvrir les avis, parce que ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose, lorsqu'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparés. Je ne me trompai pas dans ma vue. Le Doyen exhorta Mr. le Prince à rendre ses devoirs au Roi;

* Louis de Bourbon, Premier du nom, septieme fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, né en 1530. C'est à l'occasion de l'entreprise d'Amboise qu'il fut emprisonné à Orleans par la faction de la Maison de Guise; mais il fut absous en Parlement en 1562, & tué au combat de Jarnac en 1569.

1651. Brouſſel harangua contre le Mazarin. Charon effleura un peu la matiere ; mais aſſez légerement pour me donner lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée, & pour dire dans mon opinion que je ſuppliois ces Meſſieurs qui avoient parlé avant moi, de me pardonner ſi je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait aſſez de réflexion, au moins à mon ſens, ſur l'importance de cette Délibération ; que la ſûreté de Mr. le Prince faiſoit dans la conjoncture préſente celle de l'Etat ; que les doutes qui paroiſſoient ſur ce ſujet, donnoient des prétextes fâcheux dans toutes les circonſtances. Je conclus à donner commiſſion au Procureur-Général, pour informer contre ceux qui avoient donné des Conſeils pour arrêter Mr. le Prince. Il ſe mit à rire le premier, en m'entendant parler ainſi ; preſque toute la Compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort ſérieuſement ; en ajoutant que j'étois ſur le reſte de celui de Mr. de Charon, qui alloit à ce qu'il fût fait regiſtre des paroles de la Reine : que Mr. le Prince fût prié par toute la Compagnie d'aller voir le Roi, que Mr. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte le Lundi ſuivant à la Compagnie de ſon pré-

prétendu mariage : que les Arrêts ren- 1651.
dus contre les Domestiques du Cardinal fussent exécutés : qu'Ondedei fût pris au corps : & que Bertet, Brachet, l'Abbé Fouquet, & Silhon fussent assignés pardevant Mrs. Broussel & Munier, pour répondre aux faits que Mr. le Procureur-Général pourroit proposer contre eux. Il passa à cela de toutes les voix. Mr. le Prince qui témoigna en être très-satisfait, dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena dès l'après-dînée chez le Roi, & chez la Reine, desquels il fut reçu avec beaucoup de froideur ; & Mr. le Premier Président dit le soir à Mr. de Turenne, de qui je l'ai sçû depuis, que si Mr. le Prince avoit sçû jouër la balle qu'il lui avoit servi le matin, il avoit quinze sur la partie contre moi. Il est constant qu'il y eut deux ou trois moments dans cette Séance, où la plainte de Mr. le Prince donna à la Compagnie, & des impressions & des mouvements qui me firent peur. Je changeai les uns, & j'éludai les autres, par le moyen que je viens de vous raconter, & qui confirme ce que je vous ai déja dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un instant dans ces Assemblées.

La Reine fut sans comparaison plus

touchée de l'atteinte qu'on avoit don-
1651. née au mariage de Mr. de Mercœur, qu'au contrecoup & plus important & plus essentiel, que l'on avoit porté à son autorité. Elle me commanda de l'aller trouver. Elle me chargea de conjurer Monsieur en son nom, d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux, & elle me marqua visiblement, que ce qu'elle croyoit être plus personnel au Cardinal, étoit ce qui étoit & qui seroit toujours le plus sensible à elle-même. Mr. le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit en lui écrivant, que c'étoit un bonheur que la Faction s'amusât à cette bagatelle ; & qu'elle en devoit avoir de la joie ; & d'autant plus, qu'il seroit très-volontiers caution que ces mouvements ne seroient qu'un feu de paille qui passeroit dans quatre jours, & qui tourneroient en ridicule, parce que dans le fond on ne pouvoit rien faire de solide contre ce mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, quoiqu'avec peine ; & elle consentit que Mr. de Mercœur vînt au Palais.

Ce qui se passa sur cette affaire le Lundi 7 Août, & le jour suivant, est de si peu de conséquence qu'il ne mérite pas votre attention. Je me conten-

terai de vous dire, que Mr. de Mer- 1651.
cœur, répondit d'abord comme auroit fait *Jean Doucet*, dont il avoit effectivement toutes les manieres; & qu'à force d'être harcelé il s'échauffa si bien, qu'il embarrassa cruellement Monsieur & Mr. le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avoit sollicité trois mois de suite à ce mariage; & au second qu'il y avoit consenti positivement & expressément. La plus grande partie de ces deux Séances se passa en négociations & en explications; & dans la fin de la derniere on lut la Déclaration contre le Cardinal, qui fut renvoyée à Mr. le Chancelier; parce qu'on n'y avoit pas inséré, que le Cardinal avoit empêché la Paix de Munster, & qu'il avoit fait faire au Roi le voyage & le Siege de Bourdeaux, contre l'avis de Mr. le Duc d'Orléans. On voulut aussi qu'elle portât, que l'une des causes pour laquelle il avoit fait arrêter Mr. le Prince, étoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage de Mr. de Mercœur avec Mademoiselle de Mancini.

La Reine outrée de la continuation de la conduite de Mr. le Prince, qui marchoit dans Paris avec une suite plus grande & plus magnifique que

1651. celle du Roi ; & de celle de Monsieur, en qui elle trouvoit un changement continuel ; la Reine, dis-je, presque au desespoir résolut de jouër à quitte ou à double. Mr. de Châteauneuf flatta en cela son inclination ; elle y fut confirmée par une dépêche de Breull, laquelle jettoit feu & flammes. Elle dit clairement à Monsieur, qu'elle ne pouvoit plus demeurer dans l'état où elle étoit : qu'elle lui demandoit une déclaration positive, ou pour ou contre elle. Elle me somma en sa présence de lui tenir la parole que je lui avois donnée, de ne point balancer à éclater contre Mr. le Prince, s'il continuoit à agir comme il avoit commencé. Monsieur, voyant que je ne hésitois pas à prendre ce parti, auquel il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé, s'en fit honneur auprès de la Reine, & il crût la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit pas de sa personne, qu'il n'aimoit pas naturellement à exposer. Il lui donna une douzaine de raisons, pour lui faire agréer qu'il ne se trouvât plus au Parlement ; & il lui insinua que ma présence, qui entraînoit la meilleure partie de sa Maison, feroit assez connoître à la Compagnie & au Public sa pente & ses intentions. La Reine se

conſola aſſez aiſément de ſon abſence, 1651.
quoiqu'elle fit ſemblant d'en être fâchée. Elle connut en cette occaſion, ſans en pouvoir douter, que j'agiſſois ſincérement pour ſon ſervice; elle vit clairement que je ne balançois point à tenir ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la maniere qu'il me ſemble que je vous ai tantôt touchée; elle s'abaiſſa, mais ſans feinte & de bon cœur, juſqu'à me faire des excuſes des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite, & de l'injuſtice qu'elle m'avoit faite, (ce fut ſon terme.) Elle voulût que je conféraſſe avec Mr. de Châteauneuf de la propoſition qu'elle lui avoit faite de ne demeurer pas toujours ſur la défenſive, comme elle avoit fait juſques-là, & d'attaquer Mr. le Prince dans le Parlement. Je vous rendrai compte de la ſuite de cette propoſition, après que je vous aurai expliqué la raiſon qui porta la Reine à prendre en môi plus de confiance qu'elle n'y en avoit pris juſques-là. Les incertitudes qu'elle ne ſçavoit quelquefois à qui s'en prendre; & les Sous-Miniſtres qui entretenoient toujours un grand commerce avec elle, à la réſerve de Lionne, qu'elle

1651. haïſſoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'eſprit, que Monſieur ne faiſoit dans le fond quoi que ce ſoit que par mes mouvements. Elle en remarqua quelques-uns de ſi irréguliers & même ſi oppoſés à mes maximes qu'elle ne put me les attribuer; & je ſçais qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos: „ Je ne ſuis pas „ la dupe du Coadjuteur; mais je ſe„ rois la vôtre, ſi je croyois ce que „ vous m'en mandez aujourd'hui." Bertet m'a dit, qu'il étoit préſent lorſqu'elle écrivit ce Billet; il ne ſe reſſouvenoit pas préciſément ſur quel ſujet. Quand ſa patience fut à bout, & qu'elle ſe fut réſolue & par les conſeils de M. de Châteauneuf, & par la permiſſion qu'elle en reçut de Breuil, de pouſſer Mr. le Prince; elle fut ravie d'avoir lieu de ſe pouvoir fier à moi pour l'y ſervir. Elle chercha ce lieu avec plus d'application qu'elle n'avoit fait; & en voici une marque. Elle mena Madame avec elle aux Carmélites, un jour de quelque ſolemnité de la communion; elle lui fit faire ſerment de dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit; & ce qu'elle lui demanda fut, ſi je la ſervois fidellement auprès de Monſieur? Madame lui répondit

sans aucun scrupule, qu'en tout ce 1651.
qui ne regardoit pas le retour du Cardinal, je la servois non-seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui aimoit & qui estimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, & à un témoignage rendu dans cette circonstance. Il se trouva par bonheur que dès le lendemain j'eus occasion de m'expliquer à la Reine devant Monsieur; ce que je fis sans balancer, & d'une maniere qui lui plut; & ce qui la toucha encore plus que tout celà, fut que Monsieur, qui n'avoit pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de Mr. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employât tous ses efforts; & la Reine attribua à mon industrie, ce que je croyois dès ce temps-là, & que j'ai toujours cru depuis n'avoir été que l'effet de l'appréhension qu'il eut de se trouver dans une mêlée, qu'il avoit sujet de croire pouvoir être proche, & par l'emportement où il voyoit la Reine, & par le nouvel engagement que je venois de prendre avec

1651. elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec Mr. de Châteauneuf, par le commandement de la Reine.

Je l'allai trouver à Mont-rouge avec M. le Président de Bellievre, qui avoit écrit sous lui le Mémoire qu'il avoit proposé à la Reine d'envoyer au Parlement, & dont il est vrai que les caracteres paroissoient avoir moins d'encre que de fiel. M. de Châteauneuf qui n'avoit plus que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du Conseil, comme je vous l'ai déja dit ci-dessus, joignoit en cette rencontre à sa bile & à son humeur très-violente, une grande frayeur que Mr. le Prince ne se raccommodât avec la Cour, & ne troublât son nouvel emploi. Je crois que cette considération avoit encore aigri son style. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le Président de Bellievre m'appuya; il en adoucit quelques termes; il y laissa toute la substance. Je le rapportai à la Reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par moi à Monsieur, qui le trouva trop fort. M. le Premier Président, à qui il le communiqua par le canal de Mr. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais il y mit du sel, (ce fut l'expression dont il se ser-

vit en le rendant à Mr. de Brienne, 1651.
après l'avoir gardé un demi-jour.) Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les graces que la Maiſon de Condé avoit reçues de la Cour ; la plainte de la maniere dont Mr. le Prince s'étoit ſervi & conduit depuis ſa liberté; la ſpécification de cette maniere; ſes cabales dans les Provinces; le renfort des Garniſons qui étoient dans les places; la retraite de Madame de Longueville à Montrond; les Eſpagnols dans Stenay; les intelligences avec l'Archiduc; la ſéparation de ſes troupes d'avec celles du Roi. Le commencement de cet Ecrit étoit orné d'une proteſtation ſolemnelle, de ne jamais rappeller le Cardinal Mazarin, & la fin, d'une exhortation aux Compagnies Souveraines, & à l'Hôtel-de-Ville de Paris, de ſe maintenir dans la fidélité.

Le Jeudi 17 d'Août ſur les 10 heures du matin, cet Ecrit fut lu en préſence du Roi & de la Reine, & de tous les Grands qui étoient à la Cour, à Meſſieurs du Parlement qui avoient été mandés par Députés au Palais Royal. L'après-dinée la même cérémonie ſe fit au même lieu à l'égard de la Chambre des Comptes, de la

1651. Cour des Aides, & du Prévôt des Marchands.

Le Vendredi 18, le Prince fort accompagné se trouva à l'Assemblée des Chambres, qui se faisoit pour la réception d'un Conseiller. Il dit à la Compagnie, qu'il la supplioit de lui faire justice sur les impostures dont on l'avoit noirci dans l'esprit de la Reine; que s'il étoit coupable, il se soumettoit à être puni; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ses calomniateurs; que comme il avoit impatience de se justifier, il prioit la Compagnie de députer sans délai vers M. le Duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crut, que Monsieur ne pourroit pas tenir contre une semonce du Parlement. Il se trompa; & Menardeau & Doujat que l'on y envoya sur l'heure, rapporterent pour toute réponse qu'il avoit été saigné, & qu'il ne sçavoit pas même quand sa santé lui permettroit d'assister à la Délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir de la Délibération. Il lui parla avec une hauteur respectueuse, qui ne laissa pas de faire peur à Monsieur, qui n'apprehendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de Mr. le Prince, comme

fauteur couvert du Mazarin. Il laiſſa 1651.
eſpérer à M. le Prince, qu'il pourroit ſe trouver le lendemain à l'Aſſemblée des Chambres. Je m'en doutai à midi, ſur une parole que Monſieur laiſſa échapper. Je l'obligeai à changer de réſolution, en lui faiſant voir qu'il ne falloit plus après cela de ménagement avec la Reine, & encore plus en lui inſinuant ſans affectation le péril de la commiſe & du choc, qui dans la conjoncture étoit inévitable. Cette idée lui ſaiſit ſi fort ſon imagination, que M. le Prince & M. de Chavigny qui ſe relayerent tout le ſoir, ne purent l'obliger à ſe rendre aux inſtances qu'ils lui firent de ſe trouver le lendemain au Palais. Il eſt vrai que ſur les onze heures, Goulas à force de le tourmenter lui fit ſigner un Billet, par lequel Monſieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'Ecrit que la Reine avoit fait lire aux Compagnies Souveraines, contre M. le Prince, particuliérement en ce qu'il l'accuſoit d'intelligence avec l'Eſpagne. Ce même Billet juſtifioit en quelque façon M. le Prince de ce que les Eſpagnols étoient encore dans Stenay, & de ce que les Troupes de M. le Prince n'avoient pas joint celles du Roi. Monſieur le ſigna, en ſe perſuadant en lui-même qu'il ne

1651. signoit rien; & il dit le lendemain à la Reine, qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une action où il étoit même de son service, qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour se tenir en état de travailler à l'accommodement, lorsqu'elle croiroit en avoir besoin. La Reine qui étoit très-satisfaite de ce qui s'étoit passé le matin du jour dont Monsieur lui fit ce discours l'après-dinée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement le soir, que cet Ecrit de Monsieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant point vu d'occasion où elle en eût, ce me semble, *plus* de sujet. Mais ce ne fut pas la premiere fois de ma vie, que je remarquai qu'on a une grande pente à ne se point aigrir dans les bons événements. Voici celui que l'Assemblée des Chambres du Samedi 19 produisit.

Mr. le Premier Président ayant fait la relation de ce qui s'étoit passé au Palais Royal le 17, & fait faire la lecture (*) de l'Ecrit que la Reine avoit

(*) Mr. le Prince accusoit le Coadjuteur d'être l'Auteur de cet Ecrit, comme on le verra ci-après : mais il l'avoit conseillé & approuvé. Voyez *les Mémoires de Joly*, Tome premier

donner aux Députés. Mr. le Prince répondit à la harangue, en disant, qu'il étoit porteur d'un Billet de Monsieur le Duc d'Orléans, qui contenoit sa justification. Il ajouta quelques paroles tendantes au même effet, & en concluant qu'il seroit très obligé à la Compagnie, si elle vouloit supplier la Reine de nommer ses accusateurs. Il mit sur le Bureau le Billet de Monsieur, & un autre Ecrit beaucoup plus ample signé de lui-même. Cet Ecrit étoit une réponse fort belle à celui de la Reine; il marquoit sagement & modestement les services de feu Monsieur le Prince & les siens; il faisoit voir que ses établissements n'étoient pas à comparer à ceux du Cardinal; il parloit de son instance contre les Sous-Ministres, comme d'une suite très-naturelle & très-necessaire de l'éloignement de Mr. le Cardinal. Il répondit à ce qu'on lui avoit objecté de la retraite de Madame sa Femme & Madame de Longueville sa Sœur en Berry; que la seconde étoit dans les Carmélites de Bourges, & que la premiere demeuroit en celle de ses maisons qui lui avoit été donnée pour séjour dans le temps de sa prison. Il soutenoit qu'il n'avoit tenu qu'à la Reine que les Espagnols [illegible]

1651. sortis de Stenai, & que les Troupes qui étoient sous son nom, eussent joint l'Armée du Roi; & il allégua pour témoin de cette vérité, Monsieur le Duc d'Orléans. Il demanda justice contre ses calomniateurs. Et sur ce que la Reine lui avoit reproché, qu'il l'avoit comme forcée au changement du Conseil qui avoit paru aussi-tôt après sa liberté, il répondit qu'il n'avoit eu aucune part à cette mutation, que l'obstacle qu'il avoit apporté à la proposition que Mr. le Coadjuteur & Mr. de Montresor avoient faite, de faire prendre les armes au Peuple & d'ôter de force les Sceaux à Mr. le premier Président.

Aussi-tôt que l'on eut achevé la lecture de ces deux Ecrits, Mr. le Prince dit qu'il ne doutoit pas que je ne fusse l'auteur de celui qui avoit été écrit contre lui; & que c'étoit l'ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris & d'arracher de force les Sceaux à celui, à qui la Reine les avoit confiés. Je répondis à Mr. le Prince, que je croirois manquer au respect que je devois à Monsieur, si je disois seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'étoit passée en sa présence. Mr. le Prince repartit, que Messieurs

de Beaufort & de la Rochefoucaut 1651.
qui étoient présents, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit. Je lui dis que je le suppliois très-humblement de me permettre, pour la raison que je venois d'alléguer, de ne reconnoître personne pour témoin que Monsieur, & pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant je pouvois assurer la Compagnie que je n'avois rien fait, ni rien dit dans cette rencontre, qui ne fût d'un homme de bien; & que sur-tout personne ne me pouvoit ôter ni l'honneur, ni la satisfaction de n'avoir jamais été accusé d'avoir manqué à ma parole. Ces derniers mots ne furent rien moins que sages; ils sont à mon sens une des grandes imprudences que j'aie jamais faites. Mr. le Prince, quoiqu'animé par Mr. le Prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point; ce qui ne put être en lui qu'un effet de la grandeur de son courage & de son ame. Quoique je fusse ce jour-là fort accompagné; il étoit, sans comparaison, beaucoup plus fort que moi; & il est constant, que si on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu in-

1651. contestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne pas le faire ; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine, & que tous mes amis payerent d'une grande audace, je ne remerciai du succès que ceux qui m'y avoient assisté, & je ne songeai qu'à me trouver le lendemain au Palais en meilleur état. La Reine fut transportée de joie que Mr. le Prince eût trouvé des gens qui lui eussent disputé le pavé. * Elle sentit jusques à la tendresse, l'injustice qu'elle m'avoit faite, quand elle m'avoit soupçonné d'être de concert avec lui. Elle me dit tout ce que la colere pouvoit inspirer contre son parti, & de plus tendre pour un homme qui faisoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les mesures. Elle ordonna au Maréchal d'Albret ‡ de commander 30 Gens-d'Armes pour se poster où je souhaiterois. Mr. le Maréchal de

* *La Reine*, dit *Mr. de la Rochefoucaut*, dans ses Mémoires, *fut bien-aise de voir naître un nouveau sujet de division entre deux hommes que dans son cœur elle haïssoit presqu'également. . . . . . . Néanmoins elle donnoit toutes les apparences de sa protection au Coadjuteur, &c.*

‡ César-Phébus d'Albret, mort en 1676.

Schomberg ** eut le même ordre pour 1651. autant de Chevaux-Légers. Pradelle m'envoya le Chevalier Ravaz, Capitaine aux Gardes, qui étoit mon ami particulier, avec 40 hommes choisis entre les Sergents & les plus braves Soldats du Régiment. Annery, avec la Noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. Mrs. de Noir-moutier, de Fosseuse, de Châteaurenaut, de Montauban, de St. Auban, de Laigues, de Montaigu, d'Argenteuil, de Lamet & de Sevigny se partagerent & les hommes & les postes. Guerin, Brigaillier, & l'Espinay, Officiers dans les Compagnies de la Ville, donnerent des rendez-vous à un très-grand nombre de bons Bourgeois, qui avoient tous des pistolets & des poignards sous leurs manteaux. Comme j'avois habitude chez les Buvetiers, je fis couler le soir dans les buvettes quantité de gens à moi, par lesquels la Salle du Palais se trouvoit ainsi, même sans qu'on s'en apperçut, investie de toutes parts. Comme j'avois résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la Salle, en y entrant des Consignations par les grands degrés, j'avois mis dans une Chambre

** Charles de Schomberg, Duc d'Halwin, &c. mort en 1656.

1651. trente des Gentilshommes du Vexin, qui devoient en cas de combat prendre en flanc, & par derriere le parti de Mr. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatrieme qui répondoient dans la grande Salle, étoient pleines de grenades. Enfin, il est vrai que toutes mes mesures étoient si bien prises, & pour le dedans du Palais, & pour le dehors, où le Pont Notre-Dame, & le Pont St. Michel qui étoient passionnés pour moi, ne faisoient qu'attendre le signal, que suivant toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monsieur qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fut fort à couvert dans sa maison, voulut, selon sa louable coutume, se ménager à tout événement, des deux côtés. Il agréa que Ravaz, Beloy & Valois, qui étoient à lui, suivissent Mr. le Prince; & que le Vicomte d'Autel, le Marquis de la Sablonniere, & celui de Genlis, qui étoient aussi ses Domestiques, vinssent avec moi. On eut tout le Dimanche, de part & d'autre, pour se préparer.

Le Lundi 21 d'Août, tous les Serviteurs de Mr. le Prince se trouverent à sept heures du matin chez lui; & mes amis se trouverent chez moi entre cinq & six. Il arriva, comme je

montois en carrosse, une bagatelle qui 1651.
ne mérite de vous être rapportée, que
parce qu'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le Marquis de Rouïllac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi. Le Marquis de Canillac, homme de même caractere, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit un grande révérence, mais en arriere, & en me disant: Je venois, Monsieur, pour vous assurer de mes services; mais il n'est pas juste que les deux plus grands foux du Royaume soient du même parti. Je m'en vais à l'Hôtel de Condé; & vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y alla. J'arrivai au Palais un quart-d'heure avant Mr. le Prince, qui y vint extrêmement accompagné. Je crois toutefois qu'il n'avoit pas tant de gens que moi; mais il avoit, sans comparaison, plus de gens de qualité, comme il étoit & naturel & juste. Je n'avois pas voulu que ceux de la Cour, & qui fussent venus de bon cœur avec moi, pour l'affaire de la Reine, s'y trouvassent; de peur qu'ils ne me donnassent quelque teinture, ou plutôt quelque apparence de Mazarinisme: de

1651. ſorte qu'à la réſerve de trois ou quatre, qui, quoiqu'attachés à la Reine, paſſoient pour mes amis en particulier, je n'avois auprès de moi que la Nobleſſe Frondeuſe, qui n'approchoit pas en nombre de celle qui ſuivoit Mr. le Prince. Ce déſavantage étoit, à mon ſens, plus que ſuffiſamment récompenſé, & par le pouvoir que j'avois aſſurément beaucoup plus grand parmi le Peuple, & par les poſtes dont je m'étois aſſuré. Château-Briant qui étoit demeuré dans les rues pour obſerver la marche de Mr. le Prince, m'étant venu dire en préſence de beaucoup de gens, que Mr. le Prince ſeroit dans un demi-quart-d'heure au Palais, qu'il avoit pour le moins autant de monde que nous, mais que nous avions pris nos poſtes, ce qui nous étoit d'un grand avantage; je lui répondis: *Il n'y a certainement que la Salle du Palais où nous les ſçuſſions mieux prendre que Mr. le Prince.* Je ſentis dans moi-même, en diſant cette parole, qu'elle pro[illegible] honte que j'avois, de ſouffrir une comparaiſon d'un Prince avec moi. Ma réflexion ne démentit point mon mouvement; j'euſſe fait plus ſagement, ſi je l'euſſe conſervé plus long-temps

comme vous l'allez voir. Comme Mr. le Prince eût pris sa place, il dit à la Compagnie, qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le Palais : qu'il paroissoit plutôt un Camp qu'un Temple de justice : qu'il y avoit des postes pris, des gens commandés, des mots de ralliement, & qu'il ne convenoit pas qu'il se pût trouver dans le Royaume des gens assez insolents, pour prétendre lui disputer le pavé. Il répéta deux fois cette derniere parole. Je lui fis une profonde révérence, & je dis que je suppliois très-humblement son Altesse de me pardonner, si je lui disois, que je ne croyois pas qu'il y eût personne dans le Royaume, qui fût assez insolent pour lui disputer le haut du pavé; mais que j'étois persuadé, qu'il y en avoit qui ne pouvoient & ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au Roi. Mr. le Prince me répondit qu'il me le feroit bien quitter. Je lui repartis qu'il ne seroit pas aisé. La Cohue s'éleva à cet instant. Les jeunes Conseillers de l'un & l'autre parti s'intéresserent dans ce commencement de contestation, qui commençoit, comme vous voyez, assez aigrement. Les Présidents se jetterent entre Mr. le Prince & moi; ils

1651. le conjurerent d'avoir égard au Temple de la Justice, & à la conservation de la Ville; ils le supplierent d'agréer que l'on fît sortir de la Salle tout ce qu'il y avoit de Noblesse & de gens armés. Il le trouva bon, & il pria Mr. de la Rochefoucaut de l'aller dire de sa part à ses amis (ce fut le terme dont il se servit) il fut beau & modeste dans sa bouche; il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienne; il ne l'en est pas moins dans ma pensée, & j'ai encore regret de ce qu'il dépara la premiere réponse que j'avois faite à Mr. le Prince touchant le pavé, qui étoit juste & raisonnable. Comme il eut prié Mr. de la Rochefoucaut de faire sortir ses amis, je me levai en disant imprudemment : *Je vais prier les miens de se retirer*. Le jeune d'Avaux, que vous voyez présentement le Président de Mesmes, & qui étoit dans ce temps-là dans les intérêts de Mr. le Prince, me dit : *Vous êtes donc armés?* Qui en doute? lui répondis-je; voilà une seconde sottise en un demi-quart-d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égaler en paroles à celui à qui il doit du respect, quoiqu'il s'y égale dans l'action; & il l'est aussi peu

à un Eccléſiaſtique de confeſſer, qu'il eſt armé, même quand il l'eſt. Il y a des matieres, ſur leſquelles il eſt conſtant que le monde veut être trompé. Les actions juſtifient aſſez ſouvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils font contre leurs profeſſions; je n'en ai jamais vu qui les juſtifient de ce qu'ils diſent, qui y ſoit contraire. 1651

Comme je ſortois de la Grand-Chambre, je rencontrai dans le Parquet des Huiſſiers, Mr. de la Rochefoucaut qui rentroit. Je n'y fis point de réflexion, & j'allai dans la Salle pour prier mes amis de ſe retirer. Je revins, après le leur avoir dit; & comme je mis le pied ſur la porte du Parquet, j'entendis une fort grande rumeur de gens dans la Salle, qui crioient aux armes. Je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit; je n'en eus pas le temps, je me ſentis le cou pris entre les deux battans de la porte, que M. de la Rochefoucaut avoit fermée ſur moi, en criant à Mrs. de Colligny & de Ricouſſe de me tuer. ‡ Le premier ſe contenta de

‡ Cette action eſt fort déguiſée & adoucie dans les *Mémoires de M. de la Rochefoucaut*. M. Joly dans ſes *Mémoires* Tome I. la rapporte, à peu de choſes près, comme le Cardinal de Retz.

1651 ne le pas croire ; le second dit, qu'il n'en avoit point d'ordre de Mr. le Prince. Montresor qui étoit dans le Parquet des Huissiers avec un garçon de Paris nommé Noblet, qui m'étoit affectionné, soutenoit un peu un des battants, qui ne laissoit pas de me presser extrêmement. M. de Champlâtreux qui étoit accouru au bruit qui se faisoit dans la Salle, me voyant en cette extrêmité, poussa avec vigueur M. de la Rochefoucaut. Il lui dit, que c'étoit une honte & une horreur qu'un assassinat de cette nature. Il ouvrit la porte, & il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand que je courus en cette occasion, comme vous l'allez voir après que je vous aurai dit ce qui la fit naître & cesser.

Deux ou trois criailleurs de la lie du Peuple du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivés dans la Salle, que comme j'en sortois, s'avisérent de crier en me voyant de loin : *Au Mazarin.* Beaucoup de gens du menu peuple, & Chavignac entr'autres, m'ayant fait civilité, lorsque je passois, & m'ayant témoigné de la joie de l'adoucissement qui commençoit de paroître, deux Gardes de Mr. le Prince qui étoient aussi fort éloignés, s'avisérent de mettre

tre l'épée à la main. Ceux qui étoient 1651.
les plus proches de ces deux, criérent aux armes. Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée & le poignard à la main; & par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards, ces pistolets demeurerent un moment sans action; & dans ce moment * Crenan qui commandoit la Compagnie des Gens-d'Armes de Mr. le Prince de Conti, mais qui étoit aussi de mes anciens amis, & qui se trouva par bonheur en présence avec M. de Laigues, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit: Que faisons-nous? Nous allons faire égorger M. le Prince & M. le Coadjuteur: *Schelme, qui ne remettra l'épée dans son fourreau.* Cette parole proférée par un des hommes du monde, dont la réputation pour la valeur étoit le mieux établie, fit que tout le monde sans exception suivit son exemple. Cet événement est peut-être un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre Siécle. La présence d'esprit & de cœur d'Argenteuil ne l'est gueres moins. Il se trouva par hasard fort près de moi, quand je fus pris par le cou dans la porte; & il eut assez de sang

* Le Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti.

1651. froid pour remarquer, que Peche, ‡ un fameux séditieux du parti de Mr. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main, disant : *Où est le Coadjuteur ?* Argenteuil qui se trouva par bonheur près de moi, parce qu'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de Mr. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros, & de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait dans cette occasion, il feroit mieux d'observer & d'amuser Peche, qui n'avoit qu'à faire un demi tour à gauche, pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui, & en me couvrant de son long manteau, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis qui me croyoient rentré dans la Grand'Chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux. Vous vous étonnerez peut-être de ce qu'ayant si bien pris mes précautions par-tout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis & le Parquet des Huissiers, & les Lanternes ; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois

‡ Joly le qualifie de *Grand Clabaudeur de Mr. le Prince* & le nomme *Pech*. Mém. de Joly.

fait toute la réflexion néceſſaire, & que 1651.
j'avois bien prévu les inconvénients de ce manquement ; mais je n'y avois point trouvé de reméde, parce que le ſeul que j'y pouvois apporter, qui étoit de les remplir de gens affidés, étoit impraticable ; ou du moins n'étoit praticable, qu'en s'attirant d'autres inconvénients encore plus grands. Preſque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi, avoit ſon emploi, & ſon emploi néceſſaire, dans les différents poſtes qu'il étoit néceſſaire d'occuper. Il n'y eut eu rien de ſi odieux que de mettre des gens ou du peuple ou de bas étage dans ces ſortes de lieux, où l'on ne laiſſe entrer dans l'ordre que des gens de condition. Si on les eût vu occupés par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de gens illuſtres que Mr. le Prince avoit avec lui, les indifférents du Parlement ſe fuſſent prévenus infailliblement contre un ſpectacle de cette nature. Il m'étoit important de laiſſer à ma conduite, tout l'air de défenſive ; & je préférai cet avantage à celui d'une plus grande ſûreté. Il faillit à m'en coûter cher, car outre l'aventure de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, Mr. le Prince, avec lequel j'ai parlé

1651. depuis fort souvent de cette journée, m'a dit qu'il avoit fait son compte sur cette circonstance ; & que si le bruit de la Salle eût duré encore un moment, il me sautoit à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvoit, ayant assurément dans les Lanternes beaucoup plus de gens que moi ; mais je suis persuadé que la suite eût été funeste aux deux partis, & qu'il eût eu lui-même grande peine de s'en tirer. Je reprends la suite de mon récit.

Aussi-tôt que je fus rentré dans la Grand'Chambre, je dis à Mr. le Premier Président, que je devois la vie à Mr. son fils, qui fit effectivement, en cette occasion, tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il étoit, en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite & aux maximes de M. son Pere, attaché à Mr. le Prince jusques à la passion. Il étoit persuadé, quoiqu'à tort, que j'avois eu part dans les séditions qui s'étoient vingt fois faites contre Mr. son Pere dans le cours du Siege de Paris ; rien ne l'obligeoit de prendre davantage de part au péril où j'étois, que la plûpart de Mrs. du Parlement qui demeuroient fort paisiblement dans leurs places. Il s'intéressa dans ma

conservation jusqu'au point de s'être 1651.
commis lui-même avec le Parti, qui au moins en cet endroit étoit le plus fort. Il y a peu d'actions plus belles, & j'en conserverai avec tendresse la mémoire jusques au Tombeau. J'en témoignai publiquement ma reconnoissance à Mr. le Premier Président, en rentrant dans la Grand'Chambre; & j'ajoutai que M. de la Rochefoucaut avoit fait tout ce qui étoit en lui pour me faire assassiner. * Il me répondit ces propres paroles: *Traître, je me soucie peu de ce que tu deviennes.* Je lui repartis ces propres mots: *Tout beau, la Franchise, notre ami*, (nous lui avions donné ce quolibet dans notre Parti) *vous êtes un poltron*, (je mentois, car il est assurément fort brave) *& je suis un Prêtre; le duel nous est défendu.* Mr. de Brissac qui étoit immédiatement au-dessus de lui, le menaça de coups de bâton; il menaça Mr. de Brissac de coups d'éperon. Mrs. les Présidents qui crurent avec raison, que ces dits &

* Le Duc répondit, à ce qu'il raconte lui-même dans ses Mémoires, *qu'il falloit que la peur lui eut ôté la liberté de juger*, &c. Voyez dans les Mémoires de la *Rochefoucaut la Rélation de ce qui s'est passé depuis la prison des Princes.*

1651 redits étoient un commencement de querelle qui alloit paſſer au-delà des paroles, ſe jetterent entre nous. Mr. le Premier Préſident, qui avoit mandé un peu auparavant les Gens du Roi, ſe joignit à eux, pour conjurer pathétiquement Mr. le Prince par le ſang de S. Louis, de ne point ſouffrir que le Temple qu'il avoit donné à la conſervation de la Paix & à la protection de la Juſtice fût enſanglanté; & pour m'exhorter par mon ſacré Caractere, à ne point contribuer aux maſſacres du Peuple, que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de ces Meſſieurs allaſſent dans la Grand'Salle, faire ſortir ſes ſerviteurs par le degré de la Ste. Chapelle; deux autres firent la même choſe à l'égard de mes amis par le grand eſcalier, qui eſt à la main gauche, en ſortant de la Salle. Dix heures ſonnerent; la Compagnie ſe leva; & ainſi finit cette matinée, qui faillit à abîmer Paris.

Il me ſemble que vous me demandez, quel perſonnage jouoit Mr. de Beaufort dans cette derniere Scéne; & qu'après le rôle que vous lui avez vu dans les premieres, vous vous étonnez du ſilence dans lequel il paroît comme enſéveli depuis quelque temps.

Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déja plus d'une fois dans cet Ouvrage, que l'on ne contente jamais personne, quand on prétend contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plutôt Madame de Montbazon le lui mit, après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devoit & pouvoit ménager entre M. le Prince & la Reine; & il affecta même si fort l'apparence de ce ménagement qu'il affecta de se trouver tout seul & sans être suivi de qui que ce soit, dans ces deux Assemblées du Parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même tout haut à la derniere, d'un ton de Caton qui ne lui convenoit pas: *Pour moi je ne suis qu'un Particulier qui ne me mêle de rien.* Je me tournai vers M. de Brissac & lui dis: *Il faut avouer que M. d'Angoulême, & M. de Beaufort, ont une bonne conduite!* ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendît, & ne s'en prît à rire. Vous observerez, s'il vous plaît, que M. d'Angoulême* 1651.

* Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Il étoit né le 28 Avril 1573 & mourut le 24 Sept. 1650 âgé de 77 ans, & demi. On ne peut comprendre comment Mr. de Retz s'est trompé ici.

1651. avoit plus de 90 ans, & qu'il ne bougeoit plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle, que parce qu'elle signifie, que tout homme que la fortune seule à fait homme public, devient presque toujours avec un peu de temps un Particulier ridicule. On ne revient plus de cet état; & la bravoure de Mr. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion, depuis le retour de Mr. le Cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le put relever de sa chute. Mais il est temps de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris dans le cours de la matinée, que je viens de vous décrire. La plûpart des Artisans avoient leurs Mousquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en prieres dans les Eglises; mais ce qui est encore vrai, c'est que Paris fut plus touché l'après-dînée, de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avoit été le matin de s'y voir. La tristesse parut universelle sur les visages de tous ceux, qui n'étoient pas tout-à-fait engagés à l'un ou à l'autre des Partis. La réflexion qui n'étoit plus divertie par les mouvements, trouva sa place dans les esprits de ceux même qui y avoient

le plus de part. Mr. le Prince dit au 1651.
Comte de Fieſque, au moins à ce que celui-ci raconta le ſoir pubiiquement : *Paris a failli aujourd'hui à être brûlé; quel feu de joye pour le Mazarin ! Et ce ſont ſes deux plus capitaux ennemis qui ont été ſur le point de l'allumer.* Je concevois de mon cûté, que j'étois ſur la pente du plus fâcheux & du plus dangereux précipice, où un particulier ſe fût jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir l'avantage ſur M. le Prince, & ce mieux ſe fût terminé, s'il eût péri, à paſſer pour aſſaſſin du premier Prince du Sang, à être immanquablement deſavoué par la Reine, & à donner tout le fruit de mes peines & de mes périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner, en faveur de l'autorité Royale, tous les deſordres qui paſſent juſqu'au dernier excès. Voila ce que mes amis, au moins les ſages, me repréſentoient. Voilà ce que je me repréſentois à moi-même. Mais quel moyen, quel remède, quel expédient pour ſe tirer d'un embarras, où l'on a eu raiſon de ſe jetter, & où l'engagement en fait une ſeconde, qui eſt pour le moins auſſi forte que la premiere [illegible] à la Providence [illegible]

1651. sieur, accablé des cris de Paris, qui courut d'effroi au Palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur qui lui fit croire, qu'un mouvement aussi général que celui qui avoit failli d'arriver, ne s'arrêteroit pas au Palais; Monsieur, dis-je, fit promettre à M. le Prince qu'il n'iroit le lendemain que lui sixieme au Palais, pourvu que je m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevois pas ce parti: & parce que je manquerois, si je l'acceptois, au respect que je devois à M. le Prince, avec lequel je sçavois que je ne devois faire aucune comparaison, & parce que je n'y trouvois aucune sûreté pour moi; ce nombre de séditieux qui criailloient contre moi, n'ayant point de regles & ne reconnoissant point de Chef; que ce n'étoit que contre ces sortes de gens que j'étois armé: que je sçavois le respect que je devois à M. le Prince: qu'il y avoit si peu de compétence d'un Gentilhomme à lui, que 500 hommes étoient moins à lui qu'un laquais à moi. Monsieur, qui vit que je ne donnois pas dans sa proposition, & à qui Madame de Chevreuse, à laquelle il avoit envoyé Or-

nano pour la persuader, manda que j'avois raison; Monsieur, dis-je, alla trouver la Reine pour lui remontrer les grands inconvénients que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Comme de son naturel elle ne craignoit rien & prévoyoit peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monsieur : & d'autant moins qu'elle eût été ravie dans le fond, des extrémités qu'elle s'imaginoit & possibles & proches; quand M. le Chancelier qui lui parla fortement, & les Bertets & les Brachets, qui étoient accablés de tristesse, & cachés dans les greniers du Palais Royal & qui appréhendoient d'être égorgés dans une émotion générale, lui eurent fait connoître, que la perte de M. le Prince & la mienne, arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choses dans une confusion, que le seul nom de Mazarin pouvoit même rendre fatale à la Maison Royale; elle se laissa fléchir plutôt aux larmes qu'aux raisons du Genre humain; & elle consentit de donner aux uns & aux autres un ordre du Roi, par lequel il leur seroit défendu d'aller au Palais. M. le Premier Président, qui ne doutoit pas que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on 1651.

1651. ne pouvoit dans la vérité lui imposer avec justice, parce que sa présence y étoit nécessaire, alla chez la Reine avec le Président de Nesmond. Il lui fit connoître, qu'il seroit contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister à un lieu, où il ne se trouvoit que pour demander à se justifier du crime qu'on lui imposoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit mettre entre un premier Prince du Sang dont la présence étoit de nécessité dans cette conjoncture, & un Coadjuteur de Paris, qui n'y avoit jamais séance que par une grace assez ordinaire que le Parlement lui avoit faite. Il ajouta, que la Reine devoit faire réflexion, que rien ne le pouvoit obliger à parler ainsi que la force de son devoir; parce qu'il lui avouoit ingénument, que la maniere dont j'avois reçu le petit service que son fils avoit essayé de me rendre le matin, (ce fut son terme) l'avoit touché si sensiblement, qu'il se faisoit une contrainte extrême à soi-même en la priant, sur un sujet, qui peut-être ne me seroit pas fort agréable. La Reine se rendit à ses raisons, & aux instances de toutes les Dames de la Cour, qui, l'une par une raison, & l'autre par une autre, appréhendoient le fra-

cas presque inévitable du lendemain. 1651
Elle m'envoya M. de Charost, Capitaine des Gardes en quartier, pour me défendre au nom du Roi d'aller le lendemain au Palais. M. le Premier Président, que j'avois été voir & remercier le matin au lever du Parlement, me vint rendre ma visite, comme M. de Charost sortoit de chez moi. Il me conta fort sincérement le détail de ce qu'il venoit de dire à la Reine. Je l'en estimai, parce qu'il avoit raison, & je lui témoignai de plus, que j'en étois très-aise, parce qu'il me tiroit avec honneur d'un très-méchant pas. *Il est très-sage*, me répondit-il, *de le penser, & il est encore plus honnête de le dire.* Il m'embrassa tendrement, en disant cette derniere parole. Nous nous jurames amitié, je la tiendrai toute ma vie à sa famille avec tendresse & reconnoissance.

Le lendemain, qui fut le Mardi 22 Août, le Parlement s'assembla. On fit garder à tout hasard le Palais par 2 Compagnies de Bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la ville. Mr. le Prince demeura dans la quatrième des Enquêtes, parce qu'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une délibération, [illegible]

1651. il demandoit, ou qu'on le justifiât, ou qu'on lui fît son procés. On ouvrit beaucoup de différents avis. Il passa à celui de Mr. le Premier Président, qui fut que tous les Ecrits, tant ceux de la Reine & de Mr. le Duc d'Orléans, que de Mr. le Prince, seroient portés au Roi & à la Reine par les Députés; & que très-humbles Remontrances leur seroient faites sur l'importance de ces Ecrits; que la Reine seroit suppliée, de faire étouffer cette affaire; & que Mr. le Duc d'Orléans seroit prié de s'entremettre pour l'accommodement.

Comme Mr. le Prince sortoit de cette Assemblée, suivi d'une foule de peuple de ceux qui étoient à lui; je me trouvai tête pour tête devant son carrosse, assez près des Cordeliers, avec la Procession de la grande Confrairie que je conduisois. Comme elle est composée de 30 ou 40 Curés de Paris, & qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avois cru que je n'y avois pas besoin de mon escorte ordinaire; & j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six Gentilshommes, qui étoient Mrs. de Fosseuse, de Lamet, de Querieux, de Châteaubriant & les Chevaliers d'Humieres & de Sevigné. Trois ou quatre de la po-

pulace qui suivoit Mr. le Prince, crie- 1651.
rent *au Mazarin*, dès qu'ils me virent. Mr. le Prince, qui avoit, ce me semble, dans son carrosse Mrs. de la Rochefoucaut, de Rohan, & de Goncourt, en descendit aussi-tôt qu'il m'eut apperçu. * Il fit taire ceux de sa suite qui avoient commencé à crier; il se mit à genoux pour recevoir ma bénédiction. Je la lui donnai le Bonnet en tête; je l'ôtai aussi-tôt & lui fis une profonde révérence. Cette aventure est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre, qui ne le fut pas tant par l'événement; & c'est à mon sens, ce qui m'a coûté ma fortune, & qui a failli plusieurs fois à me coûter la vie.

La Reine fut si transportée de joie des obstacles que Mr. le Prince rencontroit dans ses desseins, & elle fut si satisfaite de l'honnêteté de mon procedé, que je puis dire avec vérité, que je fus pendant quelques jours en faveur. Elle ne pouvoit assez témoigner à son gré, à ceux qui l'approchoient,

* *M. de la Rochefoucaut* dans ses *Mémoires* dit *que le peuple cria mille injures au Coadjuteur, & se préparoit à le mettre en pieces, si M. l Prince n'eût fait descendre ses gens pour appaiser ce tumulte.*

1651. la satisfaction qu'elle avoit de moi. Madame la Palatine étoit persuadée qu'elle parloit de cœur. Madame de Lesdiguieres me dit, que Madame de Beauvais, qui étoit assez de ses amies, l'avoit assurée, que je faisois chemin dans son esprit. Ce qui me le persuada plus que tout le reste, fut que la Reine qui ne pouvoit souffrir que l'on donnât la moindre atteinte au Cardinal Mazarin, entra en raillerie & de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de lui. Bertet, je ne me souviens pas à propos de quoi, m'avoit dit quelques jours auparavant, que le pauvre Cardinal étoit quelquefois bien empêché ; & je lui avois répondu : *Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, & vous verrez, si je le serai.* Il avoit trouvé cette sottise assez plaisante ; & comme il étoit lui-même fort badin, il n'avoit pu s'empêcher de la dire à la Reine. Elle ne s'en fâcha pas, elle en rit de bon cœur ; & cette circonstance sur laquelle Madame de Chevreuse, qui connoissoit parfaitement la Reine, fit beaucoup de réflexion, joint à une parole qui lui fut rapportée par Madame de Lesdiguieres, lui fit naître une pensée que vous allez voir, après que je vous au-

rai rendu compte de cette parole. 1651.
Madame de Carignan disoit un jour devant la Reine, que j'étois fort laid ; & c'étoit peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'avoit point menti. La Reine lui répondit : *Il a les dents fort belles, & un homme n'est jamais laid avec cela*. Madame de Chevreuse ayant sçu ce discours par Madame de Lesdiguieres, à qui Madame de Niel l'avoit rapporté, se ressouvint de ce qu'elle avoit oui dire à la Reine en beaucoup d'occasions : que la seule beauté des hommes étoient les dents, parce que c'étoit l'unique qui fut d'usage. Essayons, me dit-elle, un soir que je me promenois avec elle dans le jardin de l'Hôtel de Chevreuse, si vous voulez bien jouer votre personnage, je ne désespere de rien : faites seulement le rêveur quand vous êtes auprès de la Reine. Regardez continuellement ses mains ; pestez contre le Cardinal ; laissez-moi faire du reste. Nous concertames le détail & nous le jouames juste, comme nous l'avions concerté. Je demandai trois ou quatre audiences de suite à la Reine, à propos de rien. Je ne fournis à la conversation dans ces Audiences, que ce qui étoit bon pour l'obliger à chercher le sujet pour lequel je

1651. les lui avois demandées. Je suivis de point en point les avis de Madame de Chevreuse ; je poussai l'inquiétude & l'emportement contre le Cardinal jusques à l'extravagance. La Reine qui étoit naturellement très-coquette, entendit ces airs ; elle en parla à Madame de Chevreuse, qui fit la surprise & l'étonnée, mais qui ne la fit qu'autant qu'il fallut pour mieux jouer son jeu, en faisant semblant de revenir de loin, & de faire, à cause de ce que la Reine lui en disoit, des réflexions auxquelles elle n'auroit jamais pensé sans cela, sur ce qu'elle avoit remarqué en arrivant à Paris, de mes emportements contre le Cardinal. „ Il est vrai, Madame, disoit-elle à la Reine, Votre „ Majesté me fait ressouvenir de certaines circonstances qui se rapportent assez à ce que vous dites. Le „ Coadjuteur me parloit des journées „ entieres de toute la vie passée de „ Votre Majesté, avec une curiosité „ qui me surprenoit : parce qu'il entroit même dans le détail de mille „ choses, qui n'avoient aucun rapport „ au temps présent. Ces conversations „ étoient les plus douces du monde, „ tant qu'il ne s'agissoit que de vous. „ Il n'étoit plus le même homme, s'il

„ arrivoit par hazard que l'on nommât Mr. le Cardinal, il disoit même des rages de Votre Majesté ; & puis tout d'un coup il se radoucissoit, mais jamais pour Mr. le Cardinal. Mais à propos, il faut que je rappelle dans ma mémoire la manie qui lui monta un jour dans la tête contre Bukingham ; je ne m'en ressouviens pas précisément. Il ne pouvoit souffrir que je disse qu'il étoit fort honnête homme. Ce qui m'a toujours empêché de faire réflexion sur mille & mille choses de cette nature que je vois d'une vue, est l'attachement qu'il a pour ma fille. Ce n'est pas dans le fond, que cet attachement soit si grand qu'on le croit. Je voudrois bien que la pauvre créature n'en eût pas plus pour lui, qu'il en a pour elle. Sur le tout ; je ne puis m'imaginer, Madame, que le Coadjuteur soit assez fou pour se mettre cette vision dans la fantaisie. 1651.

Voilà une des conversations de Madame de Chevreuse avec la Reine. Il y en eut vingt ou trente de cette nature, dans lesquelles il se trouva à la fin, que la Reine persuada à Madame de Chevreuse que j'étois assez fou pour me mettre cette vision dans lesprit, &

1651. dans lesquelles pareillement Madame de Chevreuse persuada à la Reine, que je l'y avois effectivement beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avoit cru elle-même. Je ne m'oubliai pas de ma part; je jouai bien, je passai dans les conversations de la rêverie à l'égarement; & je ne revins de celui-ci, que par des reprises qui en marquant un profond respect pour elle, marquoient toujours du chagrin, & quelquefois de l'emportement contre le Cardinal. Je n'apperçus pas que je me brouillois à la Cour par cette conduite; mais Mademoiselle de Chevreuse, à laquelle sa mere avoit jugé de la faire agréer, pour la raison que vous verrez ci-après, prit en gré de la brouiller au bout de deux mois par la plus grande & la plus signalée de toutes les imprudences. Je vous rendrai compte de ce détail, après que je me serai satisfait moi-même sur une omission qu'il y a déja assez long-temps que je me reproche dans cet Ouvrage.

Presque tout ce qui y est contenu n'est qu'un enchaînement de l'attachement que la Reine avoit pour Mr. le Cardinal Mazarin; & il me semble par cette raison, que je devois même beaucoup plutôt vous en expliquer la

nature, de laquelle je crois que vous 1651.
pouvez juger plus sûrement, si je vous expose au préalable quelques événements de ses premieres années, que je considére comme aussi clairs & aussi certains que ceux que j'ai vu moi-même, parce que je les tiens de Madame de Chevreuse, qui a été la seule & véritable confidente de sa jeunesse. Elle m'a dit plusieurs fois, que la Reine n'étoit Espagnole, ni d'esprit ni de corps: qu'elle n'avoit ni le tempérament, ni la vivacité de sa Nation; qu'elle n'en tenoit que la coquetterie, mais qu'elle l'avoit au souverain degré: que * Mr. de Belle-garde, vieux, mais poli & galant à la mode de la Cour de Henri III lui avoit plu, mais qu'elle s'en étoit dégoûtée, parce qu'en prenant un jour congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'Armée à la Rochelle, & lui ayant demandé en général la permission d'espérer une grace avant son départ, il s'étoit reduit à la supplier de vouloir bien mettre la main à la garde de son épée: qu'elle avoit trouvé cette maniere si sotte, qu'elle

* Roger de Saint Lary & de Belle-garde, Pair & Grand Ecuyer de France, favori du Roi Henri III. Il mourut en 1646 âgé de 83 ans & sept mois.

1651. n'en avoit jamais pu revenir : qu'elle avoit agréé la galanterie de Mr. de Montmorenci, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé sa personne : que l'aversion qu'elle avoit pour les manieres de Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit aussi pédant en amour, qu'il étoit honnête homme pour les autres choses, avoit fait qu'elle n'avoit jamais pu souffrir la sienne *. . . . .

* Il manque ici une demi page.

Qu'elle lui avoit vu dès l'entrée de la Régence une grande pente pour Mr. le Cardinal, mais qu'elle n'avoit pu démêler jusqu'où cette pente l'avoit portée : qu'il étoit vrai qu'elle avoit été chassée de la Cour, sitôt après ; qu'elle n'avoit pas eu le temps d'y voir clair, quand même il y auroit eu quelque chose : qu'à son retour en France, après le Siege de Paris, la Reine dans les commencements s'étoit tenue si couverte avec elle, qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer : que depuis qu'elle s'y étoit accoutumée, elle lui avoit vu dans des moments de certains airs, qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham : qu'en d'autres elle avoit remarqué des circonstances, qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entr'eux qu'une liaison intime d'esprit : que l'une des plus

considérables étoit la maniere dont le Cardinal vivoit avec elle, peu galante & même rude; ce qui toutefois, ajouta Madame de Chevreuse, a deux faces, de l'humeur dont je connois la Reine. Buckingham me disoit autrefois, qu'il avoit aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois. C'est pourquoi, je ne sçais qu'en juger. Voilà comme Madame de Chevreuse me parloit. Je reviens à ma narration. 1651.

Je n'étois pas assez chatouillé de la figure que je faisois contre Mr. le Prince, quoique je m'en tinsse très-honoré, pour ne pas concevoir dans toute leur étendue les précipices du poste où j'étois. Où allons-nous, disois-je à Mr. de Bellievre, qui me paroissoit trop aise de ce que Mr. le Prince ne m'avoit pas dévoré, pour qui travaillons-nous? Je sçais que nous sommes obligés de faire ce que nous faisons; je sçais que nous ne pouvons mieux faire; mais nous devons-nous réjouïr d'une nécessité qui nous porte à un mieux, duquel il n'est pas possible que nous ne retombions bientôt dans le pis? Je vous entends, répondit le Président de Bellievre, & je vous arrête en même temps, pour vous dire ce que j'ai appris de Crom-

1651. wel, (Mr. de Bellievre l'avoit vu & connu en Angleterre.) Il me disoit un jour, que l'on ne montoit jamais si haut, que quand on ne sçait où l'on va. Vous sçavez, dis je à de Bellievre, que j'ai horreur pour Cromwel; mais quelque grand homme qu'on nous le prône, j'y ajoute le mépris, s'il est de ce sentiment; il est d'un fou. Je ne vous rapporte ce Dialogue, qui n'est rien en soi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a, à ne parler jamais des gens qui sont dans les grands postes. Mr. le Président de Bellievre en rentrant dans son Cabinet, où il y avoit force gens, dit cette parole comme une marque de l'injustice que l'on me faisoit, quand on disoit que mon ambition étoit sans mesure & sans bornes. Elle fut rapportée au Protecteur qui s'en souvint avec aigreur dans une occasion dont je vous parlerai dans la suite, & qui dit à Mr. de Bordeaux, Ambassadeur de France en Angleterre: *Je ne connois qu'un homme au monde qui me méprise, qui est le Cardinal de Retz*. Cette opinion faillit à me coûter cher. Je reprends le fil de ma narration.

Monsieur, qui étoit très-aise de s'être tiré à si bon marché des embarras, que

vous avez vu ci-dessus, ne songea qu'à les éviter pour l'avenir, & s'en alla le 26 à Limours, pour faire voir, dit-il à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que Mr. le Prince faisoit. 1651.

Le Lundi 28 & le lendemain, M. le Prince fit tous ses efforts au Parlement, pour obliger la Compagnie à presser la Reine, ou à le justifier, ou à donner des preuves de l'Écrit, qu'elle avoit envoyé contre lui. Mais Mr. le Premier Président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération, jusques à ce que M. le Duc d'Orléans fût revenu; & comme il étoit persuadé qu'il ne reviendroit pas si-tôt, il consentit qu'il fût prié par la Compagnie de venir prendre sa place. Mr. le Prince y alla lui-même l'après-dînée du 29, accompagné de Mr. de Beaufort, pour l'en presser. Il n'y gagna rien; & Joui vint à minuit de la part de Monsieur, pour me dire ce qui s'étoit passé dans leur conversation, & pour me commander d'en rendre compte à la Reine dès le lendemain.

Le lendemain qui fut le 30, M. le Prince vint au Palais, & il eut le plaisir de voir jouer à M. de Vendôme, l'un des plus ridicules personnages que l'on

1651. se puisse imaginer. Il demanda acte de la Déclaration qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas ouï parler depuis l'année 1648, de la recherche de Mademoiselle de Mancini, & vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. Mr. le Prince ayant demandé ensuite au Premier Président, si la Reine avoit répondu aux remontrances que la Compagnie lui avoit faites sur ce qui le regardoit, on envoya quérir les Gens du Roi. Ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de Mr. le Duc d'Orléans, qui étoit à Limours. Mr. le Prince se plaignit de ce délai, comme d'un déni de Justice. Beaucoup de voix s'éleverent, & Mr. le Premier Président fut obligé après beaucoup de résistance à faire la relation de ce qui s'étoit passé au Palais Royal le Samedi précédent, qui étoit le jour auquel il y avoit fait la remontrance. Il l'avoit portée avec une grande force; & il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir & sentir à la Reine l'utilité, & même la nécessité de la réunion de la Maison Royale. Il finit le rapport qu'il en fit au Parlement, en disant, que la Reine l'avoit remis aussi-bien que les Gens du Roi, au retour de M. le Duc d'Orléans.

Mr. le Président de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la Compagnie, pour l'inviter à venir prendre sa place, n'avoit rapporté qu'une réponse fort ambiguë; & ce qui marquoit encore davantage qu'il n'y viendroit pas, fut que Mr. de Beaufort, qui avoit accompagné la veille Mr. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avoit commandé de prier la Compagnie de sa part de ne le point attendre, ainsi qu'il avoit été résolu, pour consommer ce qui concernoit la Déclaration contre Mr. le Cardinal. 1651.

Le 31 Mr. le Prince vint encore au Palais, & y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit point encore fait de réponse aux remontrances. Il est vrai qu'elle avoit fait dire simplement par Mr. le Chancelier aux Gens du Roi, qu'elle attendoit Mr. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours, à 5 heures du matin. Vous croyez sans doute, que cet envoi de M. de Brienne à Limours, fût pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne pas venir au Parlement, & pour l'y confirmer; & vous aurez encore plus de sujet d'en être persuadée, quand je vous aurai dit, que la Reine m'avoit commandé la veille, de lui

1651. écrire de sa part, qu'elle étoit pénétrée d'une reconnoissance, (elle se servit de ce mot) qu'elle conserveroit toute sa vie, de ce qu'il avoit résisté aux dernieres instances de Mr. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plutôt, le moment de la nuit dans lequel Metayer, Valet de Chambre du Cardinal, arriva avec une dépêche, qui portoit entre autres choses ces propres mots, à ce que j'ai sçû depuis du Maréchal du Plessis, qui m'a dit les avoir vus dans l'original : *Donnez, Madame, à Mr. le Prince, toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra : tout est bon pourvû que vous l'amusiez, & que vous l'empêchiez de prendre l'essor.* Ce qui est admirable, c'est que la Reine m'avoit dit à moi-même trois jours avant, qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur, que Mr. le Prince fût déja en Guyenne ; pourvû, ajouta-t-elle, que l'on ne crût pas que ce fût moi, qui l'eût poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé à vous dire, en une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les Histoires, & impénétrables à ceux-mêmes qui en sont les plus proches. Je me souviens qu'en ce temps-là, nous fimes tout ce qui étoit en nous, Madame la Pala-

tine & moi, pour démêler la cause de 1651.
cette variation si prompte ; que nous soupçonnames qu'elle étoit l'effet de quelque négociation souterraine ; & que nous crumes depuis avoir pleinement éclairci que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confirma dans cette opinion, fut que le 1 Septembre, la Reine fit dire en sa présence, par Mr. le Chancelier au Parlement, qu'elle avoit mandé au Palais Royal, que comme les avis qui lui avoient été donnés de l'intelligence de Mr. le Prince avec les Espagnols, n'avoient point eu de suite, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient point véritables ; & le 4 Mr. le Prince déclara en pleine Assemblée des Chambres, que cette parole de la Reine n'étoit point une justification suffisante pour lui, puisqu'elle marquoit, qu'il y eût paru du crime, si la premiere accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un Arrêt en forme ; & il s'étendit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parut véritablement, que le prétendu radoucissement de la Reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été de celui de Monsieur, il fit le même effet dans son esprit que s'il y

1651. eût eu un accommodement véritable. Il rentra dans le ſoupçon en répondant à Doujat & à Menardeau, qui avoient été députés du Parlement dès le 2 pour le prier d'y venir prendre ſa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il n'y manqua pas effectivement. Il me ſoutint tout le ſoir du 3, qu'un changement ſi ſoudain n'avoit pu avoir d'autres cauſes qu'une négociation couverte. Il crut que la Reine, qui lui fit des ſerments du contraire, le jouoit; & le 4 il appuya avec tant de chaleur la propoſition de Mr. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la Compagnie, qui n'allaſſent pas à faire de très-humbles remontrances à la Reine, pour obtenir une Déclaration d'innocence en bonne forme en faveur de Mr. le Prince, qui pût être enregiſtrée avant la Majorité du Roi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la Majorité échéoit le 7. Mr. le Premier Préſident ayant dit en opinant qu'il étoit juſte d'accorder cette Déclaration à Mr. le Prince, mais qu'il étoit auſſi néceſſaire qu'il rendît auparavant ſes devoirs au Roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuſes, qui demandoient la Déclaration contre le Cardinal.

Ces deux Déclarations furent appor-

tées au Parlement le 5, avec un troisieme pour la continuation du Parlement, mais seulement pour les affaires publiques. 1651.

Le 6 celle qui concernoit le Cardinal, & l'autre pour la continuation du Parlement, furent publiées à l'Audience. Celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince, fut remise au jour de la Majorité, sous prétexte de la rendre plus authentique & plus solemnelle par la présence du Roi ; mais en effet dans la vue de se donner du temps, pour voir ce que l'éclat de la Majesté Royale, que l'on avoit projetté d'y faire paroître dans toute sa pompe, produiroit dans l'esprit du Peuple. Ce qui me le fait croire, c'est que Servien dit deux jours après à un homme de croyance, de qui je ne l'ai sçu que plus de dix ans après, que si la Cour se fut bien servie de ce moment, elle auroit opprimé les Princes & les Frondeurs. Cette pensée étoit folle, & les gens qui eussent bien connu Paris, n'eussent pas été assurément de cette opinion.

M. le Prince, qui n'avoit pas plus de confiance à la Cour qu'aux Frondeurs, n'étoit pas mal fondé dans la défiance qu'il prit & des uns & des autres. Il ne voulut pas se trouver à la Cé-

1651. rémonie ; il se contenta d'y envoyer M. le Prince de Conty, qui rendit une Lettre au Roi en son nom, par laquelle il supplioit S. M. de lui pardonner ; que les calomnies & les complots de ses ennemis ne lui permettoient pas de se trouver au Palais ; & il ajoutoit que le seul motif du respect qu'il avoit pour Elle l'en empêchoit. Cette derniere parole, qui sembloit marquer que sans la considération de ce respect, il y eût pu aller en sûreté, aigrit la Reine au-delà de ce que j'en avois vu jusqu'à ce moment : & elle me dit le soir ces propres mots ; *M. le Prince périra, ou je périrai.* Je n'étois pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion. Comme je ne laissai pas de lui représenter par un pur principe d'honnêteté, que l'expression de M. le Prince pouvoit avoir un autre sens & plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colere : *Voilà une fausse générosité que je hais.* Ce qui est constant, c'est que la Lettre de Mr. le Prince au Roi étoit très-sage & très-mesurée.

M. le Prince après le voyage de Trie étoit revenu à Chantilly. Il y apprit que la Reine avoit déclaré les nouveaux Ministres le jour de la Ma-

›rité, qui fut le 7 du mois : & ce qui 1651.
cheva de le résoudre de s'éloigner
ncore davantage de la Cour, fut l'a-
'is qu'il eut dans le même moment
ar Chavigny, que Monsieur ne s'é-
oit pu empêcher de dire en riant, à
ropos de cet établissement : *Celui-ci
'urera plus que celui du Jeudi-Saint.*
l ne laissa pas de supposer dans la Let-
re qu'il écrivit à Monsieur, pour se
laindre de ce même établissement, &
our lui rendre compte des raisons qui
'obligeoient à quitter la Cour; il ne laissa
as, dis-je, de supposer & sagement,
ue Monsieur partageoit l'offense avec
ui. Monsieur qui étoit ravi dans le
ond de lui voir prendre le parti de
'éloignement, ne le fut guere moins
le se pouvoir, ou plutôt de se vouloir
ersuader à soi-même, que M. le Prince
toit content de lui, & par conséquent
a dupe du concert dont il avoit été
vec la Reine, touchant la nomina-
ion des Ministres. Il crut que par cette
aison il pouvoit fort bien demeurer
vec lui à tout événement; & le foible
u'il avoit à tenir toujours des deux
ôtés l'emporta, même plus loin &
lus vîte qu'il n'avoit accoutumé; car
l eut tant de précipitation à faire pa-
oître de l'amitié à M. le Prince au

1651. moment de son départ, qu'il ne garda plus aucunes mesures avec la Reine, & qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sous-main des fausses avances qu'il fit pour le rappeller. Il lui dépêcha un Gentilhomme pour le prier de l'attendre à Angerville. Il donna en même temps ordre à ce Gentilhomme de n'arriver à Angerville, que quand il sçauroit que M. le Prince en seroit parti. Comme il se défioit de la Reine, il ne voulut pas lui faire confidence de cette méchante finesse, qu'il ne faisoit que pour persuader à M. le Prince, qu'il ne tenoit qu'à lui qu'il ne demeurât à la Cour. La Reine qui sçut l'envoi du Gentilhomme, & qui n'en sçut pas le secret, crut qu'il n'avoit pas tenu à Monsieur, de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla. Je lui dis ingénument ce que j'en sçavois, qui étoit le vrai, quoique Monsieur ne m'eût fait qu'un galimatias fort embarrassé & fort obscure. La Reine ne crut pas que je la trompasse; mais elle s'imagina que j'étois trompé, & que Chavigny s'étoit rendu maître de l'esprit de Monsieur, à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée; Monsieur haïssoit Chavigny plus que le Démon; & l:

ſeul principe de toute ſa conduite, ne 1651.
fut que ſa timidité, qui cherchoit toujours à ſe raſſurer par des ménagements, même ridicules, avec tous les partis. Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ce récit, je crois qu'il eſt à propos de vous rendre compte d'un détail aſſez curieux, qui concerne M. de Chavigny, que vous avez déja vu, & que vous verrez encore au moins pour quelque temps ſur le Théatre.

Je crois que je vous ai déja dit, que Monſieur avoit été ſur le point de demander ſon éloignement à la Reine, un peu après le changement du Jeudi-Saint, & qu'il ne changea de ſentiment, que ſur ce que je lui repréſentai, qu'il étoit de ſon intérêt de laiſſer dans le Conſeil un homme, qui étoit auſſi capable que celui-là, d'éveiller & de nourrir la diviſion & la défiance entre ceux de la conduite deſquels S. A. R. n'étoit pas contente. Il ſe trouva par l'événement que ma vue n'avoit pas été fauſſe; l'attachement qu'il avoit avec M. le Prince, contribua beaucoup à rendre toutes les démarches de ſon parti ſuſpectes à la Reine, parce qu'elle ne pouvoit ignorer la haine envénimée que Chavigny avoit contre le Cardinal. Elle ſçavoit, à n'en

1651. pouvoir douter, qu'il avoit été l'instigateur principal de l'expulsion des trois Sous-Ministres. Le ressentiment qu'elle en eût, l'obligea de lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après son expulsion. Il s'en excusa, sous le prétexte de la maladie de sa mere; il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut plus assez dans Paris pour le maintenir, la Reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi; & elle me dit d'une aigreur inconcevable contre lui: *J'aurai la joie de le voir sur le pavé comme un laquais.* Elle lui fit dire par cette raison, par M. le Maréchal de Villeroi, le premier jour de l'établissement des nouveaux Ministres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excusa, sous le prétexte de ses affaires domestiques; il se retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du Roi à Paris, où vous verrez qu'il joua un triste & fâcheux personnage, qui lui coûta à la fin, & l'honneur & la vie. M. de la Rochefoucaut a dit très sagement, qu'il n'y avoit rien de si nécessaire, que de sçavoir s'ennuyer.

Il faut encore avant que de reprendre la suite de mon discours, que je fasse

une autre digreſſion de ce qui ſe paſſa en 1651.
ce temps-là, entre M. le Prince & M. de Turenne. Auſſi-tôt après que M. le Prince fut ſorti de Paris, pour aller à S. Maur, Mrs. de Bouillon & de Turenne s'y rendirent, & ils lui offrirent leurs ſervices publiquement, & en la même maniere que les autres qui paroiſſoient les plus engagés avec lui. M. le Prince m'a dit depuis que la veille du jour qu'il quitta S. Maur pour aller à Trie; d'où il ne revint plus à la Cour, M. de Turenne lui avoit encore promis ſi poſitivement de le ſervir, qu'il avoit même accepté un ordre ſigné de ſa main, par lequel il ordonnoit à la Mouſſaye qui commandoit pour lui dans Stenay, de lui remettre la place entre les mains; & que la premiere nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il alloit commander l'Armée du Roi. Je vous prie d'obſerver que M. le Prince eſt l'homme que j'aie jamais connu, le moins capable d'une impoſture préméditée. Je n'ai jamais oſé faire expliquer à fond M. de Turenne ſur ce point; mais ce que j'en ai pu tirer en lui en parlant indirectement, eſt qu'auſſi-tôt après la liberté de M. le Prince, il eut tous les ſujets du

1651. monde d'être mal satisfait de son procédé à son égard : qu'il lui préféra en tout & par-tout M. de Nemours, qui n'approchoit pas de son mérite, & qui ne lui avoit pas rendu d'ailleurs à beaucoup près tant de services : & que par cette considération, il s'étoit cru libre de ses premiers engagements. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que je n'ai jamais vu personne moins capable d'une vilainie que M. de Turenne. Reconnoissons encore de bonne foi, qu'il y a des points dans l'histoire, inconcevables à ceux même qui se sont trouvés les plus proches des faits. Je reprends le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville, prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bourdeaux ; & la Reine, qui eût été bien-aise, si elle eût suivi son inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçu une leçon contraire de Breull, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur, qui fortifié par les conseils de Chavigny, & persuadé d'ailleurs que la Cour entretenoit toujours quelques négociations secretes avec M. le Prince, feignit à toute fin un grand empressement à faire que M. le Prince ne s'éloignât

pas. Ce qui le confirma pleinement 1651.
dans cette conduite, fut qu'une ouverture, qu'on attribuoit en ce temps-là à M. le Tellier, au moins dans le bruit du monde, lui fit croire qu'il jouoit à jeu sûr, & que cet empressement qui paroîtroit à rappeller M. son cousin à la Cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans son Gouvernement, à quoi Monsieur prétendoit qu'il trouveroit son compte en toutes manieres. Cette ouverture fut, que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurât paisible dans son Gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût assemblé les Etats Généraux. Cette proposition est de la nature de ces choses, dont il me semble que j'ai déja parlé quelquefois, qui ne s'entendent pas, parce qu'il est impossible de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la Cour, soit par M. le Tellier, soit par un autre; & il ne l'est pas moins, qu'il n'y avoit rien au monde de plus contraire aux véritables intérêts de la Cour: parce que ce repos imaginaire de M. le Prince dans son Gouvernement, lui donnoit lieu d'y conserver, d'y fortifier & d'y augmenter ses troupes, qui par la même proposition y

1651. devoient demeurer en quartier d'hiver. Monſieur la reçut avec une joie qui me ſurprit au dernier point, parce qu'il m'avoit dit plus de mille fois, que de l'humeur dont il connoiſſoit le Cardinal, ſuſceptible de toutes négociations, il ne croyoit rien de plus oppoſé à ſes intérêts de lui Monſieur, que les interlocutoires entre M. le Prince & la Cour. En pouvoit-on trouver un plus dangereux ſur ce fondement, auquel cette propoſition donnoit lieu? Ce qui eſt merveilleux, fut que ce qui étoit aſſurément pernicieux, & à la Cour & à Monſieur, fut rejetté par Mr. le Prince; & que ſon deſtin le porta à préférer, & à ſes inclinations & à ſes vues, ce caprice de ſes amis & de ſes ſerviteurs. Je ne ſçais de ce détail, que ce que Croiſſy, qui fut envoyé par Monſieur à Bourges, m'en a dit depuis à Rome; mais je ſuis perſuadé qu'il m'en a dit la vérité; parce qu'il n'avoit aucun intérêt à me la déguiſer. En voici le particulier.

M. le Prince, qui étoit par ſon inclination fort éloigné de la guerre civile, parut d'abord à Croiſſy très bien diſpoſé à recevoir les propoſitions qu'il lui portoit de la part de Monſieur, &

avec d'autant plus de facilité, que les 1651.
offres qu'on lui faiſoit, le laiſſoient au moins pour très-long-temps dans la liberté de choiſir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il eſt très-difficile de ſe réſoudre à refuſer des propoſitions de cette nature, particulierement quand elles arrivent juſtement dans les inſtants où l'on eſt preſſé de prendre un parti, qui n'eſt pas de ſon inclination. Je vous ai déja dit, que celle de Mr. le Prince n'étoit pas à la Guerre Civile ; & tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fuſſent auſſi paſſés facilement, s'ils euſſent pu convenir enſemble des propoſitions de ſon accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver ſon avantage particulier ; perſonne ne ſe voyoit en état de le pouvoir, parce que perſonne n'avoit aſſez de croyance dans ſon eſprit, pour exclure les autres de la négociation. Ils conclurent tous la Guerre ; parce qu'aucun d'eux ne crut pouvoir faire la Paix ; & cette diſpoſition générale ſe joignant à l'intérêt que Madame de Longueville trouvoit à être eloignée de Mr. ſon Mari, forma un obſtacle invincible à l'accommodement. On ne connoît pas ce que c'eſt que le Parti, quand on s'imagine que le Chef en eſt le Maître,

1651. Son véritable ſervice y eſt preſque toujours combattu par l'intérêt, même aſſez ſouvent imaginaire, des ſubalternes; & ce qui eſt encore plus fâcheux, eſt que quelquefois ſon honnêteté, & preſque toujours ſa prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croiſſy me dit pluſieurs fois, que le ſoulevement & l'emportement des amis de M. le Prince, alla en cette rencontre juſqu'au point de faire entr'eux un Traité à Montrond, où il étoit allé voir Madame ſa ſœur, par lequel ils s'obligeoient de l'abandonner, & de former un tiers parti ſous l'autorité de M. le Prince de Conty, au cas que M. le Prince s'accommodât avec la Cour, aux conditions que M. le Duc d'Orléans lui avoit fait propoſer, par lui Croiſſy. J'aurois eu peine à ajouter foi à ce qu'il me diſoit pourtant ſur cela avec ſerment, vu la foibleſſe & le ridicule de cette fanatique faction, ſi ce que j'avois vu incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eût fourni un exemple aſſez pareil. J'ai oublié de vous dire en traitant cet endroit, que Madame de Longueville, cinq ou ſix jours après qu'elle fut revenue de Stenay, me demanda en préſence de M. de la Rochefoucaut, ſi en cas de ru-

pture entre les deux freres, je ne me 1651.
déclarerois point pour M. le Prince de Conty? La ſubdiviſion eſt ce qui perd preſque tous les partis, particulierement quand elle eſt introduite par cette ſorte de fineſſe, qui eſt directement oppoſée à la prudence, & c'eſt ce que les Italiens appellent, *Comedia in Comedia.*

Fin du ſecond Tome.